

BANK OF AFRICA
BMCE GROUP



RAPPORT
FINANCIER
ANNUEL
2023

SOMMAIRE

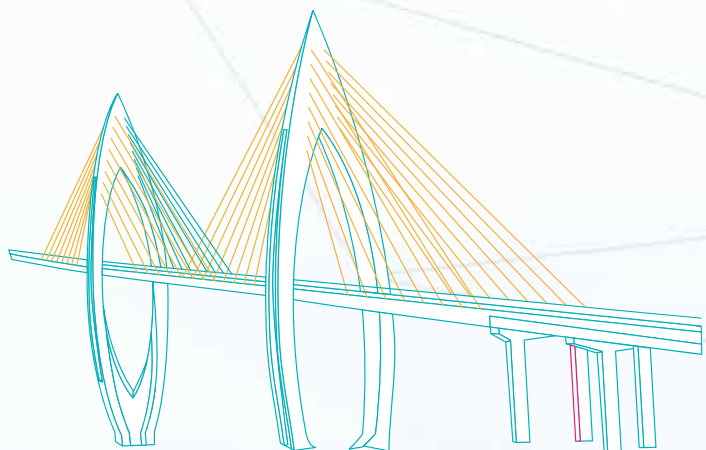


BANK OF AFRICA, UN GROUPE BANCAIRE MONDIAL AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE

BANK OF AFRICA en bref	6
BANK OF AFRICA un groupe universel international à vocation panafricaine	8
65 ans au service du développement économique au Maroc et à l'international	10
BANK OF AFRICA : Cap vers 2030	12
Un modèle créateur de valeur partagée pour une croissance saine et durable	14
Un Groupe fort de la diversité, de la qualité et de la confiance de ses actionnaires	16
Des engagements à fort impact	20
Une notoriété renforcée avec des distinctions prestigieuses	22

LA DURABILITÉ AU CŒUR DE LA RAISON D'ÊTRE ET DU MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT DU GROUPE

Des engagements forts pour un impact positif durable : conception de la durabilité de BANK OF AFRICA	26
Une prise en compte permanente des enjeux de durabilité : approche de la double matérialité de BANK OF AFRICA	28
Une Gouvernance ESG rigoureuse et éclairée	29
Une stratégie de durabilité et de décarbonation reconnue	30
La performance ESG monitorée au sein du Groupe	31



Impact sur la société

Un groupe bancaire engagé pour le développement humain, économique et social

Un Engagement renforcé envers le progrès social et communautaire	34
La Fondation BOA mobilisée pour le développement social et humain du continent africain	38
Un engagement fort pour l'inclusion et l'autonomisation des femmes	42
Des initiatives clés pour stimuler l'économie et encourager l'investissement	44
Une innovation continue en faveur de la clientèle	46
Un Groupe responsable auprès de ses partenaires	49
Renforcement continu de la conformité	50



Impact sur le Capital Humain de BANK OF AFRICA

Un employeur responsable et engagé pour l'épanouissement et le bien-être de ses collaborateurs

Des collaborateurs engagés, unis par une culture d'entreprise fédératrice

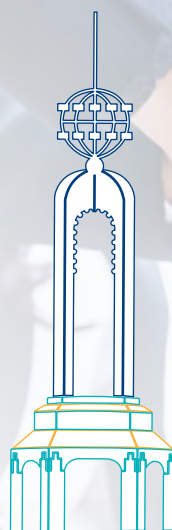
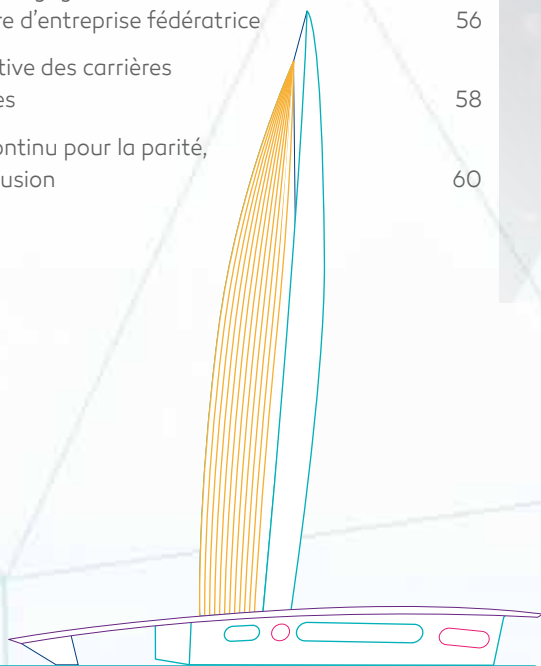
Une gestion proactive des carrières et des compétences

Un engagement continu pour la parité, la diversité et l'inclusion

56

58

60



Impact sur l'environnement

Engagements et Performance en faveur de l'environnement et la décarbonation de l'économie

Finance durable : une orientation vers le Transition Finance, l'inclusion financière et le renforcement des capacités

64

Une amélioration continue de l'empreinte environnementale de ses activités et de celle de ses clients

67

Réalisations opérationnelles du Groupe

Une performance opérationnelle et financière solide, en ligne avec les orientations stratégiques du Groupe

Une performance remarquable du Groupe

70

Une forte dynamique de croissance de l'activité au Maroc

71

Une exécution réussie des orientations stratégiques du Pôle Banque d'affaires

72

Une performance résiliente des filiales Services Financiers Spécialisés

73

Un développement robuste des activités internationales

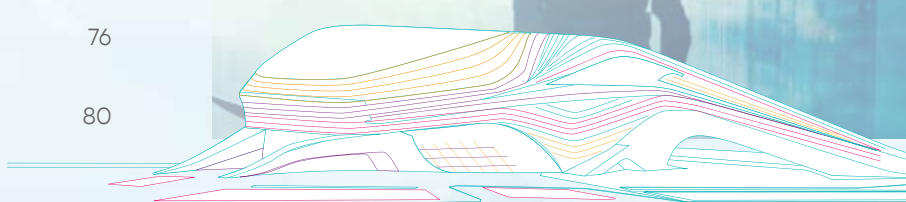
74

Une accélération des initiatives en faveur de la centricité client

76

Un accompagnement créateur de valeur pour l'écosystème des entreprises

80



GOVERNANCE DE BANK OF AFRICA

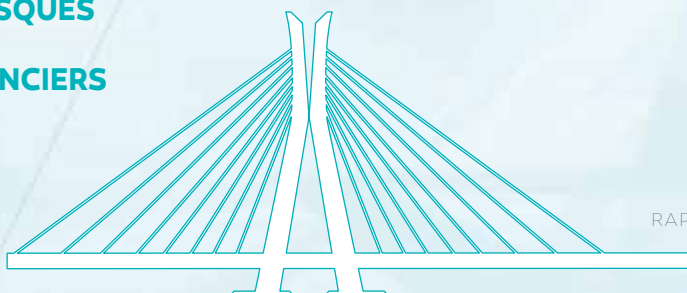
86

GESTION DES RISQUES

120

RAPPORTS FINANCIERS

136







BANK OF AFRICA, un Groupe bancaire mondial au service du développement de l'Afrique

BANK OF AFRICA en bref

Fondé en 1959 sous le nom de Banque Marocaine du Commerce Extérieur par un Dahir Royal, le Groupe a évolué pour devenir BANK OF AFRICA en 2020, s'imposant ainsi parmi les principaux groupes financiers panafricains. Avec ses diverses enseignes et filiales, il se positionne comme un groupe bancaire universel, proposant une gamme étendue de services, tels que la banque commerciale, la banque d'affaires, les services financiers spécialisés comme le leasing, le factoring, le crédit à la consommation et la banque participative. Présent dans 32 pays en Afrique, en Europe, en Asie et en Amérique du Nord, BANK OF AFRICA dispose d'un des réseaux les plus vastes sur le continent africain, près de 2 000 points de vente. Il accompagne 6,6 millions de clients à travers le monde et se positionne en tant que plateforme d'échanges économiques entre l'Afrique et le reste du monde.

Au cours de ses 65 années d'existence, BANK OF AFRICA a consolidé son engagement initial en développant plusieurs métiers complémentaires à son activité bancaire de base, notamment la banque commerciale, la banque d'affaires, l'assurance et les services financiers.

Affirmant sa vision panafricaine, BANK OF AFRICA s'engage à contribuer au développement d'une économie africaine dynamique, résiliente et inclusive. À travers une présence dans 20 pays du continent, le Groupe est un partenaire clé des plus grands projets d'investissement. Il initie des projets novateurs visant à soutenir les programmes de développement nationaux, à renforcer les échanges intra-africains ainsi qu'avec le reste du monde, et à générer un impact social positif.

RATINGS





BANK OF AFRICA - BMCE GROUP
Chiffres à fin décembre 2023



14 846

Collaborateurs
(dont 45% femmes)



32

Pays de présence



2 000

Points de vente



6,6

Millions de clients

388

Milliards DH
(+1% vs. 2022)
Total Bilan

201

Milliards DH
(+3% vs. 2022)
Crédits à la clientèle*

237

Milliards DH
(-1,8% vs. 2022)
Dépôts de la clientèle**

16,9

Milliards DH
(+9% vs. 2022)
Produit Net Bancaire

2,6

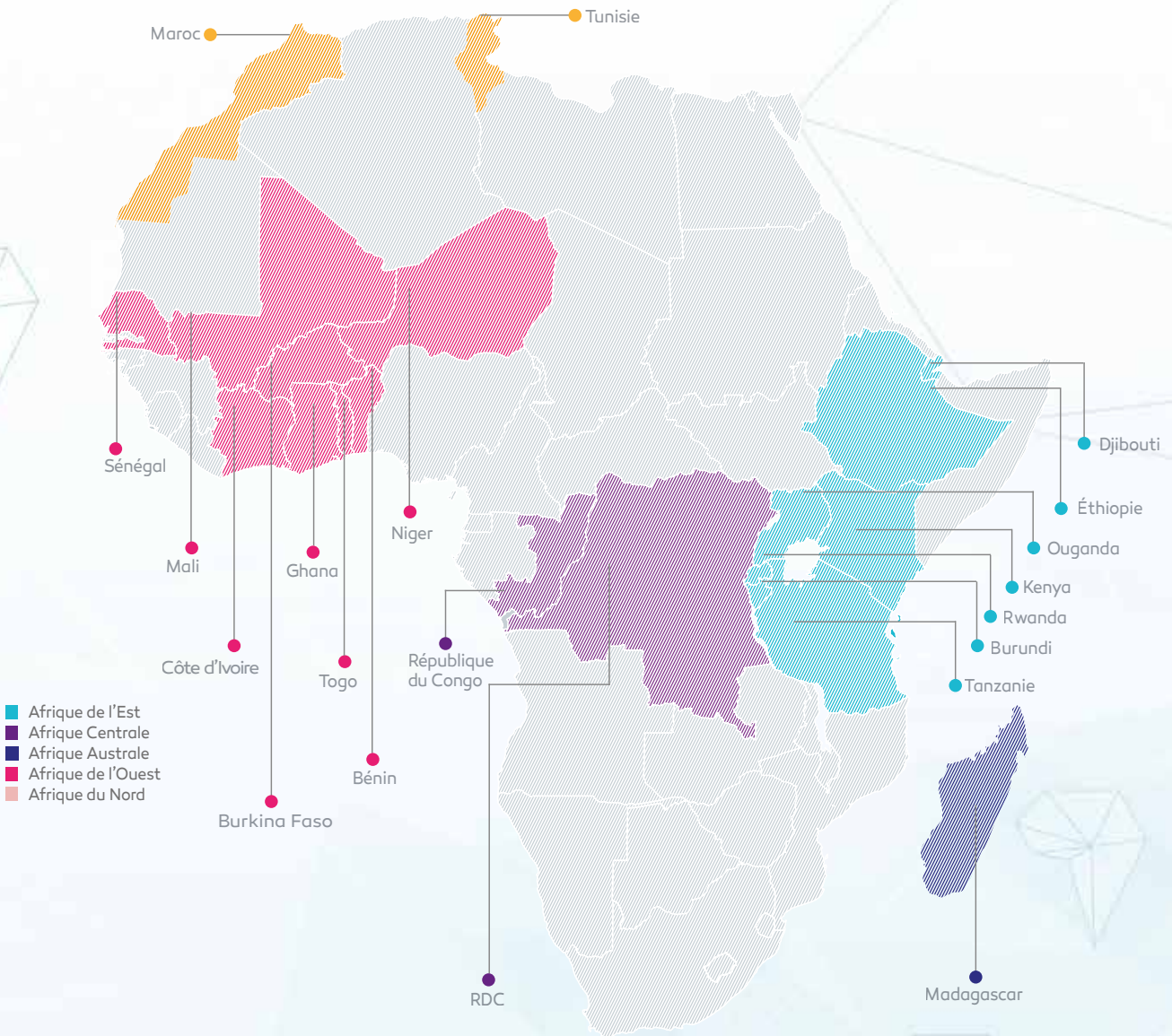
Milliards DH
(+16% vs. 2022)
Résultat Net Part du Groupe

*Hors Resales / **Hors Repos

BANK OF AFRICA un groupe universel international à vocation panafricaine

L'une des vocations de BANK OF AFRICA est de participer activement au développement d'une économie africaine dynamique, résiliente et inclusive. Présent dans 20 pays d'Afrique, le Groupe met en place des initiatives innovantes

qui appuient les programmes de développement des pays, renforcent les échanges entre eux et avec le reste du monde et créent ainsi un impact social positif.



1^e

Banque marocaine à s'implanter en Afrique subsaharienne en 1989

2^e

Groupe panafricain par son rayonnement géographique : 20 pays et 5 zones économiques

609

Agences bancaires - Hors Maroc -

6 604

Collaborateurs - Hors Maroc -

BANK OF AFRICA se distingue comme l'un des groupes financiers de premier plan sur la scène panafricaine, fort d'un des réseaux les plus vastes du continent. Incarnation d'une vision bancaire universelle, le Groupe embrasse un éventail de métiers dans le secteur financier qui témoigne de sa capacité à répondre aux besoins diversifiés de sa clientèle. En tant que

groupe bancaire universel, BANK OF AFRICA excelle dans une multitude de domaines, allant de la Banque Commerciale à la Banque d'Affaires, en passant par la Banque Participative et des Services Financiers Spécialisés tels que le leasing, le factoring et le crédit à la consommation.

Retail Banking
Corporate Wholesale Banking

**BANK OF AFRICA
AU MAROC**

**ACTIVITÉS
DE BANQUE
D'AFFAIRES**

**ACTIVITÉS À
L'INTERNATIONAL**

**SERVICES
FINANCIERS
SPÉCIALISÉS**

BMCE Capital SA
BMCE Capital Bourse
BMCE Capital Gestion
BMCE Capital Conseil
BMCE Capital Gestion
BMCE Capital Gestion privée
BMCE Capital Markets
BMCE Capital Global Research
BMCE Capital Solutions
BMCE Capital Advisory

BOA Holding
LCB Bank
Banque de Développement
du Mali
BANK OF AFRICA UK
BANK OF AFRICA Europe
BMCE Euroservices
BANK OF AFRICA Shanghai

Salafin-Crédit à la Consommation
Maghrebail-Leasing
RM Experts -Recouvrement
Maroc Factoring -Affacturage
Euler Hermes Acmar-Assurance crédit
Bank Al Karam -Banque Participative

2^e

Bancassureur

3^e

**Banque en termes
de total bilan**

Part de marché en crédits: 12,48%
Part de marché en dépôts: 12,64%

3^e

**Gestionnaire d'Actifs
13% de part
de marché**

65 ans au service du développement économique au Maroc et à l'international

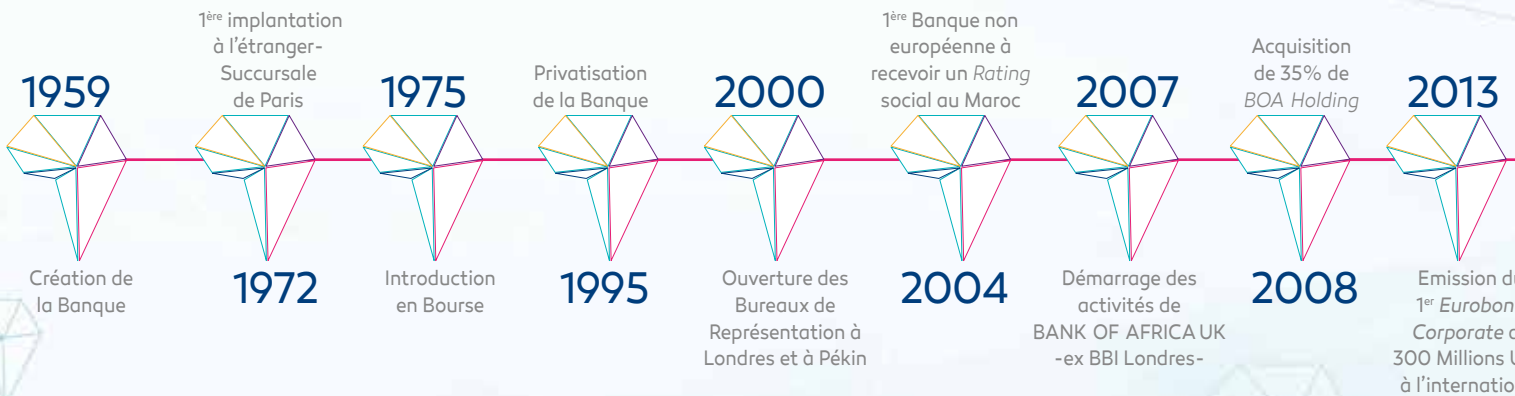
Depuis sa fondation, il y a 65 ans dans la perspectives d'étendre le commerce extérieur marocain, BANK OF AFRICA est devenue et demeure aujourd'hui le Groupe bancaire marocain le plus axé sur l'international. Son développement constant lui confère

une place incontournable dans le paysage économique et financier africain, en assurant une connexion continue entre le continent et le reste du monde.

BANQUE UNIVERSELLE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DU MAROC

Privatisée en 1995, BANK OF AFRICA devient filiale de O Capital Group -ex FinanceCom. Cette étape marque un tournant dans l'histoire de la Banque et lui permet d'élargir son portefeuille d'activités. En s'appuyant sur son expertise de départ de Banque de commerce extérieur, BANK OF AFRICA développe une Banque universelle, s'impose comme une référence dans le secteur bancaire national et devient un acteur de premier plan dans le développement économique du Royaume.

1995-2006



1959-1994

NAISSANCE D'UNE BANQUE OUVERTE SUR LE MONDE

Née en 1959, sous l'impulsion de feu sa Majesté le Roi Mohammed V, la Banque Marocaine du Commerce Extérieur a été fondée pour développer le commerce extérieur du Maroc.

NO PANAFRI

BANK OF AFRICA accélère son développement à l'international avec la création de nombreuses filiales à la fois en Afrique et en Europe.

UN NOUVEL HORIZON AVEC LA DÉNOMINATION BANK OF AFRICA

Confortée par ses réussites à l'international, BANK OF AFRICA poursuit son expansion en implantant ses activités en Chine et au service de l'Afrique. La Banque change de dénomination pour devenir naturellement «BANK OF AFRICA» et définit un plan stratégique qui s'appuie sur 4 axes de développement : La centricité client, la digitalisation des activités, l'accélération du développement en Afrique, et le renforcement de son positionnement dans la finance à impact.

Aujourd'hui, BANK OF AFRICA est un acteur économique et financier incontournable en Afrique, qui s'appuie sur un puissant réseau et une présence dans 20 pays africains qui couvrent les 5 zones du continent.

2017-2023

Nouvelle dénomination «BMCE BANK OF AFRICA» renforçant la dimension africaine du Groupe

Montée dans le capital de BOA Holding à 75%, de la Banque de Développement du Mali à 32,4% et de LCB Bank à 37%

Lancement du programme African Entrepreneurship Award

Signature de la première charte RSE du Groupe BANK OF AFRICA

BMCE BANK OF AFRICA devient BANK OF AFRICA

BANK OF AFRICA, 1^{ère} banque marocaine à rejoindre l'initiative partenariale du Pacte Mondial des Nations Unies et de ONU Femmes, «Women's Empowerment Principles»

2015

2016

2018

2019

2020

2021

2022

2023

1^{ère} Banque à émettre un emprunt obligataire «Green Bond» à l'occasion de la COP 22

Lancement de la filiale BANK OF AFRICA Shanghai

Changement de la dénomination sociale des filiales madrilène et londonienne qui deviennent respectivement BANK OF AFRICA EUROPE et BANK OF AFRICA UK

Nouvelle identité de BTI Bank, banque participative de BANK OF AFRICA, qui devient «Bank Al Karam»
Nouvelle stratégie ESG du Groupe

Nouvelle Structure managériale pour porter la vision 2030

2007-2016

UN NOUVEL ÉLAN, AMBITIONS AFRICAINES ET INTERNATIONALES

Compte tenu des fortes potentialités du développement permanent du continent africain, BANK OF AFRICA concrétise ses ambitions de devenir une Banque panafricaine à caractère international. D'autres acquisitions s'en suivent et viennent confirmer l'engagement durable dans lequel s'inscrit le Groupe sur le continent.

BANK OF AFRICA : Cap vers 2030

À l'aube d'une décennie de profonde transformation, BANK OF AFRICA esquisse sa feuille de route stratégique, définie dans le cadre de la Vision 2030. Celle-ci s'articule autour de piliers déterminants : innovation digitale, engagement en faveur d'une finance responsable et accroissement de son empreinte panafricaine. Ces orientations, couplées à des leviers de croissance ciblés et une dynamique d'intégration des métiers, marquent la détermination du Groupe à sculpter

un groupe financier robuste et réactif, qui s'impose sur le plan continental et international dans l'ère du digital et de la durabilité. Les ambitions stratégiques du Groupe se conjuguent harmonieusement pour créer un écosystème financier où la centricité client, l'innovation et la finance à impact convergent pour former le socle de la croissance et de la contribution au développement économique du continent africain.



Vision 2030

BANK OF AFRICA s'érige en groupe panafricain incontournable, présent dans 32 pays, prônant la création de valeur et le leadership en matière de responsabilité sociale et environnementale (RSE). Sa vision 2030 se concrétise à travers un engagement ferme dans la finance à impact au service des communautés africaines et à l'échelle internationale.



Ambitions Stratégiques

BANK OF AFRICA vise à renforcer sa position au Maroc par la conquête et la fidélisation de la clientèle, tout en s'adaptant au modèle 'Phygital' qui combine l'agilité numérique et la proximité du réseau physique d'agences. À l'international, la consolidation de la présence en Afrique Subsaharienne, ainsi que l'optimisation des activités en Europe, constituent les principaux moteurs de croissance.



Leviers de Développement

BANK OF AFRICA s'est assurée les moyens de ses ambitions en consolidant ses fonds propres, à travers l'émission d'emprunts obligataires subordonnés perpétuels. Elle persiste dans l'effort de recouvrement des créances et optimise son portefeuille d'immobilisations, en s'adaptant aux conditions de marché.

Axes stratégiques de BANK OF AFRICA



Digitalisation

Un virage numérique marqué par l'enrichissement de l'offre digitale et multicanale, démontrant la capacité de BANK OF AFRICA à intégrer les nouvelles technologies pour améliorer l'expérience client.



Finance à Impact et RSE

La Banque continue de capitaliser sur son expertise en matière de finance à impact, en intégrant les principes ESG dans toutes ses opérations.



Centricité Client

Le Groupe place le client au cœur de sa stratégie, visant à devenir leader en termes de service et de satisfaction client.



Innovation Omnicanale

En exploitant le digital, la data et la finance mobile, la Banque s'oriente vers une logique de services accessibles partout et à tout moment.

Programmes Stratégiques

Améliorer les performances de BANK OF AFRICA au Maroc



Assurer la durabilité du portefeuille en Afrique subsaharienne



Placer l'humain au cœur de la vision 2030



Explorer des expansions ciblées



Créer de lignes de métiers à l'échelle internationale



Un modèle créateur de valeur partagée pour une croissance saine et durable

Au cœur de la mission de BANK OF AFRICA, réside la volonté de créer de la valeur de manière pérenne, favorisant une croissance saine et un bénéfice mutuel pour toutes les parties

prenantes. Dans cet esprit, son modèle économique intègre la création de valeur financière et sociétale, contribuant ainsi au développement durable du continent africain.

NOS RESSOURCES

CAPITAL HUMAIN

La diversité des collaborateurs de BANK OF AFRICA répartis dans ses 32 pays de présence est son atout majeur. Ils constituent la force motrice de son engagement envers ses clients et partenaires :



14 846

Collaborateurs



45%

Parité
femme/homme

RÉSEAU INTERNATIONAL

Le vaste réseau de BANK OF AFRICA compte près de 2 000 points de vente, assurant une accessibilité optimale à nos clients à travers plusieurs pays.

SOLIDITÉ FINANCIÈRE

BANK OF AFRICA est la 3^{ème} plus grande banque au Maroc, avec un total bilan de 388 milliards de dirhams et 2^{ème} bancassureur avec une part de marché de 34,53%. Cette position renforce notre positionnement en tant qu'institution financière fiable et solide, offrant à ses clients une confiance inégalée dans ses services.

SAVOIR-FAIRE LOCAL ET CONTINENTAL

Grâce à sa présence géographique étendue et à son positionnement diversifié, BANK OF AFRICA a consolidé son expertise reconnue dans le financement des particuliers et des entreprises, au niveau national et à l'échelle internationale.

NOTRE ALLOCATION DES RESSOURCES

L'objectif de la vision stratégique du Groupe BANK OF AFRICA à l'horizon 2030 est de contribuer au développement durable de l'Afrique en utilisant les ressources et l'expertise pour créer un impact positif et durable dans les communautés que nous servons. Cette vision s'articule autour de 4 axes de développement, portés par des leviers stratégiques :



AMÉLIORATION DE L'EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE

BANK OF AFRICA œuvre à améliorer de manière continue son efficacité opérationnelle à travers l'accélération de la transformation digitale ainsi que le renforcement de l'efficacité commerciale en créant de nouveaux produits.

RENFORCEMENT DES DISPOSITIFS DE GESTION DES RISQUES ET DE RECOURS

Les équipes de BANK OF AFRICA gèrent au quotidien différents risques et veillent au respect des directives légales et réglementaires afin d'assurer une gestion appropriée du portefeuille de BANK OF AFRICA.

NOTRE PERFORMANCE

PERFORMANCE COMMERCIALE - CRÉDITS & DÉPÔTS -

Groupe : Crédits à la clientèle - hors *Resales* - de 201 milliards DH, en augmentation de +3% et dépôts à la clientèle - hors *Repos* - à 237 milliards DH.

BANK OF AFRICA SA : 134 milliards DH de crédits, en hausse de +6% et 148 milliards DH de dépôts.

BOA Holding : 5,2 milliards EUR de créances sur la clientèle, en hausse de +3% et 7,4 milliards EUR de dépôts.

PERFORMANCE OPÉRATIONNELLE - PNB-

Groupe : 16,9 milliards DH, en hausse de +9% par rapport à 2022.

BANK OF AFRICA SA : 7,2 milliards DH, en hausse de +8%.

BOA Holding : 755 millions EUR de PNB, +11% vs. 2022.

GESTION DES RISQUES - RATIO DU COÛT DU RISQUE-

Groupe : 1,2% contre 1,1% en 2022.

BANK OF AFRICA SA : stable à 0,8% en 2023.

BOA Holding : 1,4% contre 1,5% en 2022.

NOTRE CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (AGENDA 2030)



NOTRE CRÉATION DE VALEUR

En ligne avec sa vision, BANK OF AFRICA assure une création et un partage de la valeur auprès de l'ensemble de ses parties prenantes

REGULATEURS & GOUVERNEMENT

BANK OF AFRICA s'est dotée d'une gouvernance solide et d'une gestion des risques efficace, en ligne avec les standards requis au niveau national, régional et international notamment :

- Dispositif de gouvernance aux normes internationales
- Dispositif LBC/FT
- Conformité loi FATCA
- Système de Management Anti-corruption
- 2,5 milliards DH d'impôts et taxes payés par le Groupe

CLIENTS

Grâce à sa culture d'innovation, BANK OF AFRICA développe des services et des produits qui répondent aux besoins de chaque catégorie de clients.

- « Crédit Daba » : crédit en ligne
- « Daba Transfer » : transfert d'argent en ligne
- « Business Online » : plateforme digitale pour la gestion de l'ensemble des opérations bancaires de la clientèle entreprises
- Crédit Habitat : plateforme 100% en ligne de crédit habitat
- Agence Direct : service en ligne pour l'ouverture de comptes bancaires à distance
- BMCE Direct : gestion des différentes opérations bancaires
- Daba Pay : application de paiement mobile

ENVIRONNEMENT

Le Groupe se distingue en étant précurseur du financement de la transition énergétique et partenaire des principaux bailleurs de fonds internationaux.

- *Green Value Chain* pour financer des projets d'amélioration de l'empreinte environnementale des entreprises en partenariat avec la BERD
- *CAP BLEU* dédié aux projets en faveur de la préservation des ressources hydriques
- Certification ISO 14001 relative au Management environnemental
- Certification ISO 5001 relative au Management de l'énergie

COLLABORATEURS

Le Groupe accorde une attention particulière au bien-être et à l'épanouissement de ses collaborateurs et agit en faveur de la parité genre et de l'inclusion.

- Certification ISO 45 001
- BANK OF AFRICA ACADEMY : Part des collaborateurs bénéficiant de formation: 90%
- Parité femme/homme : 44% -vs. 43,6% en 2022-
- Adhésion au *Women's Empowerment Principles*
- 4,2 milliards DH de masse salariale -y compris assurances et avantages sociaux-

SOCIÉTÉ

A travers la Fondation BMCE BANK et la Fondation BOA, le Groupe est engagé auprès des communautés en contribuant au développement de l'éducation et en assurant l'accès aux soins.

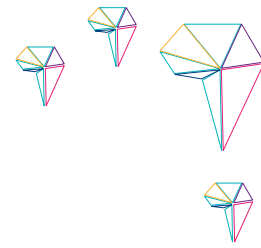
- 4% du Résultat Brut d'Exploitation dédié à la Fondation BMCE Bank
- La Fondation BMCE BANK : +150 écoles au Maroc et en Afrique subsaharienne avec 34 400 élèves scolarisés dont 50% de filles
- La Fondation BOA avec, chaque année, plus de 180 000 bénéficiaires des initiatives pour la santé et l'éducation

Un Groupe fort de la diversité, de la qualité et de la confiance de ses actionnaires

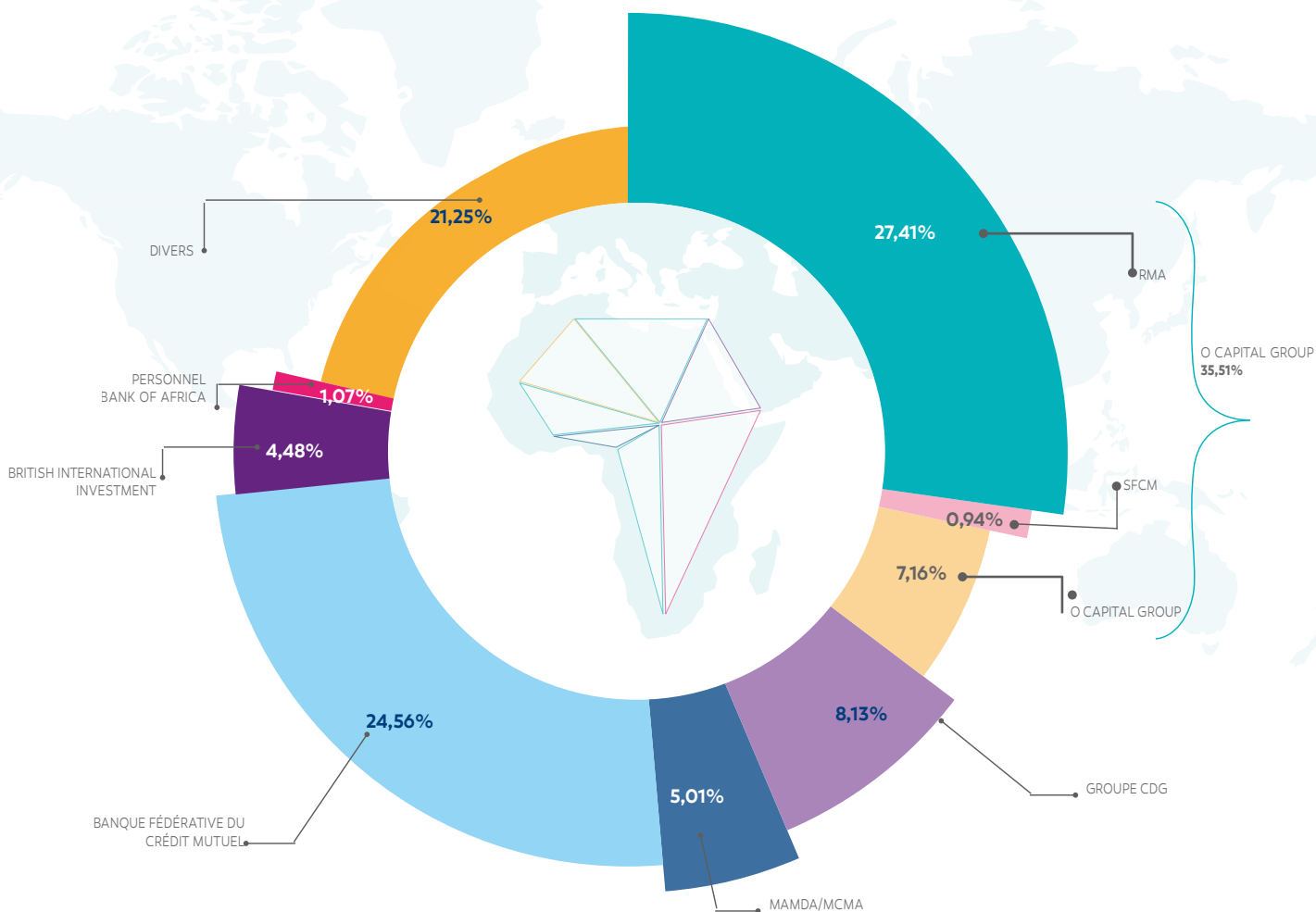
Convaincus du positionnement stratégique, de la qualité opérationnelle et de la solidité des fondamentaux du Groupe, ainsi que de son empreinte durable, des investisseurs institutionnels de renommée internationale et nationale ont rejoint le cercle des actionnaires de BANK OF AFRICA, aux côtés de l'actionnaire de référence, O Capital Group. Le processus de développement et de diversification de l'actionnariat de

BANK OF AFRICA a été amorcé peu après la prise de contrôle par O Capital Group, avec la participation du Groupe Banque Fédérative du Crédit Mutuel, suivie de son renforcement. Cette dynamique s'est poursuivie avec l'ouverture du capital en 2019, accueillant *British International Investment* - ex CDC Group PLC -, une institution du financement du développement du Royaume-Uni.





ACTIONNARIAT DE BANK OF AFRICA AU 31 DÉCEMBRE 2023



PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

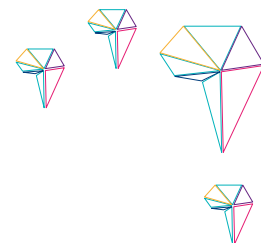
O CAPITAL GROUP	RMA	GRUPE CDG	BFCM - GROUPE CRÉDIT MUTUEL-ALLIANCE FÉDÉRALE	BRITISH INTERNATIONAL INVESTMENT
Né de la fusion par absorption de FinanceCom par le Holding Benjelloun Mezian, courant 2021, O Capital Group est un Groupe industriel et financier marocain de premier plan opérant dans différents domaines d'activités à fort potentiel de croissance.	Acteur solide et ambitieux, et compagnie d'assurances parmi les leaders en Afrique du Nord, s'appuyant sur un réseau de proximité et une innovation permanente.	Institution publique marocaine qui a pour mission d'investir et de soutenir des projets d'envergure pour renforcer le développement économique et les infrastructures du Maroc.	Groupe bancaire mutualiste de premier plan implanté en France et à l'international, regroupant des activités de banque de détail, de bancassurance et de monétique. Ses filiales couvrent également les domaines des services financiers spécialisés - crédit à la consommation, crédit-bail... - et de l'informatique.	Institution de financement du développement et d'investissement à impact du Royaume-Uni, elle œuvre à la promotion et au développement durable en matière économique, sociale et environnementale dans ses pays d'implantation, en investissant des capitaux pour soutenir la croissance et l'innovation du secteur privé.

A PROPOS DE O CAPITAL GROUP

Animé par une volonté de croissance saine appuyée par une stratégie d'innovation et d'ouverture sur les horizons, les secteurs et les métiers de l'avenir, O Capital Group a acquis une notoriété avérée et intervient dans plusieurs régions à travers le monde. Au niveau national et continental, O Capital Group est reconnu pour avoir œuvré à la réalisation de plusieurs grands projets structurants et pour sa puissante mobilisation, au service de plusieurs pans de l'économie, tels que le Port Tanger Med, l'introduction du premier opérateur privé de téléphonie mobile au Maroc, le développement de la Cité Industrielle Mohammed VI Tanger Tech et la construction de la Tour Mohammed VI à Rabat. Au fil de sa trajectoire, O Capital Group

s'est fixé pour cap de prendre des positions solides et d'avant-garde dans les secteurs porteurs, répondant aux besoins du développement économique et social et des intérêts des générations futures du Maroc et de l'Afrique. Essentiellement orienté vers les métiers de la Banque et de l'Assurance, O Capital Group a évolué en tant qu'investisseur pour le long terme et s'est diversifié dans de nouveaux secteurs à forte valeur ajoutée porteurs de synergies avec ses activités Core Business. Au-delà des frontières marocaines, O Capital Group s'est développé à travers une stratégie de croissance externe pour assurer sa diversification régionale et en capitalisant sur un réseau de partenaires de premier plan.





LES PÔLES DE O CAPITAL GROUP

CORE BUSINESS



RMA

Deuxième compagnie du secteur marocain des assurances en termes de primes émises, née de la fusion entre la Royale Marocaine d'Assurances et Al Wataniya effective en janvier 2005.

BANK OF AFRICA

Troisième Groupe bancaire privé marocain, présent dans une trentaine de pays et avec une forte implantation panafricaine notamment via le réseau BOA Holding.

RELAIS DE CROISSANCE



MEDITELECOM (ORANGE)

Opérateur sur le marché marocain des télécommunications, créé en 1999, s'adressant aussi bien au marché des Particuliers qu'à celui des PME et des Grandes Entreprises, dont les produits et services sont brandés Orange depuis décembre 2016.

CTM

Société leader des secteurs du transport de voyageurs et la Messagerie au Maroc, première à être listée à la Bourse de Casablanca en 1993.

RANCH ADAROUCHE

Plus grand élevage d'Afrique de bovins de type *Santa Gertudis*, évoluant notamment en mode de ranching extensif sur un domaine de plus de 11 000 hectares.

GREEN OF AFRICA

Opérateur spécialisé dans le développement, le financement, la construction et l'exploitation de centrales électriques opérant à base d'énergies renouvelables, né de la fusion absorption entre *Green of Africa Development* -absorbée- et *Green of Africa Investment* -absorbante- courant 2022. *Green of Africa* participe au consortium qui a remporté l'appel d'offres en 2023 pour la conception, la construction et l'exploitation de la station de dessalement de la région de Casablanca.

PRIVATE EQUITY



FINATECH GROUP

Acteur majeur de l'énergie et des technologies numériques de l'information et de la communication, créé en juin 2007. Intégrateur de référence qui offre des solutions et infrastructures globales depuis la conception, la réalisation jusqu'à la maintenance et l'exploitation.

AIR ARABIA MAROC

Compagnie aérienne marocaine low-cost créée en 2009 en partenariat avec les Groupes Air Arabia et Holmarcom.

BRICO INVEST « Mr BRICOLAGE »

Chaîne de magasins spécialisés dans la distribution de matériel de bricolage et le conseil pour l'aménagement de la maison, basés dans plusieurs villes du Royaume.

PATRIMOINE



ARGAN INVEST

Société d'investissement dans les métiers de gestion immobilière, à travers Actif Invest et Colliers International Maroc.

CAP ESTATE

Filiale immobilière de O Capital Group.

COLLIERS INTERNATIONAL MAROC

Entité spécialisée dans la Maîtrise d'Ouvrage Déléguée, créée en partenariat avec Colliers International Group.

REVLV'S

Société propriétaire de l'hôtel Amanjena, détenue à parts égales entre O Capital Group et AMAN RESORT.

RISMA

Société cotée à la Bourse de Casablanca, détenant et exploitant un portefeuille de 23 hôtels, dont la gestion est notamment confiée au groupe ACCOR. La société couvre les segments du luxe, haut de gamme, milieu de gamme et hôtellerie économique, notamment sous les marques Sofitel, M Gallery, Novotel et Ibis.

O TOWER

Entité détenue conjointement par BANK OF AFRICA, RMA et O Capital Group, portant le projet de la Tour Mohammed VI en cours de construction sur la vallée de Bouregreg à Rabat.

VILLAJENA

Société détenue conjointement et à parts égales avec le groupe AMAN, disposant d'une réserve foncière au sein du site resort golfique Amelkis qui est destinée à l'édification d'un projet immobilier prime brandé AMAN.

INTERNATIONAL



O CAPITAL EUROPE (EX-FINANCECOM INTERNATIONAL)

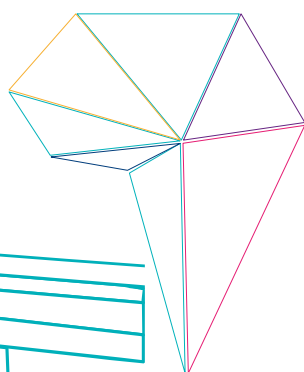
Société basée au Luxembourg spécialisée en stratégie patrimoniale et en investissement à destination de grands patrimoniaux.

O CAPITAL FRANCE (EX-FINANCECOM EUROPE)

Entité de support et de coordination stratégique des principales *Business Units* pour le développement international en Afrique, Moyen Orient et Europe de O Capital Group.

FCOMI-L GLOBAL CAPITAL

Fonds européen de gestion multi-stratégies.



Des engagements à fort impact

BANK OF AFRICA s'engage fermement en faveur du développement durable et de la finance à impact, en intégrant des pratiques éthiques et écologiques qui renforcent son rôle dans le financement du développement durable.

Dans cet esprit, le Groupe s'aligne aux standards internationaux et aux principes reconnus qui guident les institutions financières vers plus de responsabilité sociétale, environnementale et sociale.



BANK OF AFRICA premier signataire africain, en 2000, de la déclaration des institutions financières sur l'environnement et le développement durable du PNUE.



Mise en place d'un Système de Gestion Environnementale et Sociale des risques en partenariat avec IFC en 2008.



Adoption volontaire par BANK OF AFRICA des Principes de l'Equateur - EP - en mai 2010. Ensemble de normes visant à déterminer, évaluer et gérer les risques sociaux et environnementaux dans le domaine du financement de projets d'un montant supérieur à 10 millions USD.



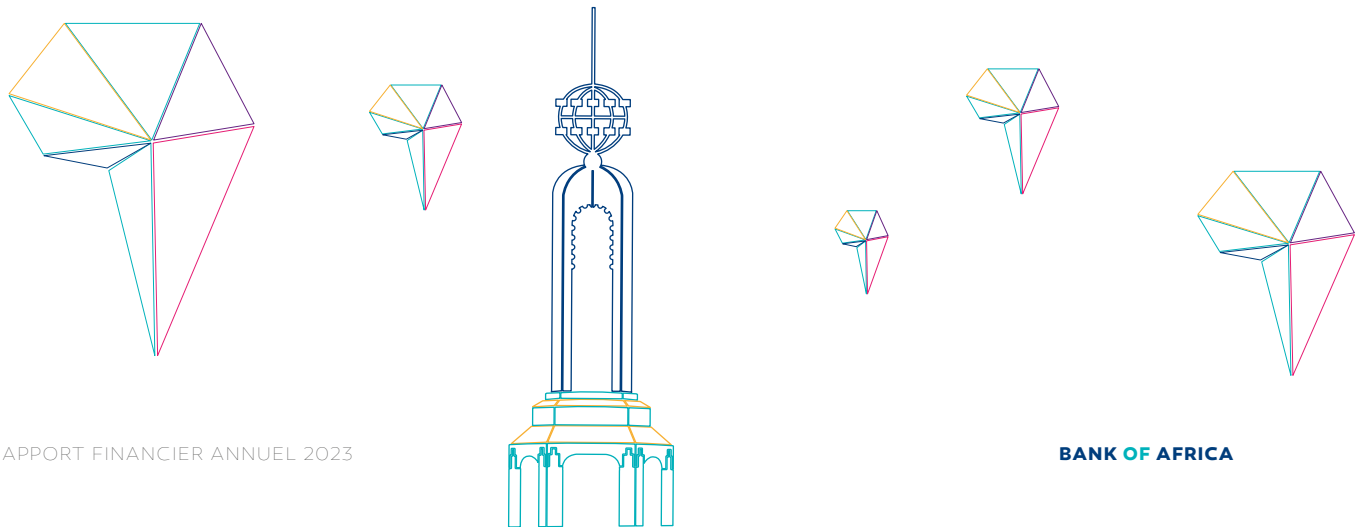
1^{ère} Banque africaine à adhérer au *Task force on Climate -related Financial Disclosures* - TCFD en 2018.

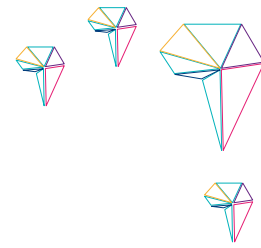


Adhésion au *Global Compact* en apportant son soutien à ses dix Principes, relatifs au respect des droits de l'Homme, des normes de travail, de protection de l'environnement, ainsi qu'à la lutte contre la corruption. Mise en ligne, en octobre 2017 du 1^{er} rapport « *Communication On Progress* » et obtention du statut « *Global Compact Advanced COP's* » en 2020.



Engagement en faveur du climat en rejoignant l'initiative « *Mainstreaming Climate Action within Financial Institutions* » – ou « l'Intégration de l'action pour le climat au sein des institutions financières ».USD.





Le Groupe BANK OF AFRICA-BMCE, adhérent aux Principes pour une banque responsable (PRB) des Nations unies en septembre 2019, s'est engagé à aligner sa stratégie commerciale aux exigences des dits Principes par une intégration progressive au sein de ses opérations. Dans ce sens, la banque a publié son 3^{ème} rapport appuyé par une évaluation dite (Limited Assurance) pour répondre aux prescriptions des PBR à l'attention des évaluateurs externes.



1^{ère} Banque africaine à soutenir l'initiative chinoise *Green Investment Principles for the Belt & Road -GIP-*.



BANK OF AFRICA s'engage à rejoindre le réseau Africa pour la diversité, à travers la signature de la Charte Entreprise «Gender Diversity», élaboré par We4She dans le cadre du Africa CEO Forum



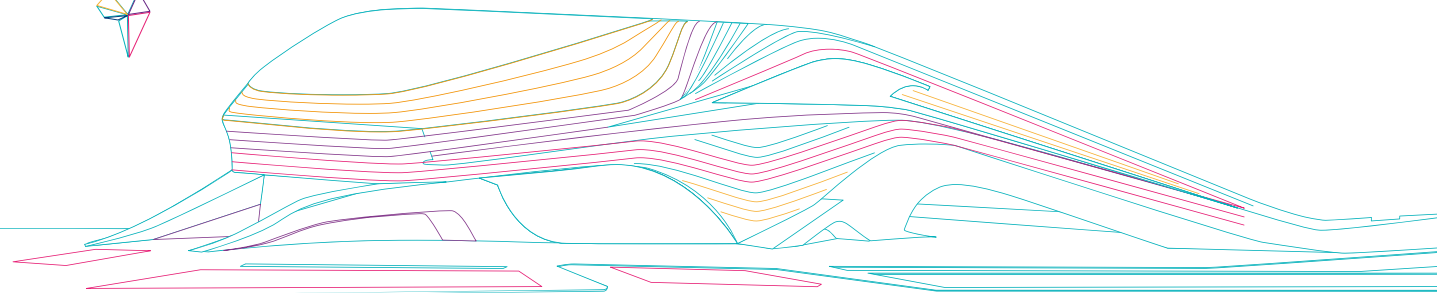
BANK OF AFRICA, 1^{ère} Banque Marocaine à rejoindre l'initiative partenariale du Pacte mondial des Nations Unies et de ONU Femmes «Women's Empowerment Principles»



Membre fondateur du « *African Business Coalition du Global Compact* » -ABLC-, coalition panafricaine pionnière du secteur privé engagée en faveur d'un avenir durable en Afrique



Adhésion au programme mondial pour les normes de durabilité, les rapports intégrés et la réflexion intégrée.



Une notoriété renforcée avec des distinctions prestigieuses

BANK OF AFRICA maintient son leadership, reconnu au niveau international comme en témoignent ses classements mondiaux, ses nombreuses certifications en matière d'excellence et efficacité opérationnelle.

Durant la période 2023-2024, le Groupe a obtenu des certifications de renom à l'échelle mondiale, attestant ainsi de la concrétisation de ses engagements en matière de durabilité.



BANK OF AFRICA reconnue « Meilleure Banque en Afrique du Nord » lors de l'édition 2023 des « African Banker Awards ».



BANK OF AFRICA primée pour son leadership et ses engagements en matière de Durabilité pour la 10^{ème} année consécutive de la 16^{ème} Arabia CSRA Awards dans la catégorie « Financial Services Sector » de la Région MENA.

Euromoney Awards for Excellence

BANK OF AFRICA primée « Best Bank for SMEs in Morocco » et « Best Bank for ESG in Morocco » par Euromoney Awards for Excellence en 2023.

Forbes Middle East

BANK OF AFRICA figure dans le top 30 des banques les plus importantes de la région MENA selon Forbes Middle East en 2022.

BRVM Awards

BOA Capital Securities reconnue « Société de Gestion et d'Intermédiation de l'année » lors des « BRVM Awards » en 2023.

Brand Africa

BANK OF AFRICA élue « Marque Financière la Plus Admirée au Maroc » et dans le top 10 en Afrique du « Brand Africa 100 » en marge de l'African Digital Summit – en 2023.

International Investor Magazine

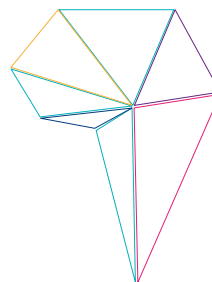
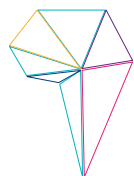
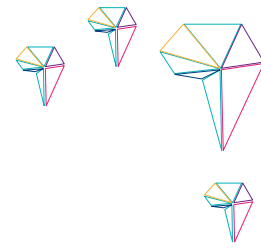
BMCE Capital nommée « Meilleure Banque d'Investissement au Maroc en 2023 » par « International Investor Magazine ».

Global Finance Magazine

BANK OF AFRICA élue Meilleure Banque des PME au Maroc - Best SME Bank in Morocco » et « Meilleure Banque du Continent Africain » par « Global Finance Magazine » en 2022.

Lipper MENA Markets

BMCE Capital Gestion distinguée lors du « Lipper MENA Markets 2023 Fund Awards » dans les catégories « Mena Markets » et « Mena Markets Domestic » en 2023.



BOA Ghana nommée « Banque de financement du commerce de l'année 2022 » par deux organismes de référence : « Innovation and Excellence Awards » et « Ghana Credit Excellence Awards 2022 ».

BANK OF AFRICA reconnue « Banque Emettrice la plus active au Maroc » la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement -BERD en 2022.

Renouvellement de la certification SMAC ISO 37001 relative au système de management Anti- Corruption de BANK OF AFRICA.

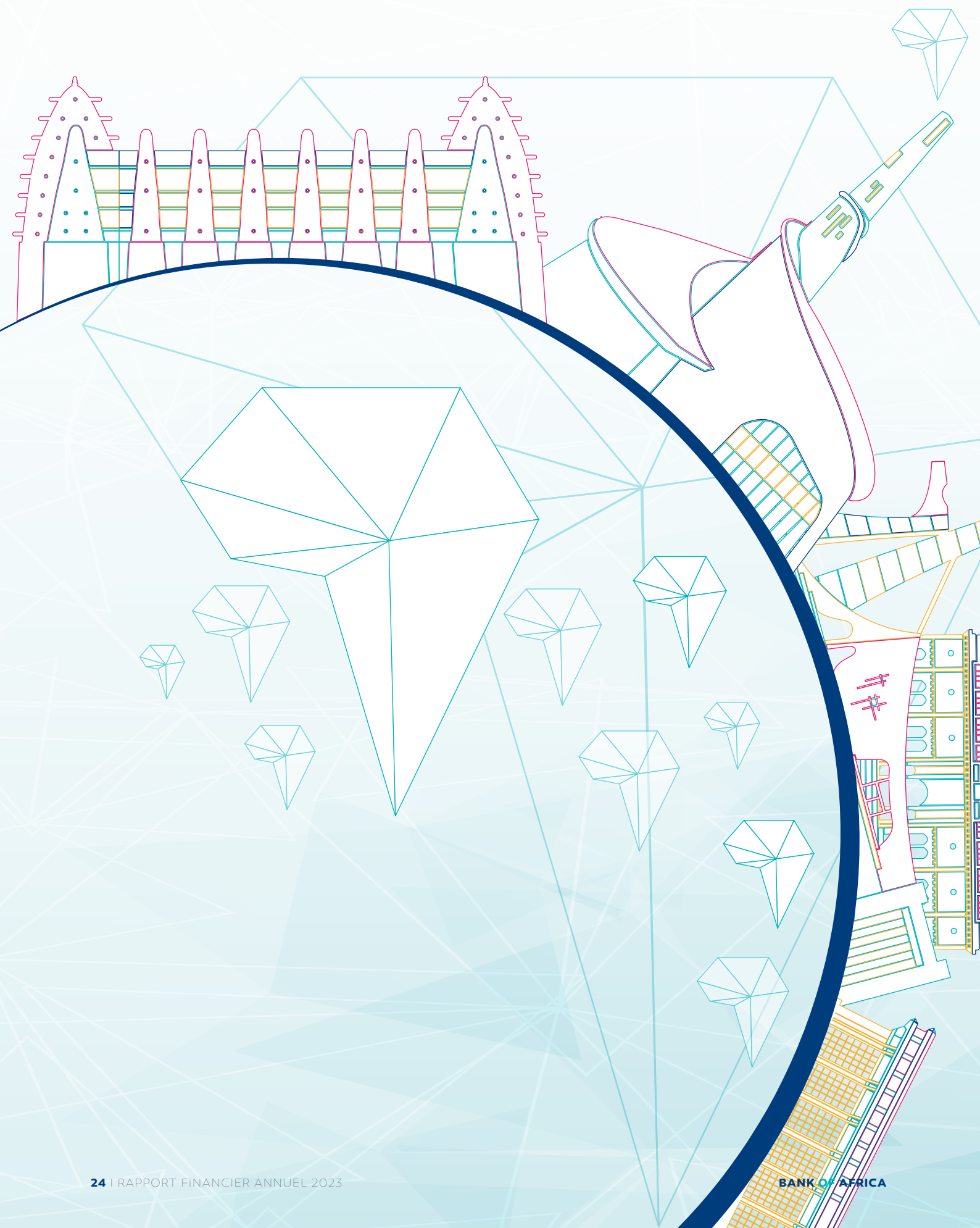
Double certification NM 50001 et ISO 50001 dans sa version 2018 pour son système de management de l'énergie, par IMANOR et BureauVeritas.



Réussite des audits de suivi de la certification ISO 45001 relative au système de management de la santé et de la sécurité au travail et de renouvellement de la certification ISO 14001 relative au Management environnemental



BMCE Capital Gestion reconnue conforme la norme « International Standard on Assurance Engagements - ISAE » 3402 Type II et renouvellement de ses certifications « Engagements de services » et « ISO 9001 version 2015 » suite à l'audit externe conduit par BureauVeritas Maroc.



The background features a light blue geometric pattern of overlapping triangles. Several stylized, wireframe outlines of diamonds are scattered across the page. On the left side, there are stylized illustrations of minarets or towers. A large, faint outline of the African continent is visible in the lower right quadrant.

La durabilité au cœur de la Raison d'Être et du modèle de développement du Groupe

Des engagements forts pour un impact positif durable : conception de la durabilité de BANK OF AFRICA



Au cœur de l'évolution et de la culture d'entreprise de BANK OF AFRICA, le développement durable est plus qu'une simple stratégie : c'est une vocation. Pionnière parmi les institutions bancaires marocaines, la Banque a ainsi placé le développement durable au centre de ses préoccupations. Depuis la création de la Fondation BMCE Bank en 1995, le Groupe a démontré son engagement continu en faveur de la création de valeur partagée et de l'instauration de modèles de développement intégrant des principes de durabilité, de développement humain et d'inclusion sociale.

Signataire en 2000 de la déclaration des institutions financières sur l'environnement et le développement durable du PNUE -Programme des Nations Unies pour l'Environnement, le Groupe a traduit ses engagements dans sa Charte de Responsabilité Sociétale, qui a guidé l'ensemble des activités de BANK OF AFRICA depuis et a été appliquée dans plusieurs de ses filiales

au Maroc et à l'international.

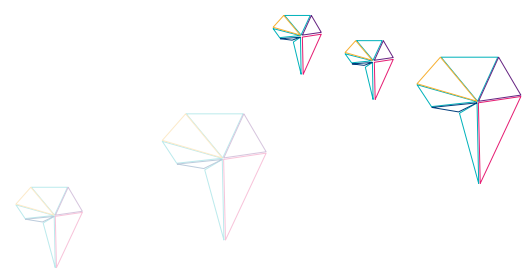
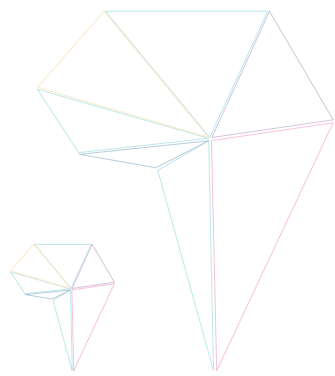
Une nouvelle stratégie de durabilité ESG a été approuvée par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 16 juin 2023. Elle énumère les principes généraux et les objectifs du Groupe en faveur de la durabilité. La Charte de durabilité, élaborée initialement en 2018, a de ce fait été révisée afin de l'aligner avec la Vision 2030 adoptée en 2022. Cette mise à jour intègre évidemment l'évolution des normes de référence et des meilleures pratiques en matière de responsabilité sociale et environnementale.

Le développement de la nouvelle stratégie de durabilité de BANK OF AFRICA est le fruit d'une analyse approfondie, impliquant une révision rigoureuse des processus par lesquels la Banque exerce ses engagements et une mise à jour de la cartographie des risques et des opportunités. Cela a permis d'affiner le cadre référentiel des responsabilités

de la Banque en matière sociale, sociétale, environnementale, éthique et de gouvernance.

Cette stratégie, en harmonie avec les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies, est déployée à travers cinq principaux axes d'engagement :

1. **Intégration proactive de la durabilité à la Gouvernance du Groupe et au pilotage de ses performances**
2. **Offres et services innovants pour la résilience au changement climatique et la transition environnementale**
3. **Confiance dans le capital humain et création de valeur avec les talents du Groupe**
4. **Confiance, satisfaction des clients et croissance des parts de marché**
5. **Acteur du développement humain et territorial.**



Intégration proactive de la durabilité à la Gouvernance du Groupe et au pilotage de ses performances

Offres et services innovants pour la résilience au changement climatique et la transition environnementale



Confiance dans le capital humain et création de valeur avec les talents du Groupe



Acteur du développement humain et territorial



Confiance, satisfaction des clients et croissance des parts de marché



1 Intégration proactive de la durabilité à la Gouvernance du Groupe et au pilotage de ses performances

- Effectivité de l'indépendance du Conseil d'administration et respect des droits des actionnaires,
- Intégration des facteurs ESG au périmètre de revue des risques (réputation, légaux, opérations, crédits, liquidité...)
- Auto-évaluation des performances de durabilité du Groupe et reporting régulier
- Déploiement universel du Système de gestion des risques environnementaux et sociaux dans les activités de crédit, d'investissement et les partenariats de financement
- Respect strict de l'éthique des affaires et des exigences des autorités de contrôle et de régulation : prévention de la corruption, de la fraude, du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme; pratiques anti-compétitives...
- Achats et relations d'affaires responsables : définition et déploiement structuré du devoir de vigilance sur l'ensemble de la chaîne d'activité (Droits humains, environnement, santé dans la chaîne d'approvisionnement et à travers les filiales)

2 Offres et services innovants pour la résilience au changement climatique et la transition environnementale

- Développement de produits et de services et des capacités d'adaptation des clients aux effets du dérèglement climatique
- Atténuation de l'empreinte environnementale des activités de la Banque sur les 3 scopes
- Développement d'Investissements Socialement Responsables (ISR) & verts
- Développement de la R&D sur des produits bancaires structurés sur critères de durabilité (sustainability, green et social linked loans et bonds).

3 Confiance dans le capital humain et création de valeur avec les talents du Groupe

- Non-discrimination, diversité et égalité des chances
- Amélioration continue et reconnaissance des compétences; gestion proactive des transformations technologiques et accompagnement individualisé des mobilités et des choix de carrières
- Santé, sécurité, prévention, bien-être et qualité de vie au travail
- Effectivité et efficacité de la négociation collective et du dialogue social

4 Confiance, satisfaction des clients et croissance des parts de marché

- Développement continu de services digitalisés et de produits innovants et accessibles au plus grand nombre
- Sécurité des informations et protection des données personnelles
- Fidélisation des clients et augmentation des parts de marché
- Respect des règles de la saine concurrence
- Prévention du surendettement

5 Acteur du développement humain et territorial

- Développement de services et de prestations accessibles aux Jeunes, aux Femmes, aux TPE-PME
- Financement à impact positif: éducation, entrepreneuriat social et féminin, inclusion financière et soutien à la microfinance et l'éducation financière
- Contribution aux causes d'intérêt général et à l'accès aux arts, à la culture et aux savoirs
- Dialogue permanent avec les parties prenantes

Une prise en compte permanente des enjeux de durabilité : approche de la double matérialité de BANK OF AFRICA

Une approche de responsabilité sociétale des entreprises -RSE- ne peut être pleinement efficace sans une écoute attentive de toutes ses parties prenantes. BANK OF AFRICA maintient un dialogue continu et constructif avec les divers acteurs de son écosystème, aussi bien internes qu'externes. Cette approche interactive permet de comprendre leurs attentes et d'adapter les orientations stratégiques en fonction des grandes tendances propres à l'écosystème du Groupe.

Afin de mieux comprendre l'impact de BANK OF AFRICA sur son environnement externe, ses risques et opportunités ESG et de se préparer à la prochaine réglementation CSRD qui entrera en vigueur dans l'Union Européenne à compter de janvier 2024, une analyse de double matérialité financière et d'impact a ainsi été initiée en 2023.

Une mise à jour de la matrice de matérialité a été réalisée, étape préalable à la publication de la matrice de double matérialité.

Dans le même temps et, pour aider l'ensemble des structures du Groupe à prendre activement en compte les facteurs de durabilité de la Banque et les ériger en facteurs de



succès dans l'exercice de leurs missions professionnelles et dans leurs interactions avec l'ensemble de leurs parties prenantes, le déploiement opérationnel des nouveaux engagements ESG a été réalisé. Un programme de séminaires a été lancé fin 2023 et début 2024 pour les référents RSE des filiales du Groupe et les managers de la Banque et une communication interne pédagogique a sensibilisé l'ensemble des collaborateurs.

Un plan de déploiement définissant les priorités des filiales en Afrique subsaharienne a également été adopté pour assurer leur appropriation de la nouvelle stratégie de durabilité.

Un Manuel sur la Stratégie de durabilité ESG de BANK OF AFRICA a, enfin, été édité et diffusé. Il est composé de 12 sections présentant les principes et les concepts fondamentaux qui sous-tendent la démarche de durabilité du Groupe.

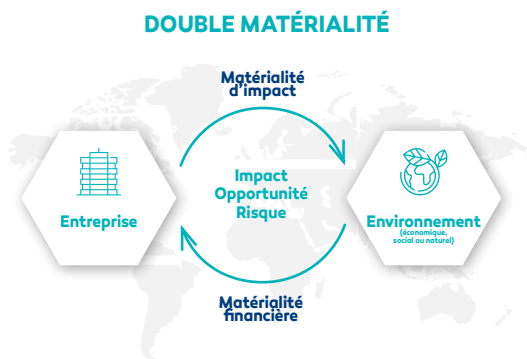
Focus sur la double matérialité

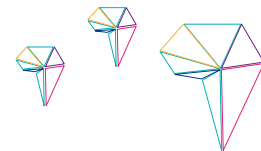
Appelée également « double importance relative », conserve le même objectif que la matérialité simple : identifier les enjeux qui sont significatifs et qui peuvent influencer les décisions de BANK OF AFRICA.

Elle consolide deux types de matérialité :

- La matérialité financière (vision "Outside-in") – ou matérialité simple – qui étudie l'impact des enjeux sociétaux et environnementaux sur la performance économique de l'entreprise.

- La matérialité d'impact (vision "Inside-Out"), qui va s'intéresser à l'impact des activités de l'entreprise sur l'environnement et la société.





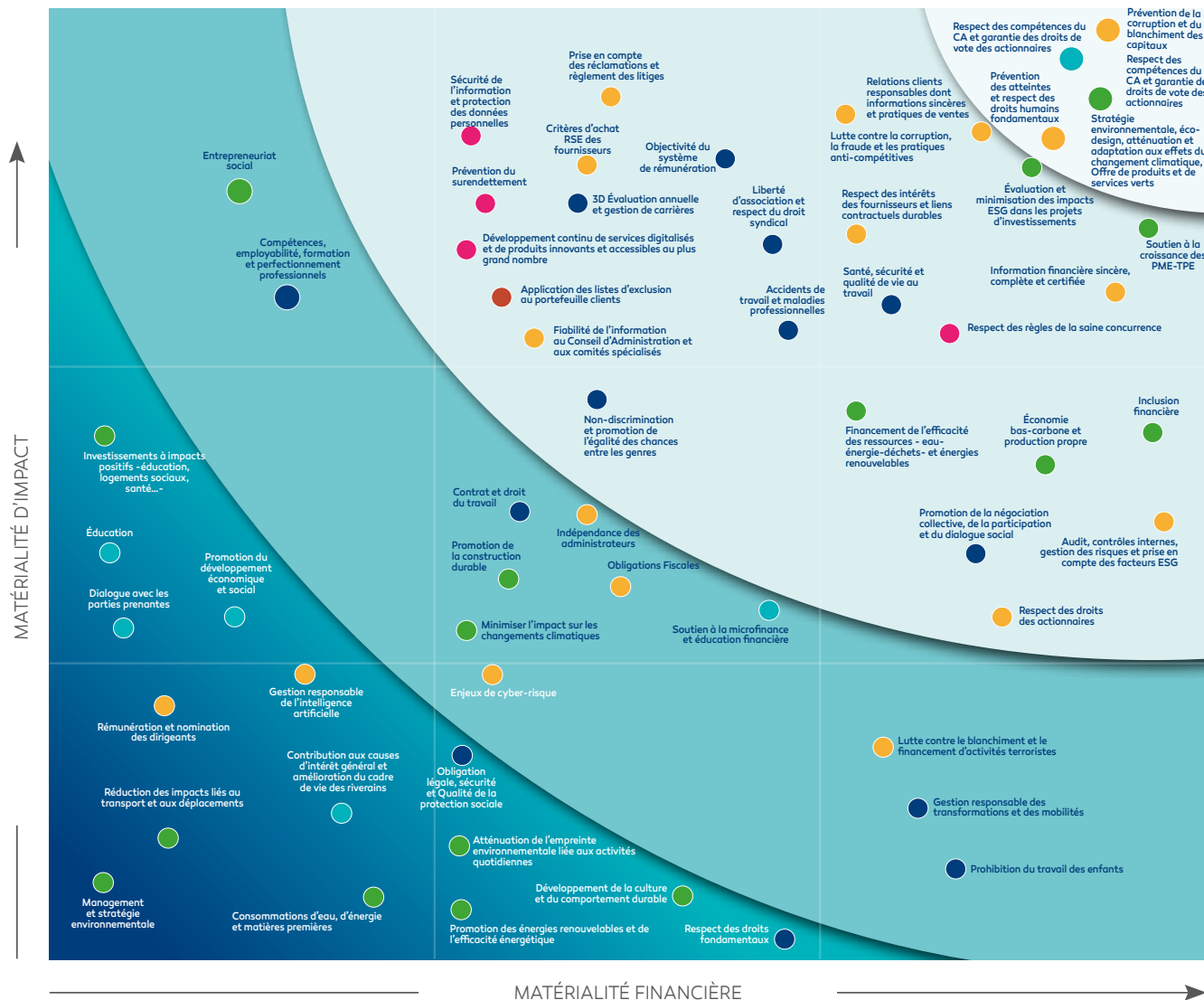
- Intégration proactive de la durabilité à la Gouvernance du Groupe et au pilotage de ses performances
- Offres et services innovants pour la résilience au changement climatique et la transition environnementale
- Confiance dans le capital humain et création de valeur avec les talents du Groupe
- Confiance, satisfaction des clients et croissance des parts de marché
- Acteur du développement humain et territorial

LES OBJECTIFS NEVRALGIQUES

LES OBJECTIFS ESSENTIELS

LES OBJECTIFS TRÈS IMPORTANT

LES OBJECTIFS IMPORTANTS



Une Gouvernance ESG rigoureuse & éclairée

Le suivi interne de la mise en œuvre des engagements en matière de responsabilité sociale et de durabilité du Groupe est essentiel pour améliorer ses performances opérationnelles, protéger sa réputation et renforcer son crédit auprès de ses parties prenantes telles que les bailleurs de fonds, les autorités de régulation et les agences de notation.

En 2023, la Gouvernance ESG a été renforcée à travers la création des sous-comités Business & Risques, RH et Filiales à fréquence trimestrielle pour la surveillance des différents

engagements ESG du Groupe. Ils complètent le travail du Comité Environnemental, Social et de Soutenabilité mis en place en 2019 et présidé par l'Administrateur Directeur Général Délégué.

Une plateforme digitale de reporting extra financier permet, en outre la collecte des indicateurs et KPI RSE correspondant aux engagements ESG du Groupe pour le pilotage de sa stratégie RSE.

Une stratégie de durabilité et de décarbonation reconnue

BANK OF AFRICA a été classée par l'Agence *LSEG Data & Analytics*, filiale de la Bourse de Londres - LSEG - en partenariat avec la Bourse de Casablanca, 1^{ère} au Maroc parmi les sociétés cotées à l'issue de l'évaluation rigoureuse d'une dizaine de thématiques répondant aux critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance, ESG.

Le score obtenu par la banque est de 73 sur 100, la plaçant dans le Top 10% mondial, parmi 11 759 sociétés notées de par le monde, tous secteurs confondus.

Le leadership de BANK OF AFRICA en matière de Responsabilité Sociale et de Durabilité a également été reconnu lors du 16^{ème} cycle des « *Arabia CSR Awards* » de la Région MENA, dans la catégorie « *Financial Services Sector* ». Le Groupe a obtenu cette distinction pour la 10^{ème} année consécutive.

Enfin, confirmant son rôle de leader au Maroc et en Afrique dans le domaine du développement durable et de la finance à impact, le Groupe BANK OF AFRICA a lancé en 2023 la « Chaire Panafricaine de Durabilité et Finance à Impact ». Cette initiative novatrice représente un Hub d'expertise en matière de durabilité et de finance à impact, tant au Maroc que sur le continent africain. Elle réunit un ensemble de partenaires d'enseignement et de recherche au Maroc, dont l'Université Cadi Ayyad de Marrakech, l'Université Euro-Méditerranéenne de Fès, l'Université Hassan II de Casablanca, l'École Hassania des Travaux Publics, l'Université Ibn Zohr d'Agadir et le Groupe ISCAE.

SCORE ESG DE BANK OF AFRICA par LSEG

Environnement	51
Emissions	59
Recyclage	47
Innovation	50
Social	67
Droits humains	59
Responsabilité des produits	87
Collaborateurs	42
Communauté	97
Gouvernance	91
Management	97
Actionnaires	92
Stratégie RSE	63

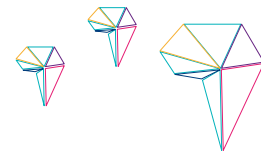
73/100

Score ESG de
BANK OF AFRICA

114

Classement mondial de
BANK OF AFRICA dans le secteur
des services bancaires
(sur un total de 1 123 banques)

B+ Score ESG	A+ ESG Controversies Score	B+ ESG Combined Score
B- Environmental Pillar Score	B+ Social Pillar Score	A Governance Pillar Score



La performance ESG monitorée au sein du Groupe

La performance ESG au sein de BANK OF AFRICA est un vecteur stratégique essentiel, intégré à l'architecture de sa responsabilité sociale et de son engagement durable. Avec une surveillance interne méticuleuse, le Groupe réalise des auto-évaluations RSE annuelles, permettant à chaque entité

de rapporter ses performances au Conseil d'Administration. Cette démarche consolide les données pour déterminer les priorités d'amélioration et valoriser les bonnes pratiques établies.

1

Éthique des affaires

Les filiales BOA ont établi des politiques éthiques robustes, couvrant la prévention de la corruption et du blanchiment, la gestion des conflits d'intérêts, et l'application de systèmes d'alerte éthique. Une stratégie d'achats responsables est majoritairement adoptée pour renforcer cet engagement.

2

Finance Durable

Des procédures renforcées de SGES sont appliquées aux crédits d'investissement et de fonctionnement, accompagnées de l'adhésion aux normes internationales comme celles de la SFI et la CCRH UEMOA. Le financement de projets à impact positif dans des domaines clés et le soutien aux entreprises dirigées par des femmes et des jeunes sont mis en exergue.

3

Employeur responsable

BANK OF AFRICA favorise l'égalité des genres et la diversité, avec une politique claire contre la discrimination et le harcèlement, et promeut une culture du respect et de l'équité au sein de ses effectifs.

4

Gouvernance & Gestion des risques

L'indépendance des administrateurs est renforcée, et les Conseils d'Administration sont régulièrement informés sur les enjeux ESG, assurant une gouvernance éclairée et proactive.

5

Protection de l'environnement

Des initiatives sont déployées pour minimiser les externalités environnementales et optimiser la consommation énergétique, notamment dans les projets de construction et d'aménagement.

6

Intérêt des Communautés

La Fondation BOA continue de démontrer son engagement communautaire à travers la réalisation de projets significatifs, avec un investissement de plus de 2,9 millions EUR dans sept pays.

Bilan des initiatives pour la durabilité au niveau des filiales



Poursuite des engagements pour l'égalité et l'inclusion, souligné par l'obtention du « Label Blamo'o ».



Initiative vers l'obtention du label « Engagé RSE » d'AFNOR, affirmant la responsabilité sociale de l'entreprise.



Installation d'une unité de traitement de l'eau réutilisant annuellement 4 millions de gallons, réduisant les rejets d'eau et la consommation énergétique, conformément à la stratégie ESS du Groupe.



Mise en œuvre d'une Charte d'Investissement Responsable et d'évaluations ESG alignées avec les critères du Fonds Mohammed VI.

Impact sur la société





Un groupe bancaire engagé pour le développement humain, économique et social



Un Engagement renforcé envers le progrès social et communautaire



La Fondation BANK OF AFRICA mobilisée pour le développement social et humain du continent africain



Un engagement fort pour l'inclusion et l'autonomisation des femmes



Des initiatives clés pour stimuler l'économie et encourager l'investissement



Une innovation continue en faveur de la clientèle



Un Groupe responsable auprès de ses partenaires

Un Engagement renforcé envers le progrès social et communautaire



Madame Docteur Leila Mezian Benjelloun,
Présidente de la Fondation BMCE Bank

Fondation BMCE BANK:
23 ans d'engagement en faveur
de l'éducation et de l'environnement

La Fondation BMCE Bank pour l'Éducation et l'Environnement s'engage depuis plus de vingt ans dans des actions en faveur des populations les plus démunies du Maroc. Dans notre modèle d'écoles, nous pensons l'éducation comme levier du développement non seulement économique mais aussi social et culturel.

Nous sommes convaincus qu'une société où il a été donné à chacun la possibilité d'y trouver sa place, ne peut que grandir.

C'est pourquoi nous avons choisi de soutenir les pouvoirs publics dans la lutte contre l'analphabétisme, le décrochage scolaire, et la non-scolarisation des filles, sachant que nous luttons ainsi contre les résultantes inévitables des inégalités scolaires que sont l'isolation et la paupérisation des communautés rurales, à l'aune de la transformation digitale.

Dr. Leila Mezian Benjelloun, Présidente de la Fondation BMCE Bank, a été désignée « Femme de la Méditerranée » par le Gouvernement Régional d'Andalousie, en partenariat avec la Fondation Trois Cultures de la Méditerranée, pour son engagement pour la conservation et la promotion de l'histoire, du patrimoine, de la langue, de la culture et de l'éducation en Méditerranée; la collaboration inter-méditerranéenne et le soutien aux secteurs les plus défavorisés, y compris les femmes et filles des zones rurales.

La Fondation BMCE Bank pour l'Éducation et l'Environnement poursuit sa mission pour une éducation inclusive et de qualité pour tous. Elle s'appuie sur des solutions novatrices et concrètes pour relever les défis de l'éducation dans les régions rurales du Maroc et dans plusieurs pays africains où le Groupe opère.

Depuis sa mise en œuvre, le programme Medersat.com a bénéficié à 34 400 élèves. Chaque année, ce programme bénéficie à plus de 11 800 élèves dans 63 écoles au Maroc, en plus des élèves des six autres écoles situées en Afrique subsaharienne, notamment au Sénégal (2 écoles), au Congo-Brazzaville, au Mali, au Rwanda et à Djibouti. Les engagements sociaux de la Fondation BMCE Bank s'articulent autour de 8 axes stratégiques :



L'initiative phare de la Fondation, le programme Medersat.com se concentre sur une éducation préscolaire et primaire de qualité dans les écoles communautaires rurales, visant ainsi à améliorer l'accès à l'éducation et à combattre la précarité engendrée par les inégalités scolaires. La Fondation a opté depuis sa création pour le multilinguisme, vecteur d'ouverture et d'inclusion pour tous les enfants. Dès le préscolaire, l'enseignement se fait en 3 langues : Arabe, Français et Amazigh. Pour encourager l'ouverture vers d'autres cultures, le mandarin a été progressivement introduit depuis 2014 en 5^{ème} et 6^{ème} année du primaire et est aujourd'hui enseigné dans 10% des écoles du Réseau.

Afin de s'inscrire pleinement dans l'école du 21^{ème} siècle, l'enseignement de la robotique éducative est déployé dans 20 écoles du Réseau pour un total de 1200 élèves bénéficiaires.

En plus de sa coopération avec le Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports, la Fondation BMCE Bank maintient et renforce sa collaboration avec des institutions internationales dans le but, notamment, d'échange d'expériences, de promotion de l'excellence éducative, et d'expérimentation de nouvelles initiatives novatrices dans le domaine de l'éducation.

Création de la Fondation BMCE Bank pour l'Éducation et l'Environnement

1995

Inauguration des premières écoles dans des communautés rurales

1998

Lancement du programme Medersat.com

Introduction de l'enseignement du Mandarin suite à un partenariat avec l'Institut Confucius de l'Université Hassan II et l'Ambassade de Chine

2000

Obtention du WISE Award par la Qatar Foundation, au Sommet Mondial de l'Innovation en Éducation à Doha

2013

Obtention du « Dauphin d'or de la catégorie Education Corporate Media & TV Awards » pour le documentaire « L'école de la Palmeraie », produit pour la Fondation BMCE Bank

2014

Partenariat avec l'Institut Français du Maroc pour renforcer les compétences pédagogiques des enseignants du Réseau Medersat.com en Français

2016

Prix de la Fondation Rockefeller à New-York

Remise du Wissam Al Arch par Sa Majesté le Roi Mohammed VI à la Présidente de la Fondation, Dr Leila Mezian Benjelloun

Signature d'un partenariat avec la Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement dans le cadre du programme Éco-Écoles.

2017

Signature de conventions de partenariat avec le Ministère de l'Éducation Nationale pour la réalisation d'unités préscolaires dans les établissements publics

2018

Ouverture de l'école Medersat.com au Rwanda et du collège Franco-Arabe Daara-Rama à Diamandio à Dakar

2019

La Présidente de la Fondation BMCE Bank, Dr Leila Mezian Benjelloun, décorée de l'insigne d'Officier de la Légion d'Honneur de la République Française

Renforcement de la coopération avec l'Institut Confucius pour étendre l'enseignement du Mandarin en présentiel aux élèves de l'école Bougdour

2020

Poursuite du Partenariat avec l'Institut Français du Maroc, afin de renforcer la qualité de l'enseignement primaire dans le Réseau Medersat.com

Remise du Trophée de l'Africanité à la Présidente Dr Leila Mezian Benjelloun

Introduction de la robotique éducative dans les écoles de la Fondation comme outil pédagogique complémentaire

2021

Création de Medersat.com Academy, institut virtuel de formation

Célébration de deux décennies d'actions en faveur de l'éducation

2022

Hommage au Dr Leila Mezian Benjelloun par l'Association « Bouabate Fès » avec le « Trophée Fès Gate » et le titre de « Femme de l'année » dans la catégorie « Action Sociale »

Dr Leila Mezian Benjelloun désignée « Femme de la Méditerranée » par La Fondation des Trois Cultures de la Méditerranée

Nouvelle convention signée avec l'Institut français du Maroc dans le cadre de l'appui de la Fondation au projet du « Bibilotobiss ».

Déploiement de l'initiative ProFuturo, un programme d'éducation numérique au profit de 3 066 élèves et 140 enseignant(e)s dans 16 écoles Medersat.com

2023

Partenariat avec « Teach For Morocco » pour étendre la moyenne section dans la quasi-totalité des écoles Medersat.com

Ainsi, pour accompagner le développement social et économique du Maroc et donner aux nouvelles générations une éducation numérique, une convention a été signée entre la Fondation BMCE Bank pour l'Education et l'Environnement et la Fondation ProFuturo. 16 écoles Medersat.com ont intégré, pour la rentrée scolaire 2023-2024, le tout nouveau programme d'éducation digitale nommé « Programme ProFuturo », qui vient enrichir le programme d'éducation numérique de la Fondation.

Dans le domaine de la coopération culturelle, une convention de partenariat a également été conclue entre la Fondation BMCE Bank, l'Université Mohammed V de Rabat et l'Institut Confucius, avec pour objectif de déployer l'enseignement du mandarin dans le réseau Medersat.com.

La convention signée en 2022 avec l'Institut Français du Maroc a permis le déploiement en 2023 de plusieurs actions de formation pour le développement des compétences des enseignants du Réseau.

69

écoles dont 6 en
Afrique subsaharienne:
2 Sénégal, 1 Congo
Brazzaville, 1 Mali, 1
Rwanda et 1 à Djibouti

150

salles de préscolaire
construites dans le cadre
de la contribution au
programme national
de généralisation du
préscolaire

12 000

bénéficiaires du
programme
d'alphabétisation

570

effectif global des
enseignants du Réseau
Medersat.com, dont 52%
de femmes

38

écoles labellisées
« écoécole » par la
Fondation Mohammed VI

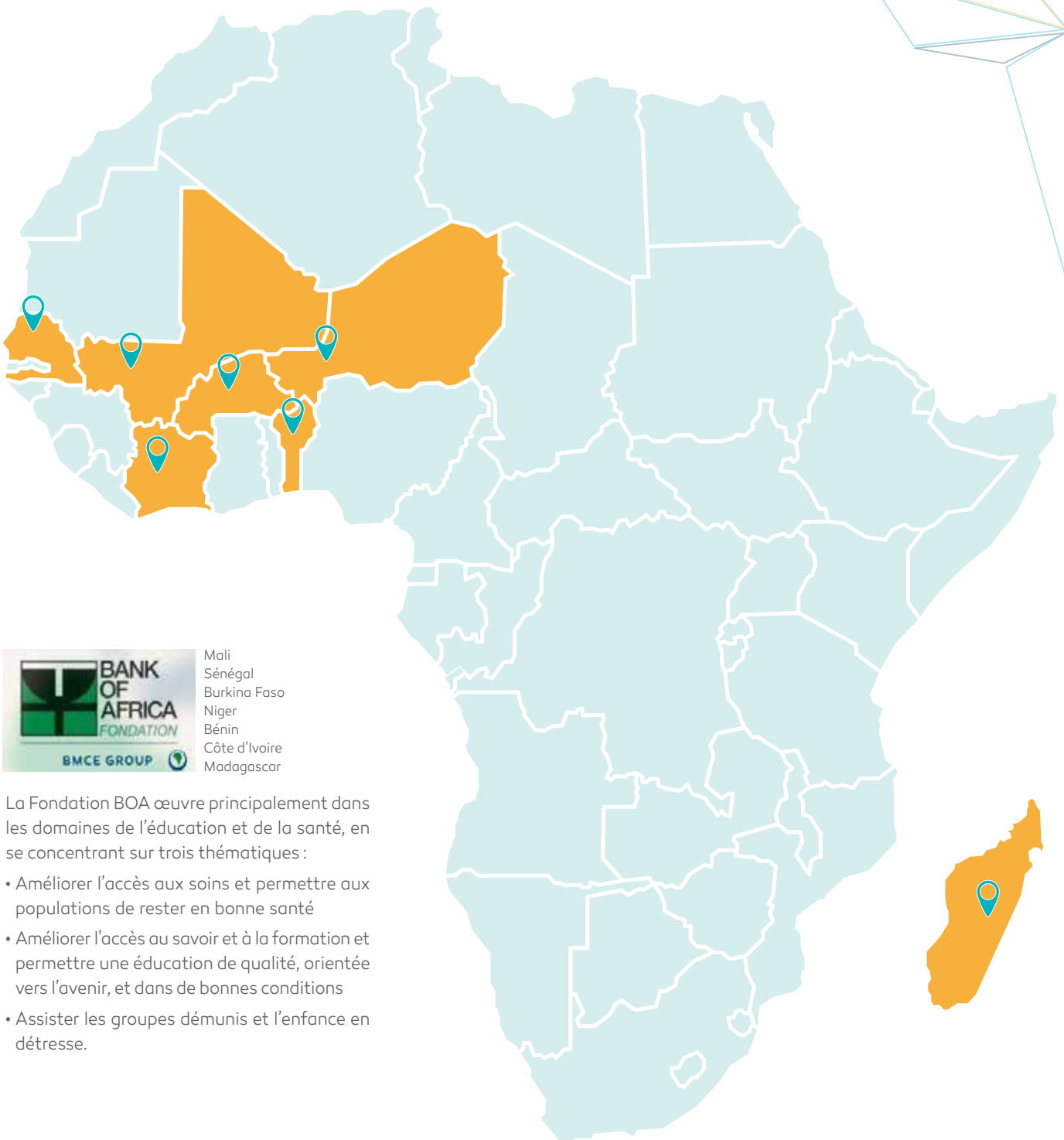
34 400

élèves ayant bénéficié
des services du réseau
Medersat.com
dont 50% de filles



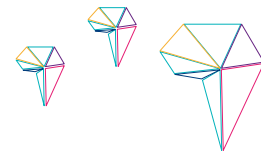
La Fondation BOA mobilisée pour le développement social et humain du continent africain

Le Groupe BANK OF AFRICA s'engage auprès des populations des pays dans lesquels il est implanté dans le but d'améliorer les conditions de vie et de contribuer au développement local. C'est dans ce cadre que la Fondation BOA déploie ses actions sociales et sociétales dans 7 pays du continent.

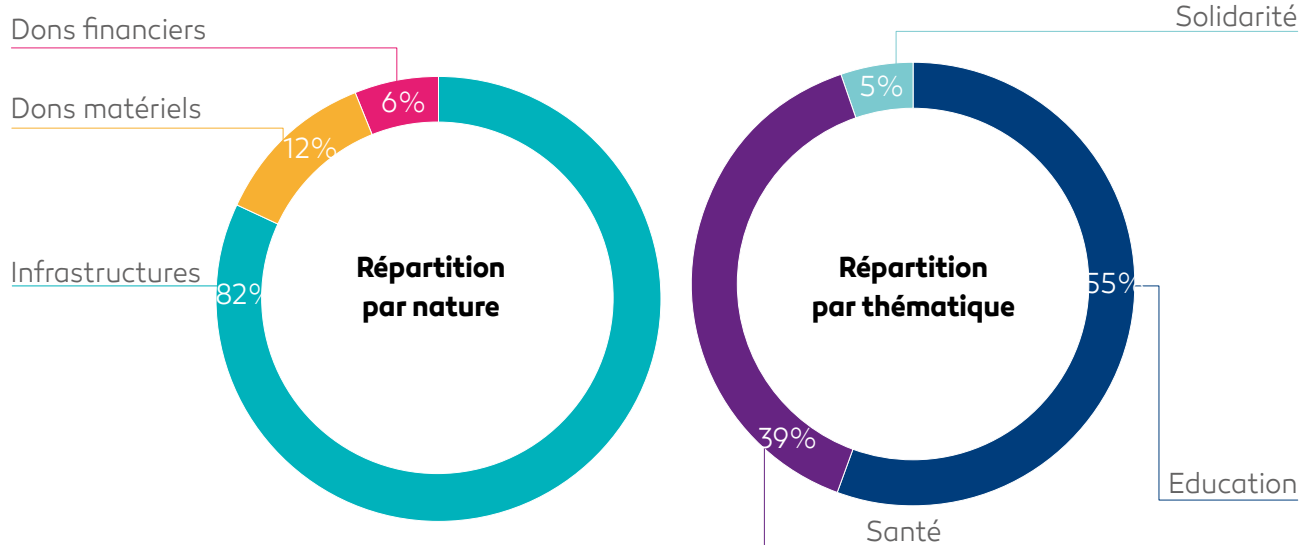


La Fondation BOA œuvre principalement dans les domaines de l'éducation et de la santé, en se concentrant sur trois thématiques :

- Améliorer l'accès aux soins et permettre aux populations de rester en bonne santé
- Améliorer l'accès au savoir et à la formation et permettre une éducation de qualité, orientée vers l'avenir, et dans de bonnes conditions
- Assister les groupes démunis et l'enfance en détresse.



RÉPARTITION DU BUDGET DE LA FONDATION BOA 2023



Dans ses 7 pays d'intervention, la Fondation réalise entre 80 et 100 projets annuellement, dont certains sont menés dans le cadre de programmes transverses. Au total, près de 180 000 personnes (enfants, femmes, familles vulnérables, populations rurales) sont impactées chaque année par les réalisations de la Fondation BOA.



MA BELLE ECOLE

Rénovation & équipement de salles de classe bénéficiant aux établissements publics fortement dégradés.



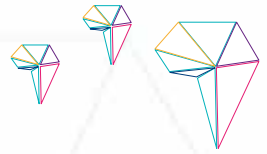
CENTRES DE SANTÉ

Construction et équipement d'infrastructures sanitaires en milieu rural en partenariat avec les Ministères de la santé et les communautés locales.



DONS DE VIVRES

au profit de populations vulnérables ciblant les familles dans le besoin, sinistrées, déplacées, les orphelins et les personnes âgées.



CLASSES NUMÉRIQUES

Initiation des élèves primaires (8- 12 ans) aux nouvelles technologies au profit des écoles publiques rénovées ou construites par la Fondation.



NASMAA ENFANTS SOURDS

Implantation cochléaire des enfants atteints de surdité en partenariat avec la Fondation Lalla Asmaa (Maroc).

CAMPAGNE CONTRE LE CANCER

Sensibilisation et dépistage des cancers féminins en partenariat avec les ONGs et ligues nationales de lutte contre le cancer.



Un engagement fort pour l'inclusion et l'autonomisation des femmes

Les équipes de BANK OF AFRICA ont été mobilisées pour mettre en place une stratégie d'inclusion financière des femmes, des jeunes, des entrepreneurs et des PSH (Personnes en situation de handicap).

Dans le cadre de son engagement continu en faveur des droits des femmes BANK OF AFRICA a noué un partenariat avec la *Financial Alliance For Women* – FAFW, le principal réseau d'organisations financières membres dédié à la défense de l'économie féminine. Grâce à ce partenariat, BANK OF AFRICA et la FAFW établiront un programme de diversité et d'inclusion qui aidera les institutions financières à devenir l'employeur de choix pour les femmes.

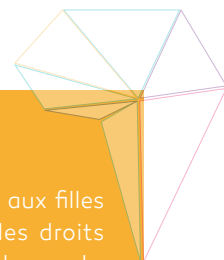


41%

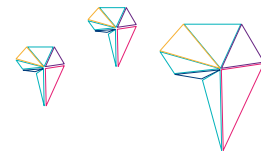
Taux de détention de comptes bancaires par des femmes vs. 35% en 2022



Les filiales subsahariennes de BANK OF AFRICA sont également mobilisées pour le développement d'une finance plus inclusive. Ainsi, BOA Togo s'est engagée en 2023 envers l'entrepreneuriat féminin à travers la signature d'un partenariat stratégique avec l'Association des Femmes Chefs d'Entreprises du Togo -AFCET- afin d'élargir l'accès au financement pour les petites et moyennes entreprises dirigées par des femmes, catalysant ainsi le potentiel entrepreneurial féminin au Togo.



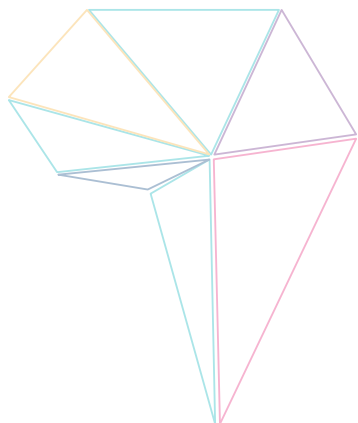
La violence faite aux femmes et aux filles demeure l'une des violations des droits humains les plus répandues dans le monde. Sensible à cette cause, BANK OF AFRICA s'est jointe à la campagne des #16jours d'activisme contre les violences fondées sur le genre qui vise à sensibiliser et mobiliser la société pour lutter contre ces violences, tout en plaidant pour des changements culturels et légaux en faveur de l'égalité des sexes. Cette campagne de ONU Femmes aspire à créer une prise de conscience collective et à encourager des actions concrètes pour mettre fin aux violences faites aux femmes et aux filles.



**AVEC
LA CARTE SOLIDARITY,
SOUTENONS ENSEMBLE
L'ASSOCIATION
SOLIDARITÉ
FÉMININE "ASF"**

Dans la continuité de ses actions en faveur des droits de la femme, BANK OF AFRICA a lancé la carte « SOLIDARITY », en partenariat avec l'Association de Solidarité Féminine – ASF. Cette initiative vise à apporter un soutien financier à l'association ASF à travers le versement d'une partie des redevances et commissions perçues de la commercialisation de cette nouvelle carte bancaire.

BANK OF AFRICA appuie l'entrepreneuriat social à travers l'association Enactus, et s'engage à soutenir les jeunes entrepreneurs portant des projets axés sur la communauté, dans tous les secteurs de l'économie pour la création d'un impact durable et inclusif.



Des initiatives clés pour stimuler l'économie et encourager l'investissement



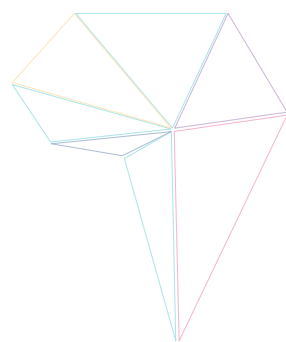
Au cours des dernières décennies, la scène économique marocaine et africaine a été le théâtre d'une transformation sans précédent, façonnée par l'émergence de nouvelles dynamiques, le déploiement de technologies disruptives et l'évolution des paradigmes commerciaux. Dans le cadre de sa mission d'accompagner le développement du Maroc et de l'Afrique, BANK OF AFRICA initie et déploie des actions stratégiques visant à stimuler l'économie et à encourager l'investissement.

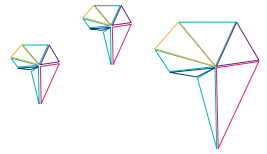
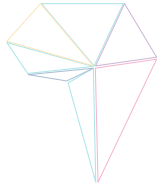
Dans le cadre d'un partenariat étroit depuis une décennie avec la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement - BERD, BANK OF AFRICA a obtenu en 2023 un prêt de 50 millions EUR dédié au financement des Petites et Moyennes Entreprises. BANK OF AFRICA reste fidèle à sa stratégie en faveur d'une finance plus inclusive, notamment à l'égard des PME qui représentent l'essentiel du tissu productif marocain.

Afin de renforcer le commerce entre la Chine et l'Afrique et stimuler le développement économique du continent africain, BANK OF AFRICA s'est alliée à *China EXIM Bank* à l'occasion des Assemblées annuelles 2023 du Groupe de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International -FMI- à Marrakech.

Pour soutenir les TPME en Afrique, le partenariat de BOA Group Luxembourg avec l'IFC - Société Financière Internationale - a été renforcé à travers une enveloppe de 171,2 millions USD de l'IFC, destinée aux neuf filiales BOA, notamment au Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Kenya, Mali, Niger, Sénégal, Togo et Ouganda.

BOA Tanzanie a obtenu de la Banque Africaine de Développement – BAD- un mécanisme de garantie des transactions de financement du commerce, contribuant ainsi à la croissance des entreprises tanzaniennes à travers un accès plus facile aux financements et le développement de leurs activités à l'international.

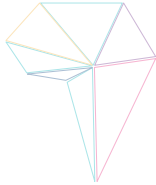




Au Maroc, BANK OF AFRICA a lancé en collaboration avec l'Agence Marocaine de Développement des Investissements et des Exportations - AMDIE - un cycle de rencontres autour de la nouvelle Charte de l'Investissement dans les villes de Rabat, Agadir et Tanger.

Pour renforcer cette initiative, BANK OF AFRICA a organisé une série de rencontres « *Business Meetings by BOA* » dédiées au décryptage économique et aux perspectives sectorielles, démontrant ainsi l'implication continue de la Banque dans le soutien et le développement de ses clients Corporate.

Pour dynamiser l'économie locale, ces efforts se sont également manifestés à travers le Programme d'*Open Innovation* Territoriale « *SMART Bank* » de BANK OF AFRICA, qui a célébré sa 5^{ème} édition. Ce programme vise à encourager les jeunes startups et les porteurs d'idées à proposer des solutions innovantes en réponses à des problématiques posées par les différentes parties prenantes dans les 12 régions du Royaume, en partenariat avec des acteurs territoriaux clés, dont des établissements de formation, des Directions Régionales de l'OFPPT, des CRI, des Conseils Régionaux et le Cluster CISE.



BANK OF AFRICA
BMCE GROUP



OUR CONTINENT, OUR FUTURE

CHALLENGE NATIONAL DU PROGRAMME D'OPEN INNOVATION TERRITORIALE

SMART BANK

19 JUIN 2023



080 100 8100
BANKOAFRICA.MA

BANK OF AFRICA - S.A. au capital de 2.067.098.270 Dirhams - Établissement de crédit - Arrêté d'agrément n°2348/94 du 23 août 1994 - 140 avenue Hassan II - 20.037 Casablanca - Maroc - RC : 27026 Casablanca - 3111 - 01080312

Une innovation continue en faveur de la clientèle



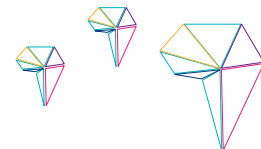
Au service de ses clients et à l'écoute de la société et précurseur de la banque digitale, composante essentielle de l'inclusion bancaire et sociale, BANK-OF AFRICA réaffirme son positionnement de groupe bancaire résolument tourné vers l'avenir, avec le développement de nouveaux services évolutifs de banque à distance.

Après une décennie de digitalisation accélérée, accentuée lors de la crise sanitaire, le Groupe s'est profondément transformé pour s'adapter et anticiper les nouveaux usages et attentes de ses clients. Des avancées significatives en termes d'innovation, de relation client et d'efficacité opérationnelle ont été réalisées. Les clients, Particuliers, Professionnels et Entreprises de BANK OF AFRICA, tant au Maroc que dans plusieurs pays d'implantation, en Afrique subsaharienne et en Europe, disposent désormais d'un ensemble de solutions novatrices digitales simples, fluides et sécurisées, dans un contexte où les services à distance sont devenus incontournables.

Mobiliser le meilleur de la technologie

Dans le cadre de la digitalisation des services aux entreprises, les parcours de gestion des portefeuilles titres OPCVM et *Custody Direct* ont été intégrés à la plateforme *Business Online* de BANK OF AFRICA, permettant ainsi aux entreprises clientes de gérer leurs actifs à distance et de réaliser un ensemble d'opérations pour une nouvelle expérience client plus fluide et sécurisée.





Une nouvelle offre de crédit bancaire jumelée à une dette subordonnée, « CapAccess by BOA » par BANK OF AFRICA a été lancée début 2024 suite à la signature de conventions entre le GPBM - Groupement Professionnel des Banques du Maroc, le Fonds Mohammed VI pour l'Investissement et Tamwilcom pour le renforcement du rôle des banques dans le financement de l'économie nationale.



BMCE Capital Bourse a mis en place l'ouverture 100% digitale du compte en bourse. C'est la première société de bourse à offrir ce service novateur, offrant une expérience d'investissement fluide et accessible.

De son côté, BMCE Capital Investments, filiale du Groupe dédiée au *Private Equity*, a lancé son deuxième fonds d'investissement OPCC « Capital Croissance », pour soutenir le développement des entreprises marocaines. En effet, en renforçant la solidité financière des entreprises nationales, le fonds vise à les aider à atteindre de nouveaux stades de développement et de croissance, créant ainsi de la valeur et des emplois à moyen et long terme.

En marge de la stratégie nationale de digitalisation des entreprises, Eurafic Information, filiale IT de BANK OF AFRICA a introduit des services de plateforme de confiance sous l'identité « AfricTrust », en proposant des services liés à la confiance numérique, répondant aux normes réglementaires en vigueur. AfricTrust est le premier opérateur national privé agréé* en qualité de Prestataire de Services de Certification Electronique -PSCE-.



Faciliter l'accès aux services bancaires et financiers

La digitalisation est également un des leviers d'inclusion bancaire. À travers la plateforme [agencedirecte.ma](https://agence directe.ma), BANK OF AFRICA propose depuis de nombreuses années plusieurs formules exclusives à O Dh, regroupant l'essentiel des services bancaires nécessaires, destinés à répondre aux besoins de différents profils (Jeunes, Salariés, Fonctionnaires, Seniors, Marocains Résidents à l'Étranger...).

Confirmant son positionnement de banque connectée et sa volonté de simplifier la vie de sa clientèle, BANK OF AFRICA a enrichi son application mobile « e-banking » avec plusieurs nouvelles solutions sur *BMCE direct* qui facilitent la vie des clients. La clientèle des particuliers peut désormais souscrire à distance au compte sur carnet ou bénéficier d'une pré-attribution de crédit via la plateforme creditdaba.ma. Via la nouvelle solution « confirmation mobile », le client a désormais un code unique pour confirmer toutes ses opérations sur *BMCE Direct*.



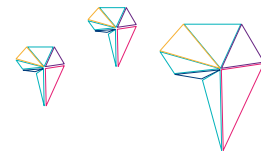
En 2023, la filiale de banque participative du Groupe BANK OF AFRICA, « Bank Al Karam » - anciennement BTI Bank- a révélé sa nouvelle identité. Elle poursuit l'expansion de son réseau d'agences avec l'ouverture d'une nouvelle agence à El Jadida et prévoit de nouvelles implantations dans différentes régions du Royaume en 2024.



En parfaite synergie avec ses filiales, BANK OF AFRICA a noué un partenariat stratégique entre Damane Cash, acteur de la finance numérique, et CTM Messagerie, référence nationale de la logistique et de la distribution, visant à enrichir les canaux de remboursement pour les clients de CTM Messagerie.

Un partenariat a été mis en place avec la compagnie aérienne marocaine Royal Air Maroc, membre de l'alliance *OneWorld*, à travers le lancement début 2024 de « Pay&Fly », une offre monétique innovante donnant aux clients accès à des avantages exclusifs multiples à chaque transaction, renforçant ainsi la synergie entre le secteur aérien et les services bancaires.





Un Groupe responsable auprès de ses partenaires

Renforcement du dispositif anti-corruption

BANK OF AFRICA a consolidé son intégrité opérationnelle et sa responsabilité sociétale avec la certification ISO 37001, un jalon qui marque la robustesse de son système de management anti-corruption (SMAC). Les audits récents n'ont révélé aucune non-conformité, soulignant l'efficacité des processus de la banque en matière de transparence et d'éthique.

En 2023, le pôle Compliance a révisé le corpus normatif et procédural en réponse aux nouvelles directives réglementaires, en particulier la Directive de Bank Al-Maghrib (BAM) n°1/W/2022 sur la prévention du risque de corruption.

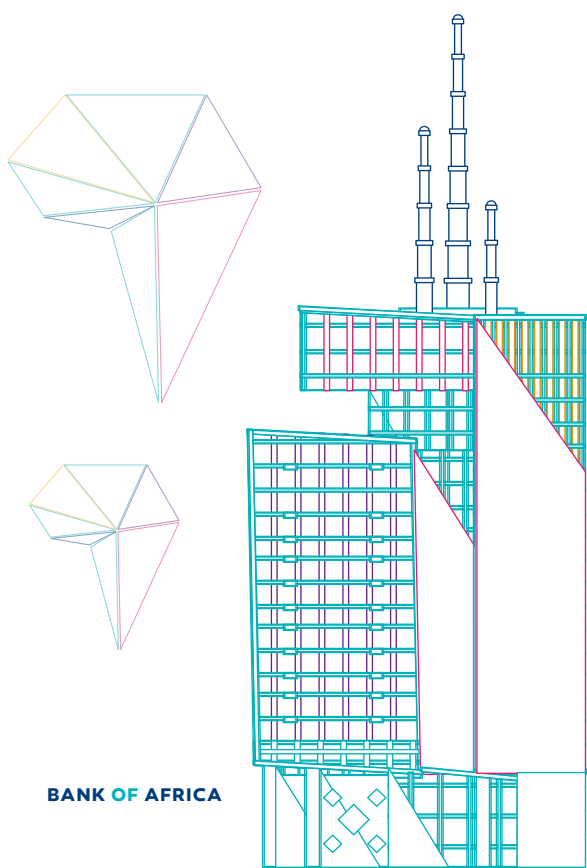
Dans le cadre de l'alignement avec la Directive BAM n°1/W/2022, la Compliance Groupe a poursuivi ses travaux d'accompagnement auprès des filiales en vue de l'harmonisation et le renforcement de leurs systèmes et dispositifs respectifs de prévention et de lutte contre la corruption, conformément à la norme ISO 37001. Cette approche systématique assure le développement d'une culture d'intégrité et de responsabilité qui caractérise les opérations du Groupe, renforçant ainsi sa réputation en tant qu'institution financière éthiquement responsable.

Une démarche éthique pour les achats et la relation fournisseurs

Dans le cadre de sa politique de prévention et de lutte anti-corruption, BANK OF AFRICA a mis en place une « Charte Achats Responsables », un dispositif visant à garantir et préserver l'impartialité et l'objectivité des collaborateurs et partenaires du Groupe. Le déploiement de la stratégie Achats Responsables du Groupe s'est poursuivi en 2023 auprès des filiales pour l'amélioration des politiques et des stratégies Achats, s'appuyant sur l'engagement résolu des équipes - référents RSE, responsables Achats et logistiques des filiales BOA et des filiales marocaines- et sur un partage des bonnes pratiques entre les filiales. A l'issue des formations dispensées, le kit « Achats Responsables » distribué aux filiales met l'accent sur les engagements de la Banque en matière d'achats responsables à travers :

- Le respect de l'éthique des affaires et les intérêts des clients ;
- L'adoption d'une démarche d'achats responsables ;
- L'assimilation de la démarche à adopter pour s'engager dans les achats responsables.

L'accompagnement des filiales dans la mise en œuvre d'une démarche Achats Responsables a permis d'aligner leur démarche d'achats en cohérence avec les principes directeurs du Groupe.



Renforcement continu de la conformité

L'année 2023 a été une période de consolidation et d'innovation, le Pôle *Compliance* a renforcé son dispositif de gestion des risques de non-conformité, en intégrant progressivement les avancées technologiques et en adaptant sa démarche à une vision plus globale. Cette approche proactive a permis d'améliorer les opérations et de répondre efficacement aux exigences réglementaires accrues.

BANK OF AFRICA a fait preuve d'une solide capacité à s'adapter et à évoluer dans un environnement réglementaire complexe. Les progrès accomplis en matière de *compliance* attestent de la détermination à maintenir les plus hauts

standards de conformité et d'éthique, tout en soutenant nos ambitions de croissance et d'excellence opérationnelle.

Dans le cadre de son engagement envers une gestion rigoureuse de la conformité, BANK OF AFRICA SA a maintenu en 2023 son rôle essentiel dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, le respect des sanctions économiques internationales et embargos, la protection des données à caractère personnel, la transparence fiscale (*FATCA*), la prévention et la lutte contre la corruption, tout en préservant ses principes éthiques et déontologiques.

Know Your Customer (Connaître son Client)

Etant la pierre angulaire de sa stratégie de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, le dispositif KYC mis en place par BANK OF AFRICA SA consiste à s'assurer de l'identité des clients et connaître leur profil. L'intensité des diligences appliquées aux clients et la fréquence de la mise à jour KYC sont proportionnées au niveau de risque associé à chaque client.

Intégrité des marchés

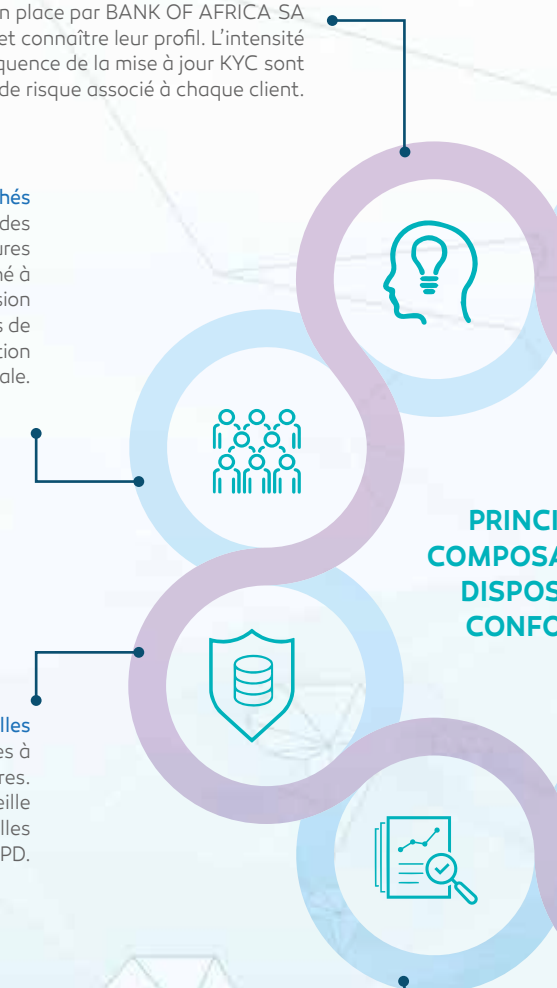
En vue de garantir l'intégrité des marchés financiers et d'accroître la confiance des investisseurs dans ces marchés, BANK OF AFRICA a déployé un ensemble de mesures permettant de prévenir, détecter et atténuer les risques liés aux abus de marché à travers la lutte contre les délits d'initiés, la manipulation de marché et la diffusion d'informations fausses ou trompeuses. L'objectif est de créer des conditions de concurrence équitables pour tous les acteurs économiques et de veiller à la protection de la réputation du Groupe dans la place financière internationale.

Protection des données personnelles

BANK OF AFRICA accorde une importance cruciale à la protection des données à caractère personnel qui lui sont confiées par ses clients, employés et partenaires. Le Pôle Conformité Groupe, en collaboration avec les entités concernées, veille à la mise en place des mesures permettant de traiter les données personnelles conformément à la loi marocaine 09-08 et au règlement européen RGPD.

Transparence fiscale

BANK OF AFRICA est engagée à respecter les lois internationales en matière de transparence fiscale notamment la loi américaine *FATCA*. Le Pôle *Compliance* Groupe a défini un dispositif de mise en conformité aux prérogatives de cette loi à travers l'identification et l'accompagnement des clients « *US Person* » dans la concrétisation des démarches afférentes à cette loi ainsi que les *reportings* exigés par les autorités américaines.



À l'échelle du Groupe, BANK OF AFRICA a progressé dans la mise en œuvre des projets visant à renforcer la conformité, conformément à la Directive BAM n°6/W/2021 relative aux modalités d'application à l'échelle du groupe des obligations de vigilance incombant aux établissements de crédit et organismes assimilés. L'année 2023 a été marquée par l'opérationnalisation de la nouvelle structure organisationnelle de la *Compliance* Groupe, consolidant ainsi les relations avec les filiales et instaurant une évaluation systématique des *Compliance Officers* par le Responsable *LBC-FT* Groupe. Des avancées significatives

ont été réalisées dans l'automatisation des processus, telles que les *reportings* d'activité et la surveillance centralisée des transactions, avec d'autres projets importants se rapprochant de la mise en production, y compris l'automatisation de la cartographie des risques de non-conformité.

Par ailleurs, l'organisation de la *Compliance* a été révisée pour couvrir tous les domaines de conformité et renforcer le pilotage à l'échelle du Groupe. Un élan significatif a également été donné au renforcement des effectifs.

Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

Le Pôle *Compliance* Groupe a élaboré un système de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme inspiré des meilleurs standards en la matière. Il s'assure, à travers une approche basée sur les risques, de la mise en œuvre des mesures permettant de prévenir, détecter et atténuer les risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme auxquels BANK OF AFRICA – BMCE Groupe est exposée. Le dispositif mis en place comprend des politiques, procédures, systèmes informatiques de surveillance et de filtrage des clients et de leurs transactions, reportings, contrôles, formation, sensibilisation et une organisation dédiée.

Sanctions internationales et embargos

Le Pôle *Compliance* Groupe a mis en place les mesures nécessaires pour se conformer aux sanctions internationales et embargos pris à l'encontre de pays, états, territoires, entités et individus en vue notamment de lutter contre la criminalité organisée transnationale, le terrorisme, la prolifération des armes de destruction massive et leur financement, ainsi que la coercition en réaction à des violations graves des droits de l'homme ou à des actes menaçant la paix.

Protection des intérêts des clients

Dans le cadre de ses différentes activités et offres de produits et services, BANK OF AFRICA met l'intérêt des clients au cœur de ses préoccupations. A cet effet, BANK OF AFRICA s'assure que ses clients sont traités de manière transparente, impartiale et équitable et que les produits et services proposés répondent à leurs besoins, en leur donnant accès à une information claire et précise sur l'ensemble des clauses ainsi que la tarification y afférente. Plusieurs canaux sont mis à la disposition des clients pour recevoir leurs réclamations, lesquelles sont traitées par des équipes dédiées et remontées dans des délais raisonnables aux entités concernées.

Prévention de la corruption

BANK OF AFRICA est la première banque en Afrique à avoir obtenu la certification ISO 37001 de son Système de Management Anti-Corruption (SMAC). Cette certification, initialement obtenue en 2019 et renouvelée avec succès en 2022, témoigne de l'efficacité du dispositif de prévention de la corruption mis en place par la Banque et fait l'objet d'un audit externe indépendant tous les ans.

PRINCIPALES
ACTIVITÉS DU
DISPOSITIF DE
CONFORMITÉ

Nouveaux produits / nouvelles activités

En 2023, la Compliance Groupe a accompagné les entités de la Banque et les filiales afin d'évaluer les risques de non-conformité inhérents aux nouveaux produits, services, activités, partenariats et technologies ou ceux ayant subi un changement significatif.

La Compliance Groupe a, en effet, émis des recommandations pour s'assurer de la conformité des différents projets préalablement à leur lancement. Ces recommandations concernent les différents domaines de la Compliance : la protection des données à caractère personnel, la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, le respect des sanctions internationales et embargos et la prévention de la corruption et le respect des principes éthiques.

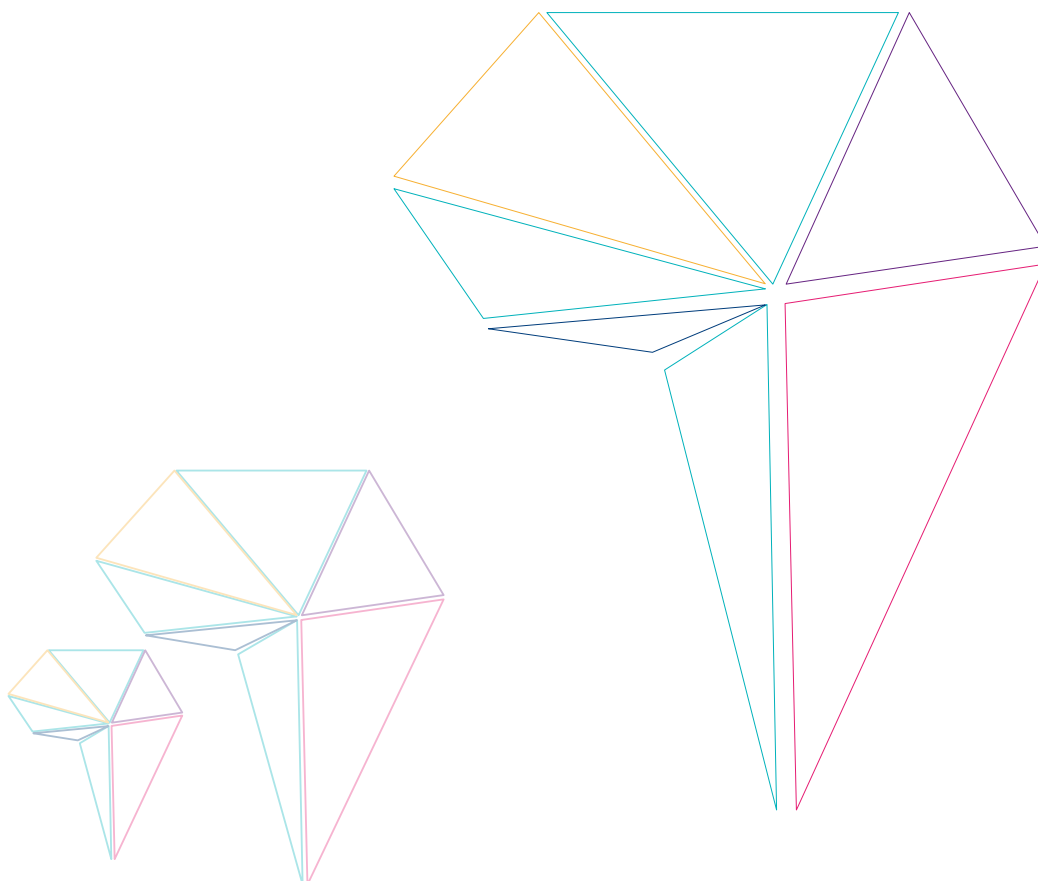
Un corpus normatif aux exigences réglementaires

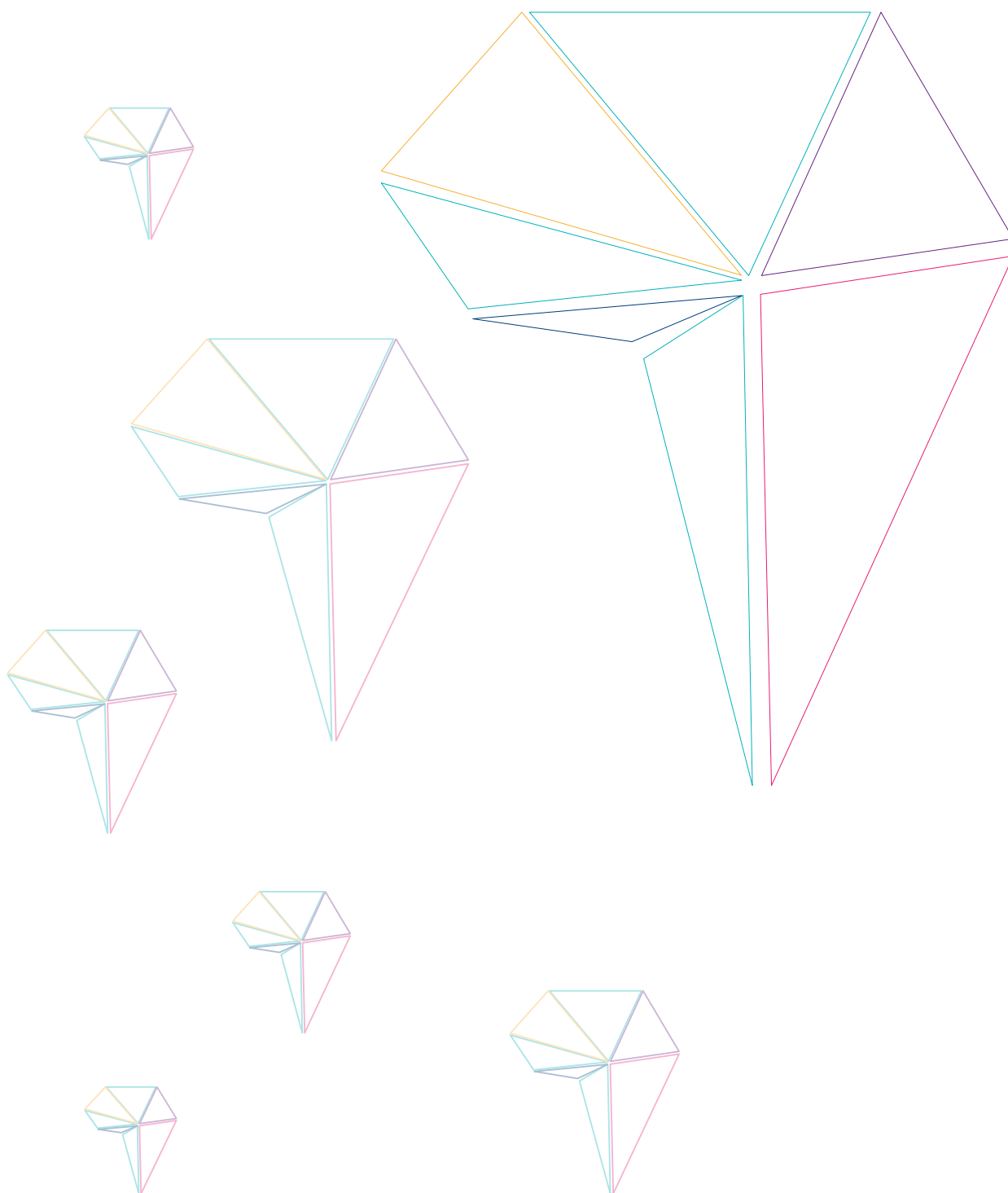
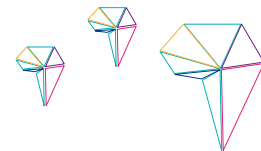
Mise à jour du corpus normatif groupe

Le corpus normatif Groupe a connu des évolutions importantes en vue de s'aligner aux meilleures pratiques, se conformer aux nouvelles exigences réglementaires et mettre en œuvre les recommandations d'audit et des régulateurs. Les principales mises à jour effectuées ont porté à la fois sur les politiques relevant des domaines de la conformité et les procédures opérationnelles qui en découlent. (LBC-FT, KYC, Sanctions internationales, Protection des données à caractère personnel, Anti-corruption, Déontologie et Ethique).

Mise à jour du corpus normatif des filiales

Diffusé en deux langues, un Kit normatif et diverses instructions couvrant la lutte anti-corruption ont été partagés avec les filiales du Groupe pour déclinaison, déploiement ou mise en conformité et validation auprès des instances locales habilitées. Une nouvelle Politique KYC dédiée aux relations de Correspondance Bancaire et de relations transfrontalières a été mise en place, en prévision de la centralisation et de la digitalisation du processus d'EER avec les banques correspondantes à l'échelle du Groupe.





The background features a light blue and white color scheme. A large, faint geometric shape, resembling a stylized diamond or a complex polygon, is centered. Scattered around it are several smaller, wireframe-style diamond icons. The overall aesthetic is clean and modern.

Impact sur le Capital Humain de BANK OF AFRICA





Un employeur responsable et engagé pour l'épanouissement et le bien-être de ses collaborateurs



Des collaborateurs engagés, unis par une culture d'entreprise fédératrice



Une gestion proactive des carrières et des compétences



Un engagement continu pour la parité, la diversité et l'inclusion

Des collaborateurs engagés, unis par une culture d'entreprise fédératrice

L'AVENIR, IL NE S'AGIT PAS
SEULEMENT DE LE PRÉVOIR
MAIS DE LE CONSTRUIRE.
CONSTRUISONS-LE
ENSEMBLE.

OTHMAN BENJELLOUN
PRÉSIDENT DE BANK OF AFRICA

BANK OF AFRICA peut compter sur l'engagement de l'ensemble de ses collaboratrices et collaborateurs pour accompagner tous ses clients – particuliers, professionnels, entreprises, institutionnels – dans la réalisation de leurs projets. Au sein de la dynamique collective, la cohésion des équipes et la synergie des expertises permettent à la Banque et au Groupe d'apporter des réponses aux besoins et aux attentes de leurs clients.

L'engagement des hommes et des femmes de BANK OF AFRICA est la clé de sa performance et de son développement. Le Groupe a l'ambition de s'inscrire dans la durée comme employeur responsable. Il s'attache à fournir un environnement de travail attractif et sécurisant, propice au bien-être et à la santé, en favorisant la diversité au sein des équipes, et en offrant des opportunités d'évolution professionnelle pour tous.

La politique de ressources humaines du Groupe s'engage à maintenir une éthique sociale exemplaire dans toutes les activités menées par les différents métiers au sein de l'entreprise. Elle repose sur une culture robuste qui forge une unité entre les collaborateurs autour de valeurs essentielles telles que le respect, la confiance, la collaboration, la créativité, l'équité dans le traitement de tous et la promotion de l'égalité des chances.

Dans le cadre de la Vison 2030, le Groupe BANK OF AFRICA a entamé une dynamique de transformation culturelle. Suite au diagnostic de la culture d'entreprise mené fin 2022 auprès de 6 200 collaborateurs du Groupe à travers le monde, 6 familles de valeurs comportementales et

6 leviers d'amélioration ont été identifiés. Des ateliers de travail avec des collaborateurs ont permis de co-construire une feuille de route globale avec des actions concrètes proposées par et pour les collaborateurs, avec la volonté d'œuvrer au service du client.

Le Président M. Othman BENJELLOUN **désigné «Best African Personality»**, pour l'année 2022 par Africa Investments Forum & Awards, pour son engagement dans le développement du continent et en tant qu'acteur économique et financier incontournable en Afrique. BANK OF AFRICA récompensée par le prix de «Best Bank in Africa»

Prix de l'Économie et des Finances décerné en 2024 au Président de BANK OF AFRICA, Monsieur Othman BENJELLOUN, par la Fondation Diplomatique dans le cadre de la troisième édition des **Trophées de la Diplomatie Publique** décernés à neuf acteurs non gouvernementaux pour leur contribution au rayonnement du Maroc à l'International et au raffermissement des relations de coopération du Royaume avec d'autres pays.





45%

Parité femme/homme

1ère

Banque au Maroc à obtenir le label *Safe Guard* d'excellence par Bureau Veritas Group

1ère

Banque certifiée ISO 45001 relative au système de management de la santé et de la sécurité au travail

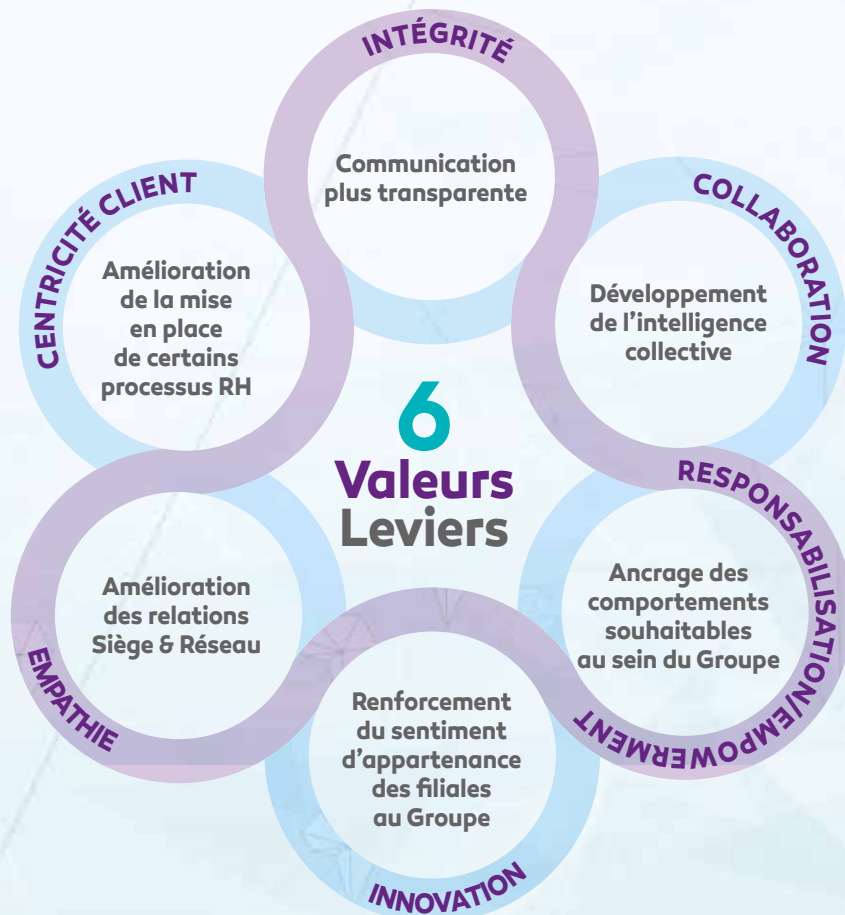
17 055

Jours / hommes de formation Vs. 13 557 en 2022

90%

Part des collaborateurs bénéficiant d'une formation vs. 69% en 2022

Les valeurs & les leviers de la culture d'entreprise de BANK OF AFRICA



Une gestion proactive des carrières & des compétences



Un développement continu des compétences pour faire grandir tous les talents

BANK OF AFRICA attache une grande importance au développement des compétences de ses collaborateurs pour répondre aux évolutions constantes des métiers du secteur. Ce développement des compétences est conçu pour répondre aux attentes des collaborateurs tout en répondant aux besoins de l'entreprise. Il concerne l'ensemble du personnel, s'adaptant aux défis spécifiques rencontrés et aux objectifs fixés.

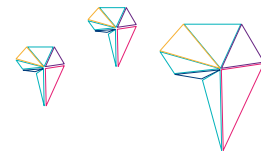
Ainsi, une variété d'approches et de moyens sont déployés pour favoriser efficacement l'acquisition de compétences : formations professionnelles, conférences, mentorat par les managers, forums professionnels, partage d'expériences avec les collègues, auto-apprentissage dans la gestion quotidienne et lors de l'attribution de nouvelles responsabilités, ainsi que dans toutes les occasions propices aux échanges de bonnes pratiques.

Chaque année, un plan de formation est élaboré en concertation avec les responsables des différents départements. Tout au long de l'année, une plateforme

de formation en ligne est mise à disposition des collaborateurs, complétée par les programmes de formation continue dispensés par le centre de formation interne, «BANK OF AFRICA Academy».

Grâce aux nombreuses ressources qu'elle permet de mobiliser – parcours de formation dédiés, outils de conduite du changement, fiches pratiques...-, BANK OF AFRICA Academy combine une offre de formation en présentiel et en distanciel. Le portail dédié propose plus de 14 000 modules, auxquels collaborateurs et collaboratrices peuvent accéder immédiatement en toute autonomie.

Déterminée à fournir des formations de qualité supérieure à ses apprenants en se référant aux meilleures pratiques internationales, BANK OF AFRICA Academy s'est engagée en 2023 dans une démarche de certification ISO 21001 basée sur une norme internationale spécialisée dans la gestion et le développement des dispositifs de formation.



Pour sa part, BANK OF AFRICA Academy est structurée autour de 5 valeurs fondamentales et s'est dotée de 4 objectifs majeurs: En 2023, 90% de l'effectif ont bénéficié d'au moins une formation dispensée, témoignant de l'engagement continu de BANK OF AFRICA envers le développement professionnel de ses collaborateurs.



BANK OF AFRICA
BMCE GROUP

Mise en place d'une Boîte de Messagerie Générique CSM RH dédiée à la Santé, Sécurité et Bien-être au travail

La santé et le bien-être au travail au cœur de la politique RH

BANK OF AFRICA accorde une importance capitale à la santé et au bien-être de ses collaboratrices et collaborateurs. Le Groupe s'est engagé à promouvoir l'autonomie et la protection de ses collaborateurs, à encourager la cohésion sociale et à combattre toutes les formes d'exclusion. Dans le cadre de ses initiatives médico-sociales dédiées, BANK OF AFRICA investit activement dans son programme annuel de contrôle médical, qui bénéficie à 77% de l'ensemble des équipes.

Par ailleurs, comme chaque année, le Groupe a marqué son soutien au mois international de sensibilisation au cancer du sein en organisant une campagne dédiée à l'importance de la prévention et du dépistage précoce de cette maladie. De même, lors de la journée mondiale du diabète, BANK OF AFRICA a organisé des activités et des séances d'information visant à sensibiliser ses collaborateurs à cette pathologie et à encourager des modes de vie sains.

En outre, la mise en place d'un observatoire de la santé au sein du Groupe permet de surveiller et d'évaluer l'efficacité des mesures mises en place, garantissant ainsi une prise en charge optimale de la santé des collaborateurs.



BANK OF AFRICA a réussi le maintien de sa certification ISO 45001 dans le domaine de la santé, sécurité et pour le bien-être au travail, à l'issue de l'Audit de certification par le Bureau Veritas Certification.

En 2021, BANK OF AFRICA avait été la 1^{ère} Banque certifiée ISO 45001 au Maroc et sur le continent africain.

Un engagement continu pour la parité, la diversité et l'inclusion

Une volonté d'encourager l'emploi des jeunes et l'insertion des personnes à mobilité réduite

BANK OF AFRICA considère la diversité comme une véritable source de valeur ajoutée et un levier de performance. Dans cet esprit, le Groupe s'engage à promouvoir l'avancement de chaque collaborateur, quel que soit son genre, son origine, sa formation ou sa profession. La politique RH de BANK OF AFRICA rejette catégoriquement toute forme de discrimination et s'efforce de garantir l'égalité des chances pour tous.

En outre, BANK OF AFRICA favorise l'emploi des jeunes diplômés en facilitant leur accès à un premier emploi et en offrant des opportunités d'apprentissage aux étudiants. Chaque année, plus de 2000 stagiaires issus d'écoles supérieures, d'instituts de formation et d'universités nationales et internationales sont accueillis au sein de l'entreprise.

Par ailleurs, BANK OF AFRICA s'engage à faciliter l'intégration des personnes à mobilité réduite en aménageant ses locaux et en participant activement à des événements et des forums spécialisés.



Plus de 2 000 étudiants accueillis en stage chaque année



Une politique de recrutement qui promeut la diversité et l'égalité des chances

Dans un contexte où le marché de l'emploi est très concurrentiel, tant au Maroc qu'à l'international, attirer de nouveaux talents constitue un enjeu crucial pour accompagner l'expansion des activités et le plan de développement du Groupe. Dans cette optique, le Groupe met en place une politique de recrutement ciblée, visant à attirer et à intégrer les talents de demain dans ses divers domaines d'expertise. Ce processus de recrutement est rigoureusement conforme aux réglementations en vigueur et aux meilleures pratiques, garantissant l'égalité des chances et la non-discrimination fondée sur des critères économiques ou sociodémographiques, tels que l'âge ou le genre. De plus, une attention particulière est accordée à la réussite de l'intégration des nouveaux collaborateurs. Pour établir une relation de confiance durable et favoriser un sentiment d'appartenance, la Politique des Ressources Humaines met en place un programme d'intégration basé sur les valeurs du Groupe. Cette période d'intégration permet aux nouveaux collaborateurs de découvrir la culture, les méthodes et les valeurs de l'entreprise, jetant ainsi les bases d'un engagement solide.

Un engagement ferme pour l'équité et la parité

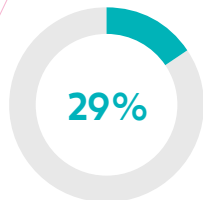
Entreprise socialement responsable et engagée dans la promotion de l'emploi des femmes, BANK OF AFRICA accorde une attention particulière à l'augmentation de la représentation féminine au sein de ses différentes entités, aussi bien au Maroc qu'à l'échelle internationale, afin de renforcer leur présence et leur influence. Pour promouvoir l'égalité des genres, en cohérence avec ses engagements en matière de développement durable et de responsabilité sociétale des entreprises -RSE-, BANK OF AFRICA a adhéré aux Principes d'Autonomisation des Femmes -WEP - *Women's Empowerment Principles*.

L'engagement de BANK OF AFRICA en faveur de la parité se manifeste également par la signature de la Charte de la « Diversité de Genre » de *We4She*, dans le cadre du *Africa CEO Forum*. Cette adhésion a été suivie par l'élaboration d'un plan d'action Genre à horizon 2025, visant à favoriser la mixité hommes-femmes et à accroître la représentation des femmes dans les instances dirigeantes.

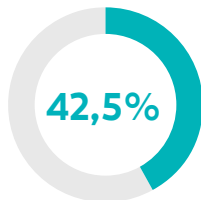
Pour développer une culture de diversité et d'inclusion, la filiale BMCE Capital a lancé « *Cap'Women* », un programme d'innovation collaborative entièrement dédié aux femmes pour accompagner ses collaboratrices dans leur démarche de création de solutions digitales à forte valeur ajoutée et de contribution majeure à la stratégie digitale globale du Groupe.



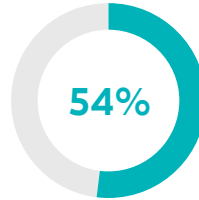
BANK OF AFRICA a signé en 2022 la charte des Women Empowerment Principles, fruit d'une alliance ente l'ONU Femmes et le Pacte Mondial de l'ONU (Global Compact), qui vise à promouvoir l'égalité femmes-hommes dans leur environnement.



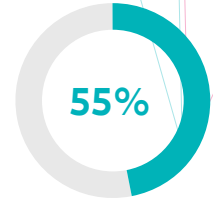
Femmes Administrateurs Banque



Parité BANK OF AFRICA au Maroc



Parité au niveau du siège BANK OF AFRICA



Part des femmes dans les recrutements en 2023



Une politique de rémunération fondée sur l'équité et la performance

Pour concrétiser sa vision et ses engagements, BANK OF AFRICA s'appuie sur l'engagement et l'expertise de son Capital Humain. C'est pourquoi il est primordial pour le Groupe d'attirer et de retenir les meilleurs talents. Dans cette optique, BANK OF AFRICA a structuré pour ses collaborateurs un package de rémunérations qui récompense leur performance et leur contribution aux résultats. La politique de rémunération tient compte de la formation, des compétences et de l'expérience professionnelle de chaque collaborateur, tout en étant fondée sur les valeurs d'équité et de transparence.

Impact sur l'environnement





Engagements et Performance en faveur de l'environnement et la décarbonation de l'économie



**Finance durable : une orientation vers
le Transition Finance, l'inclusion financière
et le renforcement des capacités**



**Une amélioration continue de l'empreinte
environnementale de ses activités
et de celle de ses clients**

Finance durable : une orientation vers le *Transition Finance*, l'inclusion financière et le renforcement des capacités

BANK OF AFRICA est depuis plus de 20 ans un acteur incontournable de la Finance à impact et fournit des conseils et des solutions en matière de financement durable pour répondre aux besoins évolutifs et croissants des clients et des collectivités où elle exerce ses activités.

Le lancement depuis 2015 de solution de financement durables au travers des lignes de refinancement adossées à des partenaires multilatéraux – BERD, BEI, AFD...- pour l'efficacité énergétique, les chaînes de valeur vertes, les ressources en eau, a marqué l'évolution des financements vers des projets à fort impact tant pour les clients que pour leur environnement et communautés.

Dans l'objectif de contribuer aux ODD et plus spécifiquement à la transition écologique et énergétique, et afin d'apporter une réponse précoce aux problématiques de sa clientèle pour gérer les enjeux liés au changement climatique BANK OF AFRICA envisage une nouvelle approche de la Finance Durable à travers trois principaux axes : (i) la transition finance pour soutenir et accompagner les clients dans leur transition vers un modèle économique durable et maintenir leur compétitivité, (ii) le soutien et le développement d'initiatives qui facilitent l'inclusion des populations les plus fragiles et les moins bien desservies et (iii) le renforcement de l'expertise de l'ensemble de ses parties prenantes internes et externes sur les thématiques liées à la finance durable et à impact.

CAP ENERGY

Efficacité Énergétique / Énergies Renouvelables

- 1^{er} produit spécifique au financement de l'EE/ER dans le cadre du programme *Moroccan Sustainable Energy Financing Facility* «MORSEFF». Enveloppe globale de 55 millions EUR incluant assistance technique gratuite et subvention client allant jusqu'à 10%.
- Un mécanisme de financement de 65 millions EUR dédié aux entreprises qui souhaitent investir dans des projets visant l'amélioration de l'efficacité énergétique ou portant sur les énergies renouvelables.
- Extension MORSEFF et GEFF «Green Economy Financing Facility» d'un montant global de 10 millions EUR.

CAP BLEU

Traitement des Eaux Usées et Assainissement

Solution exclusive sur le marché, une ligne de 20 millions EUR en partenariat avec l'AFD et la BEI pour le traitement des eaux et l'assainissement au sein des entreprises publiques/privées au Maroc, associé à une assistance technique destinée à soutenir le financement des ressources en eau: accès, optimisation et traitement de l'eau.

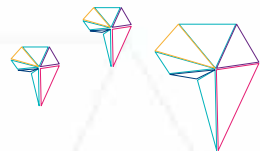
CAPVALORIS

Economie Circulaire / Gestion des Déchets

Solution de financement en partenariat avec FMO et la BEI à travers une enveloppe de 20 millions EUR dédiée au domaine de la valorisation des déchets au sein des entreprises marocaines - recyclage, collecte, traitement - avec une assistance technique gratuite pour conseiller les clients dans l'étude d'impact environnemental.

CAP Industrie Verte

Offre intégrée de financement et d'accompagnement spécialement conçue pour les TPME industrielles, pour soutenir leur réussite dans la transition énergétique, en réduisant l'empreinte carbone et en développant des processus ainsi que des produits décarbonés. Dans le cadre de l'offre Green Invest, BANK OF AFRICA a mis en place un Crédit Management Tool (CMT) bancaire ou un cofinancement avec TAMWILCOM, un mécanisme complété par une prise en charge complète des audits énergétiques et des bilans carbone par Maroc PME, sous le programme Tatwir Croissance Verte.



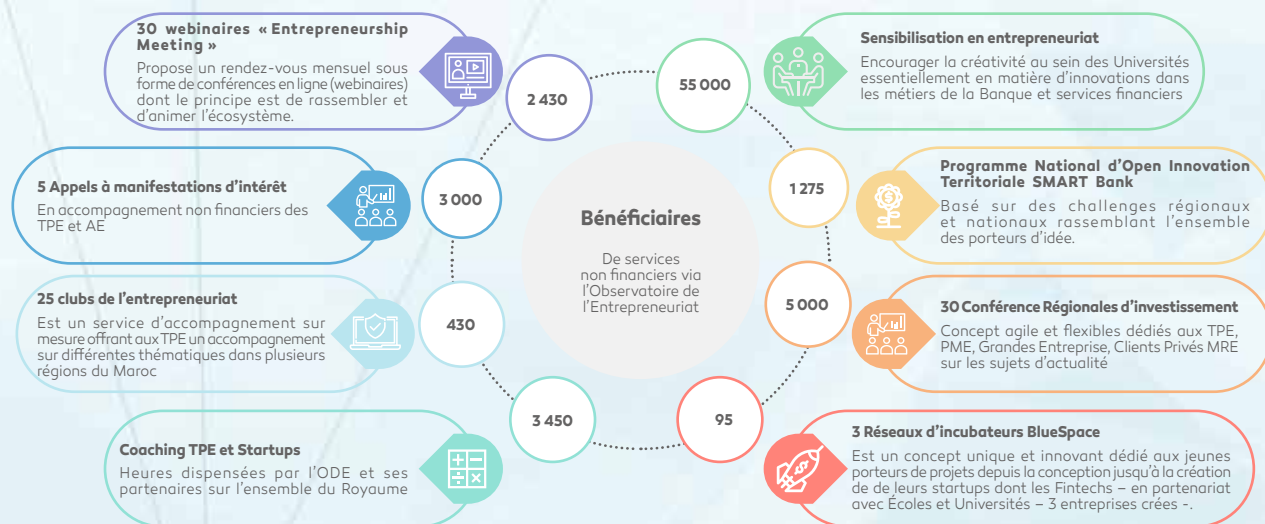
	2000	BANK OF AFRICA premier signataire africain , de la déclaration des institutions financières sur l'environnement et le développement durable du PNUE, UNEP-FI
	2008	Mise en place d'un Système de Gestion Environnementale et Sociale des risques en partenariat avec IFC.
	2010	Adoption volontaire des Principes de l'Equateur - EP -
	2016	Adhésion au <i>Global Compact</i> en soutenant les dix Principes, relatifs au respect des droits de l'Homme, des normes de travail, de protection de l'environnement, ainsi qu'à la lutte contre la corruption.
	2016	Engagement en faveur du climat en rejoignant l'initiative " <i>Mainstreaming Climate Action within Financial Institutions</i> ": l'Intégration de l'action pour le climat au sein des institutions financières.
	2017	Membre fondateur des <i>Principles for Impact Finance</i> .
	2018	Première banque africaine à adhérer au TCFD.
	2019	Membre fondateur des <i>Principles for Responsible Banking</i> .
	2019	Première Banque africaine à soutenir l'initiative chinoise <i>Green Investment Principles for the Belt & Road -GIP-</i> .

Un leader africain des services non financiers et de l'accompagnement de l'entrepreneuriat.

BANK OF AFRICA est parmi les leaders africains des Services Extra Financiers, de l'accompagnement de l'entrepreneuriat et de l'employabilité des jeunes, offrant un accompagnement sur mesure aux TPME dans l'ensemble des régions du Royaume et contribuant à renforcer son impact positif auprès des communautés et ce, depuis la création en 2008 de l'Observatoire de l'Entrepreneuriat – ODE.

L'ODE fédère ainsi un ensemble d'acteurs de l'écosystème entrepreneurial et économique marocain (universités, associations professionnelles, entreprises, institutionnels, institutions financières...) afin d'accompagner les TPME, promouvoir l'entrepreneuriat et l'inclusion financière des jeunes, organiser des conférences régionales dédiées aux entreprises, et développer des programmes d'*open innovation*.

L'ODE met son expertise au profit de ses partenaires, des entrepreneurs, des jeunes, des porteurs de projet, des institutionnels...



BANK OF AFRICA, une banque à impact positif

BANK OF AFRICA s'est engagée à étendre l'adoption de l'approche Positive Impact et des meilleures pratiques de l'UNEP-FI des Nations Unies à l'ensemble de ses engagements, couvrant ainsi les financements destinés aux clients particuliers, professionnels et aux Marocains du Monde. Une évaluation approfondie des critères ESG du portefeuille de financement est en cours de mise en place, permettant ainsi de proposer des financements adaptés et de développer des solutions sur mesure. Le

Groupe a également pris l'engagement d'accompagner les entreprises dans leur transition vers la décarbonation, tout en maintenant leur compétitivité, ainsi que de sensibiliser les exportateurs marocains aux nouvelles contraintes liées à leur empreinte carbone.

En souscrivant aux principes internationaux de la Banque Responsable, BANK OF AFRICA contribue à aligner les activités du secteur bancaire sur les priorités du développement durable, notamment la protection de l'environnement, l'atténuation et l'adaptation aux effets du changement climatique, ainsi que les besoins des générations futures. Cette contribution se décline à travers plusieurs axes :

Alignement stratégique

Aligner la stratégie commerciale sur les besoins des individus et les objectifs de la société, conformément aux Objectifs de Développement Durable -ODD-, à l'Accord de Paris sur le climat et aux cadres nationaux et régionaux pertinents.

Relation responsable avec les clients

Agir de manière responsable envers ses clients en favorisant des relations transparentes, intègres et de confiance, et en encourageant des activités économiques génératrices de prospérité partagée pour les générations présentes et futures.

Engagement avec les parties prenantes

Consulter, s'engager et établir des partenariats de manière proactive et responsable avec les parties prenantes concernées pour atteindre les objectifs de la société.

La Chaire Panafricaine en Durabilité et Finance à Impact

Face à des défis environnementaux pressants et une prise de conscience internationale et nationale croissante, l'intégration de la finance à impact à la durabilité s'est imposée comme un levier essentiel pour repenser les modèles économiques et adopter des approches novatrices afin de contribuer positivement à une société et un monde plus équitables, durables et résilients.

Dans ce contexte, la Chaire Panafricaine en Durabilité et Finance à impact, lancée en 2023 par BANK OF AFRICA, est une initiative innovante qui aspire à devenir un hub d'expertise influent, contribuant à façonner les politiques et pratiques en matière de durabilité et de finance à impact tant au Maroc que sur le continent africain.

Cette Chaire bénéficie d'un positionnement stratégique unique qui s'appuie sur une collaboration publique-privée, mettant l'accent sur la recherche interdisciplinaire de haute qualité. En effet, aux côtés de BANK OF AFRICA, figurent 6 partenaires de renom : l'Université Euro-méditerranéenne de Fès, la Faculté des Sciences Juridiques Economiques et Sociales de Casablanca, le Groupe ISCAE, l'Ecole Hassaniana des Travaux Publics, l'Université Cadi Ayyad de Marrakech et l'Université Ibn Zohr, d'Agadir.

Acteur majeur dans la transition vers une économie plus durable, BANK OF AFRICA, en tant que groupe financier panafricain, et ses partenaires d'enseignement et de

recherche de premier plan, ambitionnent d'aborder les défis complexes liés au développement durable et au positif impact.

Les travaux de la Chaire couvriront un ensemble de thématiques techniques et managériales, appuyées par une forte assise théorique, dont notamment : la finance durable et la mesure de l'impact, la RSE et l'économie circulaire, l'eau, l'efficacité énergétique, la mobilité durable...

La Chaire intégrera ainsi la durabilité dans ses activités de recherche, d'enseignement et de partenariats, à travers notamment la mise en place de programmes novateurs de recherche, d'enseignement et de collaboration avec les entreprises, la sensibilisation et le renforcement des capacités en durabilité et impact positif, et la collaboration de l'ensemble des acteurs de l'écosystème.



Une amélioration continue de l’empreinte environnementale de ses activités et de celle de ses clients

Depuis de nombreuses années, BANK OF AFRICA s’est engagée dans une démarche d’amélioration continue visant à réduire son impact environnemental direct, en cohérence avec sa stratégie environnementale. Un plan d’action ambitieux a été déployé à travers l’ensemble du Groupe, comprenant une gestion proactive de la consommation d’énergie et des ressources, ainsi que des initiatives constantes visant à améliorer les processus et à mettre en place des mesures de suivi efficaces.

La sensibilisation des équipes est une priorité pour BANK OF AFRICA, qui met en œuvre des actions de formation et des campagnes internes visant à encourager l’adoption de comportements écoresponsables. La Banque a obtenu une double certification pour son Système de Management de l’efficacité énergétique, renforçant ainsi sa crédibilité en matière d’engagement environnemental. Cette certification, délivrée par l’Institut Marocain de Normalisation IMANOR et le Bureau Veritas, témoigne de l’engagement de la Banque à réduire sa consommation d’énergie, son empreinte carbone et à gérer de manière responsable ses ressources énergétiques. Concernant les entreprises marocaines, la transition vers une économie décarbonée devient un impératif pour accéder au marché européen. En réponse au Pacte Vert et à son mécanisme d’ajustement carbone aux frontières, ainsi que pour respecter les engagements de l’Accord de Paris de 2015, le Maroc place la décarbonation industrielle et la croissance verte au cœur de ses priorités.

Sensible aux attentes de sa clientèle, BANK OF AFRICA s’engage résolument à accompagner les entreprises dans cette transition



BANK OF AFRICA a réussi en 2023 le renouvellement de sa certification ISO 14001 et le maintien de la certification ISO 50001, démontrant ainsi son engagement continu envers l’excellence opérationnelle et la durabilité environnementale. Ce renouvellement témoigne de son engagement envers ses clients, ses employés et envers la communauté, renforçant ainsi sa position en tant que leader responsable dans le secteur financier au Maroc.

écologique essentielle à leur compétitivité. C’est dans ce contexte que la Banque a organisé des tournées régionales dédiées à la Décarbonation à Casablanca et Tanger, dans la continuité de la signature fin 2022 de deux conventions avec l’Agence Marocaine d’Efficacité Energétique - AMEE - et le Cluster EnR pour contribuer à la décarbonation de l’économie et à la mise en œuvre de la stratégie bas carbone adoptée par le Maroc.

BMCE Capital Conseil a également participé à la 2^{ème} édition de la caravane régionale durable organisée par le Cluster EnR et réunissant plus d’une centaine d’acteurs industriels et financiers pour la mise en valeur des principales opportunités et potentiels d’investissement dans les filières vertes afin de les accompagner dans leurs projets.



BANK OF AFRICA
BMCE GROUP

SOUS L’ÉGIDE DU MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L’INDUSTRIE

BANK OF AFRICA ORGANISE LA RENCONTRE
SOUS LE THÈME :

DÉCARBONATION,
LEVIER DE
COMPÉTITIVITÉ
POUR L’ENTREPRISE
MAROCAINE

OUR CONTINENT, OUR FUTURE

CO₂

Réalisations opérationnelles du Groupe





Une performance opérationnelle et financière solide, en ligne avec les orientations stratégiques du Groupe



Une performance remarquable du Groupe



Une forte dynamique de croissance de l'activité au Maroc



Une exécution réussie des orientations stratégiques du Pôle Banque d'affaires



Une performance résiliente des filiales Services Financiers Spécialisés



Un développement robuste des activités internationales



Une accélération des initiatives en faveur de la centricité client



Un accompagnement créateur de valeur pour l'écosystème des entreprises

Une performance remarquable du Groupe

L'année 2023 a été marquée par une résilience de l'économie marocaine face aux difficultés liées à l'inflation et à la persistance de tensions géopolitiques à l'échelle internationale, et à une faible croissance économique, d'une part, et d'autre part face aux défis endogènes, plus particulièrement la survenance du séisme d'Al Haouz.

Dans cet environnement économique difficile, le Groupe BANK OF AFRICA a enregistré une progression significative de ses performances financières pour l'année 2023. Cela a été possible grâce à la mobilisation de ses talents humains et à la mise en œuvre d'initiatives variées visant à soutenir les entreprises, à accompagner sa clientèle et à accroître la valeur pour ses actionnaires.

Le Produit Net Bancaire consolidé du Groupe BANK OF AFRICA a progressé de + 9% pour atteindre 16,9 milliards DH en 2023. Il est porté par la croissance du «Core Business», avec une progression de +14% pour la marge sur commissions et de +4% pour la marge d'intérêts, ainsi que par le redressement des activités de marché au Maroc.

Les efforts déployés en matière d'efficacité opérationnelle continuent de contribuer à l'amélioration du coefficient d'exploitation consolidé, qui se replie à 50,6% en 2023 contre 53% à la fin de l'année 2022. Cette amélioration est due à une maîtrise des coûts, qui n'ont augmenté que de +4%, hors impact des dons liés au séisme. La gestion rigoureuse des charges générales d'exploitation poursuit ainsi son trend baissier depuis 2019, contribuant au renforcement de la profitabilité du Groupe.

Le Résultat Brut d'Exploitation Groupe a fortement progressé, avec une évolution de +14% par rapport à 2022 et s'établissant

à 8,4 milliards DH à fin décembre 2023. Le Résultat Net Part du Groupe a également connu une augmentation significative de +16% pour atteindre 2,7 milliards DH. Cette performance robuste sur le plan de l'exploitation s'accompagne d'une légère augmentation du Coût du Risque consolidé, qui a enregistré une hausse de 4% à 2,7 milliards DH à fin décembre 2023. Malgré cette augmentation, le ratio de coût du risque se maintient à 1,23%, restant stable par rapport à l'année précédente.

Hors impact du Don lié au « Fonds Spécial Séisme », le Résultat Net Part du Groupe s'établit à 2,8 milliards DH soit une évolution de +22%.

Le dynamisme des activités en Afrique subsaharienne se traduit par une contribution significative dans les bénéfices du Groupe en 2023, à hauteur de 56% vs 42% pour les activités au Maroc, confirmant le leadership africain de BANK OF AFRICA et la pertinence de son choix stratégique de diversification géographique.

Le Total Bilan consolidé reste quasi-stable.

BANK OF AFRICA a également renforcé ses Capitaux Propres Part du Groupe de +6%, les portant à 26,8 milliards DH à fin décembre 2023.

Le Groupe BANK OF AFRICA a établi une vision ambitieuse à l'horizon 2030, s'engageant ainsi à poursuivre sa croissance à travers diverses initiatives stratégiques de développement. La progression des paramètres financiers atteste de la justesse de ses orientations stratégiques et de sa capacité à réaliser efficacement ses objectifs aussi bien au Maroc qu'à l'international.



Une forte dynamique de croissance de l'activité au Maroc



Les revenus de BANK OF AFRICA SA ont connu une croissance de +8%, atteignant 7,2 milliards DH. Cette croissance est portée par l'ensemble des lignes métiers, avec +8 % pour la marge d'intérêts de la clientèle et +5% pour la marge sur commissions, ainsi qu'une reprise de la performance du résultat des activités de marché.

Le programme d'efficacité opérationnelle a permis des résultats probants en 2023, avec une baisse de -1% des charges générales d'exploitation de la Banque SA à 3,7 milliards DH, à un niveau stable depuis 6 ans, en dépit des pressions inflationnistes sur les coûts. Le coefficient d'exploitation s'établit à 51% à fin décembre 2023 contre 55,8% à fin décembre 2022.

Dans ce contexte, le Résultat Brut d'Exploitation a progressé de +9%, s'établissant à 3,5 milliards DH à fin décembre 2023. Pour sa part, le Résultat Net de la Banque a augmenté de +3%, à 1,6 milliard DH intégrant la contribution au Don du Séisme. Hors cet élément exceptionnel, le Résultat Net affiche une hausse à deux chiffres (+12%).

Ces résultats ont été portés par une excellente dynamique commerciale, le développement des crédits au Maroc, avec une

progression de +6%, à 134 milliards DH, notamment grâce aux crédits aux Entreprises de +7,6%, ainsi qu'à la bonne tenue des dépôts non rémunérés à la clientèle, en hausse de +7%.

Les initiatives déployées dans le cadre d'une stratégie axée sur le client ont produit des résultats positifs. La part de marché crédits à la clientèle de BANK OF AFRICA a ainsi progressé à 12,48% à fin décembre 2023 contre 12,35% à fin décembre 2022.

Grâce à d'importants efforts de recouvrement, les reprises de provisions ont augmenté de +58,2% en 2023, soit un coût du risque qui s'établit à 1 milliard DH, en hausse de +10% à fin décembre 2023 et, un ratio coût du risque de 0,8%.

BANK OF AFRICA a réussi l'émission, en novembre 2023, d'une levée obligataire subordonnée perpétuelle avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons de 500 millions DH additionnels, portant ainsi le montant global émis au titre de l'exercice 2023 à 1 Milliard DH.

Une exécution réussie des orientations stratégiques du Pôle Banque d'affaires

Dans un environnement économique difficile, marqué par les turbulences mondiales et locales, BMCE Capital s'est distinguée par des performances solides.

BMCE Capital Markets a démontré une capacité notable à atténuer les effets des chocs économiques globaux et nationaux, comme l'inflation et les conflits géopolitiques, affirmant ainsi sa résilience et son agilité opérationnelle dans des conditions climatiques et économiques adverses.

L'entité de courtage, BMCE Capital Bourse, a connu une année exceptionnelle, affichant une croissance significative de sa part de marché à 11,87% contre 7% l'année précédente, et même à 14% une fois ajustée des opérations stratégiques.

Pareillement, BOA Capital Securities consolide son positionnement d'acteur majeur des marchés financiers en Afrique de l'Ouest.

Sur le marché marocain de l'Asset Management, BMCE Capital Gestion a renforcé sa présence en tant que protagoniste incontournable, avec une augmentation de ses actifs sous gestion, se classant ainsi dans le top 3 des gestionnaires d'actifs. Dans le même élan, la société a diversifié son portefeuille en introduisant un fonds à capital garanti, élargissant ainsi son offre et sa capacité à répondre aux besoins variés de ses clients.

BMCE Capital a marqué l'année 2023 avec une série de réalisations impressionnantes. L'entreprise a réussi le closing

du Fonds Capital Venture, a reçu l'agrément de l'AMMC pour le Fonds Capital Croissance, et a innové avec le lancement de la plateforme BK TradeChain. Cette dernière, une initiative basée sur la blockchain, représente une avancée majeure pour les opérations de marché financier de gré à gré.

L'engagement de BMCE Capital dans la transformation numérique s'est également concrétisé par le succès du projet d'on-boarding digital via BMCE Capital Bourse, permettant une ouverture de comptes en bourse entièrement numérique. Le programme interne 'Cap'Women' a également été lancé, illustrant l'engagement de la société envers l'innovation digitale et l'égalité des genres.

Les efforts de BMCE Capital n'ont pas manqué de reconnaissance. L'entreprise a été décorée de lauriers par des instances internationales, y compris le titre prestigieux de "Meilleure Banque d'Investissement au Maroc en 2023" par International Investor Magazine, la qualification 'Excellent (mar)' de sa qualité de gestion des investissements par Fitch Ratings avec une perspective stable, et le prix de "la Société de Gestion et d'Intermédiation de l'année" remis à BOA Capital Securities lors de la 4^{ème} édition des BRVM Awards. Ces distinctions viennent confirmer la réputation de BMCE Capital en tant qu'acteur financier de premier plan et reconnaître son excellence opérationnelle et son expertise sur les marchés.



Une performance résiliente des filiales

Services Financiers Spécialisés

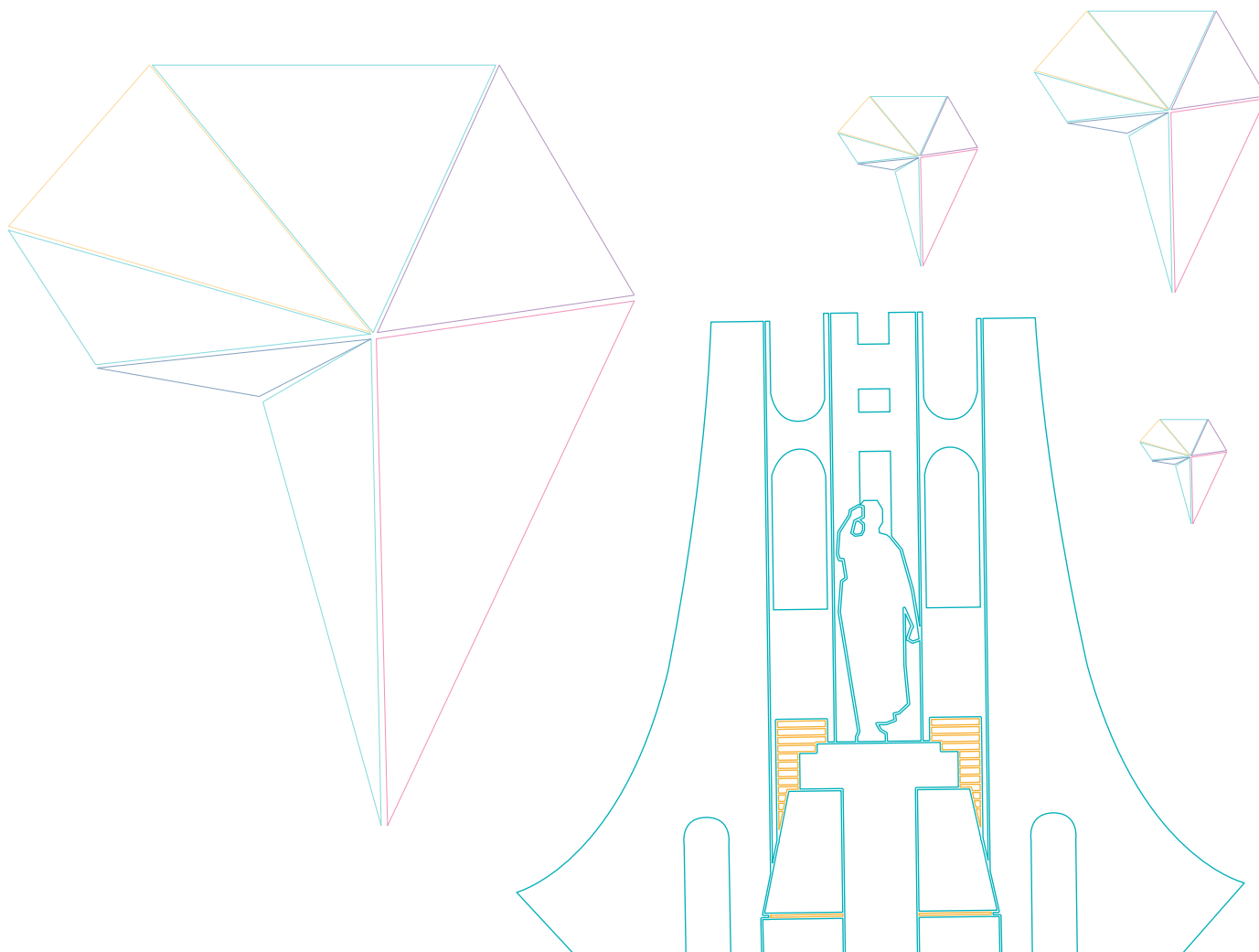
L'année 2023 a été synonyme d'évolution et de consolidation pour les activités de services financiers spécialisés de BANK OF AFRICA. Maghrebail, fidèle à sa réputation, a renforcé sa présence sur le marché grâce à une hausse significative de sa production en crédit-bail, tant mobilier qu'immobilier. Cette augmentation souligne la confiance accrue de sa clientèle et l'efficacité de ses services. Le spécialiste du Leasing a affirmé son positionnement de deuxième opérateur du secteur, en augmentant sa production en crédit-bail de +5%, atteignant 3.891 millions DH, et a vu son encours net comptable progresser de +3,9% à 12,8 millions DH.

Salafin, la filiale dédiée au crédit à la consommation, a pris un virage décisif avec une stratégie renouvelée et une ambition affirmée pour une refonte profonde de ses activités. Malgré un fléchissement de sa production nette, la filiale a noté une amélioration notable des taux de rendement, reflet d'une politique tarifaire optimisée et d'une capacité à s'adapter avec agilité aux fluctuations du marché. Cette dynamique a permis de limiter la baisse de l'encours financier moyen à

-3% pour se situer à 3.181 millions DH, mais a su compenser par une hausse de +5,6% de son résultat net, s'élevant à 90,6 millions DH et ce, grâce à une augmentation significative de la marge sur les produits d'assurance.

Le métier du factoring chez BANK OF AFRICA, porté par Maroc Factoring, a enregistré une solide croissance de 79% de son chiffre d'affaires, soulignant une stratégie commerciale robuste et une gestion du risque efficace.

Bank Al Karam, filiale participative de BANK OF AFRICA, a franchi une étape cruciale en 2023, en lançant un programme d'expansion. L'inauguration de nouvelles agences a été accompagnée par un bond significatif des débloqués de financements, particulièrement dans les segments immobilier et automobile, reflétant une capture réussie de nouveaux segments de marché. Ceci s'est traduit par une augmentation substantielle du produit net bancaire de +9% et un renforcement du résultat net de 6,2 millions DH par rapport à l'année précédente.



Un développement robuste des activités internationales

Activités en Afrique subsaharienne

Le Groupe BANK OF AFRICA apporte son expertise et sa capacité d'innovation pour soutenir l'ensemble de ses filiales, notamment son vaste réseau africain, en proposant des solutions de financement adaptées aux spécificités locales. BANK OF AFRICA Holding-Luxembourg, qui regroupe notamment les filiales bancaires en Afrique subsaharienne, a ainsi enregistré une progression substantielle de son Résultat Net Part du Groupe de +32%, s'établissant à 180 millions EUR. Cet excellent résultat a été atteint en dépit d'un contexte économique défavorable, marqué par la persistance de la guerre en Ukraine et la situation politico-économique difficile avec l'avènement de régimes militaires au Niger, après le Burkina Faso en 2022 et le Mali en 2021.

Toutes les filiales subsahariennes opérant dans la région UEMOA -Union Monétaire Ouest Africaine- ont affiché des performances positives de leur Produit Net Bancaire, avec une croissance de 29,8% pour BOA Togo, +27,2% pour BOA Côte d'Ivoire et 12,2% pour BOA Sénégal. Les filiales hors UEMOA, ont été impactées négativement par la dépréciation de leurs monnaies et ont vu leur PNB baisser en Euros. Néanmoins, à taux de change constant, la croissance du PNB serait de +9,5% pour la BCB, +28% pour BOA Ghana, +10,3% pour BOA Kenya et +3,9% pour BOA Uganda.



Le Plan Triennal de Développement mis en place pour BOA Holding pour renforcer son positionnement dans le segment des PME et développer ses activités commerciales, a commencé à porter ses fruits dans ses 530 points de vente. Les revenus de l'activité digitale augmentent progressivement avec le déploiement de produits induisant une hausse du taux d'équipement et d'utilisation de BOA Web pour les Entreprises et de MYBOA pour les Particuliers.



En 2023, BOA Ghana a reçu la distinction «Banque de financement du commerce de l'année 2022» par les deux organismes de référence «Innovation & Excellence Awards» et «Ghana Credit Excellence Awards».

Activités en Europe

BANK OF AFRICA Europe -BOA Europe-, la filiale madrilène du Groupe, a enregistré des résultats remarquables et en ligne avec les objectifs annuels fixés au terme de l'exercice 2023 et ce, en dépit du contexte challengeant marqué par la dégradation des risques de plusieurs pays de l'Afrique de l'Ouest, le resserrement de la liquidité pendant une période de l'exercice et le renchérissement du coût de la ressource.

Tous les indicateurs d'activité et de rentabilité ont connu une bonne progression par rapport à fin 2022. Le Produit Net Bancaire a ainsi progressé de +15% à 32,1 millions EUR et le Résultat Net de +15% également, à 17,6 millions EUR à fin décembre 2023. Cette performance est attribuable principalement à la progression de la marge d'intérêt (+46%).

Face à la dégradation des ratings de certains pays de l'Afrique de l'Ouest en relation avec le marasme politique auquel ils font face, BOA Europe a opté pour la prudence en matière d'octroi de crédits et a réduit ses expositions sur les pays en question. Afin de compenser la contraction conséquente de son marché traditionnel, BOA Europe s'ouvre sur de nouveaux marchés en Amérique Latine, notamment le Brésil avec des banques de premier ordre. Elle consolide également ses relations avec le Bangladesh où elle a dénoué des opérations intéressantes.

Cette stratégie de diversification sur des contreparties bancaires solides a permis d'atténuer l'impact de la baisse des volumes sur les pays du marché africain tout en préservant une rentabilité correcte.

En 2023, la filiale londonienne du Groupe, BOA UK a continué à déployer son plan initié en 2022, axé sur le renforcement des activités de financement du commerce international tout en diminuant ses opérations sur le marché obligataire. La stratégie de la banque a également porté sur le renforcement des synergies et une diversification accrue de ses engagements.



Parallèlement, BOA UK a optimisé son efficacité opérationnelle, réduisant ses charges d'exploitation de 13% sur un an. Cependant, les résultats ont été impactés par l'augmentation des coûts de financement et la réduction du portefeuille d'actifs, due notamment à la cessation des activités de crédit et à la vente d'actifs, alignée sur la stratégie globale de l'entité.



BANK OF AFRICA SHANGHAI

La levée des restrictions sanitaires en Chine a permis à la succursale de Shanghai d'aller à la rencontre de son écosystème et de participer aux événements dédiés à la promotion des échanges commerciaux entre la Chine et l'Afrique, et notamment le Maroc.

BANK OF AFRICA Shanghai a adopté une gestion des risques optimisée et représenté activement le Groupe auprès des opérateurs économiques publics et privés chinois souhaitant investir sur le marché africain. Malgré un contexte peu favorable, ce dynamisme a permis à la Succursale de dépasser les objectifs fixés pour 2023, avec un résultat net de 17,24 millions DH vs 6,63 millions DH en 2022.

Une accélération des initiatives en faveur de la centricité client

BANK OF AFRICA accorde une importance primordiale à la satisfaction de ses clients, en orientant l'ensemble des efforts de l'organisation vers les clients. L'objectif est que le client soit au centre de toutes les décisions liées aux produits, services et aux expériences délivrées pour créer la satisfaction, la fidélité et la défense des intérêts des clients. Il s'agit également d'anticiper leurs besoins pour

mieux y répondre et de construire une relation de confiance durable. Dans cette approche centrée sur le client, l'innovation digitale joue un rôle clé car les attentes et les comportements digitaux des clients évoluent rapidement. Cette transformation numérique est au cœur de la stratégie de BANK OF AFRICA depuis plusieurs années.





Un parcours 100% digitalisé pour une expérience client améliorée

Dans un contexte où la technologie évolue constamment et où les habitudes des consommateurs se transforment, BANK OF AFRICA réitère son engagement pour l'innovation digitale en lançant une nouvelle version de son site de Banque en Ligne agencedirecte.ma. La plateforme offre une expérience simplifiée pour l'ouverture de compte, entièrement numérique et sécurisée, ne nécessitant pas de visite en agence physique. Grâce à des technologies innovantes telles que la lecture biométrique de la carte d'identité nationale et la reconnaissance faciale, les nouveaux clients peuvent être authentifiés en ligne. De plus, les entretiens traditionnels réalisés en agence peuvent désormais être menés via des appels vidéo avec un conseiller en ligne. La signature de documents papier est remplacée par une signature électronique, facilitant ainsi le processus d'ouverture de compte en ligne. En cas de besoin, l'équipe de l'Agence Directe est disponible à distance 6 jours sur 7, avec des plages horaires étendues, pour fournir une assistance efficace aux utilisateurs.

BANK OF AFRICA
BMCE GROUP

OUR CONTINENT. OUR FUTURE

Des services digitalisés pour une meilleure expérience client



Un partenaire des marocain(e)s du monde

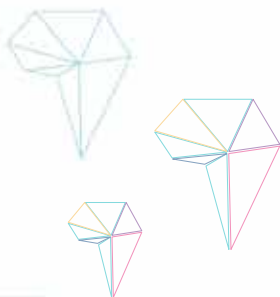
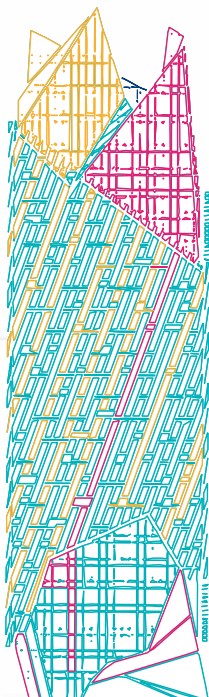
Partenaire des Marocain(e)s du Monde, BANK OF AFRICA les accompagne pour la réalisation réussie de leurs projets en leur offrant des produits et services technologiques, une trentaine d'agences à travers le monde, un soutien financier de qualité et une assistance accrue dans leur pays de résidence et lors de leurs séjours au Maroc. Grâce à l'application mobile BMCE Direct, les clients peuvent gérer leurs comptes à distance, effectuer des transactions en temps réel et vérifier leur portefeuille titres. La Banque propose également des solutions adaptées aux MRE, telles que l'application mobile « *Daba Transfer* » pour les transferts d'argent vers le Maroc depuis la France, l'Espagne et l'Italie, ainsi que le produit d'assistance SALAMA. BANK OF AFRICA a également lancé le Pack *MRE FIRST* adossé à un compte chèque en dirhams convertibles qui permet aux clients Marocains Citoyens du Monde -MCM- de bénéficier gratuitement des principaux services bancaires et de nombreux avantages extra bancaires exclusifs.

Comme chaque année, de nombreuses actions de proximité ont été organisées en 2023 tels que les « *Welcome days* » dans les



Les efforts du Groupe se sont traduits par une augmentation de +4% des dépôts MRE en 2023.

agences au Maroc, ou l'accueil chaleureux au niveau des ports et aéroports en Espagne et au Maroc pendant l'été. Pour accompagner les MCM investisseurs, une série de séminaires a été organisée dans plusieurs régions au Maroc, animés par des experts et des représentants des différents organismes régionaux et de la Banque pour leur présenter les opportunités d'investissement dans chaque région ainsi que les mécanismes d'appui et d'accompagnement mis à leur disposition.



BMCE Immobilier, filiale de BANK OF AFRICA, occupe une position de leader dans le secteur des services immobiliers au Maroc. Opérant sous la marque « DAMANE IMMO » depuis 2014, cette entité est spécialisée dans la gestion et la valorisation du patrimoine immobilier non opérationnel de la Banque. DAMANE IMMO propose des services complets et sur mesure qui facilitent les interactions entre les différents intervenants du secteur immobilier, notamment les acquéreurs, les promoteurs et les institutions bancaires.



Un accompagnement créateur de valeur pour l'écosystème des entreprises



Une offre digitale dédiée aux Entreprises

Pionnière sur le marché, BANK OF AFRICA a lancé un portail e-banking « *Business Online* » pour permettre aux Entreprises d'initier, de valider et de suivre l'essentiel de leurs opérations de *Cash*, *Trade* et *Financement*. Cette démarche s'inscrit dans une volonté constante d'enrichir les programmes d'accompagnement des entrepreneurs et de s'adapter aux évolutions technologiques. Cette plateforme a été complétée par « *FX Direct* » qui offre un portail dédié aux opérations de change et à la couverture des risques associés, renforçant ainsi la proposition de valeur de BANK OF AFRICA pour sa clientèle Entreprise.

Par ailleurs, la plateforme digitale « *creditbusinessonline.ma* », offre une solution de crédit interactive et totalement sécurisée, visant à simplifier la banque au quotidien et à offrir une expérience client optimale. Avec une authentification forte qui assure une sécurité maximale, cette plateforme permet aussi aux entreprises et aux professionnels de bénéficier d'un process de demande de crédit amélioré et dématérialisé, assurant la traçabilité des

délais et des documents transmis, pour un gain de temps et une célérité dans le traitement des demandes. Cette solution de crédit est un concept novateur qui vient compléter l'offre de *Global Banking* « *Business Online* ».

Dans le même élan, la banque d'affaires du Groupe BANK OF AFRICA, BMCE Capital, a lancé dès 2022 une application décentralisée de trading baptisée « *BK Trade Chain* ». Fonctionnant sans cryptomonnaies et reposant sur la technologie de la *blockchain*, cette plateforme est déployée dans le cadre d'un consortium entre les entités de BMCE Capital Markets, BMCE Capital Gestion et BMCE Capital Solutions. « *BK Trade Chain* » offre une solution évolutive et agile, utilisant des « *Smart Contracts* » pour accélérer et simplifier le traitement des opérations tout en garantissant un niveau de sécurité optimal. Cette initiative témoigne de l'engagement de BANK OF AFRICA à proposer des solutions innovantes répondant aux besoins quotidiens de ses utilisateurs, tout en restant à l'avant-garde des avancées technologiques.

Une prise en compte progressive des risques climatiques & environnementaux

Reconnaissant la nécessité d'une action proactive face aux défis climatiques, BANK OF AFRICA a adopté une approche stratégique pour intégrer les risques climatiques, allant au-delà des simples exigences réglementaires. Cette approche vise à préparer l'entreprise pour les impacts futurs du changement climatique tout en capitalisant sur les opportunités émergentes de la transition écologique.

Initiée en 2021, l'intégration des risques climatiques dans la stratégie de BANK OF AFRICA a été renforcée par l'application de la directive 5/W/2021 de *Bank Al Maghrib*, qui introduit un cadre de gestion pour les risques financiers liés au climat et à l'environnement. Cette politique proactive se manifeste par l'introduction d'une cartographie des risques crédit incluant les facteurs climatiques.

BANK OF AFRICA se positionne ainsi en leader du changement, établissant une liste de produits non financés, s'engageant dans des initiatives internationales contre le changement climatique, réalisant des investissements responsables, et favorisant la durabilité dans ses offres de produits et de financement. De plus, la Banque a aligné ses exclusions avec celles des institutions européennes de financement et développement (EDFI), et maintient un suivi régulier de ces exclusions, avec des rapports semestriels au Comité Environnemental, Social et de Soutenabilité (ESS), ainsi qu'aux Comités de Risques des Filiales.

BANK OF AFRICA primée lors du 16^{ème} cycle des *Arabia CSR Awards 2023* « Arabia corporate social dans la catégorie « *Financial services* » pour son leadership et ses engagements en matière de Responsabilité Sociale et de Durabilité.

Les critères du Jury sont fondés sur des normes et principes d'action internationaux tels que les principes du Pacte Mondial des Nations Unies (UNGC), les normes du *Global Reporting Initiative* (GRI), le modèle de la Fondation européenne pour la gestion de la qualité (EFQM), les 17 objectifs de Développement Durable des Nations Unies, et plus récemment *World Investment for Development Alliance*.

Les performances mises en exergue par ce Prix sont liées notamment aux domaines de l'Environnement et des Ressources Humaines, avec mention particulière des actions dans les domaines liés à l'engagement communautaire, la promotion du développement social et économique, les impacts sociétaux des produits et services de la banque ainsi que le comportement commercial.



Avec une politique de limitation stricte, le Groupe a réduit à 10% de son portefeuille global l'investissement dans des secteurs controversés tels que les boissons alcoolisées (à l'exception de la bière et du vin), le tabac, les armes et munitions, ainsi que les jeux d'argent et casinos. En 2023, BANK OF AFRICA a réussi à réduire son exposition à ces secteurs à seulement 0,29%. En ligne avec les objectifs de l'Accord de Paris, la Banque a cessé de financer de nouvelles centrales à charbon au Maroc depuis 2019, et limite le financement des énergies à base de charbon à 10% du portefeuille des filiales situées dans les pays où cela est permis.

Pour affronter le changement climatique et assurer sa stabilité financière, BANK OF AFRICA a entrepris en septembre 2023 l'élaboration d'une stratégie Climat conforme aux directives de *Bank Al-Maghrib*. La Banque s'engage également à évaluer son exposition aux risques climatiques en modélisant divers scénarios, ce qui permettra l'élaboration d'une stratégie de gestion adaptative.

Pour BANK OF AFRICA, l'engagement climatique est doublement bénéfique : il permet non seulement de devancer la réglementation à venir pour maintenir une position de précurseur, mais aussi d'anticiper les conséquences du dérèglement climatique pour exploiter pleinement les opportunités de la transition énergétique.

Un accompagnement continu de l'entrepreneuriat

Engagée dans le développement de l'économie marocaine, BANK OF AFRICA a maintenu en 2023 une dynamique soutenue d'accompagnement et de financement aux entreprises, y compris les jeunes entrepreneurs. La Banque propose une gamme complète de services de financement et de soutien aux PME au Maroc, notamment par le biais du

Club de l'Entrepreneuriat. Ces services comprennent des prêts couvrant jusqu'à 60% des projets des entreprises, ainsi que des programmes d'accompagnement visant à former, informer et coacher les PME dans le financement et la réalisation de leurs projets. La digitalisation des services bancaires proposés aux PME leur permet de gérer efficacement leurs aspects financiers.



Crédit Intelak



Crédit Intelak AL MOUSTATMIR AL QARAWI



Crédit Start TPE



Le Pack Intelak



BANK OF AFRICA élue « Meilleure Banque des PME au Maroc »

Cette reconnaissance s'inscrit dans le cadre d'un nouveau programme de classement des Banques dans le cadre des « SME Bank Awards 2023 » lancés par le magazine Global Finance, dans le but d'identifier les partenaires financiers les plus présents sur ce segment notamment en matière d'accompagnement financier des entrepreneurs. Ce prix récompense l'engagement de BANK OF AFRICA envers le tissu entrepreneurial, l'expertise développée sur ce marché, l'offre de produits et services proposés et l'innovation continue sur ce segment.

Développer le potentiel des femmes entrepreneurs

Dans le cadre de son engagement en faveur des femmes et de l'égalité des genres, BANK OF AFRICA soutient activement l'entrepreneuriat féminin à travers le nouveau mécanisme de financement « Ilayki Invest » en partenariat avec Tamwilcom

(ex CGC), destiné à encourager davantage l'entrepreneuriat féminin en améliorant les conditions d'accès au financement bancaire, avec des conditions avantageuses.

OFFRE FEMMES ENTREPRENEURES
WOMEN IN BUSINESS

ENTREPRENEZ, NOUS VOUS SOUTENONS !

EN PARTENARIAT AVEC AVEC LE SOUTIEN DE

BMCE BANK OF AFRICA
البنك المغربي للتجارة الخارجية إفريقيا



« Best Bank for SMEs in Morocco » et « Best Bank for ESG in Morocco »

En 2023, BANK OF AFRICA a été reconnue pour son dynamisme et sa performance grâce à son innovation dans la relation client et sa démarche en finance à impact dans son soutien aux PME et aux jeunes entrepreneurs à travers divers programmes et produits, notamment INTELAKA, le Club de l'Entrepreneuriat, SMART BANK, Blue Space, et les Entrepreneurship Meetings.

En outre, BANK OF AFRICA a également été élue en 2023 « Banque Partenaire la plus active au Maroc » par la BERD – Banque Européenne pour la reconstruction et le Développement



Reporting des indicateurs extra-financiers

INDICATEURS DU CAPITAL HUMAIN DE BANK OF AFRICA MAROC

Année	2021	2022	2023
Effectifs	4 985	4 671	4 650
Dont femmes	2 076	1 940	1 978
Par nature des contrats			
CDI	4 741	4 574	4 638
CDD	244	97	282
Par catégorie			
Cadres	3 269	3 124	3 131
Gradés	1 183	1 073	901
Employés	144	57	157
Hors Classe	389	417	461
Par ancienneté			
Inférieure à 5 ans	18%	13,6%	13,3%
Entre 5 et 10 ans	15,1%	17,3%	19,7%
Entre 10 et 20 ans	48,7%	50%	46,6%
Supérieure à 20 ans	18,2%	19%	20,4%
Recrutements & départs			
Recrutements	262	59	379
Démissions	149	207	251
Licenciements	26	32	30
Litiges sociaux		10	12
Dialogue social			
Nombre de jours de grève	0	0	0
Nombre de représentants du personnel	176	171	159
Titulaires		87	79
Suppléants		84	80
Santé & sécurité au travail			
Nombre d'accidents de travail	46	63	30
Formation			
Budget en % de la masse salariale	0,33%	0,6%	1,2%

Bilan de l'impact environnemental de BANK OF AFRICA MAROC

	2021	2022	2023
Consommation d'énergie en KWH	26 803 092	22 875 886	24 652 181
Consommation d'eau (m ³)	335 196	311 928	327 445
Emission CO ₂ suite à la consommation d'énergie	14 537	19 183	17 778
Bilan déchets			
Papier et archives	182	177	146
Matériel informatique (unités)	1 422	774	174
Huiles de cuisson (kg)	116	170	158
Cartouche (kg)	2 894	2 672	2 500
Maintenance (kg)	0	586	1 358





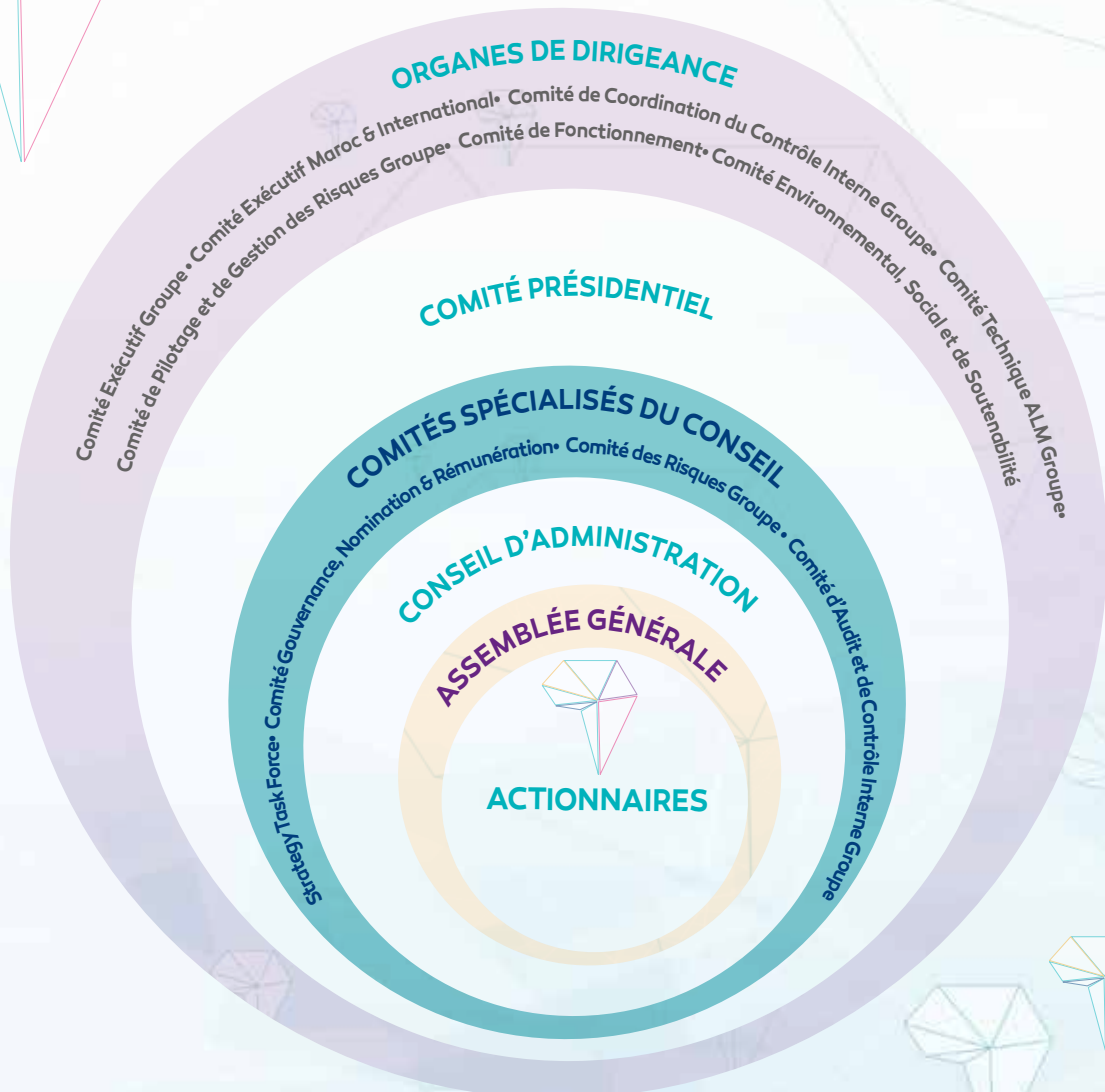
Gouvernance

de **BANK OF AFRICA**

Une gouvernance solide et engagée

Tenant compte des enjeux, de ses ambitions et divers engagements en termes de développement durable, BANK OF AFRICA a construit une gouvernance solide, en phase avec les normes nationales et internationales, portée par une volonté d'amélioration continue. En tant qu'acteur clé au cœur de l'économie nationale et continentale, le Groupe place au cœur de ses priorités les intérêts de toutes ses parties prenantes.

Pour garantir la durabilité de son modèle économique, BANK OF AFRICA a mis en place un modèle de gouvernance rigoureux et des procédés de contrôle efficaces. La gouvernance de BANK OF AFRICA s'appuie sur différentes instances de décision et des organes de contrôle, veillant ainsi à l'exécution des orientations stratégiques et opérationnelles du Groupe.



Conseil d'administration

La mission première du Conseil d'Administration est de maintenir un équilibre entre les intérêts des actionnaires et les perspectives de croissance, de création de valeur à long terme et de protection des déposants.

Cette instance est responsable du processus de planification stratégique, de la détermination et la gestion des risques, du contrôle interne, de la gouvernance et de la Charte de responsabilité sociétale.

Le Conseil d'Administration de BANK OF AFRICA se distingue par le caractère collégial des prises de décision et par la présence de plusieurs experts nationaux et internationaux, issus de la banque et de la finance.

À l'instar d'autres groupes bancaires, cotés et d'envergure internationale, BANK OF AFRICA a instauré un Règlement Intérieur qui définit les modalités de fonctionnement du Conseil d'Administration et renforce ainsi la crédibilité et l'envergure de l'institution vis-à-vis de toutes ses parties prenantes. Ce Règlement Intérieur précise :

- 1- La composition et les missions du Conseil d'Administration,
- 2- Son mode de fonctionnement,
- 3- Les Comités Spécialisés exerçant leurs activités sous sa responsabilité directe,
- 4- Les règles déontologiques applicables aux Administrateurs (Charte Éthique de l'Administrateur).

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU GROUPE BANK OF AFRICA COMPTE 14 ADMINISTRATEURS PARMIS LESQUELS 4 INDÉPENDANTS, DONT 3 FEMMES, OUTRE UNE QUATRIÈME ADMINISTRATRICE INTUITU PERSONÆ.

OTHMAN BENJELLOUN

- Président Directeur Général du Groupe BANK OF AFRICA
- Date du premier mandat ¹: 1995
- Mandat actuel: 2019-2025

RMA

- Représentée par M. Azeddine Guessous²
- Date du premier mandat: 1994
- Mandat actuel: 2019-2025

BANQUE FÉDÉRATIVE DU CREDIT MUTUEL- GROUPE CRÉDIT MUTUEL- ALLIANCE FÉDÉRALE

- Représentée par M. Lucien Miara
- Date du premier mandat: 2005
- Mandat actuel: 2020-2026

CAISSE DE DEPOT ET DE GESTION

- Représentée par M. Khalid Safir
- Date du premier mandat ³: 2010
- Mandat actuel: 2022-2028

O CAPITAL GROUP

- Représentée par M. Hicham El Amrani
- Date du premier mandat⁴: 2001
- Mandat actuel: 2021-2027

AZEDDINE GUESSOUS

- *Intuitu Personae*
- Date du premier mandat⁵: 2017
- Mandat actuel: 2023-2029

BRITISH INTERNATIONAL INVESTMENT (CDC LTD)

- Représentée par M. Marc Beaujean
- Date du premier mandat: 2019
- Mandat actuel: 2019-2024

MOHAMED KABBAJ

- Administrateur Indépendant
- Date du premier mandat⁶: 2021
- Mandat actuel: 2021-2027

NEZHA LAHRICHI

- Administratrice Indépendante
- Date du premier mandat: 2021
- Mandat actuel: 2021-2027

NGOZI EDOZIEN

- Administratrice Indépendante
- Date du premier mandat: 2023
- Mandat actuel: 2023-2029

LAUREN KOUASSI-OLSSON

- Administratrice Indépendante
- Date du premier mandat: 2023
- Mandat actuel: 2023-2029

ABDOU BENSOUDA

- *Intuitu Personae*
- Date du premier mandat: 2018
- Mandat actuel: 2018-2024

BRAHIM BENJELLOUN-TOUIMI

- Administrateur Directeur Général Délégué et Président de BOA Group
- Date du premier mandat: 2004
- Mandat actuel: 2022-2028

MYRIEM BOUAZZAOUI

- *Intuitu Personae*
- Date du premier mandat: 2021
- Mandat actuel: 2021-2027

M. BRIAN C. MCK. HENDERSON

- Conseiller auprès de la Présidence

(1) Pour l'ensemble des mandats, l'année correspond à celle de tenue des AG statuant sur les comptes de l'exercice précédent.

(2) Le 31 janvier 2023, RMA a informé BANK OF AFRICA du changement de son représentant permanent en la personne de M. Azeddine Guessous

(3) La CDG a siégé au sein du Conseil d'Administration de BANK OF AFRICA - BMCE Group de 1966 à 1997 puis a été renommé de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 mai 2010.

(4) O Capital Group est issu de la fusion-absorption en mai 2021 de FinanceCom par la Holding Benjelloun Mezian. FinanceCom fut Administrateur de la Banque de 2001 à 2021.

(5) M. Azeddine Guessous a siégé en tant qu'Administrateur intuitu personae de 2005 à 2008, puis en tant que représentant permanent de RMA, avant d'être nommé à nouveau Administrateur intuitu personae en 2017. En janvier 2023, il est de nouveau désigné représentant permanent de RMA.

(6) M. Mohamed KABBAJ fut Administrateur de la Banque entre 1997 et 2000

PRINCIPAUX INDICATEURS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU COURS DE L'ANNÉE 2023

Effectif	14
Nombre de réunions de Conseil d'Administration	8
Taux de présence global (assiduité)	100%

CRITÈRES D'INDÉPENDANCE

La Banque respecte les dispositions réglementaires en matière de critères d'indépendance tels que prévus par la circulaire 5/W/2016 de Bank Al-Maghrib du 10 juin 2016 fixant les conditions et les modalités de désignation d'administrateurs ou membres indépendants au sein de l'organe d'administration ou de surveillance des établissements de crédit.

Actuellement, le Conseil d'Administration de BANK OF AFRICA compte 4 Administrateurs indépendants dont 3 femmes sont indépendantes.

Par ailleurs, la Banque poursuit sa recherche active de nouveaux profils d'Administrateurs Indépendants afin de se conformer à la proportion d'indépendants requis par Bank Al-Maghrib.

RÉMUNÉRATION

En rémunération de leur activité au sein du Conseil d'Administration et des Comités Spécialisés, des jetons de présence sont alloués à l'ensemble des Administrateurs.

Aucune autre rémunération, permanente ou non, que celles ici prévue, ne peut être allouée aux Administrateurs, sauf s'ils sont liés à la Société par un contrat de travail ou un mandat spécial et temporaire dans les conditions prévues par la Loi.

Le montant global des jetons de présence est fixé annuellement par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration.

Jetons de présence versés aux Administrateurs

	Montant BRUT	31/12/2023(*) Impôt Retenue à la source	Montant net versé	Montant BRUT	31/12/2022(*) Impôt Retenue à la source	Montant net versé
Personnes physiques et morales Résidentes au Maroc	11 297	3 197	8 100	9 613	2 563	7 050
Personnes physiques et morales non Résidentes au Maroc	1 412	212	1 200	3 823	573	3 250
TOTAL	12 709	3 409	9 300	13 436	3 136	10 300

(*) Jetons versés au titre de l'exercice précédent.

PROCESSUS D'ÉVALUATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Un processus d'auto-évaluation de la structure, des compétences, des attributions et du fonctionnement du Conseil d'Administration, au niveau de chaque Administrateur, est effectué annuellement.

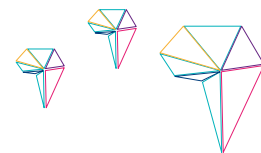
Ce processus est conduit par le Comité de Gouvernance, Nominations et Rémunérations, instance émanant du Conseil d'Administration composée d'Administrateurs non exécutifs, à travers une évaluation des travaux du Conseil d'Administration et des Comités Spécialisés, sur la base d'un questionnaire individuel portant sur une trentaine de questions. Ces questions portent sur la composition du Conseil d'Administration et des Comités Spécialisés, la fréquence des réunions, de la qualité des procès-verbaux, des échanges au sein du Conseil, de la documentation mise à la disposition des Administrateurs et des délais de transmission, les thématiques inscrites à l'ordre du jour notamment la dimension RSE.

Aux termes du processus d'évaluation, une synthèse des résultats de l'évaluation est communiquée au Conseil d'Administration.

Le questionnaire d'auto-évaluation est mis à jour à fréquence régulière par rapport à la réglementation, aux réunions du Conseil et aux recommandations émises à l'occasion des précédents questionnaires.

Comités Spécialisés issus du Conseil d'Administration

Comités Spécialisés issus du Conseil d'Administration		
Comité des Risques Groupe	Nombre de réunions	4
	Effectif	5
	Indépendance	20%
	Taux de présence	100%
Comité d'Audit et de Contrôle Interne Groupe	Nombre de réunions	4
	Effectif	4
	Indépendance	50%
	Taux de présence	100%
Comité Gouvernance, Nominations & Rémunérations	Effectif	2
	Indépendance	-



Strategy Task Force

COMPOSITION

Président

M. Othman Benjelloun,
Président Directeur Général

Membres

M. Mohamed Kabbaj,
Administrateur Indépendant

M. Azeddine Guessous,
Administrateur *intuitu personae*

O Capital Group représentée
par **M. Hicham El Amrani,**

BII (CDC Ltd), représentée par **M. Marc Beaujean**
Administrateur Non Exécutif

M. Brahim Benjelloun-Touimi,
Administrateur Directeur Général Délégué

M. Brian Henderson,
Conseiller auprès de la Présidence

Membres Invités

La *Strategy Task Force* associe à ses travaux les membres de la Direction Générale Exécutive ou d'autres membres désignés.

Secrétaire

Mme Salma Tazi,
Directrice Générale Adjointe, Stratégie Groupe

Travaux du Comité *Strategy Task Force* au titre de

Au cours de l'exercice 2023, la *Strategy Task Force* a oeuvré, dans le cadre de la mise en oeuvre de la Vision 2030, au cadrage du Plan Stratégique de Développement de la Banque et ce, en termes d'ambitions financières et de maîtrise des risques, d'allocation de capital et de solvabilité à l'aune du SREP, d'amélioration opérationnelle, de développement de lignes métiers et de renforcement de l'intégration des fonctions Groupe. Ainsi, les programmes stratégiques définis ont été priorités et fait l'objet d'un suivi étroit. En outre, les débats ont également concerné la situation de certaines participations et le développement de l'axe stratégique africain.

Comité de gouvernance, nominations & rémunérations

COMPOSITION

Président

M. Azeddine Guessous, Administrateur *intuitu personae*

Membres Permanents

BII (CDC Ltd), représentée par **M. Marc Beaujean**

Mme Ngozi Edozien, Administratrice Indépendante

M. Brian Henderson, Conseiller auprès de la Présidence

Membres Invités

Le Comité de Gouvernance, Nominations & Rémunérations pourra s'adjoindre, à sa discrétion, toute personne membre ou non membre de BANK OF AFRICA – BMCE Group ou de son Groupe, en fonction des questions inscrites à l'ordre du jour.

Secrétariat

M. Brahim Benjelloun - Touimi,
Administrateur Directeur Général Délégué

Travaux du Comité Gouvernance, Nominations & Rémunérations

Concernant les travaux du Comité de Gouvernance, Nomination et Rémunération, la priorité a notamment été donnée à la poursuite du renforcement du dispositif de Gouvernance Groupe, à savoir (i) la Cooptation de Mme Ngozi Edozien en tant que nouveau membre dudit Comité Gouvernance, Nominations & Rémunérations, (ii) la revue annuelle du Fonctionnement et de l'indépendance du Conseil à travers l'évaluation annuelle des Performances du Conseil d'Administration et des Comités Spécialisés et la déclaration annuelle des conflits d'intérêts, (iii) l'actualisation du dispositif de Gouvernance à l'aune de l'évolution réglementaire via la mise à jour du Corpus de Gouvernance de 2015 intégrant l'ensemble des évolutions réglementaires enregistrées depuis et le démarrage du déploiement et mise à jour du Corpus de gouvernance au niveau des filiales du Groupe et (iv) la programmation de séminaires d'information des Administrateurs sur diverses thématiques.

En outre, le Comité de Gouvernance, Nomination et Rémunération s'est également intéressé aux travaux du Comité Environnemental, Social et de Soutenabilité ayant porté notamment sur le déploiement de la nouvelle Charte RSE Groupe au niveau des filiales ainsi qu'au calendrier des Instances de Gouvernance au titre de l'année 2024.

Comité des Risques Groupe

COMPOSITION

Présidente

Mme. Laureen Kouassi-Olsson,
Administratrice indépendante

Membres

RMA, représentée par **M. Azeddine Guessous**,
Administrateur Non Exécutif

O Capital Group, représentée par **M. Hicham El Amrani**,
Administrateur Non Exécutif

M. Azeddine Guessous, Administrateur *intuitu personae*

BII (CDC Ltd), représentée par **M. Marc Beaujean**,
Administrateur Non Exécutif

M. Mohamed Kabbaj, Administrateur Indépendant

Mme. Nezha Lahrichi, Administratrice Indépendante

M. Brian Henderson, Conseiller auprès de la Présidence

Membres Associés

M. Brahim Benjelloun-Touimi, Administrateur Directeur
Général Délégué

M. Mounir Chraïbi, Directeur Général Exécutif en charge des
Fonctions Groupe et Opérations

M. Khalid Nasr, Directeur Général Exécutif en charge du
*Maroc & CIB*⁷

M. Amine Bouabid, Directeur Général Exécutif en charge de
*l'Afrique*⁷

M. Moulay Bouraqadi Saadani, Contrôleur Général Groupe

M. Zouhair El Kaissi, Directeur Général Adjoint en charge des
Finances Groupe

Mme Assia Berrada, Directrice Générale Adjointe en charge de
la Conformité Groupe

MM. Omar Lahbabi et Radouane Anoua, Responsables du
Pôle Risques Groupe

M. Abderrazak Zebdani, Directeur Général Adjoint en charge
des Risques de BOA Group

Membres invités

Le Comité peut solliciter la collaboration de toute personne faisant partie du staff dirigeant du Groupe, les Commissaires aux Comptes et tout responsable dont les fonctions entrent dans le cadre de son domaine d'intervention en fonction des thématiques inscrites à l'ordre du jour.

Secrétaire

Pôle Risques Groupe

Travaux du Comité des Risques Groupe

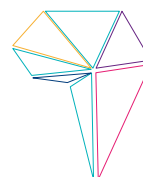
Au cours de l'exercice 2023, les travaux ont couvert les aspects suivants : le suivi des indicateurs de risques (Crédit, Marché, Pays et Opérationnels) et des ratios réglementaires de BANK OF AFRICA BMCE Group et de ses filiales, l'examen des limites globales des risques (secteur, pays, titres souverains, groupe d'affaires) et leur approbation, le suivi du portefeuille des titres souverains, les orientations d'octroi de crédit et la politique de gestion des risques.

Le Comité a également examiné la Watch List et les récupérations sur les Créances En Souffrance, la situation de certaines filiales en Europe et Afrique Subsaharienne.

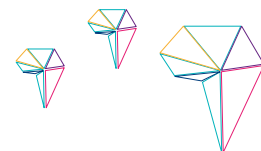
Conformément aux dispositions réglementaires, le Comité a examiné et approuvé le Processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes (ICAAP), et le Plan de Redressement de Crise Interne (PRCI).

Par ailleurs, différentes communications ont été faites en 2023 sur la situation de certaines filiales du Groupe, le nouveau dispositif d'évaluation des banques (SREP), ainsi que le dispositif de cyber sécurité et tests d'intrusion.

Enfin, le Comité procède régulièrement au suivi de la prise en charge des recommandations émises lors des précédentes séances dudit Comité.



(7)ou le/la représentant(e) qu'il désigne



Comité d'Audit et de Contrôle Interne Groupe

COMPOSITION

Président

Mme Nezha Lahrichi, Administratrice Indépendante

Membres

RMA, représentée par M. Azeddine Guessous, Administrateur Non Exécutif

M. Azeddine Guessous, Administrateur *intuitu personae*

M. Mohamed Kabbaj, Administrateur Indépendant

M. Brian Henderson, Conseiller auprès de la Présidence

Membres Associés

M. Brahim Benjelloun-Touimi, Administrateur Directeur Général Délégué

M. Mounir Chraïbi, Directeur Général Exécutif en charge des Fonctions Groupe et Opérations

M. Khalid Nasr, Directeur Général Exécutif en charge du Maroc & CIB⁷

M. Amine Bouabid, Directeur Général Exécutif en charge de l'Afrique⁷

M. Moulay Bouraqadi Saadani, Contrôleur Général Groupe

M. Zouhair El Kaissi, Directeur Général Adjoint en charge des Finances Groupe

Mme Assia Berrada, Directrice Générale Adjointe en charge de la Conformité Groupe

MM. Omar Lahbabi et Radouane Anoua, Responsables du Pôle Risques Groupe

Membres Invités

Selon l'ordre du jour, les Commissaires aux Comptes ainsi que toutes autres personnes jugées nécessaires à l'exercice de ses attributions.

Secrétaire

M. Moulay Bouraqadi Saadani, Contrôleur Général Groupe

Travaux du Comité d'Audit et de Contrôle Interne Groupe

Les principales thématiques traitées au sein de cette instance ont porté notamment sur les réalisations financières du Groupe BANK OF AFRICA en consolidé et en social en 2022 et le budget 2023, les éléments budgétaires 2024 ainsi que l'atterrissage 2023, le Plan Triennal de Développement 2023-2025 révisé et l'examen du Rapport des Commissaires aux Comptes.

Sur le volet du dispositif de contrôle interne, le bilan d'activité du Contrôle Général Groupe et le Plan d'audit 2023 et son état d'avancement ont été examinés de même que les perspectives d'évolution de la filière Contrôle Général Groupe et l'évolution du dispositif de contrôle interne. Par ailleurs, le CACI Groupe a examiné le Rapport des Commissaires aux Comptes sur le Contrôle Interne, le Rapport annuel sur le Contrôle Interne, les principaux points d'attention issus des missions du Contrôle Général Groupe. Il a également veillé au suivi de la prise en charge des recommandations émises lors des précédentes séances dudit Comité.

En outre, sur le volet Compliance, le CACI a examiné notamment le dispositif de la Banque en matière de lutte contre la corruption notamment au regard des dernières exigences de Bank Al Maghrib à ce sujet. Enfin, le Comité a veillé au suivi de l'évolution de certaines filiales du Groupe.



(7) ou le/la représentant(e) qu'il désigne

Gouvernement d'Entreprise

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL

M. Othman Benjelloun

M. Brahim Benjelloun-Touimi

Administrateur Directeur Général Délégué

M. Mounir Chraïbi

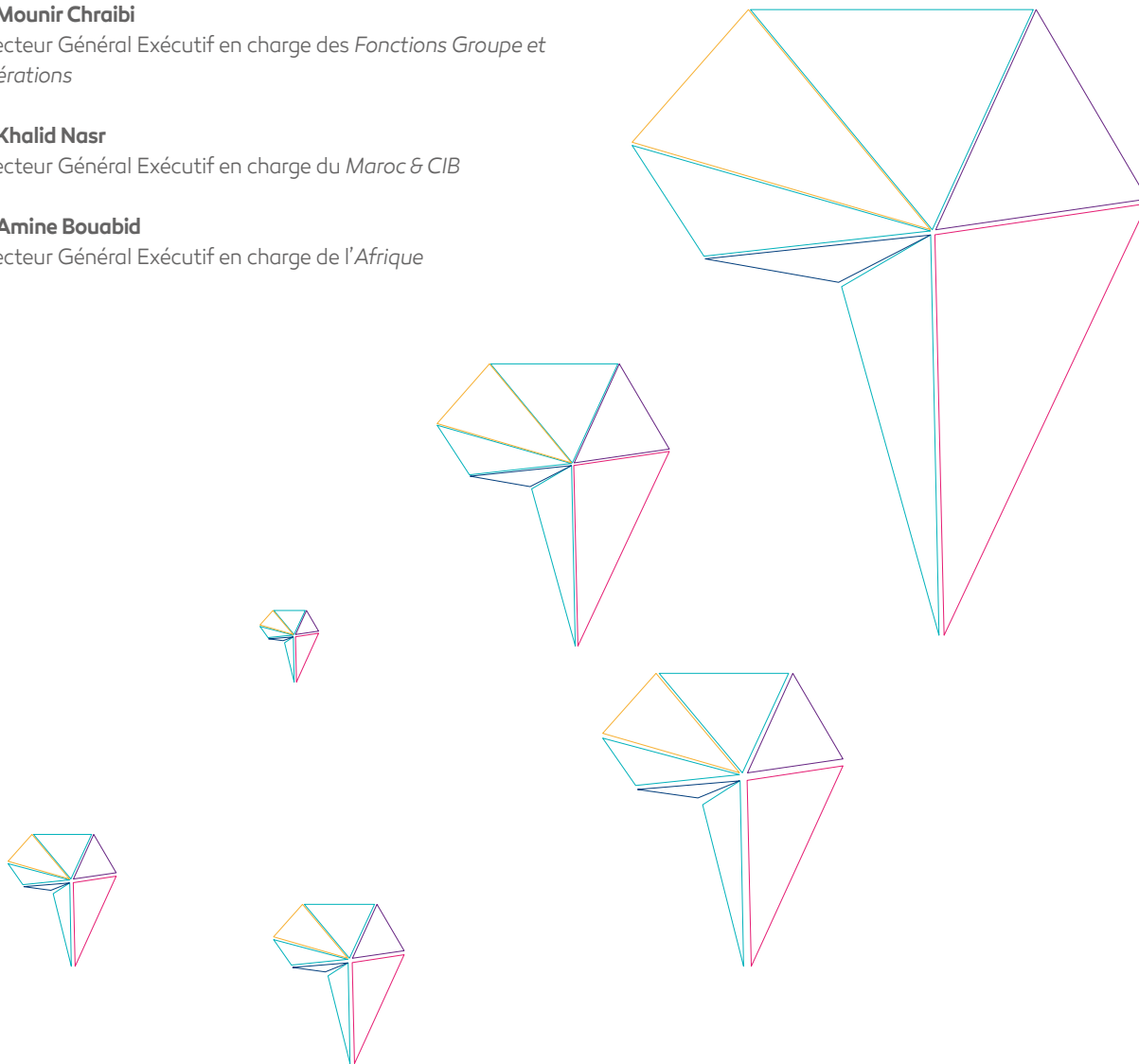
Directeur Général Exécutif en charge des *Fonctions Groupe et Opérations*

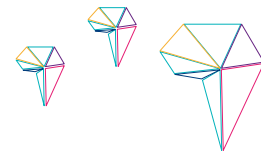
M. Khalid Nasr

Directeur Général Exécutif en charge du *Maroc & CIB*

M. Amine Bouabid

Directeur Général Exécutif en charge de l'*Afrique*





Comité Présidentiel

COMPOSITION

Président

M. Othman Benjelloun
Président Directeur Général

Membres

M. Azeddine Guessous⁸
Administrateur *Intuitu Personae*

M. Brahim Benjelloun Touimi
Administrateur Directeur Général Délégué

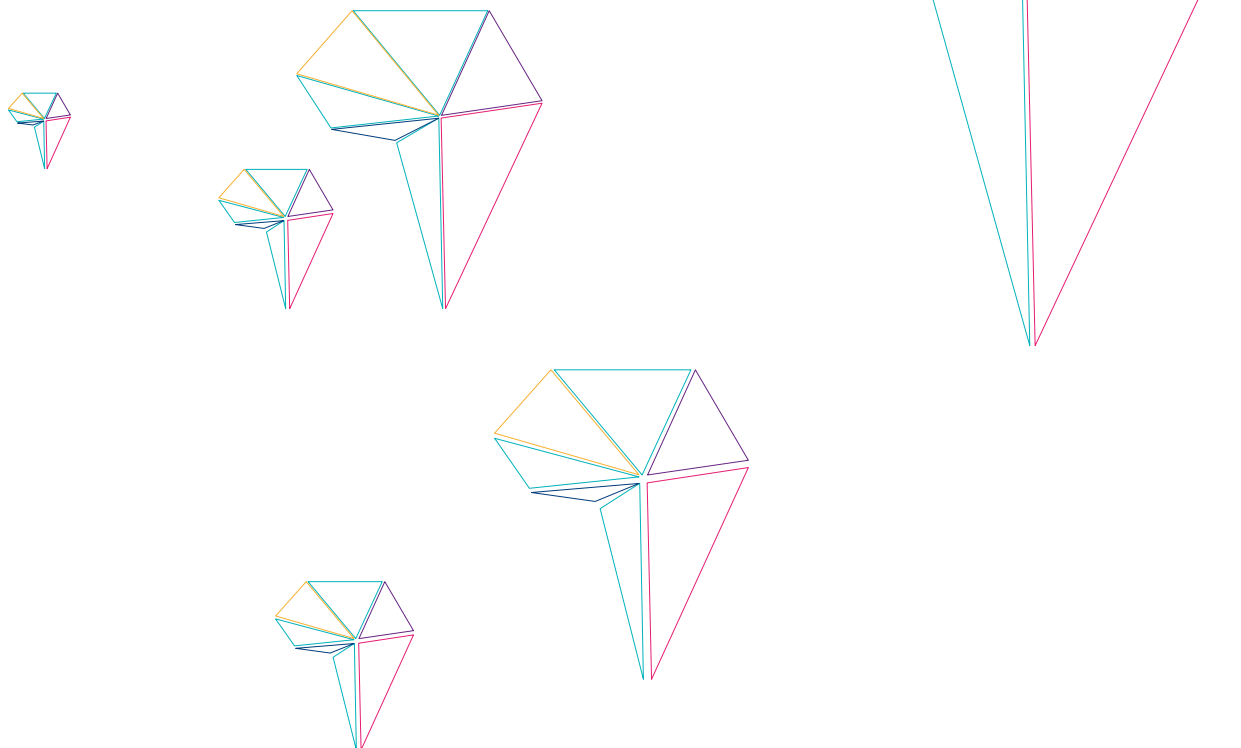
M. Mounir Chraïbi
Directeur Général Exécutif, en charge des *Fonctions Groupe et Opérations*

M. Khalid Nasr
Directeur Général Exécutif en charge du *Maroc & CIB*

M. Amine Bouabid
Directeur Général Exécutif en charge de *l'Afrique*

Travaux du Comité Présidentiel

Les sujets transverses du ressort du Comité Présidentiel ont été traités par la STF en présence du Président Directeur Général, qui préside depuis décembre 2023 ce Comité Stratégique, et des Directeurs Généraux Exécutifs.



(8) M. Azeddine Guessous, Administrateur de la Banque en supervisera les travaux en l'absence du Président

Comité Exécutif Groupe

COMPOSITION

Président

Désignation parmi les 3 Directeurs Généraux Exécutifs du Président de la séance

Membres

M. Mounir Chraïbi

Directeur Général Exécutif en charge des *Fonctions Groupe et Opérations*

M. Khalid Nasr

Directeur Général Exécutif en charge du *Maroc & CIB*

M. Amine Bouabid

Directeur Général Exécutif en charge de l'*Afrique*

Travaux du Comité Exécutif Groupe

En préparation des séances de la Strategy Task Force, des réunions, en présence des 3 Directeurs Généraux Exécutifs, ont été tenues et ont porté notamment sur le processus de refonte du dispositif post octroi, l'avancement du Programme de Transformation, l'avancement des plans d'intégration des filières régaliennes et Capital Humain, la conduite de stress-tests, le Programme d'efficacité opérationnelle, l'optimisation de l'allocation des fonds propres et de la solvabilité de la Banque, l'identification de gisements de rentabilité, le Plan Stratégique de Développement, le dispositif réglementaire SREP, la situation de certaines filiales du Groupe...

Comité Exécutif Maroc & International

COMPOSITION

Président

Alternativement tous les 3 mois parmi les 2 Directeurs Généraux Exécutifs*

Membres

M. Mounir Chraïbi

Directeur Général Exécutif en charge des *Fonctions Groupe et Opérations*

M. Khalid Nasr

Directeur Général Exécutif en charge du *Maroc & CIB*

M. Zouhair El Kaissi

Directeur Général Adjoint charge des *Finances Groupe*

M. Moulay Bouraqadi Saadani

Contrôleur Général Groupe

MM. Omar Lahbabi et Radouane Anoua

Responsables du Pôle des Risques Groupe

Mme. Assia Berrada

Directrice Générale Adjointe en charge de la *Conformité Groupe*

M. Mounir KABBAJ

Directeur Général Adjoint en charge de la Banque *Part/Pro et PME*

M. Saad Benjelloun

Directeur Général Adjoint en charge du *Capital Humain Groupe*

Mme Houda Sbihi, Directrice Générale Adjointe Secrétaire du Comité Gouvernance & RSE Groupe

Membres Associés -en fonction de l'ordre du jour-

Le Comité peut s'adjoindre, en fonction des questions inscrites à l'ordre du jour, les Responsables du Groupe BANK OF AFRICA

Travaux du Comité Exécutif Maroc & International

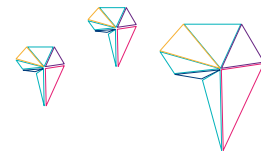
Au cours de l'exercice 2023, les principaux sujets examinés au sein du Comité Exécutif Maroc & International, s'inscrivent dans les hypothèses majeures du PSD 2023-2025 révisé, notamment le renforcement de la rentabilité et de l'efficacité opérationnelle portée par une dynamique de croissance du PNB, une maîtrise des Charges Générales d'Exploitation dans un contexte inflationniste.

De même, à la faveur d'une stratégie centrée sur le client, le Comité s'est intéressé à l'accélération digitale et modernisation technologique de la Banque, la dynamique d'assainissement à travers la mise en place d'outils digitaux spécialisés.

L'attention du Comité s'est également focalisée sur le Budget 2023, les perspectives économiques & sectorielles 2023 et 2024, le suivi rapproché de la situation de certaines filiales du Groupe au Maroc et en Afrique subsaharienne, l'intégration des filières Risques et Conformité en particulier, la validation du plan d'action communication afin de dynamiser le Développement Commercial ...



*Directeur Général Exécutif en charge des Fonctions Groupe et Opérations et Directeur Général Exécutif en Charge du Maroc & CIB



Comité de Coordination du Contrôle Interne Groupe

COMPOSITION

Président

Le Contrôleur Général Groupe

Membres Permanents

Finances Groupe

Risques Groupe

Marchés Part Pro MRE

Pôle Transformation, Processus Organisation & SI Groupe

Compliance Groupe

Audit Maroc

Membres Associés

Le Comité pourra s'adjoindre, à sa discrétion, toute personne membre ou non de BANK OF AFRICA ou du Groupe, en fonction des questions inscrites à l'ordre du jour.

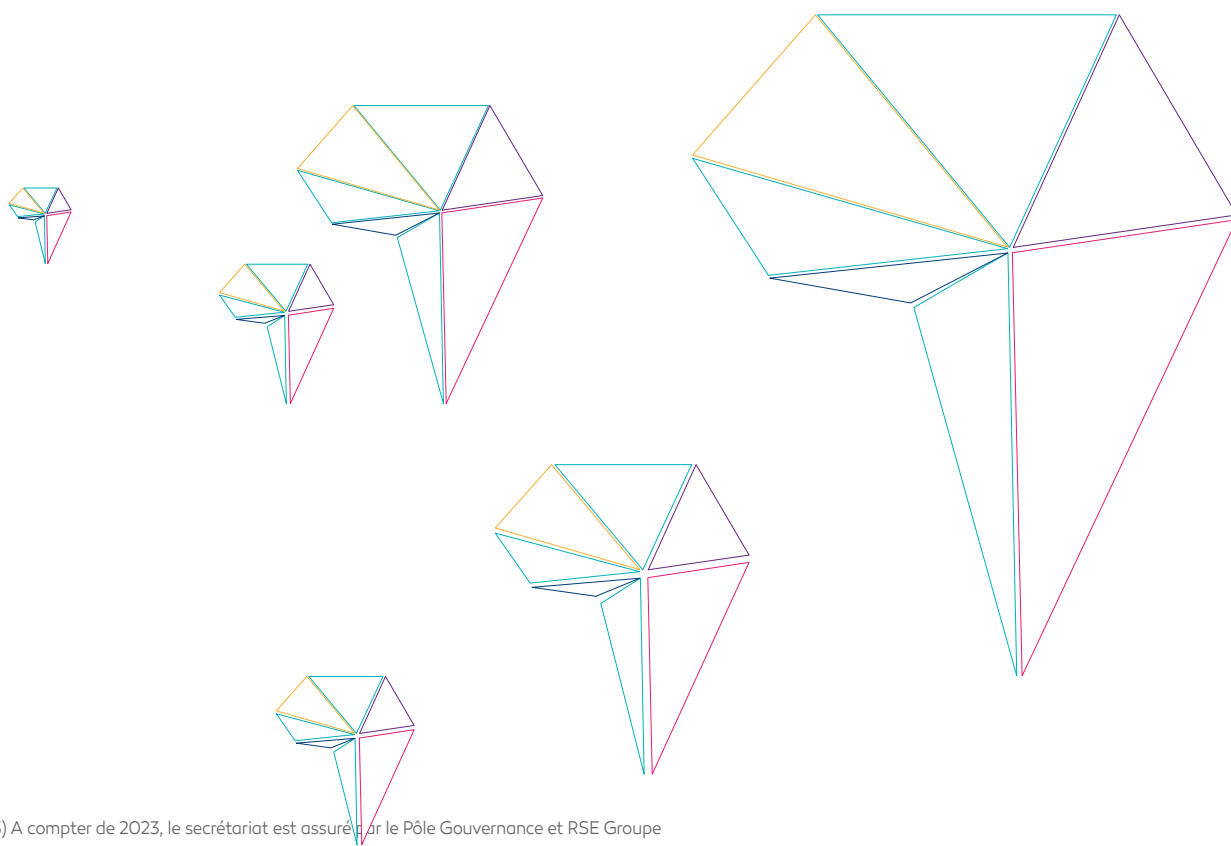
Secrétariat du Comité

Risques Opérationnels Groupe

Travaux du Comité de Coordination du Contrôle Interne Groupe

Conformément à son engagement de renforcement de l'intégration Groupe dans le cadre de mise en œuvre de la Vision 2030, dans ses dimensions notamment de Contrôle Permanent, de Gestion des Risques et de Conformité, les travaux de l'année 2023 ont été axés sur la revue des dispositifs des fonctions régaliennes précitées ainsi que sur les prochaines actions programmées pour les différents chantiers structurants.

Ainsi, en tant qu'instance en charge du suivi du déploiement des dispositifs des filières Risques, Contrôle Permanent, Compliance ainsi que des filières Finances et RH, le Comité de Coordination du Contrôle Interne Groupe afin, d'opérationnaliser et introduire davantage de thématiques de contrôle et de conformité Groupe, a pris acte de la révision de sa composition ainsi que des différents sujets à prioriser.



(13) A compter de 2023, le secrétariat est assuré par le Pôle Gouvernance et RSE Groupe

Comité Technique ALM Groupe

COMPOSITION

Président

Directeur Général Exécutif en charge des *Fonctions Groupe et Opérations*

Membres Permanents

Le Directeur Général Adjoint en charge des *Finances Groupe Financière Banque et Pilotage Fiscal Groupe*

Le Responsable ALM Groupe

Les Responsables en charge des *Risques Groupe*

Le Responsable Risques de marché

Le Représentant du *Maroc & CIB*

Le Directeur ALM et Risques de marché de *BOA Afrique*

Le Directeur Trésorerie *BOA Afrique*

Membres Invités

Les Responsables des Filiales du Groupe, ou leurs représentants désignés, en fonction des thématiques inscrites à l'ordre du jour.

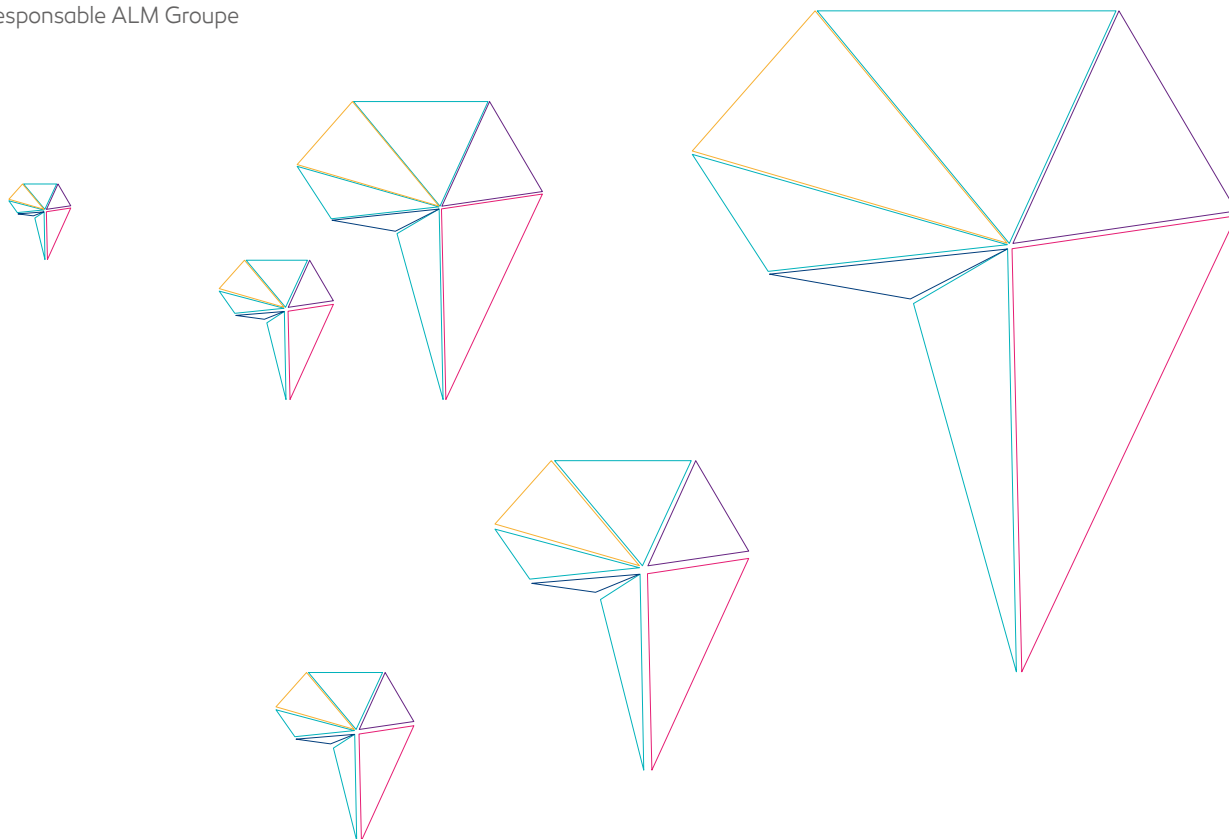
A la discrétion du Comité, toute personne, en fonction des questions inscrites à l'ordre du jour.

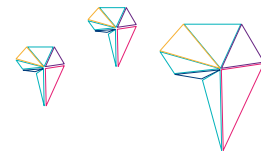
Secrétariat du Comité

Le Responsable ALM Groupe

Travaux du Comité ALM Groupe

Au cours de l'exercice 2023, les travaux du Comité Technique ALM ont porté sur le renforcement de la maîtrise des risques de taux et de liquidité aussi bien en social qu'en consolidé en termes notamment de dispositif, de cartographie et d'outils de pilotage. Le Comité a également examiné le profil de risques de taux, de liquidité et de change, un focus sur les titres souverains au niveau du Groupe, outre le suivi de l'encours des Grands Déposants. D'autres thématiques d'intérêt du Comité ont concerné le déploiement du projet réglementaire SREP et de nouveaux chantiers Réglementaires qui concernent les Risques ALM notamment le nouveau dispositif ILAAP.





Comité de Pilotage & de Gestion des Risques Groupe

COMPOSITION

Membres Permanents Seniors :

Le Directeur Général Exécutif en charge de Maroc & CIB

Le Directeur Général Exécutif en charge des Fonctions et Opérations Groupe

Le Directeur Général Exécutif en charge de l'Afrique ou son représentant

Le Directeur Général Adjoint en charge des Finances Groupe

Les Responsables Risques Groupe

Membres Associés :

Le Contrôleur Général Groupe

Les Présidents et Directeurs Généraux de la filiale concernée du périmètre de consolidation ;

Toute autre personne en lien avec le sujet traité par le Comité.

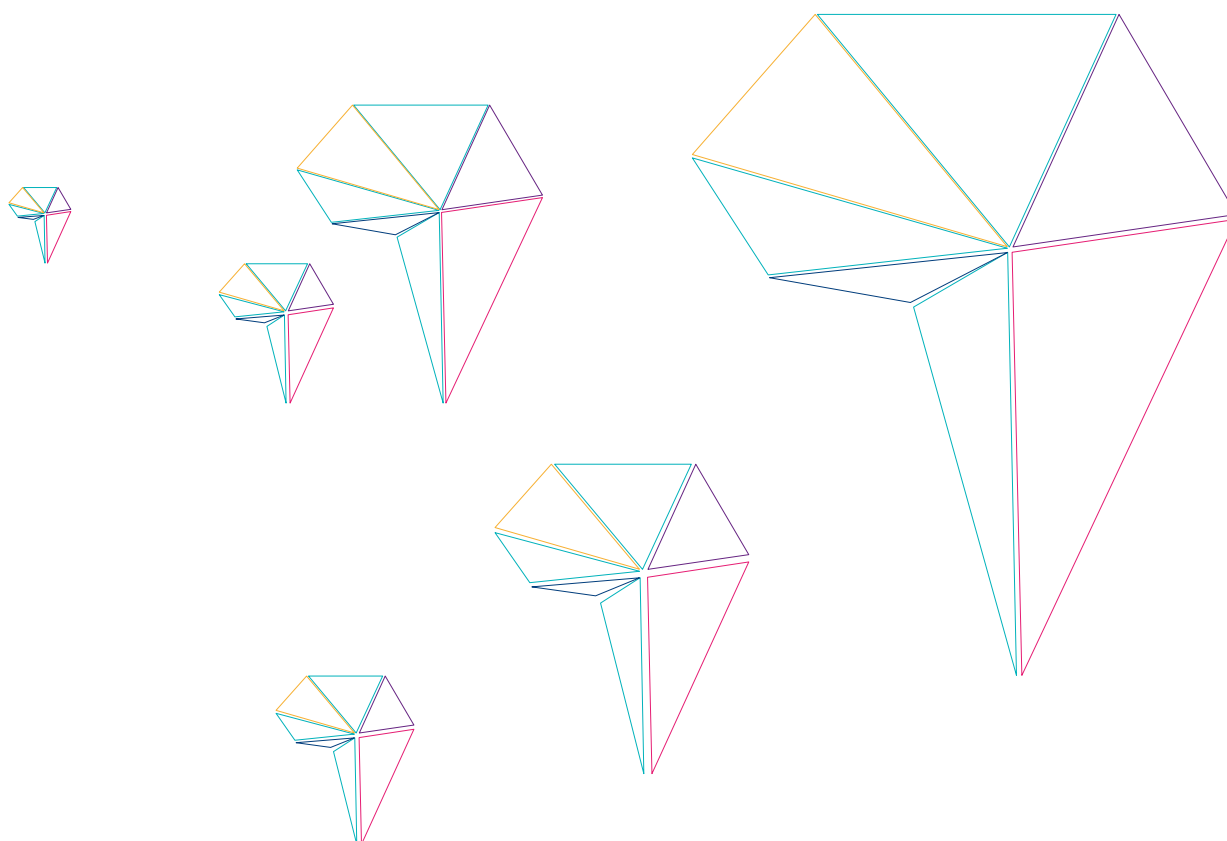
Secrétaire du Comité

Management des Risques Groupe

Travaux du Comité de Pilotage & de Gestion des Risques Groupe

Parmi les principales thématiques traitées en 2023, figurent l'évolution des indicateurs de risque de crédit sur bases sociale et consolidée, les ratios prudentiels sociaux et consolidés, la situation des titres souverains et les limites globales des risques ainsi que les orientations de la politique d'octroi de crédit.

En outre, d'autres sujets majeurs ont été examinés par le Comité notamment, le Processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes (ICAAP), le Plan de Redressement de Crise Interne (PRCI), le nouveau dispositif d'évaluation des banques (SREP), le plan de tests d'intrusion du Système d'Information, l'évolution des créances en Watch list et les récupérations sur les créances en souffrance, ainsi que la situation de certaines filiales africaines et européennes.



Comité de Fonctionnement

COMPOSITION

Président

Responsable du Pôle Transformation, Processus Organisation & SI Groupe

Membres Permanents :

Banque PME
 Marchés Part Pro MRE
 Marché Entreprise
 Risques Groupe
 Global Transaction Banking
 Contrôle Permanent Groupe
 Direction Régionale Grand Casablanca
 Operations Global Services
 Corporate
 Gouvernance & RSE
 Juridique Groupe
 Conformité Groupe

Membres Associés :

Capital Humain Groupe
 Finances Groupe
 Qualité Groupe
 Digital & Data Groupe
 Sécurité SI Groupe
 Achats et Logistique Groupe
 Direction Régionale Centre Atlantique
 Direction Régionale Centre Méridional
 Direction Réseau Casa Centre et Est
 Tous les autres responsables de Pôles peuvent être considérés comme Membres Associés, et assistent comme membres à part entière pour tous les sujets qu'ils proposent aux délibérations du Comité de Fonctionnement, lors de leur inscription à l'ordre du jour.

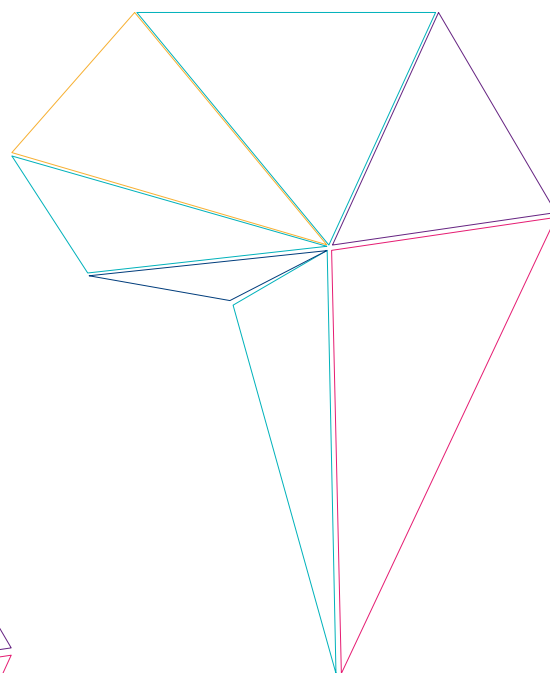
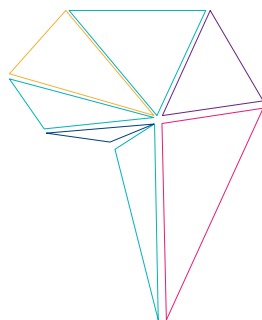
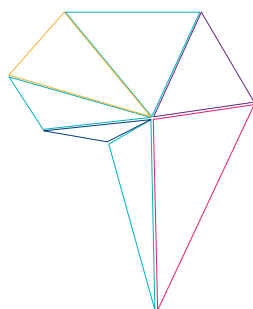
Secrétaire du Comité

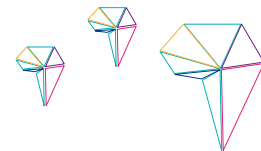
Direction Organisation

Travaux du Comité de Fonctionnement

Durant l'année 2023, les travaux du Comité de Fonctionnement ont porté sur les projets réglementaires, les thématiques d'appui au développement commercial, les thèmes spécifiques aux domaines risques et contrôle et, enfin, les dossiers relatifs aux processus de fonctionnement et d'efficacité opérationnelle.

Parmi les thématiques majeures figurent notamment (i) le déploiement du comparateur tarifaire, (ii) les modalités d'information des entreprises sur leurs demandes de crédits, la politique de sécurité du système d'information Groupe, l'optimisation du Réseau commercial de la Banque, l'organisation d'Agence *Cashless* le bilan PCA relatif au séisme de la Région d'El Haouz.





Comité Environnemental, Social et de Sostenabilité

COMPOSITION

Président

L'Administrateur Directeur Général Délégué

Membres Permanents

BANK OF AFRICA

La Directrice Générale Adjointe en charge du Pôle Gouvernance & RSE Groupe

Le Directeur Général Adjoint en charge du Capital Humain Groupe

Les Responsables en charge des Pôle Risques Groupe

Le Responsable en charge de l'Intelligence Economique & Développement Durable

La Responsable de Partenariats & Développement Groupe

5 représentants de la Direction Générale Exécutive Maroc & CIB - Corporate / PME / Investissement / International / Particuliers & Professionnels

La Responsable en charge de la Diversité & Inclusion Groupe

BOA Group

Le Secrétaire Général Groupe

Le Responsable Groupe des Risques Environnementaux et Sociaux

British International Investment (CDC Group)

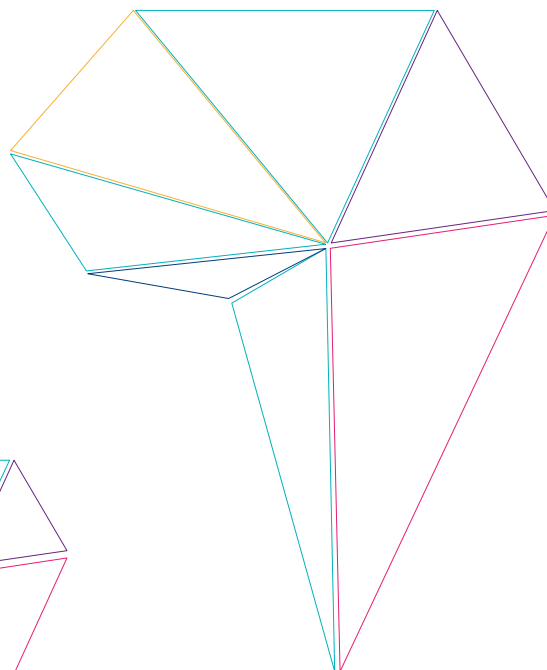
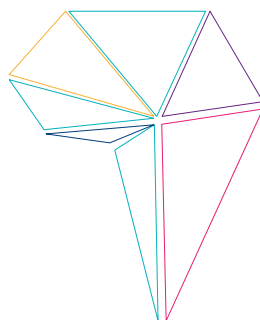
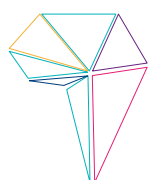
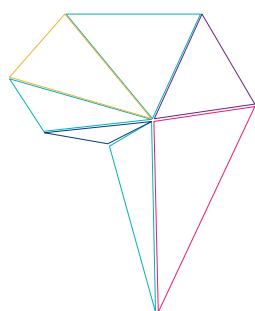
La Responsable Responsabilité Sociale & Environnementale

Secrétaire du Comité

Le Responsable de l'Intelligence Economique & Développement Durable

Travaux du Comité Environnemental, Social et de Sostenabilité

Dans le cadre de la préparation des travaux du Comité ESS, différentes commissions instituées en son sein, se sont tenues en 2023 afin d'approfondir l'examen des thématiques relatives à (i) la nouvelle stratégie de Durabilité approuvée en juin 2023 par le Conseil d'Administration de BANK OF AFRICA pour répondre aux nouvelles exigences réglementaires et enjeux, (ii) le renforcement de l'approche d'inclusion financière avec pour cibles prioritaires les femmes, les Entrepreneurs/TPE/startups, les jeunes et les personnes en situation de handicap, (iii) la définition d'un cadre de référence de la Banque en matière de finance durable ainsi que (iv) le cadrage du projet de mise en place d'une stratégie bas carbone et d'un dispositif d'analyse des risques climatiques.



Rémunération des Principaux Dirigeants

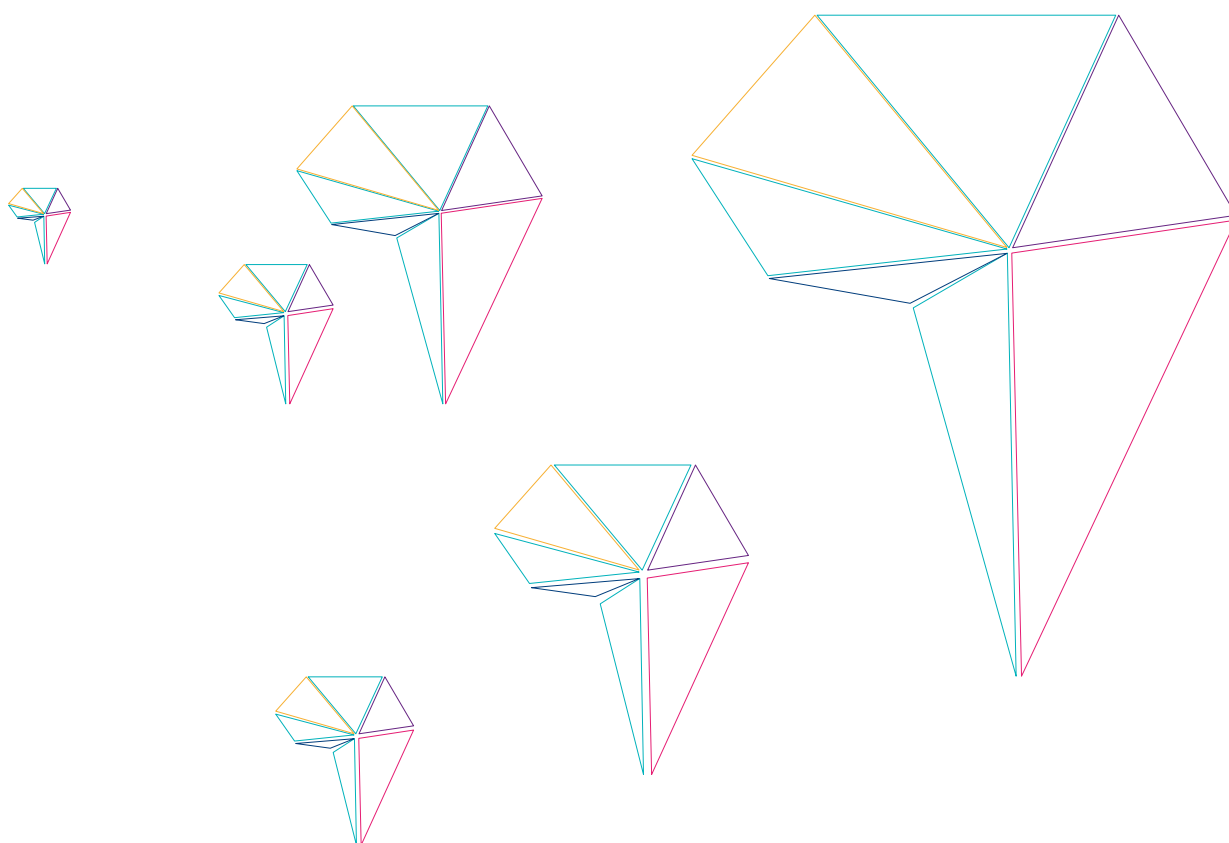
KDH	31/12/2023	31/12/2022
Avantages à court terme	10 315	9 782
Avantages postérieurs à l'emploi	347	263
Autres avantages à long terme	2 892	2 746

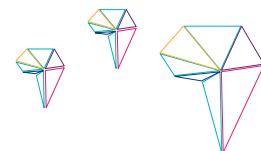
A noter que les avantages du personnel à court terme représentent la rémunération fixe, charges patronales comprises, des Dirigeants, perçue au titre de l'année 2023.

Les avantages postérieurs à l'emploi représentent les reliquats de congés à rembourser en cas de départ, tandis que les Indemnités de fin de contrat de travail englobent les primes de fin de carrières et les médailles de travail à verser aux concernés à leur départ.

ÉLÉMENTS D'ENDETTEMENT DES DIRIGEANTS

KDH	31/12/2023	31/12/2022
A. Encours crédits à court terme	34 905	34 467
B. Encours crédits immobiliers	3 334	4 487
Total des Encours	38 239	38 954

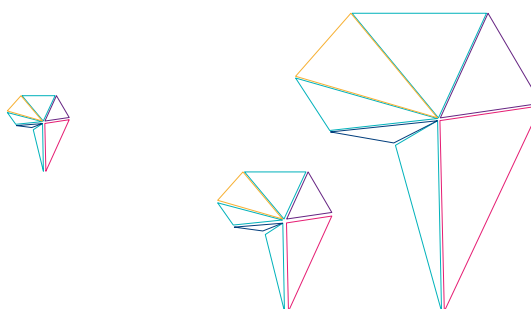




Biographies des Administrateurs



M. Othman BENJELLOUN,
Président Directeur Général



M. Othman BENJELLOUN est Président Directeur Général du Groupe BANK OF AFRICA, initialement la Banque Marocaine du Commerce Extérieur privatisée en 1995, Président du Holding O CAPITAL GROUP, Président de la compagnie Royale Marocaine d'Assurance et Président de Medi Telecom Orange. Il préside le Groupement Professionnel des Banques du Maroc depuis 1995. Il a également présidé l'Union des Banques Maghrébines de 2007 à 2009.

M. BENJELLOUN est le fondateur de la Fondation BMCE Bank, à laquelle il a assigné deux priorités essentielles :

- l'Education, particulièrement la lutte contre l'analphabétisme, avec le Programme de construction et de gestion d'écoles communautaires rurales au Maroc et en Afrique.

- La Protection de l'Environnement.

M. BENJELLOUN a été nommé Chancelier de l'Université Al Akhawayn d'Ifrane par Feu Sa Majesté le Roi Hassan II de 1998 à janvier 2004. En 2007, il lui fut décerné la distinction « *Honorary Fellow* » du *King's College of London*.

M. BENJELLOUN est également Conseiller, depuis 1981, au *Center for Strategic International Studies de Washington*

-CSIS- présidé par Dr. Henry Kissinger. En 2013, le CSIS lui octroie la prestigieuse distinction *Honorary Trustee*.

M. BENJELLOUN a été honoré Officier de l'Ordre du Trône du Royaume du Maroc par Feu Sa Majesté le Roi Hassan II, Commandeur de l'Etoile Polaire par Sa Majesté le Roi de Suède. Décoré de la Médaille de Commandeur dans l'Ordre National du Lion de la République du Sénégal, et de la Médaille « *Encomienda de Numero de la Orden de Isabel la Catolica* » par Sa Majesté le Roi Juan Carlos du Royaume d'Espagne, il lui fut également décerné le grade de Commandeur dans l'Ordre des Arts et des Lettres de la République Française et fut décoré de l'Ordre de Commandeur de la Grande Etoile de la République de Djibouti.

Le 7 avril 2010, M. BENJELLOUN a été élevé au grade de Commandeur de l'Ordre du Trône par Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

Né en 1932 à Casablanca – ancien élève de l'Ecole Polytechnique d'Ingénieurs de Lausanne, Suisse –, M. BENJELLOUN, marié au Docteur Leïla MEZIAN BENJELLOUN, médecin ophtalmologue, est père de deux enfants, Dounia et Kamal.

LISTE DES MANDATS

Président Directeur Général	BANK OF AFRICA - O Capital Group - O CAPITAL GREEN INVESTMENT (ex O CAPITAL AFRICA) - Cap Estate - Internationale de Financement et de Participation (Interfina) - O Tower - Ranch Adarouch - Société Financière du Crédit du Maghreb (S.F.C.M) - BAB Consortium - Financière Yacout
Président du Conseil d'Administration	BMCE International Holding (B.I.H) - Medi Telecom - MBT Fund - Revly's Marrakech - RMA - RMA Alternative Investments - RMA Asset Management - RMA Capital - RMA Mandates - Société d'Aménagement Tanger Tech - Sensyo Pharmatech - O Capital Europe
Administrateur	Argan Invest - Casablanca Finance City Authority - Maghrebail - Medi 1 Radio ¹ - Société Marocaine de Gestion des Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires
Autres mandats	Président du Groupement Professionnel des Banques du Maroc - Président de la Fondation Othman Benjelloun - Gérant unique de Cap Chiadma

1. Représentant de O CAPITAL GROUP



M. Lucien MIARA,

Représentant Permanent de la Banque
Fédérative du Crédit Mutuel

M. Lucien MIARA, Représentant Permanent de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel.

Il a débuté sa carrière au Crédit Mutuel du Centre en 1973 puis au Crédit Mutuel Méditerranée en 1978. De 1995 à 2014, il a occupé le poste de Directeur Général du Crédit Mutuel Méditerranéen. Ensuite, il fut Président de la Fédération du Crédit Mutuel Méditerranéen et de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Méditerranéen.

Il est titulaire d'un Diplôme Universitaire de Technologie option Administration des Entreprises de l'Université de Nice Alpes Maritimes.

LISTE DES MANDATS

Administrateur

• Administrateur, Représentant de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel



M. Khalid SAFIR,

Représentant Permanent de la Caisse de Dépôt et de Gestion

M. Khalid SAFIR est né le 13 décembre 1967 à Settat, Maroc. Lauréat de l'Ecole Polytechnique de Paris (1991) et de l'Ecole Nationale de la Statistique et de l'Administration Economique de Paris (1993), M. Khalid Safir a entamé sa carrière à l'Office d'Exploitation des Ports en qualité de chef de la division de la gestion financière du port de Casablanca en 1993, avant d'intégrer, en 1995, le Ministère des Finances en qualité de chargé d'études, puis de Directeur des Rémunérations et du Paiement des Pensions au même département à partir de 1998, et enfin Directeur de la Modernisation, des Ressources et des Systèmes d'information, à la Trésorerie Générale du Royaume de 2004 à 2006.

En 2006, Sa Majesté Le Roi a nommé M. Khalid Safir, Gouverneur de la préfecture d'arrondissements d'Al- Fida-Mers-Sultan, puis Gouverneur de la préfecture d'arrondissements de Casablanca-Anfa en 2009, avant d'être nommé, en 2011, Secrétaire Général du Ministère de l'Economie et des Finances.

Le 15 octobre 2013, Sa Majesté Le Roi a nommé M. Khalid Safir, Wali de la Région du Grand Casablanca et Gouverneur de la préfecture de Casablanca, puis Wali de la Région de Casablanca Settat et Gouverneur de la préfecture de Casablanca, le 13 octobre 2015, suite à l'entrée en vigueur du nouveau découpage du Royaume.

Le 25 juin 2017, Sa Majesté le Roi a nommé M. Khalid Safir, Wali, Directeur Général des Collectivités Territoriales.

Le 13 juillet 2022, Sa Majesté le Roi a nommé M. Khalid Safir, Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion.

M. Khalid Safir est marié et père de quatre enfants.

LISTE DES MANDATS

Président du Conseil d'Administration	Société Centrale de Réassurance (SCR) - CDG Capital - CDG INVEST - MADAEF - Fondation CDG - Fondation AHLY - CGI - Agence d'Urbanisation et de Développement d'Anfa (AUDA) - Société d'Aménagement de Zenata (SAZ) - Société de Développement de Saidia (SDS) - Société d'Aménagement et de Promotion de la Station de Taghazout (SAPST)
Président du Conseil de Surveillance	CDG Développement MEDZ
Vice-Président du Conseil d'Administration	Société Marocaine de Valorisation des Kasbahs - SONADAC
Membre du Conseil de Surveillance	Crédit Agricole du Maroc ¹ - Al Barid Bank ¹ - Argan Invest - Tanger Med Special Agency (TMSA) - Al Omrane
Administrateur	BANK OF AFRICA ¹ - CIH Bank- BARID AL MAGHRIB ¹ - Casablanca Finance City Authority (CFCA) ¹ - Médiatecom (ORANGE) - Fonds Marocain de Placement (FMP) - Université Internationale de Rabat - Oued Chbika Développement (OCD) - Université Euro- Méditerranéenne de Fès - Al Akhawayn University -AUI- (Board of Trustees) - GPBM

1. Représentant Permanent de CDG



M. Hicham EL AMRANI,
Représentant Permanent de O Capital Group

M. Hicham EL AMRANI cumule une expérience de plus de 28 années dans les domaines de l'investissement *Private Equity*, du financement et de la stratégie d'entreprises multisectorielles.

A la création de FinanceCom (aujourd'hui O CAPITAL GROUP) en 2001, M. EL AMRANI était en charge de la Direction Technologies & Télécoms. Nommé Directeur de la Stratégie & Développement entre 2005 et 2008, M. EL AMRANI a été promu Directeur Général Adjoint en 2008 avant de se voir confier la Direction Générale de la holding en juin 2010. Il a ainsi mis en place les *Best Practices* de pilotage de performance de plusieurs entités du portefeuille de la holding.

De plus, il a opéré plusieurs opérations de M&A, financement LBO et de restructurations dans le cadre de la rationalisation du portefeuille de la holding et de l'optimisation de son endettement.

En 2009, M. EL AMRANI a également coordonné le processus global d'acquisition de la participation de Portugal Télécom & Telefonica dans Medi Telecom-Orange et celui de la cession de 40% de cette société à Orange en 2010. Il est, à ce titre, Administrateur Président des Comité d'Audit et membre

des Comités Stratégique, de Nominations et RH de Medi Telecom-Orange.

En sus de ses fonctions, M. EL AMRANI est Administrateur, membre du Comité Risques Groupe et du Comité Stratégique de BANK OF AFRICA, Président du Comité Stratégique et membre du Comité d'Audit de RMA. Il est également Administrateur de OTOWER, CTM, RISMA, Air Arabia Maroc, Finattech, Colliers International Maroc, Brico-Invest. Il occupe par ailleurs occupé le poste de Président du Comité d'Audit de Air Arabia Maroc, RISMA & CTM.

M. EL AMRANI est Ingénieur de l'Ecole Hassania des Travaux Publics et titulaire d'un MBA et d'un Graduate Certificate dans le Manufacturing and Service Management de la Southern New Hampshire University. M. EL AMRANI est Administrateur certifié de l'INSEAD et du Qualified Risk Director du DCRO. Il détient également un certificat de l'Executive Program de la Singularity University ainsi que du Leadership Executive Program de l'Université de Yale.

Né en 1973, M. EL AMRANI est marié et père de deux enfants.

LISTE DES MANDATS

Président Directeur Général	ARGAN INVEST
Administrateur	BANK OF AFRICA ¹ -AIR ARABIA MAROC ² -BRICO-INVEST ² - CAP ESTATE ^{1,3} -COLLIERS INTERNATIONAL MAROC - CTM - CTM MESSAGERIE- DBM MEDIA GROUP (ex-Africa Teldis & Communication) ⁴ - FINANCIERE YACOUT ^{1,3} - FINATECH GROUP- FONDATION OTHMAN BENJELLOUN ⁵ -INTERFINA ³ - MEDITELCOM (Orange) - O CAPITAL AFRICA- O CAPITAL EUROPE- O CAPITAL GROUP (fonction principale) ³ -O TOWER ¹ - REVLY'S ² - RISMA ⁶ - SFCM ¹ - AL BAIDAA DESALINATION COMPANY - RMA
Appartenances aux comités	BANK OF AFRICA : Membre du Comité des Risques Groupe et du Comité Stratégique. AIR ARABIA MAROC: Président du Comité d'Audit CTM : Président des Comités Stratégique, RH et Membre du Comité d'Audit et du Comité RH Orange : Président du Comité d'Audit, Membre du Comité Stratégique et du Comité RH RISMA : Membre du Comité d'Audit & Comité Stratégique RMA : Président du Comité Stratégique et Membre du Comité d'Audit

1. Représentant permanent de O Capital
2. Représentant permanent de INTERFINA
3. Directeur Général Délégué

4. Vice Président du Conseil d'Administration
5. Membre fondateur
6. Représentant permanent de RMA



M. Azeddine GUESSOUS,

Représentant permanent de RMA
et Administrateur *Intuitu Personae*

M. Azeddine GUESSOUS est Président Directeur Général de Maghrébail depuis 2004.

Il siège, par ailleurs, au sein de plusieurs Conseils d'Administration dont RMA, BANK OF AFRICA (ex BMCE Bank), BOA Group, BANK OF AFRICA Europe (ex BMCE Bank International Madrid), Sonasid, et Imperial Tobacco Maroc. Il est également Administrateur de l'Université Al Akhawayn. Il a également siégé jusqu'à récemment au Conseil d'Administration de Al Mada et Lydec.

En 2001, il a été Président Directeur Général de la Compagnie d'Assurance Al Watanya et en 1995 de la Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite -CIMR-.

De 2010 à 2012, M. GUESSOUS a également présidé le Directoire de RISMA.

De 1978 à 1994, M. GUESSOUS a occupé plusieurs hautes fonctions publiques en tant que Ministre du Commerce, de l'industrie et du Tourisme en 1978, puis Ministre chargé des relations avec la Communauté Économique Européenne en 1985 et enfin Ambassadeur du Maroc en Espagne de 1986 à 1993.

M. GUESSOUS a été décoré du Wissam Reda de l'Ordre d'Officier, du Mérite Civil Espagnol de l'Ordre de Grand-Croix, de l'Ordre National du Mérite Français de la Médaille de Chevalier et de l'Ordre de l'Empire Britannique de la Médaille de Chevalier.

LISTE DES MANDATS

Président Directeur Général	Maghrébail
Président du Conseil d'Administration	BANK OF AFRICA Europe (ex BMCE International Madrid)
Président du Conseil de Surveillance	Risma
Administrateur	BANK OF AFRICA ^{1,2} - BOA Group - RMA ³ - LOCASOM - SETTAVEX - SONASID MAROCAINE DES TABACS-ALMA PACK - ALMA BAT-AL AKHAWAYN-MUTANDIS
Autres mandats	Gérant de Société SAZINAG

1. Intuitu personae
2. Représentant permanent de RMA
3. Vice-Président du Conseil



M. Marc BEAUJEAN,

Représentant Permanent de British International Investment (CDC Ltd)

M. Marc BEAUJEAN est fondateur et principal associé de *Beaujean & Partners* depuis 2019, spécialisé dans l'exercice de mandats et le conseil stratégique en banque et assurance. Auparavant, il a été Partenaire Senior et Administrateur chez *McKinsey & Co*, de 1993 à 2012, en charge du développement des relations clientèle en Afrique notamment dans les domaines de la banque de détail, banque privée, fonds de placement, assurances vie et non-vie.

De 1997 à 2014, il a été Administrateur non-exécutif au sein de *Blue Orchard* à Genève, et co-fondateur du groupe, devenu l'un des plus importants acteurs au monde en microfinance, récemment vendu à *Schroeders Asset Management*, plus spécialement en charge de la réflexion stratégique et des partenariats.

De 2012 à 2018, il a été Administrateur Exécutif chez *P&V Assurances*, Belgique, - institution financière systémique au sens de la Banque Centrale Européenne Directeur des Opérations notamment l'informatique et les Ressources Humaines, en charge du renouvellement des systèmes Cœur en assurances et des programmes de transformation en général.

De 2019 à 2023, il a été Administrateur chez *Broptimize* (Belgique), start-up en très forte croissance active dans le domaine de l'utilisation optimale des énergies.

Depuis 2021, il est Administrateur auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) à Tunis, où il est également

Président du Comité des Risques et en charge de la *Task-Force* stratégique de la Banque.

Depuis 2022, il est Administrateur de *Enabling Qapital Luxembourg S.A.*, un fonds de placement spécialisé dans la finance à impact et les placements éthiques.

Depuis 2023, il est Administrateur de *Compliance4Business*, une société belge de conseil en matière de conformité bancaire. Depuis 2023, il est Administrateur du *General Partnership*, et, au travers lui, des Fonds d'Investissement Alternatifs Réservés (F.I.A.R.) de *Essling Capital S.A.S*, un Gestionnaire de Fonds d'Investissements Alternatifs agréé par l'AMF en France..

De 2019 à 2021, il a accompagné, au travers de sa société, la banque luxembourgeoise *CBP Quilvest* (Luxembourg), en tant que *Chief Operating Officer* (2019-2020), de même que *Atlantic Financial Group* (Luxembourg) en tant que CEO ad interim (2021).

Par ailleurs, il est co-investisseur de *Profinpar*, fonds d'un montant de 40 millions€ spécialisé dans le financement de la croissance, la transmission et l'optimisation de PME matures à potentiel de développement.

Il fut Maître de conférences à HEC Liège entre 2010 et 2020. Né en 1965, il est titulaire d'un *Master in Business Administration* de *Columbia Business School* et d'une licence en Administration des Affaires de l'École d'Administration des Affaires de Liège.

LISTE DES MANDATS

Administrateur	BANK OF AFRICA ¹ - BOA Group SA ¹ - Banque Internationale Arabe de Tunisie ² - Enabling Qapital Luxembourg SA - Compliance4Business S.A., Waterloo - Essling Luxembourg GP SARL
----------------	--

1. Représentant de BRITISH INTERNATIONAL INVESTMENT (CDC Ltd)
 2. Administrateur indépendant



M. Mohamed KABBAJ,
Administrateur Indépendant

M. Mohamed KABBAJ est actuellement Chancelier de l'Université EUROMED de Fès, ancien Ministre des Finances et des Investissements Extérieurs sous le Ministère duquel, des réformes essentielles dans le domaine financier, en termes de modernisation et de libéralisation du système bancaire, ont été mises en œuvre.

Il a été le Ministre sous l'égide duquel la privatisation de la Banque Marocaine du Commerce Extérieur a été menée avec succès en 1995 par l'adjudication d'un consortium d'investisseurs institutionnels et financiers marocains et étrangers, conduits par la Royale Marocaine d'Assurance.

Il est lauréat des prestigieuses École Française Polytechnique et École Nationale des Ponts et Chaussées, de même que titulaire du diplôme d'Études Approfondies en économétrie de la Sorbonne, Paris. Il a mené une longue et fructueuse carrière à la tête de différents Départements du Ministère des Travaux Publics avant d'en être le Ministre. Il a, à ce titre, représenté le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre de bien

des infrastructures de ce pays.

De 2000 à 2005, il a été Conseiller de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, avant d'être nommé Wali de la région du Grand Casablanca pendant près de 4 ans.

Parmi ses anciennes activités socio-professionnelles figurent deux mandats de Député au Parlement de 1993 -2003, la présidence de plusieurs Fondations et Associations - Fondation Esprit de Fès, Fès-Saiss, Festival de Fès des Musiques Sacrées du Monde -, la présidence de la société Lafarge Holcim Maroc et du Comité de Développement du FMI et de la Banque Mondiale. Il fut également Membre du Conseil Consultatif du Groupe Lafarge international,

Coordonnateur du Comité interministériel permanent des entreprises publiques et Président du Comité de Vigilance des Entreprises Publiques ainsi que Vice-chancelier de l'Université Al Akhawayn.

LISTE DES MANDATS

Administrateur

Administrateur indépendant de BANK OF AFRICA (et membre du Comité des Risques Groupe, Membre de la Strategy Task Force & Membre du Comité d'Audit et de Contrôle Interne Groupe)



Mme Nezha LAHRICHI,
Administratrice Indépendante

Mme Nezha LAHRICHI est titulaire d'un Doctorat d'État ès sciences économiques, le premier obtenu par une femme au Maroc. Elle a commencé par évoluer dans le monde de l'université et de la recherche en tant que Professeure de l'enseignement supérieur, spécialiste de l'économie monétaire et financière nationale et internationale et, parallèlement, en tant que membre du *Think Tank* « Centre Marocain de Conjoncture ».

Mme LAHRICHI a été Conseillère de trois Premiers Ministres en charge, en particulier, des dossiers économiques et financiers avant de se voir confier une première responsabilité en tant que Présidente Directrice Générale de la Société Marocaine d'Assurance à l'Exportation (SMAEX), une fonction qui lui a permis la rencontre avec le métier de l'assurance-crédit et la notion du risque.

Après avoir été parlementaire, la seconde responsabilité a concerné la Présidence du Conseil National du Commerce Extérieur dont la transformation en Observatoire a permis, notamment, la réalisation d'un dispositif de veille stratégique et commerciale.

Mme LAHRICHI a été Administratrice de l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications -ANRT- durant deux mandats. Elle a également siégé pendant 10 ans au Conseil National de la Monnaie et de l'Épargne -CNME- et a été Membre de la Commission de Surveillance de la Caisse de Dépôt et de Gestion en tant que représentante du Premier Ministre.

La majorité de ses publications classées par thèmes ainsi que ses articles récents sont consultables sur le site www.nezhalahricchi.com.

LISTE DES MANDATS

Administratrice

Administratrice indépendante de BANK OF AFRICA (et Présidente du Comité d'Audit et de Contrôle Interne & Membre du Comité des Risques Groupe)



Mme. Ngozi EDOZIEN

Administratrice Indépendante

Avant de lancer *InVivo Partners Ltd*, Mme Ngozi EDOZIEN était directrice générale d'*Actis LLP* pour l'Afrique de l'Ouest, une société de capital-investissement leader sur les marchés émergents. Elle s'appuie sur plus de 35 ans d'expérience dans la finance, le conseil, la gestion opérationnelle et au sein de conseils d'administration en tant qu'administratrice indépendante auprès de diverses entités d'envergure sur les bourses du Royaume-Uni, de l'Afrique du Sud et du Nigéria pour apporter de la valeur aux entreprises et aux clients. Elle conseille ainsi plusieurs start-up africaines dans divers secteurs, notamment la santé, les produits de grande consommation, les services financiers et la technologie.

Mme Edozien a débuté sa carrière dans la finance d'entreprise d'abord chez *Salomon Brothers* puis chez *JP Morgan*, tous deux à New York. Elle a quitté JPM pour poursuivre un MBA au sein de l'Université de Harvard. Après avoir obtenu son MBA, elle a d'abord rejoint *McKinsey and Company* à Londres et à Paris où elle est devenue Associate Principal. En 1999, elle rejoint *Pfizer, Inc* à New York, en tant que vice-présidente de

la planification stratégique et du développement commercial jusqu'en 2005, date à laquelle elle a été nommée au Nigéria en tant que directrice régionale du groupe *Pfizer Pharmaceuticals* pour l'Afrique de l'Est, L'Afrique Anglophone de l'Ouest et l'Afrique Lusophone.

Mme Edozien est titulaire d'un *Bachelor of Arts - BA (cum laude)* en études sociales (gouvernement, philosophie et économie) des *Harvard and Radcliffe Colleges*, de *Harvard University* et d'un MBA de la *Harvard Business School, Harvard University*.

Elle a suivi des formations avancées en gouvernance et finance à *IMD, l'INSEAD, à Harvard* et dans d'autres institutions. Elle a été notamment membre de l'*Aspen Leadership Institute* et membre de *Young Presidents' Organization* parmi d'autres institutions mondiale.

LISTE DES MANDATS

Administratrice

BANK OF AFRICA¹ - Invivo Partners Ltd, Nigéria² - Guinness Nigeria Plc, Diageo Nigéria³- Imperial Brands Plc, UK³ - Ikeja Hotels Plc³, Nigéria - Advantage Pharma³

1. Administratrice Indépendante
2. Administratrice Directrice Générale
3. Administratrice Non Exécutive



Mme. Laureen KOUASSI-OLSSON
Administratrice Indépendante

Laureen KOUASSI-OLSSON est une professionnelle reconnue de l'industrie du capital investissement et des services financiers en Afrique. Elle figure parmi les personnalités africaines les plus influentes du continent.

Elle commence sa carrière au sein de la banque d'affaires *Lehman Brothers*, à Londres, au sein de la division Fusions et acquisitions. En 2008, la faillite de la célèbre banque d'affaires la décide à se consacrer à une finance responsable et à se recentrer sur son continent d'origine. C'est ainsi qu'en 2009 elle rejoint *Proparco*, filiale de l'Agence Française de Développement dédiée au secteur privé. Elle y structure et exécute des opérations de financement en fonds propres et dette au profit d'institutions financières du continent.

En 2012, elle rejoint *Amethis*, principal fonds d'investissement français dédié au Continent, sponsorisé par le Groupe *Edmond de Rothschild*. Elle pilote la stratégie du fonds dans le secteur financier et exerce depuis Paris sur l'ensemble du continent. Elle est très impliquée dans la création de valeur pour les participations du fonds et définit à leurs côtés leur stratégie d'expansion locale et régionale (restructuration, diversification,

croissance externe). En 2016, elle s'installe à Abidjan pour lancer *Amethis West Africa*, fonds régional incorporé en Côte d'Ivoire levé auprès d'institutionnels locaux et régionaux et destiné aux PME en Afrique de l'Ouest et Centrale francophone.

Son arrivée sur le continent la sensibilise à la richesse de son industrie créative. Forte de sa légitimité acquise dans l'investissement privé et d'une proximité nouée avec les créateurs africains, elle crée en 2020 *Birimian Ventures*, institution financière dédiée au développement à long terme et au rayonnement international de marques symbolisant l'excellence créative africaine.

Laureen Kouassi-Olsson reste très impliquée dans le secteur financier et siège en tant qu'administratrice indépendante au conseil d'administration de plusieurs institutions financières du continent. Franco-ivoirienne, Laureen Kouassi-Olsson est une alumni de l'*EM Lyon* et de *Harvard Business School*.

LISTE DES MANDATS

Présidente Directrice Générale	Birimian Holding
Administratrice Indépendante	BANK OF AFRICA - Orange Abidjan Participations - Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie - Tunisie



M. Abdou BENSOUA,
Administrateur Intuitu Personae

M. Bensouda dispose de plus de 25 ans d'expérience dans les domaines de la gestion d'actifs, du capital-risque, des opérations de fusions/acquisitions et de la restructuration d'entreprises.

Il occupe actuellement le poste d'Administrateur Directeur Général de O Capital Europe, l'entité qui pilote les activités de gestion d'actifs et de conseil en investissement financier du Groupe O Capital Group à l'international.

Depuis 2008, M. Bensouda a exercé diverses fonctions de responsabilité au sein du Groupe O Capital Group, notamment Président Directeur Général de Finattech Group, un intégrateur de solutions spécialisé dans les infrastructures numériques et énergétiques.

Il était auparavant gérant fondateur associé à Finaventures Advisors en Californie où il a participé à la création de Fonds technologiques en partenariat avec la société de gestion TLVentures. Son expérience dans le secteur du Private Equity remonte à 1995 à New York.

Il a commencé sa carrière en tant qu'ingénieur à Westinghouse, où il a occupé les postes d'ingénieur logiciel et de chef de projet.

M. Bensouda est titulaire d'un diplôme d'ingénieur en systèmes informatiques de l'Université de Boston et d'un Master en Administration des Affaires -M.B.A.-, spécialité Finance et Entrepreneurat du Babson College, Massachusetts.

LISTE DES MANDATS

Président du Conseil d'Administration	O Capital Investment Solutions
Président	O Capital Invest- O Capital France
Vice-Président	O Capital Green Investments
Administrateur	BANK OF AFRICA -O Capital Europe ¹ -Africa Investments Holdings-Finattech Group - Argan Infrastructure Fund - Decrow Capital- Infra Invest- Argan Infra- Green of Africa- Dounia Productions- Hoche Participations- O Capital Group - Moroccan Aerospace Investment Company - MAIC Gestion- Valyans Consulting - BAB Consortium - Sensyo Pharmatech
Gérants	O Capital IM- SCI O Capital Group- Global Strategic Holdings- B4 Advisory

1. Délégué



M. Brahim BENJELLOUN TOUIMI,
Administrateur Directeur Général
Délégué

M. Brahim BENJELLOUN TOUIMI est Administrateur Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA. A cet égard, il est Membre de la Strategy Task Force, instance issue du Conseil d'Administration chargée de l'assister dans la définition des ambitions stratégiques du Groupe à moyen et long terme et la supervision de la mise en œuvre des Plans Stratégiques de Développement ainsi que Membre du Comité Présidentiel, instance en charge du pilotage stratégique du Groupe.

Dans le cadre de la stratégie internationale du Groupe BANK OF AFRICA, M. Brahim BENJELLOUN TOUIMI a été Président de BOA Group de 2015 à 2024, Groupe bancaire détenu à près de 73% par BANK OF AFRICA et présent dans 17 pays en Afrique. Il est Administrateur des entités bancaires européennes du Groupe.

Par ailleurs, au titre de ses fonctions, il est Président de Conseil ou Administrateur de différentes sociétés du Groupe au Maroc opérant dans les activités de Banques d'affaires, services financiers spécialisés.

Dans le cadre des partenariats stratégiques avec les actionnaires de référence, M. Brahim BENJELLOUN TOUIMI est Administrateur de la compagnie d'assurances RMA et de sa Holding, O Capital Group.

Reflétant l'engagement du Groupe dans la responsabilité sociétale, M. Brahim BENJELLOUN TOUIMI est Administrateur de la Fondation BMCE BANK pour la promotion de l'éducation et la préservation de l'environnement.

Il siège également au Conseil d'Administration de Proparco, institution financière de développement. Il est aussi Administrateur de la Bourse de Casablanca.

Né en 1960, M. Brahim Benjelloun-Touimi est Docteur en Monnaie, Finance et Banque de l'Université Paris I Panthéon Sorbonne. Il a débuté sa carrière sur les marchés financiers en France, assumé la responsabilité de la recherche au sein de la Salle des Marchés d'une grande banque d'affaires française et rejoint BMCE BANK en 1990. Marié, il est père de 3 enfants.

LISTE DES MANDATS

Président du Conseil d'Administration	BMCE ASSURANCES
Président du Conseil de Surveillance	BMCE CAPITAL
Administrateur	BANK OF AFRICA ¹ - RMA - O CAPITAL GROUP - FONDATION BMCE Bank- FONDATION OTHMAN BENJELLOUN- EURO INFORMATION France- BANK AL KARAM ² (Ex. BTI BANK) - BOA UK - BMCE INTERNATIONAL HOLDINGS - BOA EUROPE - MAGHREBAIL - RM EXPERTS- O'TOWER- PROPARCO ² - BOURSE DE CASABLANCA ² ,

1. Directeur Général Délégué
2. Représentant de BANK OF AFRICA



Mme Myriem BOUAZZAOUI,
Administratrice *Intuitu Personae*

Après un Baccalauréat scientifique obtenu avec mention en 1993 au Lycée Descartes à Rabat, Mme Myriem BOUAZZAOUI a poursuivi son cursus à l'Université Paris IX Dauphine en obtenant avec mention une Maîtrise en Sciences de Gestion Filière Finances en 1998.

De retour au Maroc en 1999, elle intègre la société de gestion de portefeuilles de BANK OF AFRICA en qualité de Gérant de fonds actions puis en tant que Responsable de la Gestion au sein de la même entité.

Parallèlement à son activité professionnelle, elle obtient en 1999 le certificat d'analyste financier délivré par la Société Française des Analystes Financiers (SFAF) et décroche en 2000 le Diplôme d'Etudes Comptables et Financières Français (DECF).

En 2007, elle est nommée Directeur Général de la filiale BMCE Capital Gestion Privée qu'elle dirige depuis sa création et devient également Membre du Directoire de BMCE Capital en 2013.

Fin 2018, Mme Myriem BOUAZZAOUI est nommée au poste d'Administrateur Directeur Général de BMCE Capital Gestion et prend la Direction du Pôle « Asset & Wealth Management » de BMCE Capital.

LISTE DES MANDATS

Présidente du Conseil d'Administration	BMCE Capital Asset Management (Tunisie)
Administratrice	BANK OF AFRICA ¹ - CFG Bank ² - BMCE Capital Gestion ⁵ - BMCE Capital Gestion Privée- BMCE Capital Solutions- BMCE Capital Investments- BMCE Capital Holding- BMCE Capital Securities (Tunisie)- BOA Capital Asset Management (Côte d'Ivoire)- BMCE Capital Research ³ - BMCE Capital Gestion sous Mandat ³ - BMCE Capital Titrisation- BMCE Capital Gestion Privée Internationale ⁴ - CTM
Membre du Directoire	BMCE Capital

1. Intuitu Personae
2. Représentant BANK OF AFRICA
3. Représentant BMCE Capital Gestion
4. Représentante permanente de BMCE Capital Gestion Privée
5. Directrice Générale



M. Brian Mck HENDERSON,
Conseiller auprès de la Présidence

M. Brian C. McK. HENDERSON est Associé Fondateur de Henderson International Advisors, LLC.

Au cours de 43 ans d'expérience au sein du secteur bancaire international, il a tissé des relations clientèles importantes aussi bien dans les secteurs privés et publics internationaux, de même qu'il a développé une expertise en gestion et gouvernance d'entreprise.

Chez Merrill Lynch à laquelle il a consacré la majeure partie de sa carrière, M. Henderson a occupé plusieurs postes de responsabilités notamment en tant qu'Assistant Exécutif du Président et du Directeur Général, Vice-Président de Merrill Lynch Europe, Moyen Orient et Afrique, et Président du Global Public Sector. De même, il a été Président de Prime Merrill S.p.a Italie et Membre du Conseil d'Administration de Merrill Lynch South Africa -Pty- Ltd.

M. Henderson a débuté sa carrière à la Chase Manhattan Bank au sein de laquelle il a assumé plusieurs postes notamment au sein du Groupe Institutionnel Européen, en tant que

Vice-Président et Directeur de l'Afrique sub-saharienne ou encore au sein de la Banque d'affaires. Il a également été membre du Conseil d'Administration de la Banque Ivoirienne du Développement Industriel, de la Chase Bank Cameroun SA ainsi que Vice-Président & Trésorier de l'Atlantic Council des Etats-Unis.

Actuellement, il est Président non-exécutif de Augustea Bunge Maritime Ltd., Malta, Conseiller de Cremades & Calvo Sotelo, Madrid, et Senior Advisor de Rockefeller Capital Management.

Ses engagements civiques incluent Président du Chatham House Foundation, Honoring Nations Board of Governors, le projet sur le Développement Economique de l'Américano-indien au sein de JFK School of Government, Université de Harvard, Fort Apache Heritage Foundation - Administrateur -.

M. Henderson est titulaire d'un Bachelor of Science, International Economic Relations, Georgetown University, School of Foreign Service, Washington DC.

Information communiquée aux actionnaires

La Banque entretient une relation régulière avec ses actionnaires à travers diverses communications dédiées et événements organisés au cours de l'année.

Conformément à la réglementation en vigueur, tout Actionnaire dispose, dans les délais, de toute l'information nécessaire avant la tenue du rendez-vous annuel des actionnaires de l'Assemblée Générale.

Ainsi, une rubrique dédiée à l'actionnaire, intitulée "Assemblées Générales", est disponible sur le site de la Banque www.ir-bankofafrica.ma dans laquelle figure notamment : (i) le Rapport de l'actionnaire intégrant notamment le Rapport de Gestion, les Rapports des Commissaires aux Comptes -Général, d'Audit et Spécial-, les faits marquants, (ii) le Guide de l'actionnaire, document didactique permettant à l'actionnaire de connaître ses droits, la fiscalité des titres, les indicateurs clés de la Banque, la liste des Administrateurs de la Banque, (iii) l'Avis de réunion, (iv) le formulaire de vote par correspondance, (v) le pouvoir, (vi) la répartition du capital récente de la Banque, (vii) le Communiqué sur le déroulement de l'Assemblée et son issue, (viii) les résultats des votes, outre la documentation que tout actionnaire peut consulter au Siège social de la Banque.

S'agissant de l'information périodique, elle porte principalement sur les communiqués financiers et extra-financiers relatifs à l'arrêté des comptes annuels et semestriels ainsi que l'examen des comptes trimestriels, publiés sur le site de la communication financière et sur un Journal d'Annonces Légales. Sont également mis en ligne les présentations des résultats annuels et semestriels.

Face à la diversité de nos actionnaires, la Banque publie, annuellement, en plusieurs langues notamment français, arabe, anglais, le Rapport Annuel intégré relatant les activités et les performances financières de l'année précédente de sa publication ainsi que sa gouvernance.

Depuis 2019, la Banque publie annuellement le Document de Référence, conformément aux Directives de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux – AMMC-, qui contient l'information détaillée sur l'activité, la situation financière et les perspectives de la Banque.

De manière Générale, il est mis à jour régulièrement sur le site www.ir-bankofafrica.ma l'information portant sur la Gouvernance de BANK OF AFRICA, l'information financière et extra-financière et les principales opérations réalisées par la Banque.

Liste des communiqués publiés en 2023

Communiqué de presse relatif aux Indicateurs du 4^{ème} trimestre 2022

Communiqué de presse relatif aux Résultats Financiers Annuels 2022

Communiqué de presse de mise en ligne du Rapport Financier Annuel 2022

Communiqué de presse relatif aux Indicateurs du 1^{er} trimestre 2023

Communiqué de presse relatif aux Indicateurs du 2^{ème} trimestre 2023

Communiqué de presse relatif aux Résultats Financiers du 1^{er} semestre 2023

Communiqué de presse relatif aux Indicateurs du 3^{ème} trimestre 2023

Communiqué de presse relatif à l'enregistrement du document de référence et à la mise à jour annuelle du dossier d'information relatif au programme d'émission de certificats de dépôts

Communiqué de presse relatif au Visa de l'AMMC du prospectus relatif à l'émission d'un emprunt obligataire subordonné perpétuel avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons de 500 MDH en juin 2023

Communiqué de presse suite aux résultats de l'emprunt obligataire subordonné perpétuel avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons de 500 MDH en juin 2023

Communiqué de presse relatif à l'actualisation du document de référence relatif à l'exercice 2023

Communiqué de presse relatif au Visa de l'AMMC du prospectus relatif à l'émission d'un emprunt obligataire subordonné perpétuel avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons de 500 MDH en novembre 2023

Communiqué de presse suite aux résultats de l'emprunt obligataire subordonné perpétuel avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons de 500 MDH en novembre 2023

Avis d'augmentation de capital par incorporation de réserves et modification corrélative des statuts

Avis de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire des Obligataires du 16 mai 2023

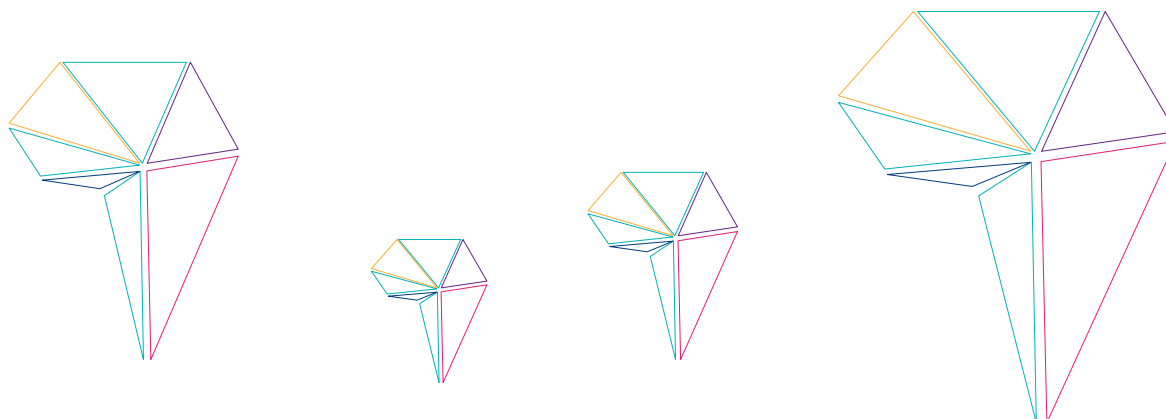
Communiqué de presse post Assemblée Générale Ordinaire des Obligataires du 16 mai 2023

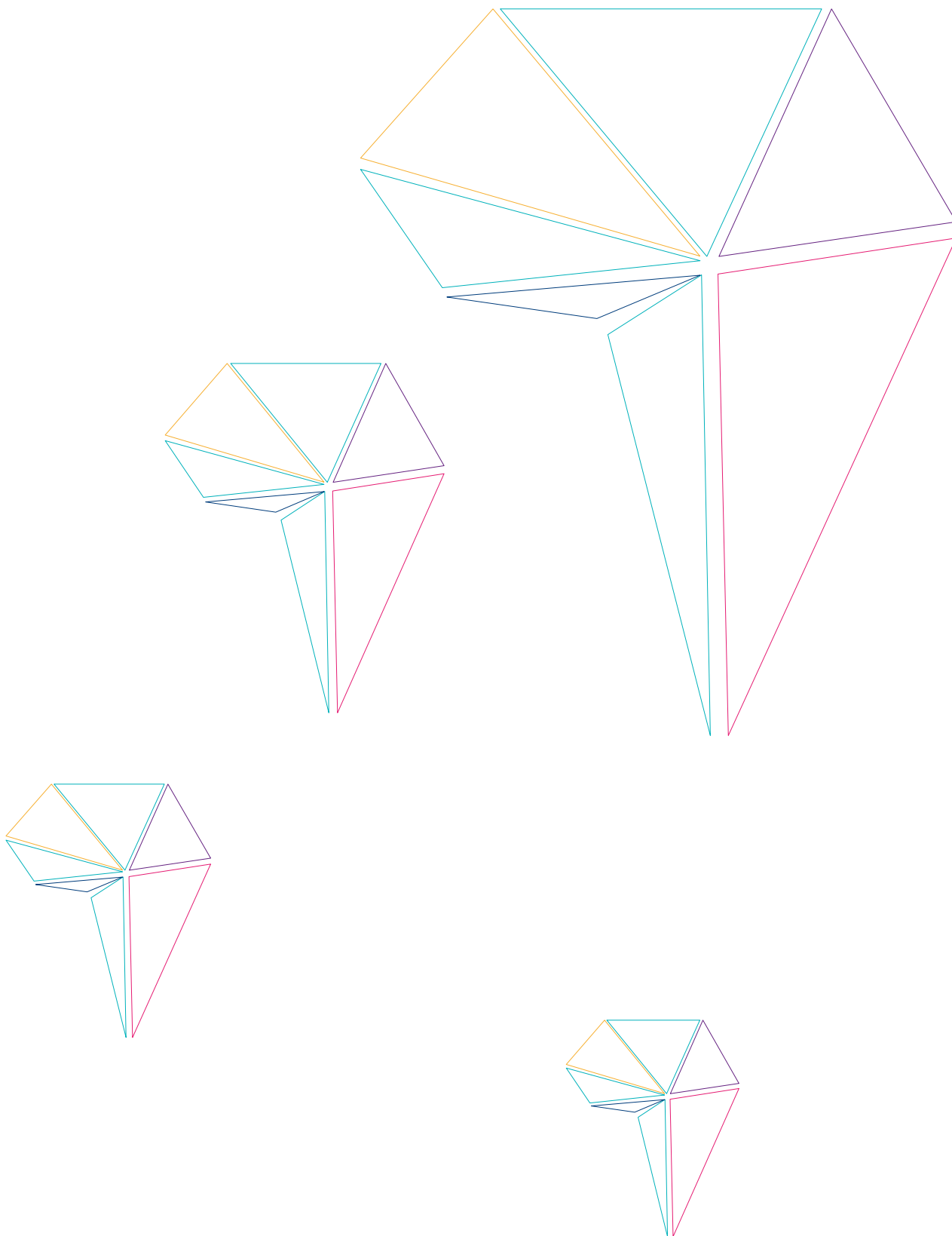
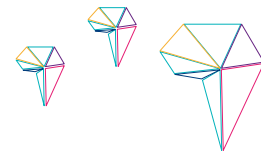
Avis de convocation à l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2023

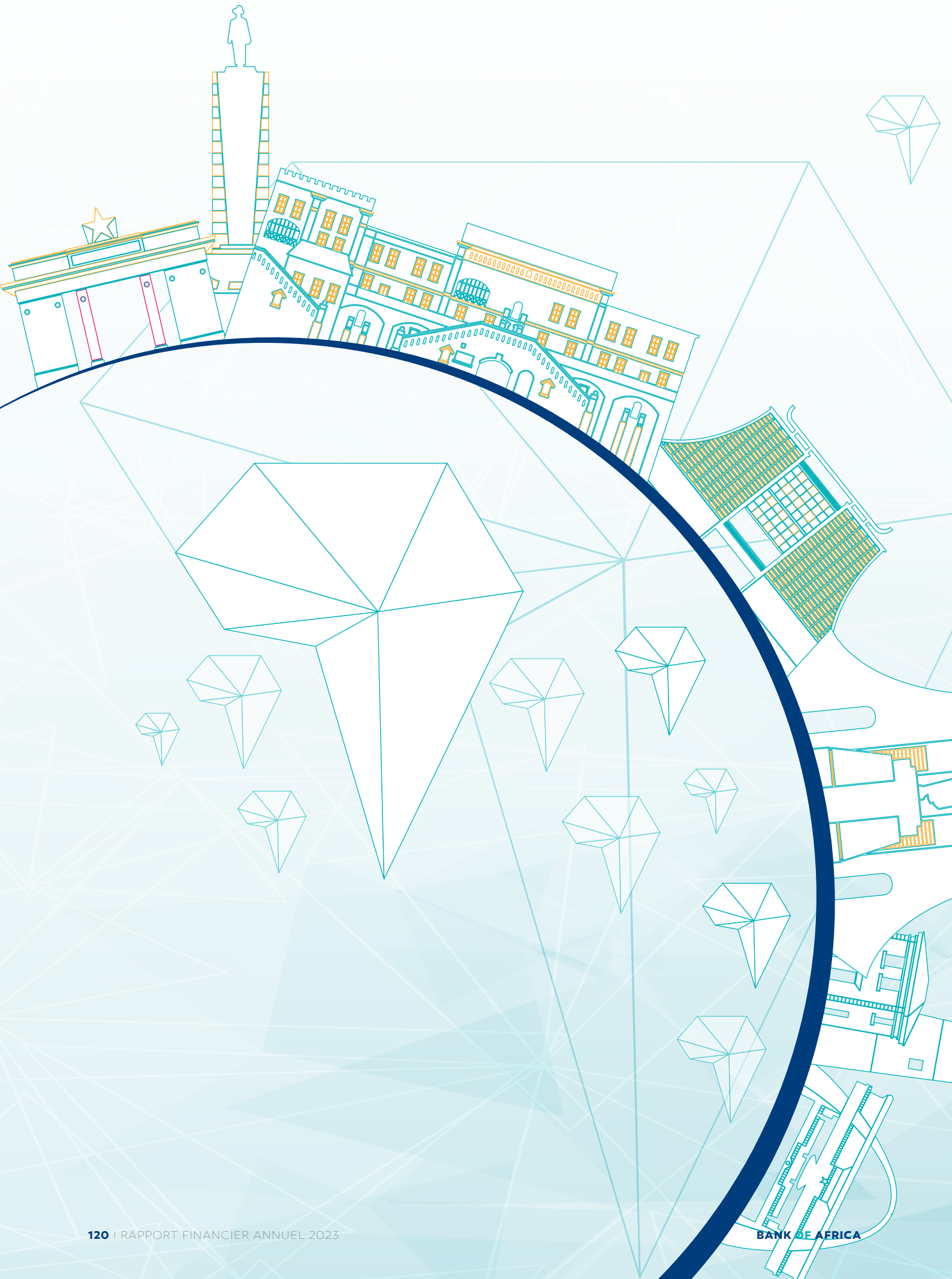
Communiqué de presse post Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2023

Avis de convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire des obligataires du 14 novembre 2023

Communiqué de presse post Assemblée Générale Ordinaire des obligataires du 14 novembre 2023









GESTION DES RISQUES

DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES

Typologie des risques

Risque de crédit

Inhérent à l'activité bancaire, le risque de crédit est le risque de non remboursement par des clients de leurs obligations envers la Banque en intégralité et dans les délais impartis, et qui pourrait entraîner une perte financière pour la Banque. C'est la catégorie de risque la plus large et qui peut être corrélée à d'autres catégories de risques.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque de perte de valeur d'instruments financiers, résultant des variations de paramètres de marché, de leur volatilité et des corrélations entre eux. Les paramètres concernés sont notamment les taux de change, les taux d'intérêt, ainsi que les prix des titres (actions, obligations) et des matières premières, des dérivés et de tous les autres actifs.

Risque global de liquidité et de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt réside dans la vulnérabilité de la situation financière d'un établissement à une évolution défavorable des taux d'intérêt.

Le risque de liquidité est défini comme étant le risque pour l'établissement de ne pas pouvoir faire face à ses flux de trésorerie ou ses besoins de collatéral au moment où ils sont dus et à un coût raisonnable.

Risques opérationnels

Le risque opérationnel est défini comme étant le risque de pertes résultant de carences ou de défauts attribuables à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs.

Cette définition inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et de réputation.

Risque pays

Le risque pays comprend le risque politique ainsi que le risque de transfert. Le risque politique provient généralement d'une action du gouvernement d'un pays, telle que la nationalisation ou l'expropriation, ou d'événements indépendants tels qu'une guerre ou une révolution, qui affectent la capacité des clients à honorer leurs obligations.

Le risque de transfert se définit comme le risque qu'un client résident ne puisse pas acquérir des devises dans son pays afin qu'il puisse honorer ses engagements à l'étranger.

Organisation de la gestion des risques

Les Instances relevant du Dispositif de Contrôle

• Risques Groupe

L'une des missions attribuées aux Risques Groupe est le renforcement de la surveillance et la maîtrise des risques de crédit, de marché, pays et opérationnels. Elle prend ainsi en charge :

- La définition de la politique des risques du Groupe ;
- La définition et la gestion des processus de prise et de suivi des engagements ;
- La mise en place d'un système de contrôle des risques liés aux crédits, aux opérations de marché et aux risques opérationnels ;

Risques Groupe est composée de quatre Pôles :

- Management des Risques Groupe
- Surveillance des engagements
- Analyse des Engagements
- Contrôle Permanent Groupe

Les instances de Gouvernance

• Comité Risques Groupe

Le Comité des Risques du Groupe BANK OF AFRICA est une instance émanant du Conseil d'Administration de BANK OF AFRICA, dont les prérogatives sont élargies aux filiales directes et indirectes intégrées dans le périmètre de consolidation du Groupe.

Ce Comité assiste le Conseil d'Administration en matière de stratégie et de gestion des risques, notamment en veillant à ce que la stratégie globale des risques soit adaptée au profil de risque de la banque et du Groupe, au degré d'aversion aux risques, à son importance systémique, à sa taille et à son assise financière.

• Comités d'Audit et de Contrôle Interne Groupe

Le Comité d'Audit et de Contrôle Interne du Groupe BANK OF AFRICA est une instance émanant du Conseil d'Administration de BANK OF AFRICA, dont les prérogatives sont élargies aux filiales et autres entités intégrées dans le périmètre de consolidation du Groupe.

Le Comité d'Audit et de Contrôle Interne du Groupe assiste le Conseil d'Administration en matière de contrôle interne, en veillant notamment à l'existence et le maintien d'un système de contrôle interne adapté à l'organisation du Groupe, la fiabilité des informations financières destinées au Conseil d'Administration et aux tiers, l'examen des comptes sociaux et consolidés avant leur soumission au Conseil d'Administration.

• Comité Exécutif Maroc & International

Le Comité Exécutif Maroc et International est en charge de la déclinaison en actions et mesures opérationnelles des orientations stratégiques du Groupe et de leur suivi.

Ce Comité, dont la périodicité est hebdomadaire, a pour principales missions le pilotage de l'activité de la Banque et de la rentabilité, le pilotage et la surveillance des risques, et le renforcement des synergies intra-Groupe.

• Comité de Pilotage & Gestion des Risques Groupe

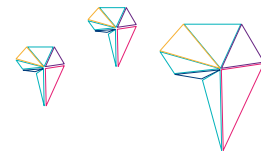
Issu du Comité Exécutif du Groupe BANK OF AFRICA, le Comité de Pilotage et Gestion des Risques l'assiste en matière de gestion et suivi effectifs et opérationnels du dispositif de pilotage des risques du Groupe (BANK OF AFRICA S.A et de ses filiales directes et indirectes) et de la cohérence des activités du Groupe avec les Politiques des Risques et limites fixées.

Le Comité s'assure de l'efficacité du dispositif de pilotage des risques (crédit, marché, pays et opérationnels) et de son adéquation avec le niveau de l'appétit pour le risque définie dans le cadre de la politique de gestion des risques.

Les Comités de crédit

• Comité de Crédit Sénior

Le Comité de Crédit Sénior examine et approuve hebdomadairement les demandes de crédits formulées par les clients de la Banque et du Groupe relevant de sa délégation. Les règles de fonctionnement et les pouvoirs diffèrent selon



les niveaux des risques soumis, ainsi que la nature du segment du portefeuille de crédit concerné de la Banque qu'il soit Entreprise, Corporate ou Particuliers & Professionnels.

Le périmètre du Comité de Crédit couvre également les entités du Groupe. Il évalue et émet, à travers le Comité de Crédit Senior- Entités du Groupe, des décisions sur la prise de risque sur certaines contreparties ou groupe de contreparties du portefeuille bancaire et de négociation et ce, pour les activités au Maroc et à l'international pour les contreparties individuelles selon des seuils prédéfinis par filiale.

Il est présidé par le Président Directeur Général de la Banque et vice présidé par l'Administrateur Directeur Général Délégué. Ce comité se réunit deux fois par semaine et regroupent les Seniors Managers de la Banque.

• Comité de Crédit Régional

Le Comité de Crédit Régional (CCR) dispose de la délégation pour statuer sur les contreparties au niveau de la région en respect du schéma délégataire en vigueur. Il est tenu une fois par semaine. Les dates de tenue du CCR sont décidées par le Directeur Régional de chaque Région et communiquées à l'ensemble des membres.

Les Comités de Surveillance des Engagements « CSE »

La mise sous contrôle de la situation des Engagements est canalisée par des instances de suivi et de surveillance en 2 niveaux. Leur composition se présente comme suit :

• Comité de Surveillance Précontentieux (CSP)

Ce comité se réunit mensuellement pour traiter les dossiers en anomalie proposés par le réseau à maintenir en gestion commerciale pour une durée supplémentaire de 30 jours ou à aiguiller de manière anticipée vers la phase de Recouvrement Précontentieux.

• Comité de Surveillance et de déclassement (CSE):

Ce comité se réunit mensuellement pour discuter des dossiers en anomalies remplissant les critères de passage au Recouvrement Contentieux.

RISQUE DE CREDIT

L'activité de crédit de la Banque s'inscrit dans le cadre de la politique générale de crédit approuvée par les hautes instances de la Banque. Parmi les principes directeurs énoncés figurent les exigences du Groupe en matière de déontologie, d'attribution des responsabilités, d'existence et de respect des procédures et de rigueur dans l'analyse du risque.

Cette politique générale est déclinée en politiques et en procédures spécifiques adaptées à la nature des activités et des contreparties.

Circuit de décision de crédit

Principes généraux

Le processus d'octroi au niveau de l'ensemble du Groupe BANK OF AFRICA répond au principe de la Troïka et repose sur les principes suivants :

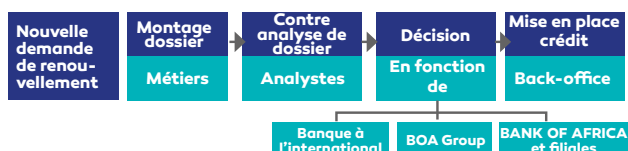
- L'ensemble des demandes de crédit suit le même processus d'octroi consistant à assurer le principe de la Troïka (à minima). Ainsi, au moins 3 personnes, dont impérativement une de la Filière Risques, doivent approuver toute demande de crédit sauf dans certains cas exceptionnels définis.

- La prise de décision, conjointe aux Filières Risques et Commerciale – avec au préalable une analyse contradictoire – s'exerce sur les dossiers accordés dans la délégation de pouvoirs aussi bien en local qu'en central, et ce dans une structure pyramidale à plusieurs niveaux, dont le niveau hiérarchique supérieur assure le rôle d'arbitre éventuel en l'absence de consensus.

- Recours à la procédure d'escalade (n+1) en cas de désaccord entre la filière Risque et la Filière Commerciale.

Les structures

La vision globale du processus d'octroi de crédit est schématisée comme suit :



- Le montage du dossier de crédit incombe à la Filière Commerciale, chargée de la relation commerciale avec le client ;
- L'analyse contradictoire du dossier de crédit est réalisée par les Analystes crédit faisant partie de la Filière Risques de l'entité ;
- La prise de décision est conjointe aux Filières Risques et Commerciale, selon leurs niveaux de délégations respectifs ;
- La mise en place du crédit est effectuée par un back-office, structure indépendante des Filières Risques et Commerciale.

La prise de décision et le choix des circuits

Afin de faciliter l'exercice de notification, le principe d'une seule décision pour chaque proposition de crédit présentée doit être respecté.

Les décisions de crédit sont prises soit par circulation de dossier, soit par tenue d'un Comité de Crédit, via un processus manuel ou électronique.

La délégation

Le dispositif de décision en matière de crédit repose sur un système de délégation qui prend sa source dans les pouvoirs conférés par le Conseil d'Administration d'une entité à des collaborateurs ou groupes de collaborateurs, dans les limites qu'il estime opportunes.

La délégation peut faire l'objet d'une subdélégation en fonction de l'organisation, des volumes, des produits et des risques.

La délégation de pouvoir aux collaborateurs est intuitu personae sur la base de leurs capacités de jugement, expériences, compétences personnelles et professionnelles et formations.

Les règles d'approbation

La décision d'octroi de crédit est soumise à l'appréciation de la Troïka ou des Comités de crédit selon les niveaux d'approbation. Le système des délégations de crédit en vigueur définit le nombre de niveaux de décision suivants :

- Un premier niveau local au sein de chaque filiale ;
- Un niveau de HUB (BOA Groupe et Banque à l'International) ;
- Un niveau Central au niveau de BANK OF AFRICA .

Le niveau local au sein de l'entité peut faire l'objet d'une subdélégation en fonction de l'organisation de l'entité, des volumes, des produits et des risques.

La composition d'un dossier de crédit

Toute demande de mise en place d'une ligne de crédit doit satisfaire aux conditions d'éligibilité du produit conformément aux fiches signalétiques de chaque produit de crédit. Toute décision de crédit est prise sur la base d'un dossier de crédit standard dont le format est défini en liaison avec la Filière Commerciale et la Filière Risques concernées et en coordination avec le Pôle Risques Groupe.

Un dossier de crédit est préparé pour chaque contrepartie ou transaction sur laquelle l'entité souhaite s'engager, ou sur laquelle l'entité est engagée dans le cas d'une revue annuelle ou d'un renouvellement et ce, sur la base des documents communiqués par le client tels que précisés dans les check-lists produits.

La check-list des documents à communiquer par le client et le canevas d'analyse sont homogènes au niveau du groupe et ils sont cadrés selon la nature des crédits. Le contenu d'un dossier de crédit doit fournir aux décisionnaires les informations et analyses qualitatives et quantitatives requises pour permettre la décision de crédit.

La Filière Commerciale en charge de la préparation du dossier de crédit est responsable de son contenu.

Le dossier de crédit reste le seul document de référence à toute prise de décision de crédit ; il doit être revêtu de toutes les signatures ou visas garantissant la qualité de son instruction au niveau voulu de la chaîne des responsabilités.

DISPOSITIF DE NOTATION

BANK OF AFRICA dispose d'un outil de notation interne couvrant plusieurs segments de clientèle.

Principes directeurs de la notation

Unicité de la notation

La notation est établie pour chaque client, chaque client étant entendu comme un code tiers Groupe. Le processus de notation est ainsi réalisé pour chaque code tiers Groupe de telle manière à ce qu'un tiers ait une, et une seule note. Ainsi, BANK OF AFRICA s'assure de l'unicité de la note pour chaque contrepartie évaluée.

Intégrité de la notation

Selon les principes réglementaires, les attributions de notations et leurs révisions périodiques doivent être réalisées ou approuvées par une partie qui ne bénéficie pas directement de l'octroi du crédit. Cette notion d'intégrité de la note est un élément central de la charte de gestion des risques de crédit qui doit permettre de renforcer et d'encourager l'indépendance du processus de notation.

Singularité de la notation

Pour chaque tiers de la Banque, un type de contrepartie est codifié. La notation de chacun des tiers est ainsi réalisée à partir du modèle associé à la contrepartie de référence de telle sorte que pour chaque tiers (dont le type de contrepartie est singulier et donc unique) l'évaluation soit réalisée à l'aide d'un seul modèle de notation, mais avec les données caractéristiques propres à la contrepartie concernée. Ainsi, BANK OF AFRICA

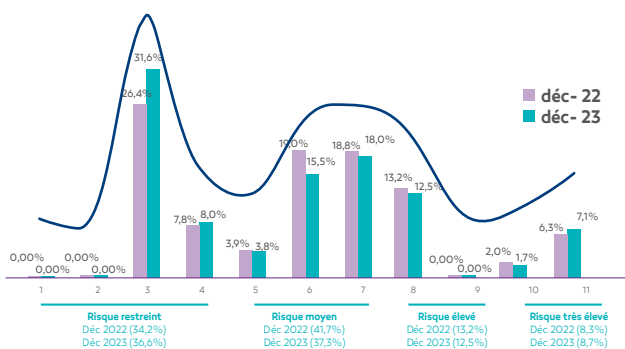
s'assure de la singularité de la note pour chaque contrepartie.

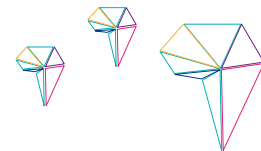
Echelle de notation

Selon l'échelle de notation adoptée par le Groupe BANK OF AFRICA, la note finale de la contrepartie s'échelonne sur 11 niveaux :

CATÉGORIE	CLASSE	DÉFINITION	
Investment grade	RISQUE RESTREINT	1	Extrêmement stable à court et moyen terme; très stable à long terme; solvable même après de graves bouleversements
		2	Très stable à court et moyen terme; stable à long terme; solvabilité suffisante même lors d'événements néfastes persistants
		3	Solvable à court et moyen terme même après de grosses difficultés; de légers développements néfastes peuvent être absorbés à long terme
		4	Très stable à court terme; aucune modification menaçant le crédit attendue dans l'année à venir; substance suffisante à moyen terme pour pouvoir survivre; évolution à long terme encore incertaine
	RISQUE MOYEN	5	Stable à court terme; aucune modification menaçant le crédit attendue dans l'année à venir; ne peut absorber que des petits développements néfastes à moyen terme
		6	Capacité limitée à absorber des développements néfastes inattendus
		7	Capacité très limitée à absorber des développements néfastes inattendus
Sub-investment grade	RISQUE ÉLEVÉ	8	Faible capacité de remboursement des intérêts et du principal à temps. Tout changement des conditions économiques et commerciales interne et externe rendra difficile le respect des engagements
		9	Incapacité de remboursement des intérêts et du principal à temps. Le respect des engagements est lié à l'évolution favorable des conditions commerciales et économiques internes et externes
	RISQUE TRÈS ÉLEVÉ	10	Très fort risque de défaillance, incapacité de remboursement des intérêts et du principal à temps. Défaut partiel de paiement des intérêts et du capital
		11	Défaut total de paiement des intérêts et du capital

Ainsi au 31 Décembre 2023, la répartition du portefeuille par classe d'actif se présente comme suit :





Scoring des particuliers

Le Scoring pour le segment clientèle Retail, consiste en la modélisation statistique du défaut et des comportements à risque.

Deux types de scores sont mis en place : des scores de comportement et des scores d'octroi.

Le score de comportement correspond à une évaluation dynamique du risque basée sur le comportement d'un client pour un compte ouvert. Seuls les clients connus peuvent être notés par le score de comportement.

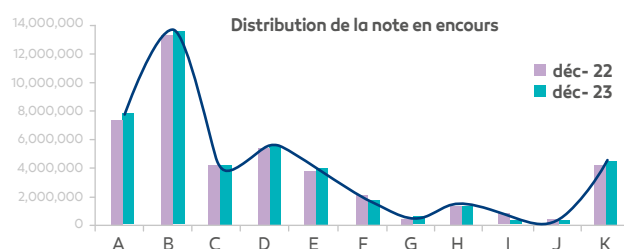
Une Cotation de A à K est attribuée à chaque client de la Banque et actualisée mensuellement et quotidiennement pour les incidents.

Classe	Signification
A	Risque très faible
A-	
B	Risque faible
B-	
C	Risque moyen
C-	
D	Risque moyennement élevé
D-	
E	
E-	Risque élevé
F	
F-	Risque très élevé
G	
G-	Risque majeur
H	
H-	Risque avéré
I	
J	Pré-douteux
K	Douteux
	Compromis

Quatre modèles de scores de comportement distincts sont mis en place par marché : un modèle pour les Particuliers, les Professionnels, les MRE et la TPE.

Le score d'octroi est une note ponctuelle à l'ouverture d'une ligne de crédit. Les nouveaux et anciens clients sont notés par le score d'octroi.

Un système décisionnel d'octroi de crédit à la consommation est mis en place.



DISPOSITIF DE CONTROLE ET DE SURVEILLANCE DES RISQUES DE CREDIT

Le dispositif de contrôle et surveillance des risques de crédit permet d'assurer les contrôles de deuxième niveau, distincts de la surveillance quotidienne assurée par la Filiale Commerciale.

L'application de ce dispositif est adaptable selon l'organisation propre des filiales du Groupe concernées en concertation avec les Risques Groupe.

L'objectif principal des contrôles exercés par les différentes entités relevant des Risques Groupe est d'assurer l'efficacité du système d'alerte précoce permettant, tant la gestion des risques que l'anticipation par la Filiale Commerciale de risques potentiels pour une gestion appropriée du portefeuille de la Banque. Les Risques Groupe, à travers le Pôle Surveillance Permanente des engagements, s'assure aussi que la surveillance de la Filiale Commerciale est effectuée convenablement et alerte sur les défaillances notoires.

Les principales missions opérationnelles des Risques Groupe, dans le cadre du dispositif de contrôle et de surveillance des risques de crédit, peuvent être synthétisées comme suit :

- Assurer les contrôles à priori ;
- Assurer les contrôles à posteriori ;
- Identifier et suivre le portefeuille engagement selon plusieurs axes d'analyses : produits, maturités, bénéficiaires, secteurs d'activité, agences, zones géographiques, ... ;
- Fixer et suivre les limites de concentration ;
- Détecter et assurer le suivi des comptes à risques ;
- Classer le portefeuille des créances en souffrance selon les critères réglementaires et procéder à son provisionnement ;
- Conduire des stress tests ;
- Établir les reportings réglementaires et de pilotage interne.

Contrôle à priori

Les contrôles à priori comprennent l'ensemble des contrôles de conformité mis en oeuvre avant la 1ère autorisation et utilisation d'une ligne de crédit. Ces contrôles viennent en complément des contrôles automatisés et de ceux effectués par la Filiale Commerciale, le Back Office, le Département Juridique....

La mise en oeuvre de ces contrôles est assurée par les entités relevant des Risques Groupe. Ces contrôles concernent principalement :

- Les données de la proposition de crédit ;
- Le respect du niveau de délégation ;
- La conformité de la documentation juridique ;
- Des conditions et réserves émises avant la 1ère utilisation des fonds ou de la facilité ;
- Les données saisies dans le système d'information.

Contrôles à posteriori

À l'instar des contrôles à priori, les contrôles à posteriori sont assurés par les entités relevant des Risques Groupe.

L'objectif de ces contrôles est d'assurer la mesure, la maîtrise et la surveillance des risques de crédit avec une vision portefeuille et non seulement contrepartie. Une attention particulière est ainsi portée sur la qualité du crédit, l'anticipation et la

prévention des irrégularités et des risques d'une part, et au contrôle et à la surveillance du suivi des risques par la Filiale Commerciale d'autre part.

Pilotage du portefeuille des engagements

Le pilotage du portefeuille des engagements du Groupe et de ses entités est opéré à travers plusieurs indicateurs, tant sur les risques à l'octroi que sur les risques en cours de vie des dossiers.

Les analyses multicritères du portefeuille des engagements sont un contrôle à posteriori qui consiste à identifier et à suivre tous les engagements du Groupe et de ses entités selon plusieurs axes d'analyse dont notamment : produits, maturités, clients, groupes d'affaires, segments de clientèle, notations de contrepartie, catégories de créances (saines et souffrance), secteurs d'activité, agences, zones géographiques, types de sûreté, ... Les analyses multicritères sont un outil de pilotage des risques de crédit.

La production des analyses multicritères du portefeuille des engagements est de la responsabilité de la Filiale Risques de crédit qui assure par ailleurs le reporting des risques de crédit, tant en interne, vis-à-vis des Comités des Risques et du management, qu'en externe, Vis-à-vis des régulateurs.

Dispositif de détection des risques et des anomalies

Les comptes à risques et les comptes en anomalies représentent un risque susceptible de s'aggraver ultérieurement engendrant ainsi un coût pour la Banque. Ils sont constitués des engagements, portés par un client non contentieux, qui présentent :

- Soit une dégradation avérée de la qualité des risques identifiés par des critères quantitatifs (impayés Douteux, Pré douteux, gel (Absence de mouvements avec un solde débiteur), dépassements persistants, ...);
- Soit une dégradation potentielle des risques identifiés par des critères qualitatifs, susceptible de s'aggraver et d'engendrer un coût. Ces indicateurs peuvent inclure des événements d'ordre juridique (ATD, saisie arrêt, ...), ou liés au compte (perte de revenu, inadéquation de découvert, autorisations ou garanties à échoir, ...) ou des informations négatives intrinsèques à la contrepartie (contentieux chez confrère, dégradation de sa situation financière ou de la qualité des engagements et des garanties prises ...).

Les critères de classification retenus par la Banque répondent au moins à une exigence réglementaire (circulaire 19/G/2002 de BAM) selon le degré de risque de la créance (Compromis, Douteux, pré-douteux).

Nous en citons pour l'essentiel :

- Les soldes débiteurs des comptes à vue qui n'enregistrent pas de mouvements créditeurs réels couvrant au moins le montant des agios imputés à ces comptes ainsi qu'une partie significative desdits soldes débiteurs ;
- Les encours des crédits amortissables dont une échéance n'est pas réglée après son terme ;
- Les encours des crédits remboursables en une seule échéance, qui ne sont pas honorés après leur terme ;
- Les encours des crédits dont le recouvrement est susceptible d'être mis en cause en raison de considérations liées

principalement à un déséquilibre financier structurel important, à la dégradation de la contrepartie, à des événements et litiges concernant les principaux actionnaires (décès, redressement ou liquidation judiciaire.....), et à des difficultés au niveau du secteur d'activité de la contrepartie.

- Perte de revenu, inadéquation de découvert, autorisations ou garanties à échoir...- ou des informations négatives intrinsèques à la contrepartie (contentieux chez confrère, dégradation de sa situation financière ou de la qualité des engagements et des garanties prises, à des événements et litiges concernant les principaux actionnaires -décès, redressement ou liquidation judiciaire...- , et à des difficultés au niveau du secteur d'activité de la contrepartie...

Par ailleurs, d'autres critères de risques se rapportant aux dossiers de crédits font l'objet d'un processus de suivi des engagements rigoureux par les différentes entités de la Banque, dont :

- Les Comités de Crédits Échus ;
- Les Garanties non constituées -après écoulement du délai d'engagement du notaire- ;
- Les lignes de crédits ne sont pas utilisées de plus de 6 mois ;
- Les projets financés présentant des irrégularités ou des difficultés pouvant impacter la capacité et les chances de remboursement ;

Ces critères de classification prévus par la circulaire 19/G de BAM constituent pour la Banque, les conditions minimales de surveillance et de présentation des dossiers en Comité de surveillance des Engagements. En effet, les Risques Groupe, les filiales Commerciales et le Recouvrement Précontentieux détectent, surveillent et présentent pour analyse et revue dans les comités de Surveillance des Engagements tous les dossiers dont ils jugent que la sensibilité mérite d'être discutée.

À ce titre, le Pôle Risques Groupe, à travers la Surveillance Permanente des Engagements « P.S.P.E », est désignée comme la source de référence des données relatives à la détection des critères de risque, et dispose de prérogatives relatives à l'analyse et à la qualification de ces données.

Limites de concentration

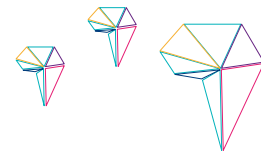
La gestion des risques de crédit s'appuie sur un dispositif selon lequel les stratégies des métiers, y compris en cas de lancement de nouvelles activités ou de nouveaux produits, font l'objet d'un avis risques et de limites de risques formalisées. Pour le Groupe BANK OF AFRICA, le risque de concentration de crédit peut découler de l'exposition envers :

- Des contreparties individuelles ;
- Des groupes d'intérêt ;
- Des contreparties appartenant à un même secteur d'activité ou à un même pays.

Contreparties individuelles

Le Groupe procède mensuellement au suivi des concentrations individuelles, sur base sociale et consolidée, et assure une surveillance rapprochée des engagements de ses 10, 20 et 100 premiers clients ayant les plus grands engagements.

A fin Décembre 2023, les engagements envers ces principaux débiteurs se présentent comme suit :



	déc-23	
	Décassement	% dans le total
ENGAGEMENTS DES 10 PREMIERS CLIENTS	23 766	17.71%
ENGAGEMENTS DES 20 PREMIERS CLIENTS	32 278	24.06%
ENGAGEMENTS DES 100 PREMIERS CLIENTS	54 619	40.71%

Groupes d'intérêt

La diversification par contrepartie du portefeuille fait l'objet d'un suivi régulier, notamment dans le cadre des politiques de concentration individuelle du Groupe. Ainsi, les risques de crédit encourus sur des contreparties ou groupe de contreparties bénéficiant de concours relativement importants, supérieurs à 5% des fonds propres, font l'objet d'une surveillance particulière, tant sur base individuelle que consolidée.

De plus, le contrôle des grands risques s'assure également que le montant total des risques encourus sur chaque bénéficiaire ne dépasse pas 20 % des fonds propres nets consolidés du Groupe comme exigé par la réglementation bancaire marocaine. Le Groupe BANK OF AFRICA veille au respect des seuils de concentration de la directive de Bank Al Maghrib.

Contreparties appartenant à un même secteur d'activité

La méthodologie de fixation des limites sectorielles mise en place est fondée sur un modèle statistique se basant sur le taux de défaillance historique et le nombre de contreparties par secteur d'activité et par classe de risque (rating).

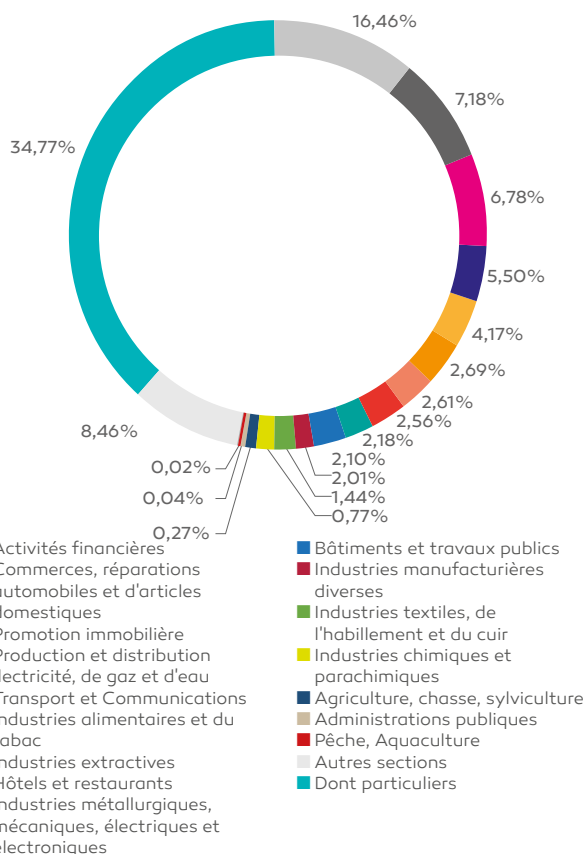
L'objectif étant la modélisation du risque de défaut par des techniques économétriques appropriées, en utilisant une variable aléatoire dépendante dont la valeur est le résultat du dénombrement des réalisations des événements de défaut.

La démarche est basée sur les hypothèses de l'indépendance des contreparties et la non corrélation des défauts. Ainsi, la notion clé de cette approche méthodologique est la probabilité de défaut d'une contrepartie donnée. Cette probabilité est mesurée par le biais de l'exploitation du taux de défaillance du couple rating / secteurs d'activité.

Le modèle permet aussi de calibrer les enveloppes à allouer à chaque secteur d'activité compte tenu notamment du plan de développement de la banque et de la sinistralité sectorielle. Cette démarche adoptée par les Risques Groupe est complétée par la mise en œuvre de Back Testing du modèle semestriellement.

La revue des limites sectorielles est réalisée semestriellement en concertation avec la filière commerciale et le Centre d'Intelligence Économique de la banque qui apportent leur vision métier et chiffrage des perspectives macroéconomiques et sectorielles. Les avis de ces entités permettent ainsi de challenger et de conforter davantage la pertinence du modèle par rapport au contexte économique.

La répartition des engagements du Groupe sur la clientèle par secteurs d'activité se présente comme suit à fin décembre 2023 :



Conduite de Stress-tests

Le Groupe BANK OF AFRICA effectue semestriellement des simulations de crise -Stress tests- pour évaluer la vulnérabilité de son portefeuille de crédits en cas de retournement de conjoncture ou de détérioration de la qualité des contreparties.

Les Stress-tests sont conduits afin d'apprécier la capacité de la Banque à résister en cas d'événements extrêmes inattendus. Opérationnellement, ils consistent en des simulations de scénarii de défaut d'un pourcentage de contreparties dont la finalité est d'en mesurer l'impact sur les provisions et, par conséquence, sur la rentabilité et les fonds propres prudentiels.

La pertinence des différents scénarii fait objet d'un examen régulier deux fois par an. Cet examen est effectué en fonction d'objectifs escomptés de la réalisation des Stress tests et chaque fois que les conditions du marché laissent entrevoir une évolution potentiellement défavorable, susceptible d'impacter sérieusement la capacité du Groupe à y faire face.

Les résultats des Stress tests sont portés à la connaissance du Comité de Pilotage et de Gestion des risques Groupe ainsi qu'au Comité des Risques Groupe.

RISQUE PAYS

Le risque pays se définit par la possibilité qu'une contrepartie souveraine d'un pays donné ne soit pas en mesure ou refuse, et que les autres contreparties de ce pays ne soient pas en mesure, de remplir leurs obligations à l'égard de l'étranger pour des considérations d'ordre sociopolitique, économique ou financier.

Le risque pays peut aussi résulter de la limitation de la libre circulation des capitaux ou d'autres facteurs politiques ou économiques, il est alors qualifié de risque de transfert. Il peut également découler d'autres risques en liaison avec la survenance d'événements impactant la valeur des engagements sur le pays concerné (désastres naturels, chocs extérieurs).

La politique risque pays du Groupe a comme principal objectif la mise en place d'un système qui permet d'évaluer, limiter, réduire et si nécessaire suspendre de manière prudente ses engagements sur les pays à haut risque et ce, d'une manière synchronisée à l'échelle du Groupe.

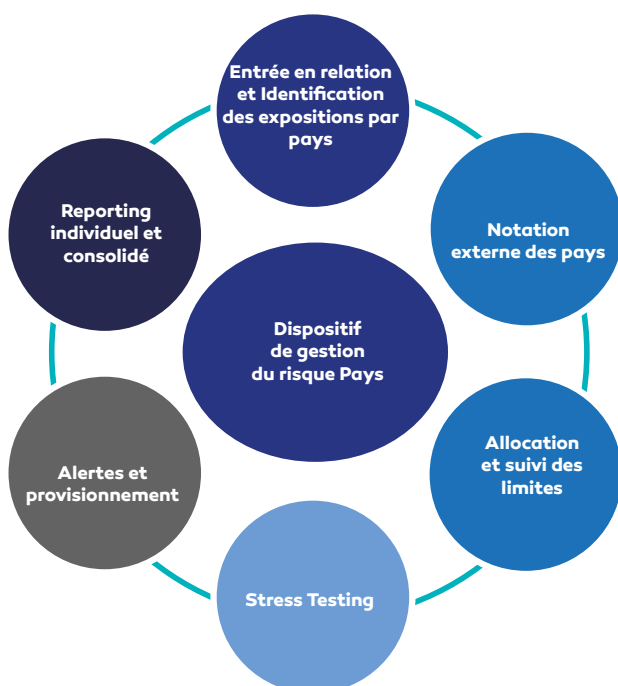
La politique risque pays comprend la stratégie de prise en charge du risque pays, les principes de recensement, de gestion et de contrôle de ces risques ainsi que les structures organisationnelles responsables. L'élément central de ce dispositif de gestion permettant la prévention du risque est le système de délégation et de limitation des engagements.

Ce système a été conçu de manière à être de plus en plus limitatif au fur et à mesure que le risque pays augmente. Ainsi, le niveau d'engagement est calibré en fonction du niveau du risque pays, reflété par la notation attribuée à chaque pays, et du pourcentage de fonds propres de chaque entité du groupe.

Les engagements du Groupe BANK OF AFRICA concernent principalement les Entreprises et le Souverain. Ces engagements font l'objet :

- d'une autorisation après analyse des fondamentaux de chaque contrepartie ;
- d'un suivi continu à travers des reportings qui offrent une vue d'ensemble des engagements du Groupe BANK OF AFRICA .

En complément de ces reportings, le Management des Risques Groupe élabore mensuellement un rapport analytique sur les expositions étrangères du Groupe BANK OF AFRICA . Ce rapport permet d'apprécier le niveau des expositions étrangères du Groupe BANK OF AFRICA et constitue un tableau de bord pour le suivi de l'évolution du Risque inhérent à chaque pays. Le dispositif risque pays du Groupe se présente comme suit :



- Les limites d'exposition par pays

Dans le processus de Gestion du Risque Pays, les banques sont tenues de structurer des limites pays en tenant compte de l'appréciation qualitative et quantitative du risque ainsi que le niveau de capitalisation de la banque.

A cet effet, la calibration des limites pays a été réalisée tenant compte du profil de risque de chaque pays, d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs ainsi que l'historique des expositions consolidées.

Ces limites sont réexaminées et réajustées régulièrement à la lumière de l'évaluation actualisée de chaque pays et à la survenance de tout élément de nature à les impacter substantiellement (suspension, réduction voire suppression). Ces macro-limites sont proposées par Risques Groupe et soumises à l'approbation du Comité Risques Groupe.

- Cartographie des Risques Pays

La banque se base sur le rating des agences de notation externes (S&P) qui notent plus de 80% des pays du monde et qui ont développées une expertise et un savoir-faire suffisant sur les problématiques et les enjeux futurs au sein des pays.

La banque utilise la notation de l'assureur de crédit Coface, afin de compléter les pays qui ne sont pas notés par S&P. Aussi, les études pays du Centre d'Intelligence Economique (CIE) de BANK OF AFRICA sont utilisées pour approfondir l'analyse et l'alimentation de la cartographie.

La cartographie de la banque couvre les pays suivant une échelle regroupant six classes : Excellent Profil de Risque, Très bon Risque, Bon Risque, Risque Modéré, Risque Elevé et Risque Extrême. Cette échelle a été construite à partir d'un benchmark avec le baromètre S&P, chaque tranche fait référence à un niveau de risque précis et permet de donner une évaluation du Risque.

DESCRIPTIF DU DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES DE LIQUIDITE ET DE TAUX D'INTERET

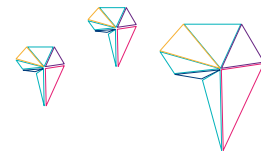
BANK OF AFRICA a mis en place un dispositif de pilotage des risques bilanciaux tels que les risques de liquidité et de taux d'intérêts, de telle sorte à pouvoir suivre leur évolution de manière continue en fonction de la tendance des marchés financiers, et de l'activité de la Banque.

Afin de préserver les équilibres du bilan dans un horizon moyen long terme, le dispositif de gestion des risques de liquidité et de taux d'intérêt mis en place veille à :

- Assurer la stabilité des résultats contre les variations des taux d'intérêts, en préservant la marge d'intérêt et en optimisant la valeur Economique des Fonds propres ;
- Assurer un niveau de liquidité suffisant, permettant à la Banque de faire face à ses obligations à tout moment en la mettant à l'abri d'une crise éventuelle ;
- S'assurer que le risque inhérent aux positions de change ne vienne diminuer la marge bénéficiaire de la Banque.
- Orienter la stratégie de la Banque de telle sorte à pouvoir saisir pleinement les opportunités de croissance qui se présentent.

La Banque a institué un Comité ALCO, afin de suivre la réalisation de ces objectifs, avec comme principales missions :

- Formuler la politique actif-passif ;
- Organiser et animer les sous comites actif-passif ;



- Avoir une connaissance approfondie des types de risques inhérents aux activités de la Banque et rester informé de l'évolution de ces risques en fonction de la tendance des marchés financiers, des pratiques de gestion de risques, et de l'activité de la Banque ;
- Revoir et approuver les procédures destinées à limiter les risques inhérents aux activités de la Banque en matière d'octroi de crédits, d'investissements, de trading et autres activités et produits significatifs ;
- Maîtriser les systèmes de reporting qui mesurent et contrôlent quotidiennement les principales sources de risque ;
- Revoir et approuver périodiquement les limites de risque en fonction de changement éventuels dans la stratégie de l'institution, approuver les nouveaux produits et réagir à des changements importants des conditions de marche ;
- S'assurer que les différentes lignes de business sont convenablement gérées, par les RH ayant un niveau de connaissance, d'expérience et d'expertise homogène avec la nature des activités supervisées.

Responsabilités des différents intervenants dans la gestion du risque de taux et de liquidité

Le maintien de l'équilibre bilanciel à court et moyen terme, suppose l'implication de l'ensemble des intervenants au niveau de la Banque, et la définition des responsabilités de chacun dans la gestion du risque de liquidité.

C'est ainsi que chaque entité de la Banque dispose d'un budget / objectifs valides au Comité de Direction Exécutif sur un horizon moyen terme, permettant ainsi aux instances appropriées de suivre et de contrôler de manière ordonnée la réalisation du plan triennal de manière globale dans le respect des grands équilibres de la Banque et des ratios réglementaires.

Le département ALM suit sur une base régulière l'évolution de la structure bilancielle par rapport au plan et signale tout écart dans le cadre du comité ALCO ou toutes les entités sont représentées pour prendre les dispositions correctrices nécessaires.

Risque de Liquidité

La stratégie de la Banque en matière de gestion du risque de liquidité a pour but, d'adapter la structure de ses ressources afin de permettre à la Banque de poursuivre de manière harmonieuse l'expansion de son activité.

Le risque de liquidité se traduit pour la Banque à travers l'impossibilité de satisfaire ses engagements, lorsque des besoins inattendus sont subis, et qu'elle ne peut y faire face à partir de ses actifs liquides.

Une telle éventualité peut trouver son origine dans d'autres causes que la liquidité. Par exemple des pertes importantes qui résultent des défaillances des contreparties, ou d'évolutions adverses du marché.

Deux sources majeures peuvent générer un risque de liquidité :

- L'incapacité de l'établissement de lever les fonds nécessaires pour faire face à des situations inattendues à court terme, notamment un retrait massif des dépôts ou un tirage maximal des engagements en hors bilan.
- Le non adossement des actifs et passifs ou le financement des actifs moyens et longs termes par des passifs à court terme.

Un niveau de liquidité acceptable est un niveau qui permet à la Banque à la fois de financer l'évolution de ses actifs, et de faire face à ses engagements dès qu'ils sont exigibles, en mettant ainsi la Banque à l'abri d'une crise éventuelle.

Deux indicateurs permettent d'apprécier le profil de liquidité de la Banque :

- Le Coefficient LCR (Liquidity Coverage Ratio), affiche 125% sur base consolidée au 31 Décembre 2023 au-dessus de la limite réglementaire de 100% fixée par Bank Al Maghrib.
- Le profil des impasses cumulées : la technique des impasses / Gap périodiques ou cumulées en dirhams et en devises, permet d'évaluer le niveau de risque de liquidité encouru par la Banque a court, moyen et long terme.
- Cette technique permet d'estimer les besoins nets de refinancement sur différents horizons et arrêter les modalités adéquates de couverture.

Risque de Taux d'intérêts

Le risque de taux d'intérêt est le risque que l'évolution future des taux d'intérêts vienne réduire les marges prévisionnelles de la banque.

La variation des taux d'intérêt impacte également la valeur actualisée des flux futurs attendus. Le degré d'impact sur la valeur Economique des actifs et des passifs dépend de la sensibilité des différentes composantes du bilan à une variation des taux.

L'appréciation du risque de taux peut s'effectuer au travers un ensemble de simulations de stress testing, dans le cadre d'un scénario de variation des taux de 200 pbs tel que préconise par le Comité de Bâle.

La stratégie de la Banque en matière de gestion du risque de taux d'intérêt, veille à assurer la stabilité des résultats contre les variations des taux d'intérêts, en préservant la marge d'intérêt et en optimisant la valeur Economique des fonds propres.

Les variations des taux d'intérêts peuvent avoir des répercussions néfastes sur la marge d'intérêt de la Banque, et par conséquent causer de sérieuses déviations par rapport au plan initial.

Afin de neutraliser ces risques de déviation, le département ALM oriente régulièrement la stratégie de la Banque en fixant des règles d'adossement des emplois a des ressources de même nature, et en définissant un seuil de tolérance maximum de déviation de la marge d'intérêt par rapport à la marge nette d'intérêt prévisionnelle.

La technique des impasses / Gap périodiques ou cumulées en dirhams et en devises, permet d'évaluer le niveau de risque de taux encouru par la Banque à court terme et a moyen long termes.

Cette technique permet d'estimer les décalages d'adossements actif / passif sur différents horizons afin d'arrêter les modalités adéquates de couverture.

Sensibilité de la valeur du portefeuille bancaire

Des simulations de stress testing sont effectuées afin d'évaluer l'impact d'une variation des taux sur la marge d'intérêt ainsi que sur la valeur Economique des Fonds Propres.

A fin Décembre 2023, en excluant le portefeuille trading Book,

l'impact d'une variation des taux d'intérêt de 200 pb sur la marge d'intérêt est estimé à +0.061 Mrd DH soit +1.35% de la MNI prévisionnelle (et -0.066 Mrd DH pour une variation des Taux de -200 pb, soit -1.48% de la MNI prévisionnelle).

La variation de la valeur économique des Fonds Propres, en excluant le portefeuille trading Book, face à un choc de taux de 200pbs, est estimé à 1.246 Mrd DH soit 8.97% des Fonds Propres de base.

RISQUE DE MARCHÉ

La gestion des risques de marché au sein du Groupe BANK OF AFRICA s'inscrit dans le cadre du respect des normes réglementaires telles que définies par les autorités de tutelle et l'application des saines pratiques de gestion définies au niveau international notamment par les accords de Bâle.

Les risques sur les opérations de marché sont définis comme les risques de pertes sur des positions de bilan et de hors bilan à la suite de variations des prix du marché, ils recouvrent pour le Groupe BANK OF AFRICA notamment :

- Le Risque de taux d'intérêt ;
- Le Risque de change ;
- Le Risque sur titres de propriété ;
- Le risque de crédit sur opérations de marché.

Cartographie des instruments

La cartographie des produits traités au niveau du portefeuille de négociation du Groupe BANK OF AFRICA se répartit par facteur de risque comme suit :

Produits de taux	I-Prêts/Emprunts Corporate et interbancaires
	Taux fixe (MAD et Devises)
	Taux Variable (MAD et Devises)
	II-Bons du Trésor et titres de créances négociables
	II-1 Titres souverains
	Taux fixe (MAD et Devises)
	Taux Variable (MAD et Devises)
	II-2 Titres émis par des établissements de crédits et entreprises
	Taux fixe (MAD et Devises)
	Taux Variable (MAD et Devises)
OPCVM	III-Prêts/Emprunts de titres
	Prêts/Emprunts de Titres
	Repos/ Reverse Repos
	IV-Dérivés de Taux (MAD et Devises)
Produits de change	Swaps de taux
	Futures de taux
	Forward Rate Agreement
	OPCVM monétaires
	OPCVM Obligataires
Produits sur titres de propriété	OPCVM Actions
	OPCVM Diversifiés
	I-Change
Produits sur matières premières	Change au comptant
	Change à terme
	II-Dérivés de change
	Swaps de change
	Options de change
	Titres de propriété
	Dérivés sur actions/Indices
	Futures sur MP
	Options sur MP
	Swaps sur MP

Dispositif de Gestion des Risques de Marché

Gouvernance

Les principaux acteurs du dispositif de gestion des risques de

marché au sein du Groupe BANK OF AFRICA sont :

La Direction Générale qui met en œuvre les stratégies et politiques en matière de gestion des risques de marché approuvées par le Conseil d'Administration ;

Le Comité Risques Groupe qui définit la politique de gestion des risques de marché Groupe et valide toute modification inhérente au pilotage des risques sur opérations de marché mise en œuvre au sein des différentes entités du périmètre ;

Le Comité Risques de Marché Groupe qui s'assure de l'efficacité du dispositif de pilotage des Risques de Marché du Groupe BANK OF AFRICA et de son adéquation avec la politique de gestion des risques de Marché Groupe ;

L'entité Risques de Marché Groupe qui centralise la gestion des risques de marché du Groupe BANK OF AFRICA en tant que fonction indépendante des FrontOffice du Groupe, ce qui lui confère une objectivité optimale dans le pilotage des risques de marché et l'arbitrage entre les différentes activités sur opérations de marché ;

Les Risk Managements Units des entités du Groupe BANK OF AFRICA qui assurent un contrôle de premier niveau des activités de marché au sein leur entité et adressent des reporting récurrents au Management des Risques Groupe ;

L'Audit Interne qui s'assure de la mise en oeuvre du dispositif de gestion des risques de marché ainsi que du respect des procédures en vigueur.

Description du Dispositif de Gestion des Risques de Marché

Le dispositif de gestion des risques de marché du Groupe BANK OF AFRICA s'articule autour de trois axes principaux :

- Limites ;
- Indicateurs de risques ;
- Exigences en fonds propres.

Limites

• Limites de Contrepartie sur opérations de marché :

Le processus d'octroi des limites par contrepartie et des demandes de dépassement sur opérations de marché est régi au sein du Groupe BANK OF AFRICA via un système de délégation des pouvoirs encadré par des procédures différenciées suivant le type de contrepartie.

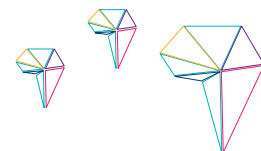
Les transactions de marché font l'objet d'une fixation de limites à priori, selon un schéma délégataire s'appuyant sur le principe de la Troïka.

• Limites de marché

Afin de maîtriser la prise de risques de marché au sein du Groupe BANK OF AFRICA et la diversification du portefeuille de négociation, un set de limites de marché a été instauré. Ces limites reflètent le profil de risque du Groupe et permettent un pilotage optimal des risques de marché à travers l'arbitrage entre les différentes activités de marché. Le set des limites de marché du Groupe BANK OF AFRICA se décline comme suit :

- Les limites de stop/loss ;
- Les limites de positions ;
- Les limites en VaR ;
- Les limites de transaction.

Les limites de marché sont définies en VaR. Ainsi, le dispositif



de gestion des limites est dynamique prenant en compte les fluctuations des différents facteurs de risque ainsi que les corrélations existantes afin de mieux apprécier la diversification du portefeuille.

• Limites réglementaires

En complément des limites mises en place en interne, le Groupe BANK OF AFRICA s'assure du respect des limites réglementaires définies par Bank Al- Maghrib telles que :

- La limite sur la position en devise qui ne doit pas excéder 10% des fonds propres ;
- La limite sur la position de change globale qui ne doit pas excéder 20% des fonds propres.

Indicateurs de risque

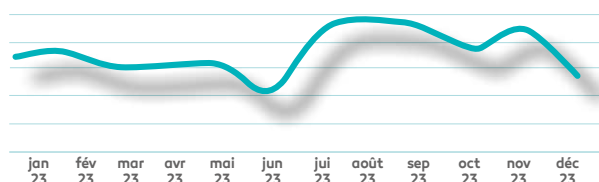
Différents indicateurs de risque reflétant le niveau d'exposition aux risques de marché sont utilisés au sein du Groupe BANK OF AFRICA et se déclinent comme suit :

• Valeur en risque (VaR) globale et par classe d'actif

La Value-at-Risk est une mesure globale et probabilisée du risque de marché. Elle permet de résumer le risque encouru à travers le calcul de la perte potentielle éventuelle sur un horizon de temps et un degré de probabilité donnés.

Contrairement aux indicateurs de risques traditionnels, la valeur en risque combine plusieurs facteurs de risque et mesure leur interaction, prenant ainsi en compte la diversification des portefeuilles.

Un calcul quotidien de la Value-at-Risk globale et par classe d'actifs est assuré au niveau du Groupe BANK OF AFRICA ainsi que son Backtesting.



• VaR stressée

Le Groupe a mis en place des scénarios pour le calcul de la Stressed VaR.

Le choix du Groupe s'est porté sur des événements créant une volatilité importante sur les marchés financiers.

Parmi ces événements on peut citer :

- La faillite de « Lehman Brothers » qui n'a pas pu faire face à la crise du « Subprime » ;
- Le creusement de déficit budgétaire américain de 1.000 Milliards \$ pour soutenir les marchés financiers ;
- La crise grecque et la contagion aux « PIIGS ». Cependant, les marchés financiers marocains n'ont que très faiblement réagi à ces événements. Il a donc été considéré des scénarios simulés tel que réalisés sur le marché marocain :
- Fluctuation de la place de Casablanca à l'identique de celle des Etats-Unis,
- Fluctuation de la courbe des taux Dirham à l'identique de celle du \$us
- Répercussion de la volatilité EUR/USD sur les cours EUR/MAD et USD/MAD.

- Répercussion de la volatilité EUR/USD sur la volatilité EUR/MAD et la volatilité USD/MAD.

• Stress Testing par facteur de risque

Le Groupe BANK OF AFRICA réalise des tests de résistance afin d'évaluer la vulnérabilité du portefeuille de négociation du groupe à des scénarii extrêmes. Les stress tests couvrent toutes les composantes du portefeuille de négociation à travers la simulation de l'ensemble des facteurs de risque impactant le portefeuille.

Les résultats des stress tests du risque de taux, du risque de change et actions du portefeuille de négociation se présentent comme suit :

Portefeuille Taux

1^{ère} hypothèse : Translation parallèle de la courbe des taux de 25 bps

Ce scénario ressort avec un impact de 84 MMAD sur le P&L.

2^{ème} hypothèse : Translation parallèle de la courbe des taux de 50 bps

Ce scénario ressort avec un impact de 167 MMAD sur le P&L.

b- Portefeuilles Actions

1^{ère} hypothèse : Dépréciation de 15% de la valeur du portefeuille des actions.

Ce scénario ressort avec un impact de 10 MMAD sur le P&L.

2^{ème} hypothèse : Dépréciation de 25% de la valeur du portefeuille des actions.

Ce scénario ressort avec un impact de 16 MMAD sur le P&L.

c- Change

1^{ère} hypothèse : Appréciation ou dépréciation de 2.5% de la valeur du Dirham.

Ce scénario ressort avec un impact de 8 MMAD sur le P&L.

2^{ème} hypothèse : Appréciation ou dépréciation de 5% de la valeur du Dirham.

Ce scénario ressort avec un impact de 17 MMAD sur le P&L.

Les impacts des stress tests menés montrent que le Groupe BANK OF AFRICA dispose d'un niveau de fonds propres suffisant pour résister à des scénarii de stress défavorables et pour se conformer aux normes réglementaires même en cas de crise.

CONSOMMATION EN FONDS PROPRES

Le calcul des exigences en Fonds Propres en approche standard au titre des risques de marché est assuré au niveau du Groupe BANK OF AFRICA à travers le logiciel Risk Authority qui permet d'assurer la production des déclarations réglementaires ainsi que le suivi des exigences en Fonds Propres du portefeuille de négociation du Groupe.

Les exigences en fonds propres consolidés au titre des risques de marché se sont établies à fin décembre 2023 à :

TYPLOGIE DE RISQUE	Décembre 23
Risque de Taux	617
Titres de propriété	75
Risque de change	16
Total Exigences en fonds propres au titre des risques de marché	708
Total des actifs pondérés au titre des risques de marché	8 850
	en MMAD

MÉTHODE D'ÉVALUATION DES ÉLÉMENTS RELEVANT DU PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION

Produits Obligataires et Monétaires en DH

Les valeurs de marché sont calculées pour les actifs obligataires et monétaires sur Kondor+ en se basant sur la courbe des taux dirhams publiée par Bank Al-Maghrib et les caractéristiques de chaque transaction.

OPCVM Monétaires et Obligataires

La valorisation des OPCVM est calculée en se basant sur les valeurs liquidatives qui sont réévaluées sur base quotidienne ou hebdomadaire.

Produits de Taux en Devises

Les produits de taux en devises sont valorisés sur Kondor+ en se basant sur les courbes des taux des devises concernées ainsi que les caractéristiques de chaque transaction.

Options de Change

La réévaluation des options de change est effectuée sur la base des données suivantes : courbe des volatilités, courbes des taux -EUR, MAD et USD- et taux de change croisés des trois devises.

La position sur les options de change est intégrée à la position de change globale en méthode « équivalent delta ».

Position Globale de Change

Les opérations effectuées en agence se traitent sur la base du Fixing BANK OF AFRICA -cours non négocié-.

L'état final des ordres à exécuter est transmis au Desk Change en « J » qui le saisit de suite. En « J+1 » au matin, le Middle Office reçoit un état comportant les éventuelles modifications des positions du Réseau et procède aux Updates sur Kondor+.

Juste Valeur Positive des Contrats -Garanties-

Les garanties relatives aux risques de marché concernent les contrats Repos. Il s'agit des titres donnés en pension pour lever des fonds.

RISQUES OPERATIONNELS

Le risque opérationnel se définit comme étant le risque de pertes résultant de l'inadéquation ou la défaillance attribuables à des procédures, moyens humains, systèmes internes ou à des événements extérieurs, susceptibles d'impacter le bon déroulement de l'activité.

Politique de gestion des risques opérationnels

Objectif de la gestion des risques opérationnels

Le dispositif de gestion des risques opérationnels a pour ambition de répondre à un triple objectif :

- L'identification, l'analyse et l'évaluation des risques opérationnels ;
- L'évaluation des contrôles internes ;
- Le suivi des risques opérationnels via des indicateurs d'alerte ;

La maîtrise des risques opérationnels via la mise en place d'actions préventives et/ou correctives face aux risques majeurs identifiés.

Le dispositif de gestion des risques est revu et surveillé régulièrement, permettant une amélioration continue dudit dispositif.

Classification

Les risques opérationnels peuvent être analysés, classifiés et hiérarchisés selon les principaux axes suivants : les causes, les conséquences (en termes d'impact financier ou autre), le score, la qualification et le niveau de maîtrise et qui sont classés par type d'événement bâlois.

Liens avec les autres types de risque (risque de marché / risque de crédit)

La gestion des risques opérationnels est potentiellement liée à la gestion des autres risques (marché / crédit), et ce à deux niveaux :

- Au niveau global, la réflexion sur le niveau global d'aversion au risque de la Banque (et à terme sur l'allocation de fonds propres) se doit d'être analysée et suivie « trans-risques » ;
- Au niveau détaillé, certains risques opérationnels peuvent être générateurs de risque de marché / de risque de crédit.

Organisation de gestion des risques opérationnels

Le cadre permettant la gestion des risques opérationnels au sein du Groupe BANK OF AFRICA est structuré autour de trois principes directeurs :

- Définir un dispositif cible en cohérence avec l'organisation Business du Groupe BANK OF AFRICA et inspiré des meilleures pratiques ;
- Impliquer et responsabiliser les métiers et filiales dans la gestion au quotidien des Risques Opérationnels ;
- Veiller à la séparation des fonctions d'Audit/Contrôle et de Gestion des Risques Opérationnels.

La gestion des Risques Opérationnels Groupe BANK OF AFRICA implique quatre entités majeures :

- La Direction Risques Opérationnels Groupe en central BANK OF AFRICA ;
- Le Réseau BANK OF AFRICA ;
- Les Directions Métiers BANK OF AFRICA ;
- Les Filiales.

Des interlocuteurs risques opérationnels ont été désignés au niveau des entités précitées. Il s'agit des :

- Correspondants Risques Opérationnels (CRO) ;
- Coordinateurs Risques Opérationnels (CORO) ;
- Relais Risques Opérationnels (RRO).

Le périmètre de gestion des risques opérationnels concerne également différentes filiales du Groupe.

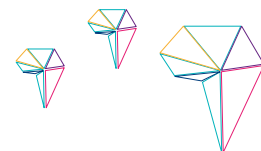
Gouvernance de la gestion des risques opérationnels

La gouvernance des risques opérationnels au sein du Groupe BANK OF AFRICA est structurée en trois Comités Risques Opérationnels :

- Le Comité Risques Opérationnels Groupe se tient au sein du Comité de Pilotage et de Gestion des Risques Groupe, et les résultats des travaux sont présentés au Comité Risques Groupe (émanation du Conseil d'Administration) ;
- Le Comité de Suivi des Risques Opérationnels ;
- Le Comité Risques Opérationnels Filiale ;

Les missions de ces Comités portent sur la revue périodique de :

- L'évolution de l'exposition aux risques opérationnels et de



l'environnement de contrôle de ces risques,

- L'identification des principales zones de risque, en termes d'activités et de type de risques,
- L'état d'avancement des plans d'action préventifs/correctifs définis en vue de couvrir et traiter les risques opérationnels majeurs,
- Le montant de fonds propres à allouer aux risques opérationnels, le coût des actions de prévention à mettre en oeuvre ainsi que le coût lié aux assurances à mettre en place.

Principes méthodologiques fondamentaux

Les objectifs stratégiques prioritaires du Groupe BANK OF AFRICA au travers de son dispositif de gestion des risques opérationnels sont de deux types :

- Réduction de l'exposition aux risques opérationnels ;
- Optimisation des exigences en fonds propres relatives aux risques opérationnels.

Le système interne de mesure du risque opérationnel est étroitement associé à la gestion quotidienne des risques de l'établissement au travers de :

- La Collecte des événements,
- La Cartographie des risques opérationnels,
- Les Indicateurs clés de risques opérationnels (Key Risk Indicators).

Les données produites font partie intégrante de ces processus de surveillance et de contrôle du profil de risque opérationnel.

L'exposition au risque opérationnel et les pertes subies sont régulièrement notifiées à la direction de l'unité concernée, à la direction générale et au conseil d'administration. Le système de gestion est correctement documenté, permettant d'assurer le respect d'un ensemble formalisé de contrôles, de procédures internes et de mesures correctives en cas de non-conformité.

Les auditeurs internes et/ou externes sont appelés à examiner périodiquement les processus de gestion et les systèmes de mesure du risque opérationnel. Ces examens portent sur les activités des unités et sur la fonction indépendante de gestion du risque opérationnel.

La gestion des risques opérationnels au sein du Groupe BANK OF AFRICA est complètement automatisée au travers d'un outil dédié à savoir MEGA HOPEX. Ainsi, la collecte des événements de risques, la cartographie des risques opérationnels et les indicateurs clés de risques sont aujourd'hui gérés au niveau de cet outil.

Maîtrise et atténuation des risques opérationnels

Plusieurs types d'attitudes peuvent être envisagés pour la gestion des risques opérationnels :

- Renforcer les contrôles ;
- Couvrir les risques, en particulier via la mise en place d'assurances ;
- Éviter les risques, via notamment le redéploiement d'activités ;
- Élaborer des plans de continuité d'activité ;
- Assurer une surveillance étroite du respect des limites de risque ou des seuils assignés.

Le Groupe BANK OF AFRICA dispose d'un très fort dispositif de contrôle permettant une forte réduction des risques

opérationnels.

Cependant, en termes de gestion des risques opérationnels et via son dispositif dédié, elle conserve toute latitude pour identifier au cas par cas le comportement optimal, en fonction des différents types de risque explicités au préalable.

Par ailleurs, le Groupe dispose de polices d'assurances permettant d'atténuer les risques encourus relatifs aux dommages des locaux, des fraudes, des vols de valeurs et de responsabilité civile...

Plan de continuité de l'activité

Le plan de continuité répond à une importance croissante accordée à la minimisation des effets des interruptions des activités, du fait des interdépendances qui existent entre elles et les ressources sur lesquelles elles reposent, notamment humaines, informatiques ou encore logistiques.

Il s'agit d'un ensemble de mesures et procédures visant à assurer, selon divers scénarios de crise, y compris face à des chocs extrêmes, le maintien, le cas échéant de façon temporaire selon un mode dégradé, des prestations de services essentielles de la Banque puis la reprise planifiée des activités.

Une organisation de secours cible est mise sur pied, en même temps que des lieux et des systèmes de backup alternatifs. Un projet spécifique est en cours de réalisation au niveau du groupe avec en priorité des plans de contournement de sinistre.

Les principes stratégiques transverses de la continuité des activités sont les suivants :

- BANK OF AFRICA a la responsabilité sociale de permettre à sa clientèle de disposer des liquidités qu'elle lui a confiées. Le non-respect de cette obligation en temps de crise pourrait avoir un impact sur l'ordre public.

Ce principe prévaut sur tous les autres ;

- BANK OF AFRICA doit garantir ses engagements envers le système de compensation interbancaire sur la place marocaine ;
- BANK OF AFRICA entend respecter en priorité les engagements juridiques et contractuels (relatifs aux domaines Crédits et Engagements) qu'elle a souscrits, avant de prendre d'autres engagements ;
- BANK OF AFRICA entend maintenir sa crédibilité internationale et garantir en priorité ses engagements vis-à-vis des correspondants étrangers ;
- Les clients du Groupe BANK OF AFRICA sont prioritaires par rapport aux autres bénéficiaires de ses services ;
- Les services sont pris en compte dans leur réalisation « Front to Back » (par exemple, de l'agence jusqu'à la comptabilisation).

DISPOSITIF ICAAP

L'Internal Capital Adequacy Assessment Process (ICAAP) est un processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes.

Il a pour but d'assurer en permanence une adéquation entre les fonds propres et l'ensemble des risques significatifs de la banque.

Le processus ICAAP (Internal Capital Adequacy Assessment Process) permet de définir une structure des fonds propres, des projections dynamiques de ratios de solvabilité et des exigences en capital additionnel

Pour compléter ce processus, la banque procède à des

simulations et des stress-tests basés sur plusieurs critères pour évaluer l'impact des facteurs de risque sur sa capacité de résistance en termes de fonds propres.

La mise en place du dispositif du risk appetite s'est concrétisée par l'intégration de deux référentiels cadres à savoir :

- Le risque appetite framework qui décrit le schéma de gouvernance et d'organisation, le processus de définition et la déclinaison de l'appétit pour le risque au sein de la banque.
- Le risk appetite statement qui définit en cohérence avec le plan stratégique de développement du Groupe, les dimensions du risk appetite qui reflètent le profil de risque de la banque.

Ces dimensions sont déclinées en indicateurs quantitatifs auxquels des seuils ont été associés.

La Filière Risques veille à bien articuler le dispositif d'appétit au risque avec le processus d'allocation des fonds propres et le système des limites.

Pour les principaux risques, l'appétit pour le risque du Groupe est encadré par des limites et des seuils d'alerte. Ces indicateurs permettent de conforter l'atteinte des valeurs cibles du Groupe et d'orienter le profil de rentabilité du Groupe.

PLAN DE REDRESSEMENT DE CRISE INTERNE (PRCI)

Dans le cadre des nouvelles dispositions de la circulaire 4/W/2017 de Bank Al Maghrib relative à la mise en place du Plan de Redressement de Crise Interne (PRCI), BANK OF AFRICA a pris les dispositions nécessaires afin de se conformer à cette réglementation.

Ce dispositif de prévention a pour objet d'évaluer la résilience du Groupe BANK OF AFRICA, en tant qu'établissement systémique, en cas de crise extrême et d'identifier les leviers pour rétablir sa viabilité sur les volets solvabilité, liquidité, qualité des actifs et rentabilité.

Aussi, les différents risques auxquels le groupe est exposé, ont été couverts par ce PRCI.

Ainsi, une taxonomie des risques du Groupe a été élaboré en articulation avec le dispositif ICAAP, le renforcement des simulations de crise interne en se basant sur des scénarii extrêmes mais plausibles et qui couvrent l'ensemble des risques encourus par le Groupe.

Les travaux menés ont abouti à la définition du périmètre significatif pouvant être sujet à une crise majeure (entités significatives, activités fondamentales ou encore fonctions critiques). Des scénarii de crises ont été définis, et ont fait l'objet de simulation et de calculs d'impact.

Ainsi, pour chaque impact estimé, des mesures de rétablissement ont été définies avec pour objectifs de restaurer la viabilité financière de la banque via des leviers préalablement identifiés et quantifiés.

A ce propos, une revue de la liste des mesures de redressement a été opérée, et ce en détaillant les mesures préparatoires et prérequis, risques opérationnels et financiers pour faciliter la mise en œuvre des mesures de redressement ainsi que la hiérarchisation des mesures définies.

BANK OF AFRICA BMCE GROUP a mis en place un dispositif de suivi d'indicateurs précoce en vue de détecter les crises en temps opportun et a défini des indicateurs devant déclencher les mesures de rétablissement. Le suivi de ces indicateurs fait

partie du dispositif global de gestion des risques du Groupe et de leur surveillance.

Aussi, ce plan a fait l'objet d'une actualisation annuelle conformément aux dispositions réglementaires en la matière. L'objectif étant d'en faire un véritable levier de prévention des risques.

RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE, CLIMATIQUE ET SOCIALE

Le cadre de gestion des engagements de responsabilité environnementale, climatique et sociétale de BANK OF AFRICA - BMCE Groupe est construit sur la base des valeurs de BANK OF AFRICA et de l'engagement sous-jacent à respecter les droits de l'homme et l'environnement. Il s'applique à toutes les filiales bancaires du Groupe et à celles liées au secteur bancaire. Aussi, il y a lieu de préciser que ce cadre s'applique à tous les produits et services financiers proposés par la Banque.

BANK OF AFRICA - BMCE Groupe intègre ainsi les considérations et objectifs de développement durable dans ses stratégies commerciales et gère les risques environnementaux, climatiques et sociaux (ECS) liés à ses engagements commerciaux.

Les risques résultant des problématiques environnementales, climatiques et sociales sont inhérents à toute transaction financière. Ils se traduisent pour la banque en impacts financiers, légaux, de garantie ou de réputation.

Les systèmes d'identification, de mesure de d'analyses internes des risques ECS sont désormais étroitement liés à la gestion quotidienne des risques opérationnels.

ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

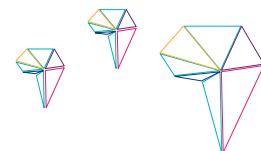
Le Groupe BANK OF AFRICA a opté pour l'approche standard telle que présentée dans les circulaires de Bank Al-Maghrib, exigeant le respect du ratio des fonds propres de base de 9% et celui global de solvabilité de 12%, aussi bien sur base sociale que consolidée.

Ces seuils calculés pour le Groupe BANK OF AFRICA respectent les prérogatives réglementaires établies par Bank Al-Maghrib.

Niveau d'exposition relatif au risque de contrepartie conformément aux méthodes appliquées sur les éléments hors bilan

ACTIFS PONDERES AU TITRE DU RISQUE DE CREDIT	31/12/2023
Types d'expositions	Actifs pondérés après ARC
Eléments du bilan	198 804
Eléments de Hors - bilan : Engagements de financement	7 359
Eléments de Hors - bilan : Engagements de garantie	11 995
Risque de contrepartie : Cessions temporaires de titre relevant du portefeuille de Bancaire	-
Risque de contrepartie : Cessions temporaires de titre relevant du portefeuille de négociation	364
Risque de contrepartie : produits dérivés relevant du portefeuille bancaire	-
Risque de contrepartie : produits dérivés relevant du portefeuille de négociation	358
Autres Actifs / Autres Eléments	32 296
Risque règlement / livraison	132
Total	251 309

(en millions de dirhams)



COMPOSITION ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

Principales Caractéristiques des Eléments Constituant les Fonds Propres

BANK OF AFRICA est dotée d'un capital social de DH 2 125 656 420, composé de 212 565 642 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 DH, entièrement libéré. Chaque action ordinaire donne un droit de vote.

A fin décembre 2023, le total des dettes subordonnées à durée déterminée s'élève à près de DH 6,4 milliards.

Evaluation de l'Adéquation des Fonds Propres

Le Groupe BANK OF AFRICA a opté pour l'approche standard pour le calcul des actifs pondérés à risque telle que présentée par les circulaires de Bank Al Maghrib (BAM).

Les circulaires régissant ces déclarations sont les suivantes :

- Circulaire n° 26/G/2006 relative au calcul des exigences en fonds propres selon l'approche standard pour la couverture des risques de crédit, de marché et opérationnels des établissements de crédit ;
- Circulaire n° 8/G/2010 relative aux exigences en fonds propres pour la couverture des risques de crédit, de marché et opérationnels selon les approches internes aux établissements de crédit ;
- Circulaire n° 14/G/13 relative aux exigences en fonds propres établissements de crédit

COMPOSITION DES FONDS PROPRES ET RATIO DE SOLVABILITÉ

Fonds propres de base	26 440
Eléments à inclure dans les fonds propres de base	29 755
Capital social ou dotation	2 126
Réserves consolidées y compris les primes liées au capital et non compris les réserves latentes	21 011
Report à nouveau créditeur	13
Résultat net bénéficiaire du dernier exercice comptable	2 662
Intérêts minoritaires	3 944
Eléments à déduire des fonds propres de base	3 316
Good Will	1 018
Autres ajustements des CET1	1 478
Immobilisations	790
Autres déductions	29
Fonds propres additionnels	3 500
Dettes subordonnées à durée indéterminée	3 500
Fonds propres complémentaires	5 914
Dettes subordonnées à durée déterminée	5 036
Ecart de réévaluation	665
Réserves latentes	212
Total	35 854

Exigences en FP par type des risques	Décembre. 2023
Risques de crédit pondérés	251 310
Risques de marché pondérés	8 850
Risques opérationnels pondérés	28 289
Total des actifs pondérés	288 448
Fonds propres Tier 1	29 940
Ratio de fonds Tier 1	10.4%
Total des fonds propres admissibles	35 854
Ratio de Solvabilité	12.4%

(en millions de dirhams)

PROJECTIONS DES RATIOS DE CAPITALISATION SUR LES 18 PROCHAINS MOIS

Social	déc. 23	juin 24	déc. 24	juin 25
FP Base	14 203	14 179	13 920	14 438
FP cat 1	17 703	18 179	18 420	18 938
FP	22 546	22 510	22 238	23 425
Actif pondéré	149 775	153 221	155 214	156 597
Ratio CET 1	9.5%	9.3%	9%	9.2%
Ratio Tier one	11.8%	11.9%	11.9%	12.1%
Ratio de solvabilité	15.1%	14.7%	14.3%	15%

Consolidé	déc. 23	juin 24	déc. 24	juin 25
FP Base	26 440	28 375	29 895	32 363
FP cat 1	29 940	32 375	34 395	36 863
FP	35 854	37 775	39 282	42 419
Actif pondéré	288 448	298 078	305 624	311 918
Ratio CET 1	9.2%	9.5%	9.8%	10.4%
Ratio Tier one	10.4%	10.9%	11.3%	11.8%
Ratio de solvabilité	12.4%	12.7%	12.9%	13.6%



The background features a light blue geometric pattern of overlapping triangles. Several stylized, wireframe outlines of diamonds are scattered across the page. A faint map of the African continent is visible in the lower right quadrant. On the left side, there are partial line-art illustrations of a hand holding a stack of banknotes and a hand holding a credit card.

RAPPORT DE GESTION

RAPPORT DE GESTION

PROJET DE RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

Mesdames, Messieurs et Chers Actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous réunir en Assemblée Générale Ordinaire en application des statuts, et de la Loi 17 -95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée, et des articles 29 et suivants des Statuts BANK OF AFRICA, pour vous rendre compte de l'activité de BANK OF AFRICA au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la Loi ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur sont tenus à la disposition des actionnaires dans les délais impartis.

RESULTATS ET INDICATEURS BILANTIELS CONSOLIDES

REALISATIONS FINANCIERES DU GROUPE BANK OF AFRICA

Le Groupe affiche au 31 décembre 2023 des performances annuelles remarquables, attribuables aux résultats financiers enregistrés aussi bien au Maroc qu'en Afrique subsaharienne, en avance par rapport à la trajectoire budgétaire établie initialement.

Le Résultat Net Part du Groupe consolidé s'élève à 2.800 MDH contre 2.305 MDH en 2022, en hausse de +22%, en avance par rapport au budget initial.

En tenant compte de l'impact exceptionnel de la contribution de la Banque à l'élan de solidarité nationale en lien avec le séisme, le Résultat Net Part du Groupe ressort à 2.662 MDH, en hausse de +16%.

La Banque affiche un résultat net en social de 1.703 MDH en progression de +12%. Le résultat net après don ressort à 1.565MDH en hausse de +3%.

BoA Afrique réalise un Résultat Net Part du Groupe de 180 M€ en croissance de +32%.

Ces performances sont réalisées grâce à une

progression du Produit Net Bancaire en consolidé de +9% à près de 17 MMDH en 2023.

Les Charges Générales d'Exploitation enregistrent une hausse contenue à +4% (hors impact du don) permettant ainsi une amélioration du coefficient d'exploitation consolidé de +1,1 p% passant de 53 % l'année dernière à 50,6% en 2023.

Le Résultat Brut d'Exploitation ressort à 8,1 MMDH, en progression de +11% par rapport à décembre 2022.

Le coût du risque s'élève à 2,7 MMDH contre 2,6 MMDH l'année dernière en hausse de +4%. Ce coût du risque intègre la constitution d'une provision de près de 250 MDH sur l'exposition des titres souverains du Niger suite à la dégradation de son rating à CCC courant 2023.

Concernant les agrégats bilanciaux, le Total Bilan du Groupe BANK OF AFRICA s'établit à 388 MMDH en 2023, en croissance de +1% par rapport à l'année dernière.

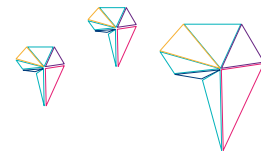
Les Capitaux Propres Part du Groupe BANK OF AFRICA atteignent à 26,7 MMDH, en hausse de +6%

Les Fonds Propres se renforcent en 2023 par l'émission de deux emprunts obligataires subordonnés AT1 pour un montant global additionnel de +1 MMDH, portant l'encours global en AT1 à 3,5 MMDH au 31 décembre 2023. Ces émissions permettent de renforcer le niveau des ratios prudentiels du Groupe.

L'encours des crédits consolidés bruts s'accroît de +3% par rapport à décembre 2022, s'établissant à 218 MMDH (retraités des resales à la clientèle).

Les dépôts de la clientèle (hors repos) baissent de 2% sur la même période, à

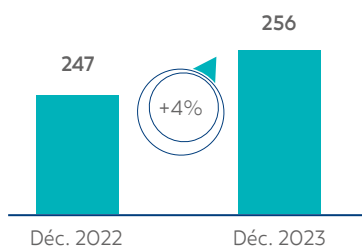
237 MMDH contre 241 MMDH en décembre 2022. Ce recul est attribuable principalement au non renouvellement des dépôts à terme à leur échéance au Maroc, permettant d'optimiser le coût global de refinancement.



RESULTATS ET CONTRIBUTIONS DES ACTIVITES DE BANK OF AFRICA - BMCE GROUP SA

A fin 2023, le Total Bilan de la Banque s'établit à 256 MMDH en hausse de près de +4% par rapport à fin décembre 2022.

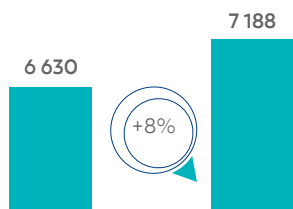
Total bilan en Milliards DH



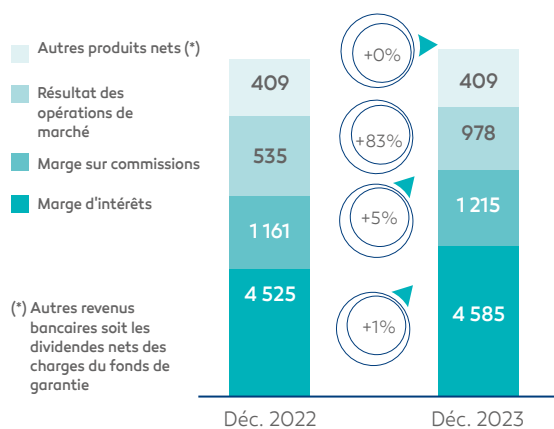
Le PNB de la Banque enregistre une progression de +8% à 7.188 MDH à fin 2023 contre 6.630 MDH à fin 2022, tirée par :

- Le redressement des activités de marché, profitant de la performance des activités obligataires et du marché boursier qui a enregistré un rebond autour de 13% en 2023.
- L'augmentation des commissions de +5%, portée par la bonne tenue des revenus des différentes lignes de métiers.

PNB en Millions DH



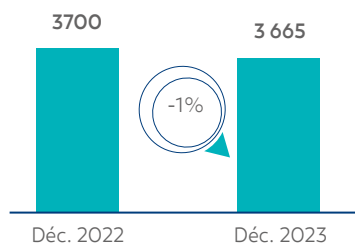
Structure du PNB en Millions DH



- La contribution de la marge d'intérêts clientèle de +8%, bénéficiant des effets du repricing des crédits et, de l'augmentation des volumes résultant du renforcement de la dynamique commerciale.
- La hausse des dividendes de +6% entre 2022 et 2023.

Les Charges Générales d'Exploitation s'élevaient à 3.665 MDH à fin 2023, en recul de 1% par rapport à 2022 suite à la poursuite des initiatives visant à maîtriser les charges de la Banque.

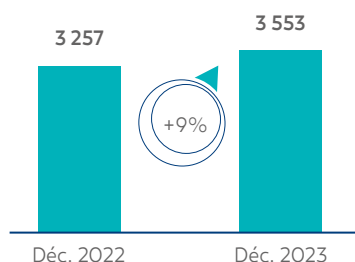
Charges Générales d'Exploitation en Millions DH



Le Coefficient d'Exploitation ressort, pour sa part, à 51% à fin 2023 contre 55,8% à fin 2022, soit en nette amélioration de 4,8p%.

Le RBE affiche une progression de +9%, à 3.553 MDH à fin 2023 contre 3.257 MDH en 2022, grâce à la hausse du PNB de +8% couplée à un maintien des charges d'exploitation à un niveau contenu.

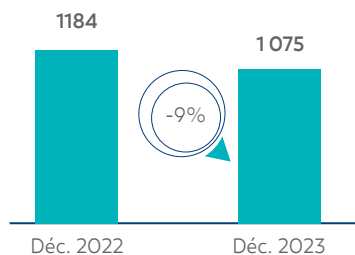
Résultat Brut d'Exploitation en Millions DH



Le Coût du Risque Global s'élève à 1 075 MDH à fin 2023 contre 1 184 MDH à fin 2022. Ce coût du risque résulte de deux dynamiques combinées :

- un engagement dans la constitution des provisions illustré par l'augmentation des dotations de +19% et
- un renforcement du recouvrement reflété par la hausse des reprises de provisions de +60%.

Coût du risque global en Millions DH

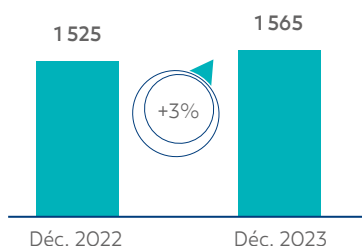


Le coût du risque en % par rapport aux encours crédits ressort à 0,8%, soit au même niveau que l'année dernière.

Le Résultat Net de la Banque en social, augmente de +3% à 1.565 MDH à fin 2023 contre 1.525 MDH à fin 2022.

Hors Don attribué au « Fonds Spécial Séisme », le Résultat Net de la Banque en social affiche une hausse de +12% à 1.703 MDH en 2023.

Résultat Net Social en Millions DH

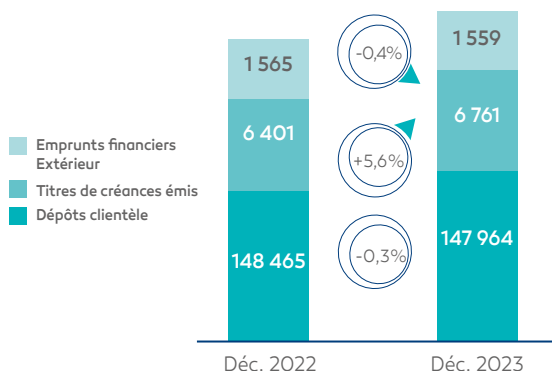


ÉLÉMENTS D'ACTIVITÉ DE LA BANQUE AU MAROC

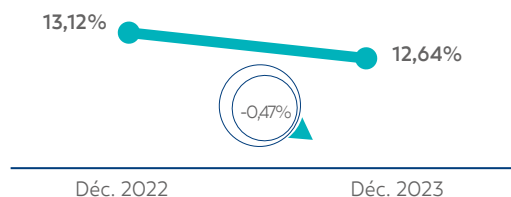
Ressources de la Banque

Les ressources de la Banque affichent une quasi-stabilité à fin 2023, à 156 MMDH, impactées principalement par la baisse volontaire des ressources rémunérées de -11% entre 2022 et 2023. La part de marché des ressources s'établit ainsi, en baisse à 12,64% à fin 2023 contre 13,12% à fin 2022.

Ressources en Millions DH



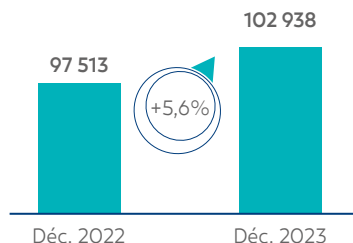
Part de marché des dépôts clientèle



En termes de structure des dépôts à la clientèle, la part des dépôts non rémunérés ressort en nette amélioration à 73% du total des ressources à fin 2023 contre 69% à fin 2022.

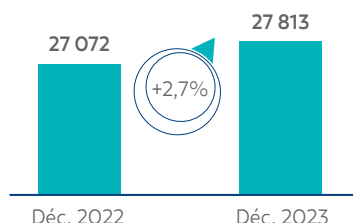
Les comptes non rémunérés se hissent à un niveau de 103 MMDH à fin 2023, en hausse de +5,6% par rapport à fin 2022. Cette progression découle principalement dû : (i) au renforcement des encours comptes chèques de +6%, soit +4 MMDH, pour atteindre 72 MMDH à fin 2023 et (ii) de l'évolution des encours des comptes courants de +4%, soit +1.2 MMDH entre 2023 et 2022.

Dépôts non Rémunérés en Millions DH

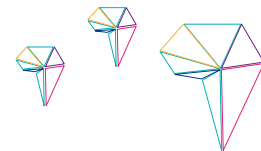


Les comptes sur carnets s'inscrivent en progression de +2,7% à 27,8 MMDH à fin 2023. La part de marché des comptes sur carnet marque une hausse de +0,14p% passant de 15,15% à fin 2022 à 15,29% à fin 2023.

Comptes d'épargne en Millions DH

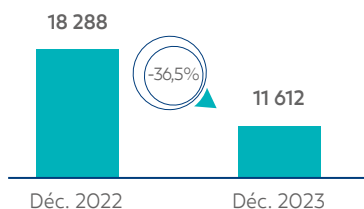


Les dépôts à terme s'établissent à près de 12 MMDH à fin 2023 contre 18 MMDH à fin 2022, une baisse pilotée dans un contexte de respect des indicateurs



prudentiels de liquidité. La part de marché des dépôts à terme s'élève à 9,40% à fin 2023 contre 13,69% à fin 2022.

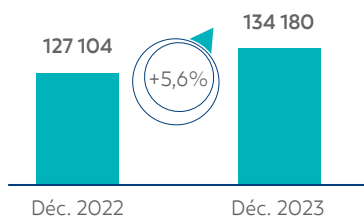
Dépôts à terme en Millions DH



Créances sur la clientèle(*)

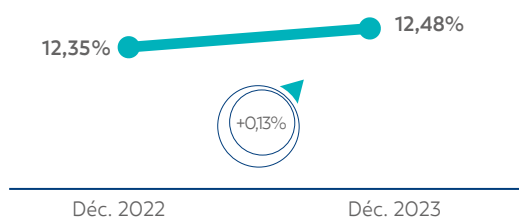
Les crédits à l'économie enregistrent une croissance soutenue de +5,6%, à 134 MMDH à fin 2023 contre 127 MMDH par rapport à fin 2022, portée essentiellement par la hausse des crédits de financements accordés aux entreprises.

Créances sur la clientèle en Millions DH



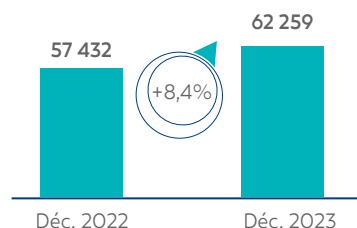
La part de marché des crédits s'est améliorée de +0,13p%, passant de 12,35% à fin 2022 à 12,48% à fin 2023.

Part de marché des crédits



Les crédits aux entreprises se sont renforcés de +8%, à près de 62 MMDH à fin 2023, favorisés par la bonne performance des crédits à l'équipement qui ont évolué de +36% à fin 2023.

Crédits aux Entreprises en Millions DH

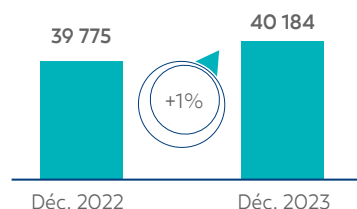


Cette progression des crédits, représente une hausse optimisée, tenant compte d'un RWA crédit qui augmente de +2%.

La part de marché des crédits aux entreprises s'apprécie ainsi de +0,54p% à 11,35% à fin 2023 contre 10,81% à fin 2022.

Les crédits aux particuliers affichent une hausse de +1%, à 40 MMDH à fin 2023. Cette progression résulte de l'effet conjugué de celle des crédits immobiliers aux particuliers de +0,8% et des crédits à la consommation de +2%. Cette évolution suit la tendance du secteur, ce qui se traduit par une part de marché des crédits aux particuliers en légère hausse de +0,07p% à 14,38% à fin 2023.

Crédits aux Particuliers en Millions DH



PRODUIT NET BANCAIRE

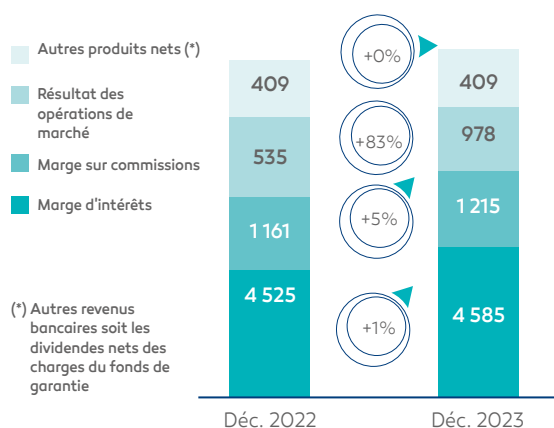
Le PNB en 2023 se situe à 7.188 MDH contre 6.630 MDH à fin 2022, soit une progression de +8%.

La marge d'intérêts clientèle a enregistré une hausse de +8%, attribuable essentiellement à :

- i) La progression de l'encours moyen des crédits de près de +8% liée à l'évolution des crédits à l'investissement de +12% et des crédits à court terme de +10%, combiné à la maîtrise des marges dans un contexte de renchérissement des coûts de refinancement.
- ii) La hausse des dépôts moyens de près de 3%, notamment les dépôts non rémunérés qui progressent de +8%. A ce titre, cette prédominance des dépôts non rémunérés a permis de contenir la hausse du coût des ressources découlant de la hausse des taux observée en 2023.

(*) y compris les sociétés de financement

Structure du PNB en Millions DH

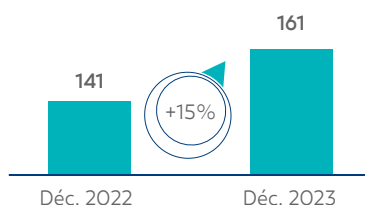


Marge sur commissions

Les commissions de la Banque marquent une progression de +5% à 1 215 MDH à fin 2023, bénéficiant de la bonne tenue des différentes lignes de métiers:

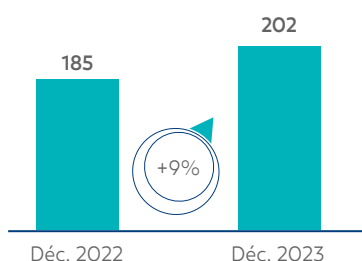
- La Commissions monétiques augmentent de +15% suite à l'augmentation des volumes de transactions et à l'expansion des services liés aux paiements électroniques aussi bien au Maroc qu'à l'International.

Commissions monétiques en Millions DH



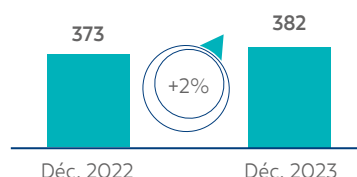
- Les commissions « Comex » progressent de +9% portées par la hausse du volume des transactions commerciales à l'international.

Comex en Millions DH



- Les commissions perçues sur les packages et les frais de tenue de compte affichent une hausse de +2%, en raison de l'effet combiné de l'évolution des commissions perçues sur les packages corrélée à l'évolution favorable du stock des packages.

Frais de tenue de compte & Packages en Millions DH



Résultat des opérations de marché

Le Résultat des Opérations de Marché s'élève à 978 MDH à fin 2023 contre 535 MDH à fin 2022, soit +83% en raison du :

- Redressement des activités de marché en lien avec la performance des activités obligataires et du marché boursier qui a enregistré un rebond autour de 13% en 2023. Dans ce contexte, la valorisation des actifs financiers s'est nettement améliorée en 2023 après une année 2022 marquée par le trend haussier des taux.
- Rehaussement du résultat de change & produits dérivés à 765 MDH à fin 2023 contre 626 MDH à fin 2022, soit une hausse de +22%.

CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

Les Charges Générales d'Exploitation affichent un niveau de 3.665 MDH à fin 2023 contre 3.700 MDH en 2022 soit une baisse de -1%, induisant un coefficient d'exploitation de 51% à fin 2023 contre 55,8% à fin 2022, en nette amélioration de 4,8p%:

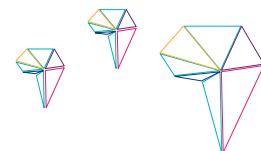
- Les charges du personnel atteignent 1 680 MDH à fin 2023 contre 1 736 MDH à fin 2022, soit un recul de -3%, grâce notamment aux efforts de rationalisation des effectifs du siège.
- Les autres charges d'exploitation enregistrent une hausse de +1% à 1 985 MDH, une évolution maîtrisée dans un contexte marqué par des tendances inflationnistes. Cette légère hausse résulte principalement des dépenses liées aux projets structurants de la Banque en 2023 et ce, dans le cadre d'accompagnement de la banque dans sa transformation digitale et son développement IT.

COÛT DU RISQUE

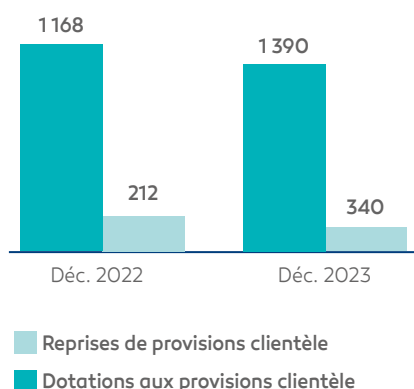
Le Coût du Risque Global s'élève à 1.075 MDH à fin 2023 contre 1 185 MDH à fin 2022.

Les dotations clientèle ressortent à 1 390 MDH à fin 2023 contre 1 168 MDH à fin 2022.

L'année 2023 se caractérise par une bonne progression des indicateurs de recouvrement avec un niveau de reprises comptables de 340 MDH contre 212 MDH l'année dernière, soit une hausse de +60%.



Dotations & reprises de provisions clientèle en Millions DH



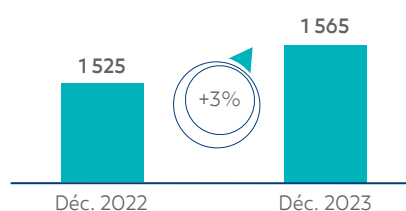
Pareillement, le taux de couverture s'améliore en 2023, témoignant des efforts de renforcement du provisionnement des engagements de la banque.

RESULTAT NET

Le Résultat Net de la Banque en social ressort en progression de +3% à 1.565 MDH à fin 2023 contre 1.525 MDH à fin 2022.

Hors Don attribué au « Fonds Spécial Séisme », le Résultat Net de la Banque en social affiche une hausse de +12% à 1.703 MDH en 2023.

Résultat Net Social en Millions DH



SERVICES FINANCIERS SPECIALISES

Contributions aux RNPG

Contribution	SFS		Salafin		Maghrébil		M.Factoring		RM Experts		EulerHermes Acmar	
	D23	D22	D23	D22	D23	D22	D23	D22	D23	D22	D23	D22
PNB Consolidé	607	701	308	312	288	374	11	14	-0,1	0,8	na	na
Evolution		-13%		-1%		-23%		-19%		-113%		
Frais Généraux	-258,0	-259,9	-136	-140	-68	-70	-22,4	-22,2	-32,4	-27,2	na	na
Evolution		-0,7%		-4%		-3%		1%		19%		
Coût du Risque	-174	-267	-98	-102	-75	-159	-1,1	-6,2	na	na	na	na
Evolution		-35%		-4%		-53%		-83%				
Résultat Net PDG	119	128	56	54	48	66	4,2	0,5	1,4	0,9	9,5	6,3
Evolution		-6%		4%		-27%		697%		59%		51%

La filière Services Financiers Spécialisés affiche une contribution au RNPG en baisse de 6%, passant de 128 MDH en 2022 à 119 MDH cette année.

En Social :

- SALAFIN enregistre un résultat net social de 91 MDH contre 86 MDH en 2022, soit une hausse de +6%. La baisse des charges générales d'exploitation de -4% suite à la maîtrise des charges du personnel et des charges externes ainsi que celles des dotations nettes aux provisions de -6% ont permis de compenser la baisse du PNB de -1%.
- Le résultat net de MAGHREBAIL ressort à 127 MDH, en hausse de +7% par rapport à l'année dernière en ligne avec le budget. Les encours des immobilisations en crédit- bail affichent une hausse de +4% par rapport à 2022.
- Maroc Factoring affiche un résultat net de 4,2M DH contre 0,6 MDH en 2022. Un résultat réalisé dans un contexte de maîtrise des charges générales d'exploitation dont la progression est contenue à +0,7%. Parallèlement, le coût du risque ressort moins important que l'année dernière du fait de montants de reprises significatifs constatés en 2023 de +6,4 MDH contre 0,7 MDH en 2022. Ceci a permis de compenser la baisse du PNB de -3% dans un contexte marqué par le renchérissement du coût de refinancement.
- RM Experts a enregistré un résultat net social de 1,4 MDH cette année, contre un résultat de 4,2M DH en 2022.

GESTION D'ACTIFS ET AUTRES ACTIVITÉS DE BANQUE D'AFFAIRES -GABA-

La filière « GABA » regroupe BMCE Capital, BMCE Capital Bourse et BMCE Capital Gestion.

Contributions aux RNPG

Contribution Millions DH	GABA		BMCE Capital		BK Bourse		BK Gestion	
	D23	D22	D23	D22	D23	D22	D23	D22
PNB Consolidé	388,8	345,9	220,1	174,3	19,0	18,4	149,7	153,2
Evolution		12%		26%		3%		-2%
Frais Généraux	-316,6	-287,9	-255,4	-230,3	-14,5	-14,4	-46,8	-43,2
Evolution		10%		11%		0%		8%
Coût du Risque	-11,2	0,0	-11,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Evolution								
Résultat Net PDG	89,4	85,7	32,9	29,9	-0,7	-1,2	57,2	57,1
Evolution		4%		10,2%				0%

La filière Gestion d'Actifs et autres activités de Banque d'Affaires enregistre une contribution au RNPG de 89,4 MDH en 2023, en hausse de +4% par rapport à 2022.

En social :

- BMCE Capital affiche un Résultat Net Part du Groupe (en social) de 33,1 MDH en 2023, en hausse de +8% par rapport à la même période en 2022, dans un contexte marqué par une reprise des marchés boursiers, avec un MASI en hausse de 13% en 2023.
- Le déficit de BMCE Capital Bourse ressort à 0,8 MDH en 2023 moins important qu'en 2022.
- BMCE Capital Gestion stabilise son résultat net autour de +57 MDH, par rapport à l'année dernière, en avance par rapport au budget.

AUTRES ACTIVITÉS AU MAROC

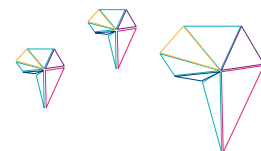
Contributions aux RNPG

Contribution Millions DH	Autres		Locasom		Bank Al Karam		EAI		CID		AML	
	D23	D22	D23	D22	D23	D22	D23	D22	D23	D22	D23	D22
PNB Consolidé	265,5	163,4	252,1	13,4	163,4	13,4	na	na	na	na	na	na
Evolution		62,5%		54,3%								
Frais Généraux	-163,3	-119,6	-117,1	-46	-119,6	-46	na	na	na	na	na	na
Evolution		37%		-2%								
Coût du Risque	-0,63	-1,1	0,0	-1,1	-0,6	na	na	na	na	na	na	na
Evolution												
Résultat Net PDG	-17,2	20,3	26,3	11,8	-30,6	-19,3	1,0	-1,7	0,0	6,5	-13,9	23,0
Evolution		-185%		123%		-58%		161%		00%		

La filière « autres activités » du Groupe BANK OF AFRICA regroupe les entités Locasom, EAI, AML et Bank Al Karam, la plupart étant consolidée par mise en équivalence.

En social :

- Locasom, la filiale dédiée à la location longue durée des véhicules automobiles, enregistre un résultat net en forte hausse, en 2023, de +34% à 26,8 MDH contre 20 MDH l'année dernière.
- Bank Al Karam, voit son déficit réduit à -33 MDH contre -39 MDH en 2022, attribuable principalement à la progression du PNB de +9% et au léger recul des charges générales d'exploitation qui affichent -1%.
- EAI, la filiale technologique, réalise un résultat net de 2,5 MDH en 2023, soit le même niveau que l'année précédente.
- Africa Morocco Link (« AML »), la filiale opérant dans le transport maritime, affiche une perte de 27 MDH en 2023 contre un bénéfice de 45 MDH en 2022. Le résultat s'explique par des éléments exceptionnels notamment un incident mettant un des navires d'AML hors service, la surcapacité offerte par la concurrence, et l'affrètement d'un navire initialement non prévu.



RESULTATS ET CONTRIBUTIONS DES ACTIVITES A L'INTERNATIONAL

Contributions aux RNPG

Contribution Millions DH	International		Europe		Afrique	
	D23	D22	D23	D22	D23	D22
PNB Consolidé	9 277	8 232	598	637	8 679	7 595
Evolution		13%		-6%		14%
Frais Généraux	-4 431	-4 309	-283	-310	-4 148	-3 999
Evolution		3%		-9%		4%
Coût du Risque	-1 262	-1 035	-3	-36	-1 259	-999
Evolution		22%		-92%		26%
Résultat Net PDG	1 601	1 255	46	131	1 555	1 124
Evolution		28%		-65%		38%

Au 31 décembre 2023, la contribution au RNPG consolidé des activités à l'international est en hausse de 28%, passant de 1.255 MDH à 1.601 MDH, représentant 56% du RNPG global pour l'Afrique et 2% pour l'Europe.

ACTIVITÉS EN EUROPE

En social :

- BOA EUROPE affiche un résultat net de 17,6 M€ en 2023 contre 15,3 M€ en 2022, en hausse de +15%, tiré par la hausse du PNB, passant de 28 M€ à 32 M€.
- BOA UK enregistre un déficit de 11,6 M€ en 2023, impacté par les moins-values réalisées sur la cession d'une partie de son portefeuille en titres souverains, couplées à un processus de baisse de voilure pour améliorer les ratios prudentiels. Cet impact a été atténué par des initiatives de restructuration des charges visant à optimiser les coûts et l'efficacité opérationnelle. Ces mesures permettent d'assurer la continuité et la rentabilité future de la filiale reflétée dans son nouveau Business Plan soumis au Régulateur.

ACTIVITÉS EN AFRIQUE

Contributions aux RNPG

Contribution Millions DH	Afrique		BOA		LCB		BDM	
	D23	D22	D23	D22	D23	D22	D23	D22
PNB Consolidé	8 679	7 595	8 321	7 343	358	252	na	na
Evolution		14%		13%		42%		
Frais Généraux	-4 148	-3 999	-3 961	-3 796	-187	-203	na	na
Evolution		4%		4%		-8%		
Coût du Risque	-1 259	-999	-1 132	-883	-127	-116	na	na
Evolution		26%		28%				
Résultat Net PDG	1 555	1 124	1 432	1 057	11	-23	112	90
Evolution		38%		36%				24%

En social :

- BOA Afrique affiche un Résultat Net Part de Groupe en hausse de +32% à 180 M€ portée par une forte progression du PNB de +11% à 755 M€, tirée par la croissance des commissions de +16% couplée à une hausse limitée des charges générales d'exploitation de +3%.
- LCB Bank enregistre un bénéfice de 3,8 M€ contre un bénéfice de 0,2 M€ en 2022, une performance expliquée par une forte hausse du PNB qui s'élève à 32 M€ en 2023, contre 24,5 M€ en 2022, accompagnée d'une légère baisse des charges.
- La Banque de Développement du Mali, société mise en équivalence, atteint un résultat de 31,6 M€ en hausse de +21% par rapport à 2022. Sa contribution au RNPG ressort à 112 MDH en 2023, soit 4% du total.

PERSPECTIVES DE CROISSANCE DE LA BANQUE

BANK OF AFRICA s'est dotée d'une vision 2030 : « Devenir un groupe panafricain présent dans +25 pays, créateur de valeur, leader en termes de Responsabilité Social et Environnementale, outil d'une finance à impact pour les échanges et les investissements dans le Continent et au service des Africains du monde ». Les objectifs majeurs de cette vision 2030 sont (i) l'amélioration des niveaux de rentabilité, solvabilité et liquidité dans une logique de centricité client et de rationalisation des coûts, (ii) le renforcement de l'intégration Groupe et des synergies et (iii) la préparation de la croissance externe en explorant une expansion ciblée dans les pays les plus attractifs du continent. Dans le Plan Stratégique de Développement 2023-2025, BANK OF AFRICA poursuit la consolidation de ses activités dans un contexte marqué par (i) les mutations à l'échelle mondiale (pressions inflationnistes, incertitudes macroéconomiques...) et, (ii) le durcissement des contraintes réglementaires (resserrement de la politique monétaire, hausse des taux...).

Dans ce sillage, la trajectoire financière du Groupe à horizon 2025 s'est fixée comme ambition d'améliorer la rentabilité et la productivité du Groupe, en assurant une croissance harmonieuse de son bilan, tout en se conformant au respect des exigences réglementaires. Elle prévoit ainsi d'améliorer ses performances aussi bien :

(i) Au Maroc, à travers la conquête et la fidélisation de la clientèle, la poursuite de la collecte des dépôts, la favorisation de la bancarisation via l'accélération de l'innovation technologique, l'amélioration de l'efficacité opérationnelle et renforcement du dispositif de recouvrement.

(ii) Qu'à l'international, à travers l'approfondissement et la rationalisation de la présence du Groupe en Afrique Subsaharienne et l'optimisation des activités du Groupe en Europe.

Pour accompagner cette ambition, le Groupe prévoit la poursuite des efforts sur les leviers ci-après :

- Le renforcement des Fonds Propres de la Banque en émettant en 2023 des dettes perpétuelles de Fonds Propres de catégorie 1 pour un montant de 1 MMDH.
- L'optimisation de la rentabilité et la réduction des coûts d'exploitation à travers la maîtrise des dépenses, l'accélération de la digitalisation et l'enrichissement de l'offre multicanal (plateforme crédits immobiliers en ligne, Agence directe, crédits Business Online...)
- La poursuite des programmes stratégiques notamment ceux liés aux axes de (i) la pérennisation du portefeuille africain actuel et l'exploration d'une expansion ciblée dans les pays les plus attractifs du continent et (ii) l'accélération de la stratégie de développement de BANK OF AFRICA permettant un renforcement de son positionnement en Afrique.

La trajectoire financière à l'horizon 2025 va refléter ainsi la contribution croissante des effets de l'ensemble des actions de restructuration multidimensionnelles menées aux termes du programme stratégique établi pour l'horizon 2030. Il s'agit notamment, de l'amélioration du modèle commercial, la refonte des dispositifs d'Octroi et de post Octroi de crédit, la transformation digitale, l'innovation, le programme d'excellence opérationnelle et de dimensionnement des entités et structures et, enfin, l'intégration Groupe.

DESCRIPTIF DU DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES DE LIQUIDITE ET DE TAUX D'INTERET

BANK OF AFRICA a mis en place un dispositif de pilotage des risques bilanciaux tels que les risques de liquidité et de taux d'intérêts, de telle sorte à pouvoir suivre leur évolution de manière continue en fonction de la tendance des marchés financiers, et de l'activité de la Banque.

Afin de préserver les équilibres du bilan dans un horizon moyen long terme, le dispositif de gestion des risques de liquidité et de taux d'intérêt mis en place veille à :

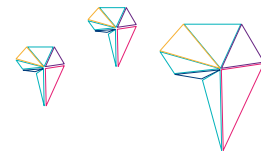
- Assurer la stabilité des résultats contre les variations des taux d'intérêts, en préservant la marge d'intérêt et en optimisant la valeur Economique des Fonds Propres ;
- Assurer un niveau de liquidité suffisant, permettant à la Banque de faire face à ses obligations à tout moment en la mettant à l'abri d'une crise éventuelle ;
- S'assurer que le risque inhérent aux positions de change ne vienne diminuer la marge bénéficiaire de la Banque ;
- Orienter la stratégie de la Banque de telle sorte à pouvoir saisir pleinement les opportunités de croissance qui se présentent.

La Banque a institué un Comité ALCO, afin de suivre la réalisation de ces objectifs, avec comme principales missions :

- Formuler la politique actif - passif ;
- Organiser et animer les sous-Comités actif-passif ;
- Avoir une connaissance approfondie des types de risques inhérents aux activités de la Banque et rester informé de l'évolution de ces risques en fonction de la tendance des marchés financiers, des pratiques de gestion de risques et, de l'activité de la Banque ;
- Revoir et approuver les procédures destinées à limiter les risques inhérents aux activités de la Banque en matière d'octroi de crédits, d'investissements, de trading et autres activités et produits significatifs ;
- Maîtriser les systèmes de reporting qui mesurent et contrôlent quotidiennement les principales sources de risque ;
- Revoir et approuver périodiquement les limites de risque en fonction de changements éventuels dans la stratégie de l'Institution, approuver les nouveaux produits et réagir à des changements importants des conditions de marché ;
- S'assurer que les différentes lignes de business sont convenablement gérées, par les RH ayant un niveau de connaissance, d'expérience et d'expertise homogène avec la nature des activités supervisées.

RESPONSABILITÉS DES DIFFÉRENTS INTERVENANTS DANS LA GESTION DU RISQUE DE TAUX ET DE LIQUIDITÉ

Le maintien de l'équilibre bilanciaux à court et moyen terme, suppose l'implication de l'ensemble des intervenants au niveau de la Banque, et la définition des responsabilités de chacun dans la gestion du risque de liquidité.



C'est ainsi que chaque entité de la Banque dispose d'un budget / objectifs validés par le Comité Exécutif sur un horizon moyen terme, permettant ainsi aux instances appropriées de suivre et de contrôler de manière ordonnée la réalisation du plan triennal de manière globale dans le respect des grands équilibres de la Banque et des ratios réglementaires.

Le département ALM suit sur une base régulière l'évolution de la structure bilancielle par rapport au plan et signale tout écart dans le cadre du Comité ALCO où toutes les entités sont représentées pour prendre les dispositions correctrices nécessaires.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

La stratégie de la Banque en matière de gestion du risque de liquidité a pour but, d'adapter la structure de ses ressources afin de permettre à la Banque de poursuivre de manière harmonieuse l'expansion de son activité.

Le risque de liquidité se traduit pour la Banque à travers l'impossibilité de satisfaire ses engagements, lorsque des besoins inattendus sont subis, et qu'elle ne peut y faire face à partir de ses actifs liquides.

Une telle éventualité peut trouver son origine dans d'autres causes que la liquidité. Par exemple des pertes importantes qui résultent des défaillances des contreparties, ou d'évolutions adverses du marché.

Deux sources majeures peuvent générer un risque de liquidité :

- L'incapacité de l'établissement de lever les fonds nécessaires pour faire face à des situations inattendues à court terme, notamment un retrait massif des dépôts ou un tirage maximal des engagements en hors bilan.
- Le non adossement des actifs et passifs ou le financement des actifs moyens et longs termes par des passifs à court terme.

Un niveau de liquidité acceptable est un niveau qui permet à la Banque à la fois de financer l'évolution de ses actifs et, de faire face à ses engagements dès qu'ils sont exigibles, en mettant ainsi la Banque à l'abri d'une crise éventuelle.

Deux indicateurs permettent d'apprécier le profil de liquidité de la Banque :

- Le Coefficient LCR (Liquidity Coverage Ratio), affiche 124,57% sur base consolidée au 31 décembre 2023 au-dessus de la limite réglementaire de 100% fixée par Bank Al Maghrib.
- Le profil des impasses cumulées : la technique des impasses / Gap périodiques ou cumulées en dirhams et en devises, permet d'évaluer le niveau de risque de liquidité encouru par la Banque à court, moyen et long termes.

Cette technique permet d'estimer les besoins nets de refinancement sur différents horizons et arrêter les modalités adéquates de couverture.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊTS

Le risque de taux d'intérêt est le risque que l'évolution future des taux d'intérêts vienne réduire les marges prévisionnelles de la Banque.

La variation des taux d'intérêt impacte également la valeur actualisée des flux futurs attendus. Le degré d'impact sur la valeur économique des actifs et des passifs dépend de la sensibilité des différentes composantes du bilan à une variation des taux.

L'appréciation du risque de taux peut s'effectuer au travers d'un ensemble de simulations de stress testing, dans le cadre d'un scénario de variation des taux de 200 pbs tel que préconise par le Comité de Bâle.

La stratégie de la Banque en matière de gestion du risque de taux d'intérêt, veille à assurer la stabilité des résultats contre les variations des taux d'intérêts, en préservant la marge d'intérêt et en optimisant la valeur économique des Fonds Propres.

Les variations des taux d'intérêts peuvent avoir des répercussions néfastes sur la marge d'intérêt de la Banque, et par conséquent causer de sérieuses déviations par rapport au plan initial.

Afin de neutraliser ces risques de déviation, le département ALM oriente régulièrement la stratégie de la Banque en fixant des règles d'adossement des emplois à des ressources de même nature, et en définissant un seuil de tolérance maximum de déviation de la marge d'intérêt par rapport à la marge nette d'intérêt prévisionnelle.

La technique des impasses / Gap périodiques ou cumulées en dirhams et en devises, permet d'évaluer le niveau de risque de taux encouru par la Banque à court terme et à moyen/long termes.

Cette technique permet d'estimer les décalages d'adossements actif / passif sur différents horizons afin d'arrêter les modalités adéquates de couverture.

SENSIBILITÉ DE LA VALEUR DU PORTEFEUILLE BANCAIRE

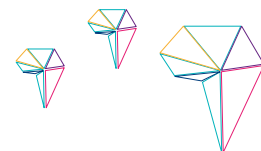
Des simulations de stress testing sont effectuées afin d'évaluer l'impact d'une variation des taux sur la marge d'intérêt ainsi que sur la valeur économique des Fonds Propres. A fin décembre 2023, en excluant le portefeuille

trading Book, l'impact d'une variation des taux d'intérêt de +200 pb sur la marge d'intérêt est estimé à +0,061 MMDH, soit +1,35% de la MNI prévisionnelle (et -0,066 MMDH pour une variation des Taux de -200 pb, soit -1,48% de la MNI prévisionnelle).

La variation de la valeur économique des Fonds Propres, en excluant le portefeuille trading Book, face à un choc de taux de 200pbs, est estimé à 1,25 MMDH soit 8,97% des Fonds Propres de base.

CONTRIBUTION DES FILIALES AU RNPG DE LA BANQUE

CONTRIBUTIONS Millions DH	déc-23	% Str	déc-22	% Str	Var
ACTIVITES AU MAROC	1 199	43%	1 049	46%	14%
BANK OF AFRICA	1 008	36%	816	35%	24%
ACTIVITES FILIALISEES	192	7%	234	10%	-18%
SFS	119	4%	128	6%	-6%
SALAFIN	56	2%	54	2%	
MAGHREBAIL	48	2%	66	3%	
MAROC FACTORING	4	0,2%	1	0,0%	
RM EXPERTS	1	0,1%	0,9	0,0%	
EULER HERMES ACMAR	10	0,3%	6	0,3%	
GABA	89	3%	86	4%	4%
BMCE CAPITAL	33	1%	30	1%	
BMCE CAPITAL BOURSE	-0,7	0,0%	-1,2	-0,1%	
BMCE CAPITAL GESTION	57	2%	57	2%	
AUTRES	-17	-1%	20	0,9%	
LOCASOM	26	1%	12	0,5%	
EURAFRIC INFORMATION	1,0	0%	-1,7	-0,1%	
AML	-14	0%	23,0	1,0%	
Bti Bank	-31	-1%	-19	-0,8%	
CID	0	0,0%	7	0,3%	
ACTIVITES A L'ETRANGER					
EUROPE	46	2%	131	6%	-65%
AFRIQUE	1 555	56%	1 124	49%	38%
BOA	1 432	51%	1 057	46%	36%
LCB Bank	11	0%	-23	-1%	
Banque de Développement du Mali	112	4%	90	4%	24%
RESULTAT NET PDG	2 800	100%	2 304	100%	22%



M. Othman BENJELLOUN,
Président Directeur Général

- Président Directeur Général de BANK OF AFRICA
- Président Directeur Général O CAPITAL GROUP
- Président Directeur Général O CAPITAL GREEN INVESTMENT (ex O CAPITAL AFRICA)
- Président Directeur Général Cap Estate
- Président Directeur Général Internationale de Financement et de Participation (Interfina)
- Président Directeur Général O Tower
- Président Directeur Général Ranch Adarouch
- Président Directeur Général Société Financière du Crédit du Maghreb (S.F.C.M)
- Président Directeur Général de BAB Consortium ;
- Président du Conseil d'Administration BMCE International Holding (B.I.H)
- Président du Conseil d'Administration Medi Telecom
- Président du Conseil d'Administration MBT Fund
- Président du Conseil d'Administration Revly's Marrakech
- Président du Conseil d'Administration RMA
- Président du Conseil d'Administration RMA Alternative Investments
- Président du Conseil d'Administration RMA Asset Management
- Président du Conseil d'Administration RMA Capital
- Président du Conseil d'Administration RMA Mandates
- Président du Conseil d'Administration Société d'Aménagement Tanger Tech
- Président du Conseil d'Administration de Sensyo Pharmatech
- Président Directeur Général Financière Yacout
- Président du Conseil d'Administration de O CAPITAL EUROPE
- Administrateur d'Argan Invest
- Administrateur de Casablanca Finance City Authority
- Administrateur de Maghrebail
- Représentant de O CAPITAL GROUP, Administrateur de Medi 1 Radio
- Administrateur de Société Marocaine de Gestion des Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires
- Président du Groupement Professionnel des Banques du Maroc
- Président de la Fondation Othman Benjelloun
- Gérant unique de Cap Chiadma

M. Azeddine GUESSOUS,

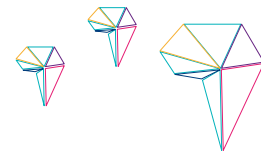
Représentant permanent de RMA et Administrateur Intuitu Personae

- Administrateur intuitu personae de BANK OF AFRICA et représentant permanent de RMA
- Président du Conseil de Surveillance de Risma
- Président Directeur Général de Maghrébaïl
- Président du Conseil d'Administration de BANK OF AFRICA EUROPE (ex BMCE International Madrid)
- Administrateur de BOA Group
- Administrateur de RMA, Vice-Président du Conseil
- Administrateur de LOCASOM
- Administrateur de SETTAVEX
- Administrateur de SONASID
- Administrateur de RISMA
- Administrateur de MAROCAINE DES TABACS
- Administrateur d'ALMA PACK
- Administrateur d'ALMA BAT
- Administrateur d'AL AKHAWAYN
- Administrateur de MUTANDIS
- Gérant de Société SAZINAG

M. Lucien MIARA,

Représentant Permanent de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel

- Administrateur, Représentant de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel



M. Khalid SAFIR,

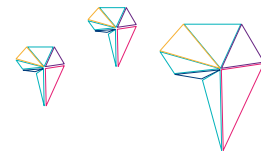
Représentant Permanent de la Caisse de Dépôt et de Gestion

- Administrateur de CIH Bank
- Membre, Représentant Permanent de CDG, de Crédit Agricole de Maroc
- Administrateur, Représentant Permanent de CDG, Bank Of Africa (BOA)
- Membre, Représentant Permanent de CDG, Al Barid Bank (ABB)
- Président du Conseil d'administration de Société Centrale De Réassurance (SCR)
- Administrateur, Représentant Permanent de CDG de Casablanca Finance City Authority (CFCA)
- Administrateur, Représentant Permanent de CDG, de Barid Al Maghrib (BAM)
- Président du Conseil d'administration de CDG Capital
- Président du Conseil d'administration de CDG Invest
- Administrateur de Medi Telecom (Orange)
- Administrateur du Fonds Marocain de Placement (FMP)
- Président du Conseil d'administration de MADAEF
- Vice-Président de Société Marocaine de Valorisation des Kasbahs (SMVK)
- Administrateur de l'Université Internationale de Rabat (UIR)
- Membre du Conseil de surveillance de Tanger Med Special Agency (TMSA)
- Président du Conseil de surveillance de CDG Développement
- Président du Conseil d'administration de CGI
- Vice-Président du Conseil d'administration de SONADAC
- Président du Conseil d'administration de AUDA
- Président du Conseil d'administration de SAZ
- Président du Conseil d'administration de Société de Développement de Saidia (SDS)
- Président du Conseil d'administration de la Société d'Aménagement et de Promotion de la Station de Taghazout (SAPST)
- Membre du Conseil des administrateurs d'Al Akhawayn University –AUI- (Board of Trustees)
- Membre du Conseil de surveillance d'Al Omrane
- Membre du Conseil d'administration de l'Université Euro-Méditerranéenne de Fès
- Membre du Conseil d'administration du GPBM
- Président du Conseil d'administration de la FONDATION CDG
- Président du Conseil d'administration de la FONDATION AHLY

M. Hicham EL AMRANI,

Représentant Permanent de O Capital Group

- Administrateur de BANK OF AFRICA, représentant permanent de O CAPITAL GROUP et membre du Comité des Risques Groupe et du Comité Stratégique.
- Administrateur de AIR ARABIA MAROC, représentant permanent de INTERFINA et Président du Comité d'Audit
- Président Directeur Général de ARGAN INVEST
- Administrateur de BRICO-INVEST, représentant permanent de INTERFINA
- Administrateur de CAP ESTATE, représentant de O CAPITAL GROUP et Directeur Général Délégué
- Administrateur de COLLIERS INTERNATIONAL MAROC
- Administrateur de CTM et Président des Comités Stratégique, RH et Membre du Comité d'Audit et du Comité RH
- Administrateur de CTM MESSAGERIE
- Administrateur, Vice-Président du Conseil d'Administration de DBM MEDIA GROUP (ex-Africa Teldis & Communication)
- Administrateur de FINANCIERE YACOUT, représentant permanent de O CAPITAL GROUP et Directeur Général Délégué
- Administrateur de FINATECH GROUP
- Membre Fondateur et Administrateur de la FONDATION OTHMAN BENJELLOUN
- Administrateur et Directeur Général Délégué de INTERFINA
- Administrateur de MEDITELECOM (Orange) et Président du Comité d'Audit, Membre du Comité Stratégique et du Comité RH
- Administrateur de O CAPITAL AFRICA
- Administrateur de O CAPITAL EUROPE
- Administrateur et Directeur Général Délégué de O CAPITAL GROUP (Fonction Principale)
- Administrateur de O TOWER, représentant permanent de O CAPITAL GROUP
- Administrateur de REVLV'S, représentant permanent d'INTERFINA
- Administrateur de RISMA, représentant permanent de RMA, Membre du Comité d'Audit & Comité Stratégique
- Administrateur de RMA, Président du Comité Stratégique et Membre du Comité d'Audit
- Administrateur de SFCM, représentant permanent de O CAPITAL GROUP
- Administrateur d'AL BAIDAA DESALINATION COMPANY



M. Marc BEAUJEAN,

Représentant Permanent de British International Investment (CDC Ltd)

- Administrateur de BANK OF AFRICA, représentant de BRITISH INTERNATIONAL INVESTMENT (CDC Ltd)
- Administrateur de BOA Group SA, représentant de BRITISH INTERNATIONAL INVESTMENT (CDC Ltd)
- Administrateur indépendant de la Banque Internationale Arabe de Tunisie
- Administrateur de Enabling Qapital Luxembourg S.A.
- Administrateur de Essling Luxembourg GP S.A.R.L.
- Administrateur de Compliance4Business S.A., Waterloo (Belgique)

M. Mohamed Kabbaj,

Administrateur Indépendant

- Administrateur indépendant de BANK OF AFRICA (et Président du Comité des Risques Groupe, Membre de la Strategy Task Force & Membre du Comité d'Audit et de Contrôle Interne Groupe)

Mme Nezha LAHRICHI,

Administratrice Indépendante

- Administratrice indépendante de BANK OF AFRICA (et Présidente du Comité d'Audit et de Contrôle Interne & Membre du Comité des Risques Groupe)

Mme Ngozi EDOZIEN

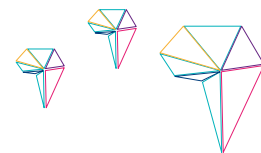
Administratrice Indépendante

- Administratrice Directrice Générale de Invivo Partners Ltd, Nigéria
- Administratrice Indépendante de BANK OF AFRICA
- Administratrice Non Exécutive de Guinness Nigeria Plc, Diageo Nigéria
- Administratrice Non Exécutive de Imperial Brands Plc, UK
- Administratrice Non Exécutive de Ikeja Hotels Plc, Nigéria
- Administratrice Non Exécutive de Advantage Pharm, Nigéria

Mme Laureen KOUASSI-OLSSON

Administratrice indépendante

- Présidente Directrice Générale de Birimian Holding
- Administratrice Indépendante de BANK OF AFRICA
- Administratrice Indépendante de Orange Abidjan Participations
- Administratrice Indépendante de Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie – Tunisie



M. Abdou BENSOUDA,

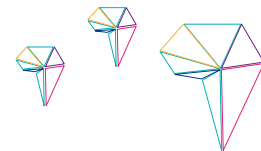
Administrateur intuitu personae

- Administrateur de BANK OF AFRICA
- Président du Conseil d'Administration O Capital Investment Solutions
- Président de O Capital Invest
- Président de O Capital France
- Vice-Président de O Capital Green Investments
- Administrateur délégué de O Capital Europe
- Administrateur de Africa Investments Holdings
- Administrateur de Finatech Group
- Administrateur de Argan Infrastructure Fund
- Administrateur de Decrow Capital
- Administrateur de Infra Invest
- Administrateur de Argan Infra
- Administrateur de Green of Africa
- Administrateur de Dounia Productions
- Administrateur de Hoche Participations
- Administrateur de O Capital Group
- Administrateur de Moroccan Aerospace Investment Company
- Administrateur de MAIC Gestion
- Administrateur de Valyans Consulting
- Administrateur de BAB Consortium
- Administrateur de Sensyo Pharmatech
- Gérant de O Capital IM
- Gérant de la SCI O Capital Group
- Gérant de Global Strategic Holdings
- Gérant de B4 Advisory

M. Brahim BENJELLOUN-TOUIMI,

Administrateur Directeur Général Délégué

- Administrateur Directeur Général Délégué BANK OF AFRICA
- Administrateur de RMA
- Administrateur de O CAPITAL GROUP
- Administrateur de la FONDATION BMCE Bank
- Administrateur de la FONDATION OTHMAN BENJELLOUN
- Administrateur d'EURO INFORMATION France
- Président du Conseil de Surveillance de BMCE CAPITAL
- Président du Conseil d'Administration de BMCE ASSURANCES
- Administrateur de BANK AL KARAM (Ex. BTI BANK), représentant de BANK OF AFRICA
- Administrateur de BOA UK
- Administrateur de BMCE INTERNATIONAL HOLDINGS
- Administrateur de BOA EUROPE
- Administrateur de MAGHREBAIL
- Administrateur de RM EXPERTS
- Administrateur de O'TOWER
- Administrateur de PROPARCO, représentant Permanent de BANK OF AFRICA
- Administrateur de la BOURSE DE CASABLANCA, Représentant Permanent de BANK OF AFRICA



Mme Myriem BOUZZAOUI,
Administratrice Intuitu Personae

- Administratrice Intuitu Personae de BANK OF AFRICA
- Administratrice de CFG Bank, représentant BANK OF AFRICA
- Administratrice de CTM
- Administratrice Directrice Générale de BMCE Capital Gestion
- Membre du Directoire de BMCE Capital
- Administratrice de BMCE Capital Gestion Privée
- Administratrice de BMCE Capital Solutions
- Administratrice de BMCE Capital Investments
- Administratrice de BMCE Capital Holding
- Administratrice de BMCE Capital Securities (Tunisie)
- Administratrice de BOA Capital Asset Management (Côte d'Ivoire)
- Administratrice de BMCE Capital Research, représentant BMCE Capital Gestion
- Administratrice de BMCE Capital Gestion sous Mandat, représentant BMCE Capital Gestion
- Administratrice de BMCE Capital Titrisation, représentant BMCE Capital Gestion
- Administratrice de BMCE Capital Gestion Privée International et Représentante permanente de BMCE Capital Gestion Privée
- Présidente du Conseil d'Administration de BMCE Capital Asset Management, Tunisie





COMPTES

CONSOLIDÉS



7 Boulevard Driss Slaoui, 20160
Casablanca
Maroc



119, Bd Abdelmoumen, 5ème Etage 39, 20360
Casablanca
Maroc

Groupe BANK OF AFRICA -BMCE GROUP

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023

Aux Actionnaires de
Groupe BANK OF AFRICA -BMCE GROUP
140 Avenue Hassan II,
Casablanca

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de BANK OF AFRICA et de ses filiales (le groupe) qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2023, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 33.893.817, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 4.078.509.

Sous réserve de l'incidence de la situation décrite dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion avec réserve

BANK OF AFRICA S.A dispose d'un stock d'actifs immobiliers hors exploitation, acquis par voie de datations, pour un montant total de 5 milliards de dirhams au 31 décembre 2023. En application des dispositions réglementaires en vigueur, il ressort des actifs pour un montant de 1 milliard de dirhams présentant des incertitudes liées à leurs valeurs de réalisation.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport.

Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Outre le point décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve », nous avons déterminé que les points décrits ci-après constituent des points clés de l'audit qui doivent être communiqués dans notre rapport :

Risque identifié	Notre réponse d'audit
<p>Evaluation du risque de crédit sur les crédits à la clientèle</p> <p>Les crédits à la clientèle exposent le groupe à un risque de pertes potentielles si les clients ou les contreparties s'avèrent dans l'incapacité d'honorer leurs engagements financiers.</p> <p>Des provisions destinées à couvrir ce risque sont constituées par le groupe. Ces dépréciations sont déterminées selon les dispositions de la norme IFRS 9 Instruments financiers et le principe des pertes de crédit attendues.</p> <p>L'évaluation des pertes de crédit attendues pour les portefeuilles de prêts à la clientèle requiert l'exercice du jugement notamment pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déterminer les critères de classement des encours en buckets 1, 2 et 3 ; - Estimer le montant des pertes attendues en fonction des différentes buckets; - Etablir des projections macro-économiques qui sont intégrées à la fois dans les critères de dégradation et dans la mesure des pertes attendues. <p>Les informations concernant notamment la reconnaissance et les modalités d'estimation des pertes de crédit attendues sont principalement détaillées dans le résumé des principales méthodes comptables des notes annexes.</p>	<p>Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne du groupe et testé les contrôles clés relatifs à l'appréciation du risque de crédit et à l'évaluation des pertes attendues.</p> <p>Nous avons concentré nos travaux sur les encours et/ou portefeuilles de prêts à la clientèle les plus significatifs et notamment sur les financements accordés aux entreprises dans des secteurs sensibles.</p> <p>Sur les aspects de dépréciation, nos travaux d'audit ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etudier la conformité à la norme IFRS 9 - Instruments financiers des principes mis en œuvre par le groupe ; - Prendre connaissance du dispositif de gouvernance et des contrôles clés mis en place au niveau du groupe ; - Conduire des tests sur une sélection de modèles mis en œuvre par le groupe ; - Analyser les principaux paramètres et règles retenus par le groupe pour la classification des encours au 31 décembre 2023 (buckets 1, 2 et 3) ; - Tester le calcul des pertes attendues sur une sélection de crédits en buckets 1 et 2 ; - Tester les principales hypothèses retenues pour l'estimation de dépréciations relatives à des crédits classés en bucket 3.

<p>Au 31 décembre 2023, l'encours total brut des prêts à la clientèle exposés au risque de crédit s'élève à MMAD 230.878; le montant total des dépréciations y afférentes s'élève à MMAD 18.682.</p> <p>Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations et provisions constituaient un point clé de l'audit, compte tenu (i) de l'importance du montant de ces actifs dans les comptes du groupe (ii) et du fait que ces éléments font appel au jugement et aux estimations de la direction.</p>	
<p>Evaluation du goodwill</p> <p>Au 31 décembre 2023, le goodwill est inscrit dans les états financiers consolidés pour une valeur nette comptable de MMAD 1.018, soit 3% des capitaux propres consolidés du groupe. Ces actifs incorporels ne sont pas amortis et font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an à la clôture de l'exercice, tel que mentionné dans le résumé des principales méthodes comptables des notes annexes.</p> <p>Comme indiqué dans l'annexe aux comptes consolidés, le test de dépréciation annuel se fonde sur la valeur recouvrable de chaque groupe d'actifs testé, déterminée sur la base de prévisions de flux de trésorerie nets futurs actualisés, nécessitant l'utilisation d'hypothèses, estimations ou jugements.</p> <p>Nous avons considéré l'évaluation du goodwill comme un point clé de l'audit, compte tenu de l'importance de ces actifs dans les états financiers consolidés du groupe et l'importance des jugements de la direction dans la détermination des hypothèses de flux de trésorerie et la probabilité de réalisation des prévisions retenues.</p>	<p>Notre approche d'audit a consisté en un examen des évaluations déroulées dans le cadre de l'appréciation de la valeur des Goodwill inscrits dans l'actif du groupe.</p> <p>Nos procédures ont été axées sur l'examen des principales hypothèses retenues dans les travaux d'évaluation, notamment en ce qui concerne :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les projections futures en se basant sur les réalisations historiques, l'environnement économique et la cohérence de ces éléments avec les hypothèses de croissance retenues ; • Les taux d'actualisation retenus par les organes de direction.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation.

Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;

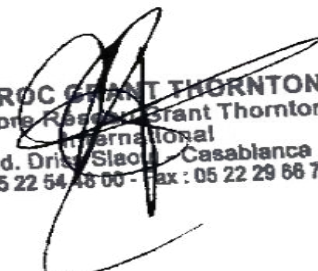
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 29 avril 2024

Les commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON


FIDAROC GRANT THORNTON
Membre Réseau Grant Thornton
International
7 Bd. Driouch/Slaoui - Casablanca
Tél : 05 22 54 46 00 - Fax : 05 22 29 66 70

Faïçal MEKOUAR
Associé

BDO SARL


B.D.O S.a.r.l
119, Bd Abdeimoumen
Casablanca
Tél: 0522 22 19 24

Amine BAAKILI
Associé

I. BILAN CONSOLIDÉ, COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ, ETAT DU RÉSULTAT NET, VARIATION DES CAPITAUX PROPRES ET TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE ET RÉSUMÉ DES NORMES COMPTABLES

1.1. BILAN CONSOLIDÉ

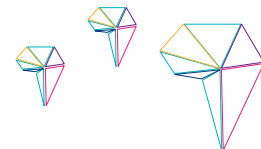
Les états financiers consolidés au 31 décembre 2023 ont été approuvés par le Conseil d'Administration tenu en date du 22 Mars 2024.

ACTIF IFRS	Note	déc-23	déc-22
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	4.1	18 474 878	18 425 856
Actifs financiers à la juste valeur par résultat			
- Actifs financiers détenus à des fins de transactions	4.2	46 812 574	42 305 151
- Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	4.2	1 716 731	1 555 980
Instruments dérivés de couverture			
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres			
- Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	4.3	477 287	553 274
- Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	4.3	6 068 863	5 575 246
Titres au coût amorti	4.4	50 152 565	51 299 202
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	4.5	25 409 242	26 324 021
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	4.5	212 196 303	209 469 232
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			
Placements des activités d'assurance			
Actif d'impôt exigible	4.8	1 098 772	1 290 422
Actif d'impôt différé	4.8	2 537 183	2 443 684
Comptes de régularisation et autres actifs	4.9	7 822 343	8 377 263
Actifs non courants destinés à être cédés			
Participations dans les entreprises mises en équivalence	4.10	967 149	1 215 549
Immeubles de placement	4.11	3 381 408	3 434 112
Immobilisations corporelles	4.11	8 642 451	8 560 774
Immobilisations incorporelles	4.11	1 408 667	1 292 679
Ecart d'acquisition	4.12	1 018 097	1 032 114
TOTAL ACTIF IFRS		388 184 512	383 154 559

(en milliers de DH)

PASSIF IFRS	Note	déc-23	déc-22
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat			
- Passifs financiers détenus à des fins de transactions		-	-
- Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		-	-
Instruments dérivés de couverture			
Titres de créance émis	4.7	10 050 436	9 167 945
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	4.5	73 195 714	65 731 476
Dettes envers la clientèle	4.6	238 681 080	246 179 646
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			
Passif d'impôt courant	4.8	1 440 385	1 551 727
Passif d'impôt différé	4.8	1 166 946	1 179 479
Comptes de régularisation et autres passifs	4.9	15 945 325	13 942 922
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance			
Provisions pour risques et charges	4.13	1 672 828	1 458 938
Subventions - fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie			
Dettes subordonnées	4.6	12 137 981	12 100 668
TOTAL DETTES		354 290 695	351 312 800
Capitaux propres			
Capital et réserves liées		20 661 573	19 975 690
Réserves consolidées			
- Part du groupe		2 680 849	2 253 001
- Part des minoritaires		5 217 456	4 878 592
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			
- Part du groupe		744 004	671 763
- Part des minoritaires		511 425	522 540
Résultat de l'exercice			
- Part du groupe		2 662 160	2 304 613
- Part des minoritaires		1 416 350	1 235 561
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS		33 893 817	31 841 759
TOTAL PASSIF IFRS		388 184 512	383 154 559

(en milliers de DH)



1.2. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Compte de Résultat IFRS	Note	déc-23	déc-22
Intérêts et produits assimilés		19 374 050	16 863 155
Intérêts et charges assimilés		-6 924 139	-4 940 870
Marge d'intérêt	2,1	12 449 911	11 922 285
Commissions perçues		4 679 933	4 323 156
Commissions servies		-928 406	-1 026 342
MARGE SUR COMMISSIONS	2,2	3 751 527	3 296 814
Gains ou pertes nets résultant des couvertures de position nette		-	-
Gains ou pertes nets sur instruments à la juste valeurs par résultat	2,3	215 851	-172 119
Gains ou pertes nettes sur actifs/passifs de transactions		193 410	-281 121
Gains ou pertes nettes sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat		22 441	109 002
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la JV par capitaux propres	2,4	225 460	201 412
Gains ou pertes nettes sur instruments de dettes comptabilisés en CP recyclables			
Rémunérations des instruments de capitaux propres comptabilisés en CP non recyclables		225 460	201 412
Gains ou pertes résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti			
Gains ou pertes résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financier à la juste valeur par résultat			
Gains ou pertes résultant du reclassement d'actifs financiers par CP en actifs financier à la juste valeur par résultat			
Produit net des activités d'assurance			
Produit net des autres activités	2,5	901 376	1 073 630
Charges des autres activités	2,5	-591 295	-697 614
Produit net bancaire		16 952 830	15 624 409
Charges générales d'exploitation	2,6	-7 899 389	-7 318 762
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	2,6	-900 256	-962 165
Résultat Brut d'exploitation		8 153 185	7 343 481
Coût du risque	2,7	-2 758 286	-2 646 347
Résultat d'exploitation		5 394 899	4 697 135
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		142 674	142 334
Gains ou pertes nets sur autres actifs	2,8	-22 340	30 841
Variations de valeur des écarts d'acquisition			-
Résultat avant impôt		5 515 232	4 870 310
Impôt sur les résultats	2,9	-1 436 723	-1 330 135
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou encore en cession			
Résultat net		4 078 509	3 540 174
Résultat Hors-groupe		1 416 350	1 235 561
Résultat net - Part du groupe		2 662 160	2 304 613

(en milliers de DH)

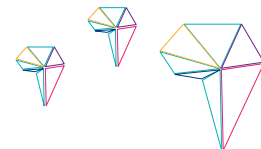
1.3. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	VARIATION DES CAPITAUX PROPRES 31/12/2023							
	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Total d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture 31.12.2021 corrigés	2 056 066	17 236 350		4 937 094	-421 840	23 807 669	5 691 448	29 499 117
Changement de méthodes comptables								
Capitaux propres d'ouverture 01.01.2022	2 056 066	17 236 350		4 937 094	-421 840	23 807 669	5 691 448	29 499 117
Opérations sur capital	31 632	651 642		-683 274				
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes				-817 552		-817 552	-580 526	-1 398 078
Résultat de l'exercice				2 304 613		2 304 613	1 235 561	3 540 174
Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres					-75 009	-75 009		-75 009
Ecart de conversion					80 796	80 796	280 538	361 334
Gains ou pertes latents ou différés					5 787	5 787	280 538	286 325
Variation de périmètre								
Autres variations				-95 451		-95 451	9 672	-85 779
Capitaux propres clôture 31.12.2022	2 087 698	17 887 992		5 645 430	-416 053	25 205 066	6 636 693	31 841 759
Comptabilisation des pertes de crédit attendues (sur instruments financiers)								
Capitaux propres d'ouverture 01.01.2023	2 087 698	17 887 992		5 645 430	-416 053	25 205 066	6 636 693	31 841 759
Opérations sur capital	37 958	647 925		-685 883				
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes				-850 262		-850 262	-628 172	-1 478 434
Résultat de l'exercice				2 662 160		2 662 160	1 416 350	4 078 510
Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres					40 148	40 148		40 148
Ecart de conversion					-530 604	-530 604	-388 629	-919 233
Gains ou pertes latents ou différés					-490 456	-490 456	-388 629	-879 085
Variation de périmètre				11 364		11 364	-19 980	-8 616
Autres variations				210 713		210 713	128 970	339 683
Capitaux propres clôture 31.12.2023	2 125 656	18 535 917		6 993 522	-906 509	26 748 586	7 145 231	33 893 817

1.4. ÉTAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

	déc-23	déc-22
Résultat net	4 078 509	3 540 174
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui seront reclassés ultérieurement en résultat	-919 233	469 987
Écart de conversion	-919 233	469 987
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables		
<i>Écart de réévaluation</i>		
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	40 148	-94 553
Écart actuariel sur les régimes à prestations définies		
Éléments évalués à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	40 148	-94 553
Quote part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises MEE		
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-879 085	375 434
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	3 199 424	3 915 608
Part du groupe	2 171 704	2 325 854
Part des intérêts minoritaires	1 027 720	1 589 754

(en milliers de DH)



1.5. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE AU 31 DÉCEMBRE 2023

	NOTE	Déc-23	Déc-22
Résultat avant impôts		5 515 232	4 870 310
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2.6	706 460	712 693
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		-	-
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	2.7	-132 044	15 527
+/- Dotations nettes aux provisions	2.7	2 133 315	1 865 924
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	4.10	-142 674	-142 334
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement		-132 696	-811 191
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement		-	-
+/- Autres mouvements		223 367	79 891
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements		2 655 729	1 720 508
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés		5 658 544	-310 746
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle		-15 173 169	8 897 944
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		612 553	-11 435 915
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		2 194 004	2 065 565
- Impôts versés		-1 600 094	-1 387 781
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles		-8 308 162	-2 170 933
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle		-137 201	4 419 885
+/- Flux liés aux Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		-855 078	-2 005 313
+/- Flux liés aux immeubles de placement		28 256	126 205
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles		-1 022 900	-584 446
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		-1 821 466	-2 463 553
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires		-813 806	-2 239 621
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement		828 851	-1 159 965
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		15 046	-3 399 586
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie		-1 004 358	729 444
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		-2 947 979	-713 810
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		21 965 754	22 679 565
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	1.4	18 425 856	19 737 051
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit		3 539 898	2 942 513
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		19 017 775	21 965 754
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	1.4	18 474 878	18 425 856
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit		542 897	3 539 898
Variation de la trésorerie nette		-2 947 979	-713 811

1.6. RÉSUMÉ DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE

1.6.1. Normes comptables applicables :

Le Groupe a adopté les normes internationales d'information financière IFRS depuis l'arrêté des COMPTES CONSOLIDÉSs au 30 juin 2008, avec un bilan d'ouverture au 1er janvier 2007.

Les COMPTES CONSOLIDÉSs du Groupe sont établis conformément aux normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS), telles qu'elles ont été approuvées au sein de l'IASB.

Le Groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'IASB lorsque l'application rétrospective est autorisée.

1.6.1.1. Principes de consolidation

a. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation intègre toutes les entités étrangères et nationales, dont le groupe détient des participations directes ou indirectes.

Le Groupe intègre dans son périmètre de consolidation les entités, quelles que soient leurs activités, dont il détient au moins 20% de ses droits de vote existants et potentiels.

Par ailleurs, il intègre les entités dont les montants consolidés remplissent une des conditions suivantes :

Le total du bilan de la filiale est supérieur à 0.5% du total du bilan de l'entité mère ;

La situation nette de la filiale est supérieure à 0.5% de la situation nette de l'entité mère ;

Les produits bancaires de la filiale sont supérieurs à 0.5% des produits bancaires de l'entité mère.

Seuils « cumulatifs » qui permettent de s'assurer que le total combiné des entités exclues de la consolidation ne dépasse pas 5% de l'agrégat en consolidé.

b. Les méthodes de consolidation

Le niveau d'intégration (intégration globale ou mise en équivalence) varie respectivement selon que le groupe exerce un contrôle exclusif, conjoint ou une influence notable.

Au 31 Décembre 2023, aucune filiale du Groupe n'est contrôlée de manière conjointe.

c. Les règles de consolidation

Les États financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

Élimination des opérations réciproques

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié.

Conversion des comptes en devises étrangères

Les COMPTES CONSOLIDÉSs du Groupe sont établis en dirham. La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente du dirham est effectuée

par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période.

d. Regroupement d'entreprises et évaluation des écarts d'acquisition

Coût d'un regroupement d'entreprise

Le coût d'un regroupement d'entreprises est évalué comme le total des justes valeurs des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur, en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés en charges.

Affectation du coût de regroupement d'entreprises aux actifs acquis et aux passifs et passifs éventuels assumés

Le Groupe affecte, à la date d'acquisition, le coût d'un regroupement d'entreprises en comptabilisant les actifs, les passifs et les passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation à leur juste valeur respective à cette date.

Toute différence positive entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est constatée au niveau de l'écart d'acquisition.

Ecart d'acquisition

A la date d'acquisition, l'écart d'acquisition est comptabilisé à l'actif. Il est initialement évalué à son coût, c'est-à-dire l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.

Le Groupe pratique, à partir de 2012, la méthode du « Goodwill complet » pour les nouvelles acquisitions. Cette méthode consiste à déterminer l'écart d'acquisition sur la base de l'excédent du prix du regroupement d'entreprises et du montant des intérêts minoritaires sur la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.

Il est à noter que le Groupe n'a pas retraité les regroupements d'entreprises intervenus antérieurement au 01/01/2008, date de la première transition, selon la norme IFRS 3 et ce en application de l'exemption offerte par l'IFRS 1.

Evaluation de l'écart d'acquisition

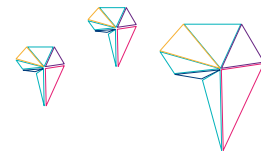
Après sa comptabilisation initiale, l'écart d'acquisition est évalué à son coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36, des tests de dépréciation doivent être réalisés lorsqu'apparaît un risque de dépréciation durable, et en tout état de cause une fois par an, pour vérifier que les écarts d'acquisition constatés pour chaque UGT n'ont pas lieu d'être dépréciés.

Au 31 décembre 2023, le Groupe a effectué des tests de dépréciation pour s'assurer que la valeur comptable des unités génératrices de trésorerie est toujours inférieure à la valeur recouvrable.

La valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie est définie comme la valeur la plus élevée entre sa juste valeur nette des coûts de vente et sa valeur d'utilité, la juste valeur étant le prix de vente d'une UGT à des conditions normales de marché.

La valeur d'utilité est basée sur une estimation des cash flows actualisés générés par l'activité dans le cadre de son exploitation par la banque :



Si la valeur recouvrable de la filiale est supérieure à celle comptable, alors il n'y a pas lieu de constater d'impairment ;

Dans le cas contraire, la différence est constatée en charge d'impairment. Elle sera en priorité allouée à l'écart d'acquisition, puis aux autres actifs sur la base d'un prorata.

La banque a utilisé différentes méthodes pour la valorisation de la valeur d'utilité des UGT, selon les critères de chaque filiale. Ces méthodes se sont basées sur des hypothèses et estimations :

L'approche par les revenus, communément appelée « Discounted Dividend Model », qui est une méthode classique dans le secteur bancaire. La mise en œuvre de cette méthode repose sur le business plan de la filiale et valorise ainsi cette dernière par le biais de la valeur actuelle des flux de dividendes futurs. Ces flux seront actualisés au coût des fonds propres.

La méthode des « Discounted Cash flows » est une méthode traditionnelle pour l'évaluation des firmes dans le secteur des services. Elle se base sur l'actualisation des flux de trésorerie disponibles au coût moyen pondéré du capital.

Acquisitions successives

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 Révisée, le Groupe ne calcule pas un écart d'acquisition complémentaire sur les acquisitions successives après la prise de contrôle initiale.

En particulier, en cas d'augmentation du pourcentage d'intérêt dans une entité déjà consolidée par intégration globale, l'écart entre le coût d'acquisition de la quote-part supplémentaire d'intérêts et la quote-part acquise de l'actif net de l'entité à cette date est enregistré dans les réserves consolidées part du groupe.

1.6.1.2. Actifs et passifs financiers

a. Prêts et créances

La catégorie « Prêts et créances » inclut les crédits consentis par le Groupe.

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine, et comprend les coûts d'origine directement imputables à l'opération ainsi que certaines commissions perçues (commissions de participation et d'engagement, frais de dossier), analysées comme un ajustement du rendement effectif du prêt.

Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts, ainsi que les coûts de transaction et commissions inclus dans la valeur initiale des crédits concourent à la formation du résultat de ces opérations sur la durée du crédit calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

b. Titres

Catégories de titres

La norme IFRS 9 remplace les modèles de classification et d'évaluation des actifs financiers prévus par la norme IAS 39 par un modèle comprenant uniquement 3 catégories comptables :

Coût amorti ;

Juste valeur par capitaux propres : les variations de juste valeur de l'instrument financier sont impactées dans les « autres éléments du résultat global » (« juste valeur par OCI ») ;

Juste valeur par résultat : les variations de juste valeur de l'instrument financier sont impactées dans le résultat net.

La classification d'un actif financier dans chaque catégorie est fonction :

des modalités de gestion (« business model ») définies par l'entreprise

et des caractéristiques de ses flux de trésorerie contractuels (critère du « solely payments of principal and interest », ou « SPPI »).

Les modalités de gestion sont relatives à la manière dont la société gère ses actifs financiers afin de générer des flux de trésorerie et de créer de la valeur. Le modèle de gestion est spécifié pour un portefeuille d'actifs et ne constitue pas une intention au cas par cas pour un actif financier isolé.

La norme IFRS 9 distingue trois modèles de gestion :

La collecte des flux de trésorerie contractuels, soit le modèle de gestion « Collecte » ;

La collecte des flux contractuels et la vente des actifs, soit le modèle de gestion « Collecte et Vente » ;

Les autres intentions de gestion, soit le modèle de gestion « Autre / Vente ».

Le second critère (critère « SPPI ») s'analyse au niveau du contrat. Le test est satisfait lorsque le financement donne droit seulement au remboursement du principal et lorsque le versement des intérêts perçus reflète la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé à l'instrument, les autres coûts et risques d'un contrat de prêt classique ainsi qu'une marge raisonnable, que le taux d'intérêt soit fixe ou variable.

Les critères de classement et d'évaluation des actifs financiers dépendent de la nature de l'actif financier, selon qu'il est qualifié :

d'instruments de dette (i.e. prêts et titres à revenu fixes ou déterminables) ; ou

d'instruments de capitaux propres (i.e. actions).

Le classement d'un instrument de dette dans l'une des catégories d'actifs financiers est fonction du modèle de gestion qui lui est appliqué par l'entreprise et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'instrument (critère SPPI). Les instruments de dette qui répondent au critère SPPI et au modèle de gestion « Collecte » sont classés au coût amorti. Si le critère SPPI est vérifié mais le modèle de gestion est la collecte et la vente, l'instrument de dette est classé en juste valeur par capitaux propres (avec recyclage). Si le critère SPPI n'est pas vérifié et si le modèle de gestion est autre, l'instrument de dette est classé en juste valeur par résultat.

Selon la norme IFRS 9, les instruments de capitaux propres détenus (actions) sont :

toujours évalués à la juste valeur par résultat,

sauf ceux qui ne sont pas détenus à des fins de transaction pour lesquels la norme permet de faire le choix irrévocable, lors de la comptabilisation initiale de chaque actif financier, de le comptabiliser en juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global (juste valeur par OCI), sans possibilité de recyclage par résultat. Les actifs classés dans cette catégorie ne feront pas l'objet de dépréciation. En cas de cession, ces variations ne sont pas recyclées en résultat, le résultat de cession est comptabilisé en capitaux propres. Seuls les dividendes sont reconnus en résultat.

La norme IFRS 9 prévoit des modèles de classification et d'évaluation des passifs financiers selon 3 catégories comptables :

passif financier au coût amorti ;

passif financier à la juste valeur par résultat ;

passif financier à la juste valeur par résultat sur option.

A la date de comptabilisation initiale, un passif financier peut être désigné, sur option irrévocable, à la juste valeur par résultat :

dans certaines conditions lorsque le passif contient des dérivés incorporés ; ou

si cela conduit à une information plus pertinente du fait de l'élimination ou la réduction significative d'une distorsion de traitement comptable (« mismatch ») ; ou

si le passif est géré avec d'autres instruments financiers qui sont évalués et gérés à la juste valeur conformément à une politique d'investissement ou de gestion des risques et que l'information est communiquée sur cette base aux principaux dirigeants au sens d'IAS 24.

Par ailleurs, pour ces passifs, la norme permet la comptabilisation de la variation de juste valeur attribuable à la variation du risque de crédit propre en autres éléments du résultat global. Toutefois, ce traitement comptable n'est possible que dans la mesure où il ne contribue pas à créer ou aggraver un « mismatch » comptable.

Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans l'agrégat « Rémunérations des instruments de capitaux propres comptabilisés en CP non recyclables » lorsque le droit du Groupe à les recevoir est établi.

Acquisitions et cessions temporaires

Opérations de pension

Les titres faisant l'objet d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur poste d'origine.

L'obligation de restituer les sommes encaissées est inscrite en Dettes au passif du Bilan.

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. Le droit à restitution des sommes délivrées par le Groupe est inscrit à l'actif du bilan en « prêts et créances ».

Opérations de prêts et emprunts de titres

Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunts de titres donnent lieu à la comptabilisation au bilan des titres empruntés en contrepartie d'une dette au passif.

Date de comptabilisation des opérations sur titres

Les titres en valeur de marché par résultat ou classés en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ou en actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés en date de négociation.

Les opérations de cession temporaire de titres (qu'elles soient comptabilisées en prêts et créances ou en dettes) ainsi que les ventes de titres empruntés sont comptabilisées initialement en date de règlement livraison.

Ces opérations sont maintenues au bilan jusqu'à l'extinction des droits du Groupe à recevoir les flux qui leur sont attachés ou jusqu'à ce que le Groupe ait transféré substantiellement tous les risques et avantages qui leur sont liés.

c. Opérations en devises

Actifs et passifs monétaires libellés en devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe au cours de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

d. Dépréciation et restructuration des actifs financiers

La norme IFRS 9 introduit un nouveau modèle de reconnaissance de dépréciation des actifs financiers basé sur les pertes de crédit attendues.

Le portefeuille est segmenté en trois Buckets en utilisant la notion de dégradation significative depuis l'origine :

« Bucket 1 » est constitué de l'ensemble des actifs financiers sains qui ne sont pas dégradés significativement depuis l'origine et pour lesquels il sera calculé une perte de crédit attendue à horizon 1 an.

« Bucket 2 » regroupe les actifs pour lesquels le risque de crédit a augmenté de manière significative depuis l'origine. Une perte de crédit attendue doit alors être calculée sur la durée de vie restante à courir ou maturité résiduelle.

« Bucket 3 » correspond à l'ensemble des actifs en défaut ou ceux dont la qualité du crédit sera détériorée au point que la recouvrabilité du principal est menacée. Le bucket 3 correspond au périmètre de la provision individuelle sous IAS 39. L'entité comptabilise une perte de crédit avérée à maturité. Par la suite, si les conditions de classement des instruments financiers en bucket 3 ne sont plus respectées, ces instruments sont reclassés en bucket 2 puis en bucket 1 en fonction de l'amélioration ultérieure de la qualité de risque de crédit.

La définition du défaut est alignée avec celle du défaut tel que défini dans la circulaire 19G, avec une présomption réfutable que l'entrée en défaut se fait au plus tard au-delà de 90 jours d'impayés.

La définition du défaut est utilisée de manière homogène pour l'évaluation de l'augmentation du risque de crédit et la mesure des pertes de crédit attendues.

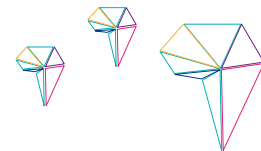
Le suivi de la dégradation du risque s'appuie sur les dispositifs de suivi des risques internes qui inclue notamment les dispositifs de suivi des créances sensibles et les impayés.

L'augmentation significative du risque de crédit peut s'apprécier sur une base individuelle ou sur une base collective (en regroupant les instruments financiers en fonction de caractéristiques de risque de crédit communes) en tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables et en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de la comptabilisation initiale.

L'évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit est faite au niveau de chaque instrument en s'appuyant sur des indicateurs et des seuils qui varient selon la nature de l'exposition et le type de contrepartie.

Un actif financier est également considéré comme ayant subi une dégradation significative du risque de crédit lorsque l'un ou plusieurs des critères ci-après sont remplis :

- Actif financier sous surveillance (« Watchlist »)



- Restructuration pour difficultés de paiement sans pour autant être en défaut
- Existence d'impayés,
- Changements significatifs défavorables des conditions économiques, commerciales ou financières dans lesquelles opère l'emprunteur,
- Risques identifiés de difficultés financières, etc.

Afin de suppléer le fait que certains facteurs ou indicateurs de dégradation significative ne soient pas identifiables au niveau d'un instrument financier pris isolément, la norme autorise l'appréciation de la dégradation significative pour des portefeuilles, des groupes de portefeuilles ou des portions de portefeuille d'instruments financiers.

La constitution des portefeuilles pour une appréciation de la dégradation sur base collective peut résulter de caractéristiques communes telles que :

le type d'instrument ;

la note de risque de crédit ;

le type de garantie ;

la date de comptabilisation initiale ;

la durée à courir jusqu'à l'échéance ;

le secteur d'activité ;

l'emplacement géographique de l'emprunteur ;

la valeur du bien affecté en garantie par rapport à l'actif financier, si cela a une incidence sur la probabilité de défaillance (par exemple, dans le cas des prêts garantis uniquement par sûreté réelle dans certains pays, ou sur la quotité de financement) ;

le circuit de distribution, l'objet du financement, ...

Les pertes attendues sont définies comme étant une estimation des pertes de crédit pondérées par la probabilité d'occurrence de ces pertes au cours de la durée de vie attendue des instruments financiers. Elles sont calculées de manière individuelle, pour chaque exposition.

Le calcul des dépréciations s'appuie sur trois paramètres principaux :

Probabilités de défaut (PD) :

La probabilité de Défaut (PD) représente la probabilité qu'un emprunteur soit en défaut sur ses engagements financiers pendant les 12 prochains mois ou sur la maturité résiduelle du contrat (PD à maturité). La PD est la probabilité que les emprunteurs fassent défaut à un horizon donné t. La PD utilisée pour l'estimation des pertes attendues en vertu des principes de la norme IFRS9 est calculée pour chaque classe homogène de risque.

Pour les actifs financiers qui sont dans le « Bucket 1 » (i.e. sains non sensibles), une PD à 12 mois est calculée soit la probabilité de défaut pouvant survenir dans les 12 mois suivant la date d'arrêté.

Pour les actifs financiers du « Bucket 2 » (i.e. sains sensibles), une PD à maturité est calculée et, par définition, les actifs financiers du « Bucket 3 » (i.e. défauts) ont une PD de 1.

Afin de calculer la PD à un an pour un dossier donné, BANK OF AFRICA a réparti les dossiers des portefeuilles en classes homogènes de risque qui sont segmentés sur la base de notes externes ou sur la base de classes d'impayés.

La PD à maturité est calculé en appliquant des matrices de transition à la PD à un an, telle que cette PD résulte des systèmes de notation externes ou des classes d'impayés. Les matrices de transition sont déterminées en modélisant comment le défaut se développe entre la date de comptabilisation initiale et la maturité des contrats, et ce pour chaque portefeuille. Les matrices de transition sont élaborées sur la base des observations statistiques.

Pertes en cas de défaut (LGD)

La perte en cas de défaut (LGD) représente la perte attendue au titre de l'exposition qui serait en défaut. La perte en cas de défaut s'exprime en pourcentage de l'EAD et se calcule à partir des taux de récupérations globales (TRG). L'évaluation des TRG se fait par classe homogène de risque et par garantie, en se basant sur l'historique de récupération.

Pour les gros dossiers en difficultés, lorsque la modélisation sur base statistique n'est pas possible (nombre d'observations réduits, caractéristiques particulières etc.), les flux de trésorerie futurs de récupération sont estimés par la filiale de recouvrement du Groupe et la LGD correspond à la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus (incluant le principal et les intérêts) estimés.

Exposition en cas de défaut (EAD : Exposure at default)

Elle est basée sur le montant auquel le Groupe s'attend à être exposé effectivement au moment du défaut, soit sur les 12 prochains mois, soit sur la maturité résiduelle. Elle est basée sur le montant auquel le Groupe s'attend à être exposé effectivement au moment du défaut, soit sur les 12 prochains mois, soit sur la maturité résiduelle.

Pour définir ces paramètres, le groupe s'appuie sur les concepts et les dispositifs existants. Les pertes de crédit attendues des instruments financiers sont évaluées comme le produit de ces trois paramètres.

Les paramètres IFRS 9 doivent tenir compte de la conjoncture économique anticipée sur l'horizon de projection (forward-looking).

L'ajustement des paramètres à la conjoncture économique a été effectué sur la base des études macro-économiques fournies par les experts sectoriels internes. Ces études ont permis d'impacter à dire d'experts les PD (à la hausse ou à la baisse en fonction des perspectives) sur un horizon de trois ans. La prise en compte d'autres indicateurs macro-économiques est en cours de mise en œuvre.

La définition de ces scénarios suit la même organisation et gouvernance que celle définie pour le processus budgétaire, avec une revue annuelle sur la base de propositions de la recherche économique et une validation par le Comité de Direction Générale.

Pour les titres (qui sont en grande majorité des titres souverains), le calcul de la dépréciation est déterminé selon les principes suivants :

Lors de l'acquisition des titres : l'ensemble des titres sont considérés comme faisant partie du Bucket 1 quel que soit le rating de l'émetteur,

Lors des évaluations ultérieures :

En cas de dégradation de la note de l'émetteur, le titre passe au bucket 2

Sur la base des pertes de crédit avérées à maturité si la contrepartie est en défaut – Bucket 3.

Renégociations de prêts dans les comptes des prêteurs (« forbearance »)

La Banque respecte les exigences des normes IFRS en matière de traitement des « forbearance » et notamment pour les crédits restructurés. Les flux futurs sont actualisés au Taux d'Intérêt Effectif d'origine et la différence entre ce montant et la valeur comptable est enregistrée immédiatement en coût du risque. Cette décote est réintégré sur la durée de vie du crédit dans la marge d'intérêt.

Restructuration des actifs classés dans la catégorie « Prêts et créances »

Une restructuration pour cause de difficultés financières de l'emprunteur d'un actif classé dans la catégorie « Prêts et créances » se définit comme une modification des termes et conditions de la transaction initiale que le Groupe n'envisage que pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, et telle qu'il en résulte une moindre obligation du client, mesurée en valeur actuelle, à l'égard du Groupe par rapport aux termes et conditions de la transaction avant restructuration.

Au moment de la restructuration, l'actif restructuré fait l'objet d'une décote pour amener sa valeur comptable au montant actualisé au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif des nouveaux flux futurs attendus.

La modification à la baisse de valeur de l'actif est enregistrée dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

Pour chaque dossier, la décote à la date de renégociation a été recalculée sur la base des échéanciers d'origine et des conditions de renégociation.

La décote est calculée comme la différence entre :

La somme, à la date, de renégociation des flux contractuels initiaux actualisés au taux d'intérêt effectif.

La somme, à la date, de renégociation des flux contractuels renégociés actualisés au taux d'intérêt effectif La décote nette d'amortissement est comptabilisée en diminution de l'encours du crédit en contrepartie du résultat, les amortissements seront ensuite comptabilisés en produits en PNB.

e. Dettes émises représentées par un titre

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour la société du Groupe émettrice de ces instruments de délivrer du numéraire ou un actif financier au détenteur des titres. Il en est de même dans les cas où le Groupe peut être contraint à échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Il s'agit pour le Groupe des certificats de dépôts émis par les banques du Groupe notamment BANK OF AFRICA SA, BOA Group ainsi que les bons de sociétés de financement émis par MAGHREBAIL et SALAFIN.

f. Actions propres

Le terme « actions propres » désigne les actions de la société mère BANK OF AFRICA SA et de ses filiales consolidées par intégration globale.

Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Au 31 Décembre 2023, le Groupe ne détient pas d'actions propres.

g. Instruments dérivés

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan en date de négociation pour leur prix de transaction. En date d'arrêté, ils sont réévalués à leur valeur de marché.

Ces dérivés sont comptabilisés au bilan dans le poste « Actifs et passifs financiers à la valeur de marché par résultat ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative.

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

h. Evaluation de la « juste valeur » Risque de crédit propre « DVA » / Risque de contrepartie « CVA ».

La valeur des produits dérivés n'étant pas significative à ce jour, la banque continuerait à surveiller le seuil de signification de cette rubrique pour prendre en compte les ajustements de la juste valeur liés au calcul du Risque de crédit propre « DVA » / Risque de contrepartie « CVA ».

i. Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Sont évalués à la juste valeur les actifs financiers des catégories « actifs financiers à la juste valeur par résultat » et « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ».

La juste valeur retenue dans un premier temps correspond au prix coté lorsque l'instrument financier est coté sur un marché actif.

En l'absence d'un marché actif, la juste valeur est déterminée à l'aide des techniques d'évaluation (modèles internes d'évaluation présentés dans la note 4.15 sur la juste valeur).

Celles-ci, intègrent, en fonction de l'instrument financier, l'utilisation de données issues de transactions récentes effectuées dans des conditions de concurrence normale, de juste valeur d'instruments substantiellement similaires, de modèles d'actualisation des flux ou de valeur comptables réévaluées.

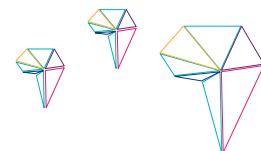
Le caractère actif d'un marché s'apprécie par la disponibilité régulière des cours des instruments financiers et l'existence de transactions réelles intervenant dans des conditions de concurrence normale.

L'appréciation du caractère inactif d'un marché s'appuie sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions et du niveau d'activité sur le marché, de la forte dispersion des prix disponibles entre les différents intervenants de marché ou l'ancienneté des prix provenant de transactions observées.

j. Revenus et charges relatifs aux actifs et passifs financiers

La méthode du taux d'intérêt effectif est utilisée pour la comptabilisation des revenus et charges relatifs aux instruments financiers évalués au coût amorti.

Le taux d'intérêt effectif est le taux d'actualisation qui assure l'identité entre la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs sur la durée de vie de l'instrument financier, ou selon le cas sur une durée de vie plus courte, et le montant inscrit au bilan. Le calcul de ce taux tient compte des commissions reçues ou



payées et faisant par nature partie intégrante du taux effectif du contrat, des coûts de transaction et des primes et décotes.

k. Coût du risque

La rubrique Coût du risque comprend les dotations nettes des reprises aux dépréciations et provisions pour risque de crédit, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties ainsi que des dotations et reprises de provisions pour autres risques notamment les risques opérationnels.

i. Compensation des actifs et passifs financiers

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

1.6.1.3. Immobilisations

a. Immobilisations Corporelles:

Le Groupe a opté pour la méthode du coût pour l'évaluation des immobilisations.

Il est à signaler, qu'en application de l'option accordée par IFRS 1, le Groupe a choisi d'évaluer certaines immobilisations corporelles à la date de transition à leur juste valeur et utiliser cette juste valeur en tant que coût présumé à cette date.

Le coût d'entrée des immobilisations intègre les frais d'emprunt supportés à l'occasion en respect de la norme IAS 23.

Dès qu'elles sont aptes à être utilisées, les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée d'utilité.

Compte tenu de la nature des immobilisations du Groupe, le Groupe n'a retenu aucune valeur résiduelle sauf pour le matériel de transport détenu par la filiale LOCASOM.

En effet, les autres actifs du Groupe ne font pas l'objet d'un marché suffisamment actif ou d'une politique de renouvellement sur une durée pratique nettement inférieure à la durée d'utilisation possible pour qu'une valeur résiduelle puisse être retenue.

Cette valeur résiduelle vient en déduction de la base amortissable.

Compte tenu de l'activité du Groupe, l'approche par composants a été appliquée essentiellement pour les immeubles. L'option retenue par le Groupe est la reconstitution du coût historique amorti par composants en appliquant une matrice de décomposition en fonction des caractéristiques propres aux constructions du Groupe.

Matrice de décomposition retenue par BANK OF AFRICA

	Immeubles : Sièges		Immeubles autres que sièges	
	Durée	QP	Durée	QP
Structure, gros œuvres	80	55%	80	65%
Façade	30	15%		
Installations générales techniques	20	20%	20	15%
Agencements	10	10%	10	20%

Pertes de valeur

Le Groupe a jugé que la notion de perte de valeur ne sera applicable qu'aux constructions et qu'en conséquence le prix de marché (valeur d'expertise) comme indicateur de dépréciation.

b. Immeubles de placement

La norme IAS 40 définit un immeuble de placement comme étant un bien immobilier détenu pour retirer des loyers et/ou valoriser le capital. Un immeuble de placement génère donc des flux de trésorerie largement indépendants des autres actifs de l'entreprise contrairement aux biens immobiliers dont l'objet principal est la production ou la fourniture de biens ou de services.

Le Groupe qualifie en immeuble de placement, toute immobilisation classée socialement en hors exploitation.

Le Groupe a opté pour la méthode du coût pour la valorisation de ses immeubles de placement. Le traitement en matière de valorisation est identique à celui retenu pour la valorisation des immeubles d'exploitation.

Conformément aux exigences du paragraphe 79.e) de la norme IAS40, le Groupe procède à la valorisation de ses immeubles de placement dont le coût d'acquisition est jugé substantiellement significatif à l'occasion de chaque arrêté par le biais de cabinets externes (4.15 sur la juste valeur).

c. Immobilisations incorporelles

L'évaluation initiale d'une immobilisation incorporelle se fait au coût qui est égal au montant de trésorerie ou d'équivalent de trésorerie payé ou à la juste valeur de toute autre contrepartie donnée pour acquérir un actif au moment de son acquisition ou de sa construction.

L'évaluation postérieure se fait au coût amorti, l'immobilisation est alors comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Le mode d'amortissement retenu traduit le rythme de consommation des avantages économiques futurs.

Les pertes de valeurs sont constatées dès lors que des indices de perte de valeur (internes ou externes) sont présents. Les indices de perte de valeur sont appréciés à chaque clôture.

Compte tenu de la nature des immobilisations incorporelles détenues, le groupe considère que la notion de valeur résiduelle n'est pas pertinente pour les immobilisations incorporelles. En conséquence aucune valeur résiduelle n'est retenue.

1.6.1.4. Contrats de location

Les différentes sociétés du Groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

Les contrats de location consentis par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

a. La société du Groupe est le bailleur du contrat de location

Contrats de location-financement

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur l'essentiel des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance.

Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les dépréciations constatées sur ces prêts et créances, qu'il s'agisse de dépréciations individuelles ou de dépréciations de portefeuille, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les prêts et créances.

Contrats de location simple

Est un contrat de location simple, un contrat par lequel l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location. L'amortissement du bien s'effectue hors valeur résiduelle tandis que les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location.

Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

b. La société du Groupe est le preneur du contrat de location

Les contrats de location conclus par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

Contrats de location financement

Un contrat de location-financement est considéré comme un bien acquis par le preneur et financé par emprunt. L'actif loué est comptabilisé pour sa valeur de marché à l'actif du bilan du preneur ou si celle-ci est inférieure, pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre du contrat de location déterminée au taux d'intérêt implicite du contrat.

En contrepartie, une dette financière d'un montant égal à la valeur de marché de l'immobilisation ou à la valeur actualisée des paiements minimaux est constatée au passif du preneur. Le bien est amorti selon la même méthode que celle applicable aux immobilisations détenues pour compte propre, après avoir déduit de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle. La durée d'utilisation retenue est la durée de vie utile de l'actif. La dette financière est comptabilisée au coût amorti.

Contrats de location simple

La norme IFRS 16 « Contrat de Location » remplace la norme IAS 17 à compter du 1er janvier 2019. Elle modifie la comptabilisation des contrats de location.

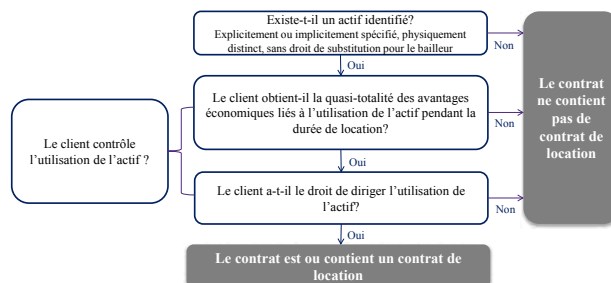
Pour tout contrat de location, le preneur devra reconnaître à son bilan un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué et une dette représentative de l'obligation de paiement des loyers. Dans le compte de résultat, la charge d'amortissement de l'actif sera présentée ainsi que la charge d'intérêt sur la dette. Ce traitement, actuellement appliqué aux contrats de location-financement, sera ainsi étendu aux contrats de location simple.

Options retenues

Le Groupe a choisi comme méthode de transition l'approche rétrospective modifiée pour laquelle la dette locative correspond au montant actualisé des loyers restant à la

date de première application (01/01/2019) avec un droit d'utilisation reconnu à l'actif d'un montant équivalent à cette même date. En conséquence, le Groupe n'enregistre pas d'impacts capitaux propres au titre de la première application d'IFRS 16.

Pour identifier les contrats de location qui entrent dans le périmètre de la norme, voici les critères retenus :



Le Groupe a utilisé les deux mesures de simplification proposées par la norme IFRS 16 portant sur les contrats à court terme (durée de 12 mois ou moins) et sur les contrats à actifs sous-jacents de faible valeur, dont la valeur est inférieure ou égale au seuil proposé par l'IASB, à savoir 5000 USD.

La durée retenue :

La durée pendant laquelle le Groupe a généralement utilisé des types particuliers de biens (loués ou détenus en propre) auparavant et les raisons économiques sous-jacentes ont été utilisées pour déterminer si le Groupe a la certitude raisonnable d'exercer une option ou de ne pas l'exercer.

Ainsi, les durées appliquées dépendent des types de biens :

Pour les baux commerciaux, une durée de 9 ans en moyenne a été retenue ;

Pour les baux à usage d'habitation, une durée de 3 ans ;

Pour les véhicules en LLD, la durée retenue est celle du contrat.



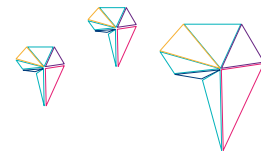
Le passif lié au contrat de location est égal à la valeur actualisée des paiements de loyers et des paiements estimés à la fin du contrat (pénalités de résiliation le cas échéant et la garantie de la valeur résiduelle si applicable).

Le taux utilisé pour l'actualisation de ces paiements est le taux d'endettement marginal qui correspond au taux de refinancement sur le marché financier sur des durées équivalentes à celles des dettes locatives.

1.6.1.5. Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Un actif est classé comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente que par l'utilisation continue.

Le Groupe ne dispose pas au 31 Décembre 2023 d'actifs détenus en vue de la vente ou des activités abandonnées.



1.6.2. Avantages au personnel

Classification des avantages au personnel

a. Avantages à court terme

Avantages dus les 12 mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Ils sont à comptabiliser en charges de l'année.

b. Postérieurs à l'emploi à cotisations définies

L'employeur paye un montant fixe de cotisations à un fonds externe et n'a aucune autre obligation. Les prestations reçues sont déterminées par le cumul des cotisations versées augmentées des éventuels intérêts, ils sont comptabilisés en charges de l'année.

c. Postérieurs à l'emploi à prestations définies

Avantages désignant les avantages postérieurs à l'emploi autres que ceux des régimes à cotisations définies. L'employeur s'engage à verser après le départ des salariés un certain montant d'avantages, quelle que soit la couverture de l'engagement. On comptabilise les provisions constituées.

Pour le Groupe, l'indemnité de fin de carrière rentre dans la catégorie des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies : il s'agit d'une prime octroyée lors du départ en retraite et qui dépend de l'ancienneté.

d. Avantages à long terme

Avantages qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Les provisions sont comptabilisées si l'avantage dépend de l'ancienneté.

Pour le Groupe, la médaille du travail rentre dans la catégorie des avantages à long terme : il s'agit d'indemnités versées aux salariés lorsqu'ils atteignent 6 niveaux d'anciennetés compris entre 15 et 40 ans.

e. Indemnités de fin de contrat de travail

Indemnités de rupture de contrat de travail versées en cas de licenciement ou de plan de départ volontaire. L'entreprise peut constituer des provisions si elle est manifestement engagée à mettre fin au contrat de travail des salariés.

Principes d'évaluation et de comptabilisation des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies et des autres avantages à long terme

a. Méthode d'évaluation

L'évaluation de l'engagement est réalisée en suivant la méthode des unités de crédit projetées « projected unit credit » préconisée par la norme IAS 19. Le calcul se fait individu par individu. L'engagement de la société est constitué de la somme des engagements individuels.

Selon cette méthode, la valeur actuarielle des prestations futures est déterminée en calculant le montant des prestations dues à la date du départ à la retraite en tenant compte d'une projection des salaires et de l'ancienneté à cette date, en prenant en compte les facteurs d'actualisation et de la probabilité de présence et de survie jusqu'à la date de départ à la retraite.

L'engagement représente la valeur actuarielle des prestations futures qui est considérée comme relative aux services passés dans l'entreprise avant la date d'évaluation. Cet engagement est déterminé en appliquant à la valeur actuarielle des prestations futures le ratio de l'ancienneté à la date d'évaluation sur l'ancienneté à la date du départ à la retraite.

Le coût annuel du régime attribuable au coût d'une année de service additionnelle pour chacun des participants est déterminé par le rapport de la valeur actuarielle des prestations futures sur l'ancienneté projetée au moment du départ à la retraite.

b. Principes de comptabilisation

Une provision est comptabilisée au passif du bilan en provision pour couvrir l'intégralité des engagements.

Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation...) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité (rendement des actifs de couverture...) constituent des écarts actuariels (gains ou pertes).

En application de l'amendement de la norme IAS 19R, ces écarts actuariels ne sont plus amortis et sont comptabilisés directement dans les gains et pertes latents.

Le coût des services passés est étalé sur la durée résiduelle d'acquisition des droits.

La charge annuelle comptabilisée en Frais de personnel au titre des régimes à prestations définies comprend :

les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus) ;

le coût financier correspondant à l'effet de la désactualisation ;

le produit attendu des placements dans les fonds de couverture (rendement brut) ;

l'effet des réductions et liquidations de régimes

1.6.3. Paiement à base d'actions

Le Groupe offre à ses salariés la possibilité de participer à des augmentations de capital dans le cadre de plans d'attribution d'actions.

Des actions nouvelles sont alors proposées avec une décote liée à une période d'incessibilité des actions souscrites.

La charge afférente aux plans attribués est étalée sur la période d'acquisition des droits, dans la mesure où l'obtention de l'avantage est soumise à une condition de présence.

Cette charge, inscrite dans les frais de personnel, dont la contrepartie figure en capitaux propres, est calculée sur la base de la valeur globale du plan, déterminée à la date d'attribution par le Conseil d'administration.

En l'absence de marché pour ces instruments, des modèles financiers de valorisation prenant en compte le cas échéant les conditions de performance relative de l'action BANK OF AFRICA sont utilisés. La charge totale du plan est déterminée en multipliant la valeur unitaire de l'option ou de l'action gratuite attribuée par le nombre estimé d'options ou d'actions gratuites acquises en fin de période d'acquisition des droits compte tenu des conditions de présence des bénéficiaires.

1.6.4. Provisions de passif

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers, aux engagements sociaux, concernent principalement les provisions pour restructuration, pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

Une provision pour risques et charges est un passif dont l'échéance ou le montant sont incertains.

3 critères sont prévus par la norme pour la constitution de la provision pour risques et charges :

obligation actuelle envers un tiers.

Probabilité de sortie de ressources pour éteindre l'obligation.

fabilité de l'évaluation de cette sortie de ressource.

1.6.5. Impôt exigible et différé :

L'impôt exigible est calculé sur la base des règles et taux appliqués dans les pays d'implantation du Groupe.

L'impôt différé est comptabilisé lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Un impôt différé passif correspond à un impôt différé à payer. Il est reconnu pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ou la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable.

Un impôt différé actif correspond à un impôt à récupérer dans le futur. Il est constaté pour toutes les différences temporelles

déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Le Groupe a opté pour l'appréciation de la probabilité de récupération des actifs d'impôt différé.

Les impôts différés dont la probabilité de recouvrement est incertaine ne sont pas activés. La probabilité de recouvrement est appréhendée par les business plan des sociétés concernées.

L'interprétation IFRIC 23 :

Cette interprétation vient compléter la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat » qui contient des dispositions relatives à la reconnaissance et à l'évaluation des passifs ou actifs d'impôts, courants ou différés.

Cette interprétation traite des risques fiscaux portant sur l'impôt sur le résultat. L'interprétation s'applique à la détermination des éléments liés à l'impôt sur le résultat, lorsqu'il y a une incertitude sur les traitements retenus par une entité en la matière, au regard des dispositions fiscales applicables. Le risque fiscal provient, par nature, de l'incertitude liée à une position fiscale retenue par l'entité et qui pourrait être remise en cause par l'administration fiscale.

Deux options de transition sont possibles pour appliquer l'interprétation, de manière :

Totalement rétrospective sous réserve que la société dispose de l'information nécessaire sans tenir compte des circonstances survenues au fil du temps ; ou

Partiellement rétrospective, en comptabilisant l'impact cumulé dans les capitaux propres d'ouverture de l'exercice au cours duquel l'interprétation est appliquée pour la première fois. Dans ce cas, l'information comparative du premier exercice d'application n'est pas retraitée.

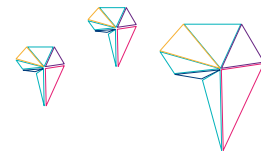
Le Groupe a choisi la méthode de transition partiellement rétrospective pour cette interprétation en comptabilisant l'impact cumulé dans les capitaux propres d'ouverture au 1er janvier 2019.

1.6.6. Tableau des flux de trésorerie

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du Groupe, y compris ceux relatifs aux immeubles de placement, aux actifs financiers évalués au coût amorti et titres de créances négociables.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou coentreprises consolidées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.



Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors titres de créances négociables).

1.6.7. Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des États financiers du Groupe exige des responsables des métiers la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives.

Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des États financiers pour procéder aux estimations nécessaires.

Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les États financiers.

Les estimations ayant un effet significatif sur les comptes concernent principalement :

Les dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit inhérents aux activités d'intermédiation bancaire;

Par ailleurs, d'autres estimations sont effectuées par le management et concernent essentiellement :

Les tests de dépréciation effectués sur les écarts d'acquisition ;

Les provisions pour les avantages au personnel ;

La détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

II. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2023

2.1. MARGE D'INTERETS

Le poste « Marge d'intérêts » comprend les produits (charges) d'intérêts nets liés aux opérations avec la clientèle, aux opérations interbancaires, aux titres de créance émis par le Groupe, au portefeuille de négoce (titres à revenu fixe, opérations de pension, opérations de prêts/emprunts et dettes représentées par un titre), aux instruments de dettes.

	Déc-23			Déc-22		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	12 522 804	3 389 201	9 133 603	11 028 835	2 901 832	8 127 003
Comptes et prêts/emprunts	11 877 025	3 224 231	8 652 794	10 354 978	2 861 887	7 493 091
Opérations de pensions		164 970	-164 970		39 945	-39 945
Opérations de location-financement	645 779		645 779	673 857		673 857
Opérations interbancaires	1 504 841	2 708 255	-1 203 414	1 156 604	1 335 517	-178 913
Comptes et prêts/emprunts	1 482 632	1 721 779	-239 147	1 143 133	1 005 231	137 902
Opérations de pensions	22 209	986 476	-964 267	13 471	330 286	-316 815
Emprunts émis par le Groupe		826 682	-826 682		703 521	-703 521
Instruments à la juste valeur sur capitaux propres						
Instruments de dette	5 346 404		5 346 404	4 677 716		4 677 716
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS	19 374 050	6 924 139	12 449 911	16 863 155	4 940 870	11 922 285

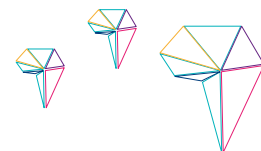
(En milliers de DH)

2.2. COMMISSIONS NETTES

	Déc-23			Déc-22		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Commissions nettes sur opérations	3 715 703	367 879	3 347 824	3 457 864	418 568	3 039 296
avec les établissements de crédit			-			-
avec la clientèle	2 311 862		2 311 862	2 081 485		2 081 485
sur titres	216 372	77 272	139 100	223 752	64 947	158 805
de change	1 187 469	290 607	896 862	1 152 627	353 621	799 006
sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan			-			-
Prestation de services bancaires et financiers	964 230	560 527	403 703	865 292	607 774	257 518
Produits nets de gestion d'OPCVM			-			-
Produits nets sur moyen de paiement	561 982	146 541	415 441	498 031	129 109	368 922
Assurance			-			-
Autres	402 249	413 986	-11 738	367 261	478 665	-111 404
Produits nets de commissions	4 679 933	928 406	3 751 527	4 323 156	1 026 342	3 296 814

(En milliers de DH)

La marge sur commissions recouvre les commissions sur les opérations sur le marché interbancaire et le marché monétaire, les opérations avec la clientèle, les opérations sur titres, les opérations de change, les engagements sur titres, les instruments financiers à terme et les services financiers.



2.3. GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS EVALUES EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT

Ce poste regroupe tous les éléments de résultat (à l'exception des produits et charges d'intérêts, qui apparaissent dans la rubrique « Marge d'intérêts », ainsi qu'il est décrit ci-dessus) afférents aux instruments financiers gérés au sein du portefeuille de négoce.

Ceci recouvre les plus-values et moins-values de cessions, les plus-values et moins-values liées à l'évaluation à la valeur de marché.

	Déc-23			Déc-22		
	Sur actifs de transactions	Sur autres actifs à la juste valeur par résultat	Total	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total
Titres à revenu fixe et variable	-50 156	22 441	-27 715	-331 591	109 002	-222 589
Instruments financiers dérivés	243 566		243 566	50 470		50 470
Opérations de pension						
Prêts						
Emprunts						
Réévaluation des portefeuilles couverts en taux						
Réévaluation des positions de change						
TOTAL	193 410	22 441	215 851	-281 121	109 002	-172 119

(En milliers de DH)

2.4. RÉMUNÉRATIONS DES INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS EN CP NON RECYCLABLES

	déc-23	déc-22
Rémunérations des instruments de capitaux propres comptabilisés en CP non recyclables (Dividendes)	225 460	201 412
TOTAL	225 460	201 412

(En milliers de DH)

2.5. PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES

	Déc-23			Déc-22		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets de l'activité d'assurance						
Produits nets des immeubles de placement						
Produits nets des immobilisations en location simple	384 227	127 736	256 491	286 542	117 770	168 772
Produits nets de l'activité de promotion immobilière						
Divers autres produits et charges bancaires	361 695	372 615	-10 920	446 671	527 034	-80 363
Autres produits d'exploitation non bancaires	155 454	90 944	64 510	340 417	52 810	287 607
TOTAL NET DES PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES	901 376	591 295	310 081	1 073 630	697 614	376 016

(En milliers de DH)

2.6. CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

	Déc-23	Déc-22
Charges de Personnel	4 228 669	4 135 071
Impôts et Taxes	341 305	288 265
Charges Externes	2 918 514	2 677 657
Autres Charges Générales d'Exploitation	410 902	217 769
Dotation aux Amortissements et aux Provisions des Immobilisations Incorporelles et Corporelles	900 256	962 165
Charges Générales d'Exploitation	8 799 645	8 280 927

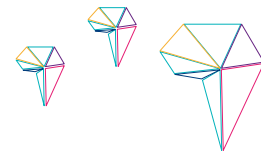
(en milliers de DH)

2.7. COÛT DU RISQUE

	Déc-23	Déc-22
Dotations nettes aux dépréciations	-1 848 769	-1 601 496
Bucket 1	-47 353	-409 793
Dont Prêts et créances sur les EC et OA	-35	4 849
Dont Prêts et créances à la clientèle	-46 464	-161 375
Dont Engagements hors bilan	8 418	-2 253
Dont Instruments de dettes	-9 273	-251 014
Dont Instruments de dettes comptabilisés à la JV par CP Recyclable		
Bucket 2	-118 634	53 411
Dont Prêts et créances sur les EC et OA	-	-1 690
Dont Prêts et créances à la clientèle	-118 737	55 108
Dont Engagements hors bilan	103	-7
Dont Instruments de dettes	-	
Dont Instruments de dettes comptabilisés à la JV par CP Recyclable		
Bucket 3	-1 682 782	-1 245 114
Dont Prêts et créances sur les EC et OA	-122	-2 401
Dont Prêts et créances à la clientèle	-1 630 282	-1 162 182
Dont Engagements hors bilan	-52 377	-80 531
Dont Instruments de dettes	-	
Dont Instruments de dettes comptabilisés à la JV par CP Recyclable		
Récupérations sur créances amorties	207 102	133 919
Pertes sur créances irrécouvrables	-859 063	-895 980
Autres	-257 556	-282 790
Coût du risque	-2 758 286	-2 646 347

2.8. GAINS ET PERTES NETS SUR LES AUTRES ACTIFS

	déc-23	déc-22
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	26 306	30 841
Plus-values de cession	26 306	30 841
Moins-value de cession		
Autres	-48 647	
Gains ou pertes sur autres actifs	-22 340	30 841



2.9. IMPOTS SUR LES BENEFICES

2.9.1. Impôts courants et impôts différés

	déc-23	déc-22
Impôts courants	1 098 772	1 290 422
Impôts différés	2 537 183	2 443 684
Actifs d'impôts courants et différés	3 635 955	3 734 106
Impôts courants	1 440 385	1 551 727
Impôts différés	1 166 946	1 179 479
Passifs d'impôts courants et différés	2 607 331	2 731 205

(en milliers de DH)

2.9.2. Charge nette de l'impôt sur les bénéfices

	déc-23	déc-22
Charge d'impôts courants	-1 602 754	-1 190 118
Charge nette d'impôts différés de l'exercice	166 031	-140 017
Charges nette de l'impôt sur les bénéfices	-1 436 723	-1 330 135

(en milliers de DH)

2.9.3. Le taux effectif d'impôt

	déc-23	déc-22
Résultat avant impôt	5 515 232	4 870 310
Charges d'impôt sur les bénéfices	-1 436 723	-1 330 135
Taux d'impôt effectif moyen	26,1%	27,3%

(en milliers de DH)

III. INFORMATION SECTORIELLE

L'information comptable et financière est déclinée en quatre pôle d'activité :

- Banque au Maroc : BANK OF AFRICA Activité Maroc
- Gestion d'actif : BMCE Capital, BMCE Capital Bourse, BMCE Capital Gestion,
- Services Financiers Spécialisés : Salafin, Maghrébil, Maroc Factoring, Acmar
- Activités à l'International : Banque de Développement du Mali, BANK OF AFRICA Europe, BANK OF AFRICA UK, LCB Bank, BOA Group.

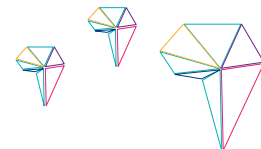
3.1. Résultat par secteur opérationnel

	déc-23					
	BANQUE AU MAROC	GESTION D'ACTIFS ET BANQUE D'AFFAIRES	SERVICES FINANCIERS SPECIALISES	AUTRES ACTIVITES	ACTIVITES INTERNATIONALES	TOTAL
Marge d'Intérêt	5 177 163	58 222	549 693	-4 370	6 669 202	12 449 911
Marge sur commissions	1 271 025	163 676	42 069		2 274 757	3 751 527
Produits nets bancaires	6 414 536	388 755	607 264	252 121	9 290 153	16 952 830
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements	-3 630 361	-316 575	-257 957	-117 139	-4 477 613	-8 799 645
Résultat Brut d'exploitation	2 784 175	72 180	349 307	134 982	4 812 541	8 153 185
Charge ou Produit d'impôt sur le résultat	-592 802	-52 559	-140 497	-8 575	-642 290	-1 436 723
Résultat Part du groupe	869 535	89 406	119 379	13 431	1 570 409	2 662 160

(en milliers de DH)

	déc-22					
	BANQUE AU MAROC	GESTION D'ACTIFS ET BANQUE D'AFFAIRES	SERVICES FINANCIERS SPECIALISES	AUTRES ACTIVITES	ACTIVITES INTERNATIONALES	TOTAL
Marge d'Intérêt	5 380 072	14 428	647 955	-5 392	5 885 222	11 922 285
Marge sur commissions	1 196 321	169 444	37 329		1 893 720	3 296 814
Produits nets bancaires	6 182 770	345 909	700 557	163 378	8 231 795	15 624 409
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements	-3 304 538	-287 853	-259 881	-119 576	-4 309 079	-8 280 927
Résultat Brut d'exploitation	2 878 232	58 056	440 676	43 802	3 922 716	7 343 482
Charge ou Produit d'impôt sur le résultat	-553 111	-54 330	-163 823	-6 091	-552 780	-1 330 135
Résultat Part du groupe	815 696	85 711	127 626	20 280	1 255 299	2 304 613

(en milliers de DH)



3.2. Actifs et passifs par secteur opérationnel

	déc-23					
	BANQUE AU MAROC	Gestion d'actifs et Banque d'affaires	SERVICES FINANCIERS SPECIALISES	AUTRES ACTIVITES	ACTIVITES INTERNATIONALES	TOTAL
TOTAL BILAN	245 352 940	918 217	17 020 199	726 110	124 167 046	388 184 512
ELEMENTS D'ACTIF						
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	4 435 569	10 209	24 724	5 305	2 070 342	6 546 150
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	137 101 539		15 972 343	594 028	58 528 392	212 196 303
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	46 794 965	84 565	861		1 648 914	48 529 305
Titres au coût amorti	14 140 642				36 011 923	50 152 565
ELEMENTS DU PASSIF						
DETTES ENVERS LA CLIENTELE	151 931 325		465 249	312 554	85 971 952	238 681 080
FONDS PROPRES	20 772 024	528 494	1 564 594	-287 505	11 316 210	33 893 817

(en milliers de DH)

	déc-22					
	BANQUE AU MAROC	Gestion d'actifs et Banque d'affaires	SERVICES FINANCIERS SPECIALISES	AUTRES ACTIVITES	ACTIVITES INTERNATIONALES	TOTAL
TOTAL BILAN	233 204 555	843 156	16 976 188	168 540	131 962 121	383 154 560
ELEMENTS D'ACTIF						
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3 901 919	8 809	24 725	5 028	2 188 039	6 128 520
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	133 434 271		15 836 020	1	60 198 941	209 469 233
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	42 301 200	103 052	861		1 456 019	43 861 132
Titres au coût amorti	12 637 870				38 661 333	51 299 202
ELEMENTS DU PASSIF						
DETTES ENVERS LA CLIENTELE	155 264 736		647 357		90 267 553	246 179 646
FONDS PROPRES	20 040 335	492 999	1 537 563	-236 899	10 007 762	31 841 759

(en milliers de DH)

IV. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2023

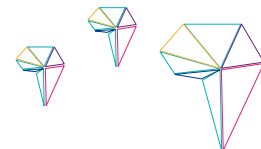
4.1. Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux

	Déc-23	Déc-22
VALEURS EN CAISSE	4 401 685	4 942 621
BANQUES CENTRALES	14 035 066	13 467 863
TRESOR PUBLIC	33 450	10 695
SERVICE DES CHEQUES POSTAUX	4 676	4 677
BANQUES CENTRALES, TRESOR PUBLIC, SERVICE DES CHEQUES POSTAUX	14 073 193	13 483 235
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	18 474 878	18 425 856

(en milliers de DH)

4.2. Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	Déc-23			Déc-22		
	Actifs/Passifs financiers détenus à des fins de transactions	Autres actifs/ Passifs financiers à la juste valeur par résultat	Total	Actifs/Passifs financiers détenus à des fins de transactions	Autres actifs/ Passifs financiers à la juste valeur par résultat	Total
Actifs financiers à la juste valeur par résultat						
Titres de créance négociables	39 734 927		39 734 927	34 223 390		34 223 390
Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	38 150 578		38 150 578	32 004 837		32 004 837
Autres titres de créances négociables	1 584 349		1 584 349	2 218 554		2 218 554
Obligations	1 633 125		1 633 125	1 792 635		1 792 635
Obligations d'Etat	699 130		699 130	807 312		807 312
Autres obligations	933 994		933 994	985 322		985 322
Actions et autres titres à revenu variable	5 433 918	1 716 732	7 150 650	6 314 522	1 555 980	7 870 502
Opérations de pension						
Prêts						
aux établissements de crédit						
à la clientèle entreprises						
à la clientèle particuliers						
Instruments financiers dérivés de transaction	10 604		10 604	-25 396		-25 396
Instruments dérivés de cours de change	10 604		10 604	-25 396		-25 396
Instruments dérivés de taux d'intérêt						
Instruments dérivés sur actions						
Instruments dérivés de crédit						
Autres instruments dérivés						
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT	46 812 573	1 716 732	48 529 305	42 305 151	1 555 980	43 861 131
dont titres prêtés						
hors actions et autres titres à revenu variable						
PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT						
Emprunts de titres et ventes à découvert						
Opérations de pension						
Emprunts						
Etablissements de crédit						
Clientèle Entreprises						
Dettes représentées par un titre						
Instruments financiers dérivés de transactions						
Instruments dérivés de cours de change						
Instruments dérivés de taux d'intérêt						
Instruments dérivés sur actions						
Instruments dérivés de crédit						
Autres instruments dérivés						
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT						



4.3. Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

	31/12/2023			31/12/2022		
	Valeur Au Bilan	Gains Latents	Pertes Latentes	Valeur Au Bilan	Gains Latents	Pertes Latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	477 287	-	-42 668	553 274	-	-99 328
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	6 068 863	1 752 214	-601 854	5 575 246	1 703 095	-608 159

(en milliers de DH)

4.4. Titres au coût amorti

	Déc-23	Déc-22
Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	14 906 251	9 547 421
Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	14 211 894	8 795 435
Autres Titres de Créances Négociables	694 358	751 986
Obligations	36 396 515	42 943 467
Obligations d'Etat	30 663 849	38 626 994
Autres Obligations	5 732 665	4 316 473
Dépréciations	-1 150 200	-1 191 686
TOTAL DES INSTRUMENTS DE DETTES EVALUES AU COUT AMORTI	50 152 566	51 299 202

(en milliers de DH)

4.5. OPERATIONS INTERBANCAIRES, CREANCES ET DETTES SUR ETABLISSEMENTS DE CREDIT

PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT AU COUT AMORTI

	Déc-23	Déc-22
Comptes à vue	8 538 558	11 922 968
Prêts	16 314 188	14 349 694
<i>Dont prêts de trésorerie JJ</i>	<i>739 389</i>	<i>490 274</i>
Opérations de pension	640 048	133 014
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS AVANT DEPRECIATION	25 492 794	26 405 676
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit	-83 552	-81 655
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS NETS DE DEPRECIATION	25 409 242	26 324 021

(en milliers de DH)

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

	Déc-23	Déc-22
Comptes à vue	5 147 072	7 209 171
Emprunts	34 063 349	30 825 986
<i>Dont emprunt de trésorerie JJ</i>	<i>3 540 365</i>	<i>1 507 129</i>
opérations de pension	33 985 293	27 696 319
TOTAL DES DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	73 195 714	65 731 476

(en milliers de DH)

4.6. PRÊTS, CREANCES ET DETTES SUR LA CLIENTELE

PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE AU COUT AMORTI

	Déc-23	Déc-22
Comptes ordinaires débiteurs	21 722 638	21 434 885
Prêts consentis à la clientèle	181 931 943	176 367 379
Opérations de pension	10 689 321	13 636 192
Opérations de location-financement	16 534 566	15 859 122
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE AVANT DEPRECIATION	230 878 469	227 297 577
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	-18 682 166	-17 828 345
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE NETS DE DEPRECIATION	212 196 303	209 469 232

(en milliers de DH)

VENTILATION DES CRÉANCES ENVERS LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE

	Déc-23	Déc-22
Banque au Maroc	137 101 539	133 434 271
Services Financiers Spécialisés	15 972 343	15 836 020
Activités à l'international	58 528 392	60 198 941
Gestion d'actifs	0	0
Autres Activités	594 028	1
Total en principal	212 196 303	209 469 232
Dettes rattachées		
Valeur au bilan	212 196 303	209 469 232

(en milliers de DH)

VENTILATION DES CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

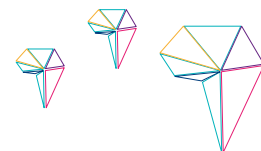
	Déc-23	Déc-22
Maroc	153 667 910	149 270 291
Afrique	57 128 679	56 585 407
Europe	1 399 713	3 613 534
Total en principal	212 196 303	209 469 232
Dettes rattachées		
Valeur au bilan	212 196 303	209 469 232

(en milliers de DH)

VENTILATION DES PRÊTS & CRÉANCES ET DES DÉPRECIATIONS PAR BUCKET

	31/12/2023				Dépréciation			
	BUCKET 1	BUCKET 2	BUCKET 3	TOTAL	BUCKET 1	BUCKET 2	BUCKET 3	TOTAL
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	400 512	94 111	-	494 623	1 768	15 568	-	17 336
Instrument de dettes comptabilisés à la JV par CP recyclables	400 512	94 111		494 623	1 768	15 568		17 336
Actifs Financiers au coût amorti	269 267 897	16 899 067	21 507 065	307 674 029	2 827 197	2 553 439	14 535 282	19 915 918
Prêts et créances sur les établissements de crédit	25 456 027	-	36 767	25 492 794	52 814	-	30 738	83 552
Prêts et créances sur la clientèle	192 509 105	16 899 067	21 470 298	230 878 469	1 624 183	2 553 439	14 504 544	18 682 166
Titres de dettes	51 302 766			51 302 766	1 150 200			1 150 200
Total Actif	269 668 410	16 993 178	21 507 065	308 168 652	2 828 965	2 569 007	14 535 282	19 933 254
Total Hors Bilan	50 338 524	106 687	258 789	50 704 000	195 348	625	224 550	420 523

	31/12/2022				Dépréciation			
	BUCKET 1	BUCKET 2	BUCKET 3	TOTAL	BUCKET 1	BUCKET 2	BUCKET 3	TOTAL
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	563 824	-	-	563 824	10 550	-	-	10 550
Instrument de dettes comptabilisés à la JV par CP recyclables	563 824			563 824	10 550			10 550
Actifs Financiers au coût amorti	267 881 614	17 383 920	20 928 606	306 194 140	2 842 458	2 437 599	13 821 627	19 101 685
Prêts et créances sur les établissements de crédit	26 295 784	104 048	5 844	26 405 676	73 053	2 897	5 704	81 655
Prêts et créances sur la clientèle	189 094 943	17 279 872	20 922 762	227 297 577	1 577 719	2 434 702	13 815 923	17 828 345
Titres de dettes	52 490 888			52 490 888	1 191 686			1 191 686
Total Actif	268 445 438	17 383 920	20 928 606	306 757 964	2 853 008	2 437 599	13 821 627	19 112 234
Total Hors Bilan	52 677 148	202 590	218 191	53 097 929	203 766	728	198 529	403 023



DETTES ENVERS LA CLIENTELE

	Déc-23	Déc-22
Comptes ordinaires créditeurs	150 363 104	148 874 854
Comptes à terme	27 617 319	33 787 630
Comptes d'épargne	47 022 454	45 962 805
Bons de caisse	3 593 242	3 483 733
Opérations de pension	1 694 236	4 882 677
Autres comptes créditeurs	8 390 725	9 187 946
TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTELE	238 681 080	246 179 646

(en milliers de DH)

VENTILATION DES DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE

	Déc-23	Déc-22
Banque au Maroc	151 931 325	155 264 736
Services Financiers Spécialisés	465 249	647 357
Activités à l'international	85 971 952	90 267 553
Gestion d'actifs		
Autres Activités	312 554	
Total en principal	238 681 080	246 179 646
Dettes rattachées		
Valeur au bilan	238 681 080	246 179 646

(en milliers de DH)

VENTILATION DES DETTES SUR LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	Déc-23	Déc-22
Maroc	152 709 128	155 912 093
Afrique	85 265 907	89 366 493
Europe	706 045	901 060
Total en principal	238 681 080	246 179 646
Dettes rattachées		
Valeur au bilan	238 681 080	246 179 646

(en milliers de DH)

4.7. DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES ET FONDS SPÉCIAUX DE GARANTIE

	Déc-23	Déc-22
Autres dettes représentées par un titre	10 050 436	9 167 945
titres de créances négociables	10 050 436	9 167 945
emprunts obligataires		
Dettes subordonnées	12 137 981	12 100 668
Emprunt subordonnés	12 137 981	12 100 668
à durée déterminée	6 637 981	7 600 668
à durée indéterminée	5 500 000	4 500 000
Titres subordonnés		
à durée déterminée		
à durée indéterminée		
Fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
Total	22 188 417	21 268 613

(en milliers de DH)

4.8. IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

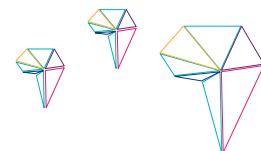
	Déc-23	Déc-22
Impôts courants	1 098 772	1 290 422
impôts différés	2 537 183	2 443 684
Actifs d'impôts courants et différés	3 635 955	3 734 106
Impôts courants	1 440 385	1 551 727
impôts différés	1 166 946	1 179 479
Passifs d'impôts courants et différés	2 607 331	2 731 205

(en milliers de DH)

4.9. COMPTES DE REGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

	Déc-23	Déc-22
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués	182 573	174 881
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	83 445	65 557
Comptes d'encaissement	126 567	483 576
Part des réassureurs dans les provisions techniques		
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	1 345 916	1 340 040
Debiteurs Divers	6 039 174	6 059 844
Comptes de liaison	44 668	253 365
TOTAL DES COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	7 822 343	8 377 263
Dépôts de garantie reçus	7 413	19 935
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	3 300 983	2 803 337
Comptes d'encaissement	1 716 108	1 429 559
charges à payer et produits constatés d'avance	2 139 957	1 844 722
Autres créditeurs et passifs divers	8 780 865	7 845 367
TOTAL DES COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	15 945 326	13 942 921

(en milliers de DH)



4.10. PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

	Déc-23	Déc-22
ACMAR	34 198	27 172
Banque de Développement du Mali	753 459	702 404
Eurafric	-23 992	-25 053
AFRICA MOROCCO LINKS	53 070	61 919
Société Conseil Ingénierie et Développement		149 604
Bank Al Karam		133 143
PARTICIPATIONS DANS SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCES CHEZ BOA	150 415	166 361
PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE	967 149	1 215 549

Données financières publiées en normes comptables locales par les principales sociétés mises en équivalence

	Total du bilan Déc 2023	Produit net bancaire- chiffre d'affaires Déc 2023	Résultat de la filiale	Contribution dans le Résultat net part du groupe Déc 2023
ACMAR	374 042	202 243	47 596	9 519
Banque de Développement du Mali	23 270 785	1 030 372	345 943	112 218
AFRICA MOROCCO LINKS	268 331	484 031	-27 334	-13 940
Eurafric	266 109	369 875	2 500	1 025

(en milliers de DH)

4.11. IMMOBILISATIONS DE PLACEMENT ET D'EXPLOITATION

	Valeur brute comptable	Déc-23 Cumul des amortisse- ments et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Déc-22 Cumul des amortisse- ments et pertes de valeur	Valeur nette comptable
Immobilisations corporelles	18 356 784	9 714 334	8 642 450	17 982 886	9 422 114	8 560 773
Terrains et constructions	5 603 318	1 602 028	4 001 289	5 699 701	1 504 559	4 195 143
Équipement, Mobilier, Installations	5 236 296	3 927 670	1 308 626	5 157 588	3 551 025	1 606 563
Biens mobiliers donnés en location						
Autres immobilisations	7 517 170	4 184 636	3 332 534	7 125 597	4 366 530	2 759 066
Immobilisations incorporelles	3 109 143	1 700 476	1 408 667	2 798 281	1 505 602	1 292 679
Logiciels informatiques acquis	2 474 746	909 072	1 565 674	2 072 821	1 297 062	775 758
Logiciels informatiques produits par l'entreprise						
Autres immobilisations incorporelles	634 397	791 404	-157 007	725 460	208 539	516 921
Immeubles de placements	3 883 194	501 785	3 381 408	3 918 104	483 991	3 434 112

(en milliers de DH)

Tableau de variation des immobilisations corporelles

	Déc-23	Déc-22
Valeur nette au 1^{er} janvier	8 560 772	8 517 858
Acquisition de l'exercice	916 714	731 637
Entrées de périmètre	-	-
Dotations aux amortissements	-854 324	-723 938
Cession de l'exercice	73 880	92 987
Autres variations	-54 592	-57 772
Valeur nette en fin d'exercice	8 642 450	8 560 772

Tableau de variation des immobilisations incorporelles

	Déc-23	Déc-22
Valeur nette au 1^{er} janvier	1 292 679	1 222 904
Acquisition de l'exercice	496 154	466 799
Entrées de périmètre	-	-
Dotations aux amortissements	-166 955	-144 050
Cession de l'exercice	-141 436	-608 547
Autres variations	-71 775	355 574
Valeur nette en fin d'exercice	1 408 667	1 292 679

Tableau de variation des immeubles de placement

	Déc-23	Déc-22
Valeur nette au 1^{er} janvier	3 434 112	3 560 318
Acquisition de l'exercice		45 137
Entrées de périmètre	-	-
Dotations aux Amortissements & Dépréciations	-23 150	-171 344
Cession de l'exercice	-29 554	-
Autres variations	-	-
Valeur nette en fin d'exercice	3 381 408	3 434 112

CHARGES DES CONTRATS DE LOCATION

Détail des charges des contrats de location	Déc-23	Déc-22
Charges d'intérêts sur les dettes locatives	-52 100	-55 985
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation	-255 534	-251 602

ACTIF AU TITRE DES DROITS D'UTILISATION

Actifs au titre de droits d'utilisation (preneur)	Déc-23	Déc-22
Immobilisations corporelles	8 642 451	8 560 774
Dont droits d'utilisation	1 153 415	1 176 079

PASSIF AU TITRE DE LA DETTE LOCATIVE

Passifs au titre de la dette locative	Déc-23	Déc-22
Compte de régularisation et autres passifs	15 945 326	13 942 922
Dont dette locative	1 207 314	1 220 525

4.12. ECARTS D'ACQUISITION

	Déc-23	Déc-22
Valeur brute comptable en début de période	1 032 114	1 032 114
Cumul des dépréciations enregistrées en début de période		
Valeur nette comptable en début de période	1 032 114	1 032 114
Acquisitions		
Cessions	14 555	
Dépréciations comptabilisées pendant la période		
Écarts de conversion		
Filiales précédemment mises en équivalence		
Autres mouvements	538	
Valeur brute comptable en fin de période	1 018 097	1 032 114
Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période		
VALEUR NETTE COMPTABLE EN FIN DE PÉRIODE	1 018 097	1 032 114

(en milliers de DH)

Les écarts d'acquisition se répartissent par pôles de la manière suivante :

	Valeur nette comptable 31/12/2023	Valeur nette comptable 31/12/2022
Maghrébaïl	10 617	10 617
Banque de développement du Mali	3 588	3 588
SALAFIN	184 978	184 978
Maroc Factoring	1 703	1 703
BMCE CAPITAL BOURSE	2 618	2 618
Bmce International (Madrid)	3 354	3 354
BANK OF AFRICA	712 514	711 976
LOCASOM	98 725	98 725
CID		14 555
TOTAL GROUPE	1 018 097	1 032 114

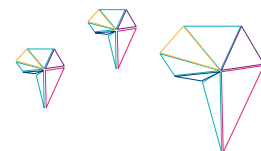
Test de sensibilité au changement des hypothèses

(en milliers de DH)	BOA Group	SALAFIN	LOCASOM
Taux d'actualisation	19.00%	13.50%	7.00%
Variation défavorable de 50 points de base	-179 553	-36 301	-61 077
Variation favorable de 50 points de base	182 666	39 548	73 843

4.13. PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

	Déc-23	Déc-22
TOTAL DES PROVISIONS CONSTITUÉES EN DÉBUT DE PÉRIODE	1 458 938	1 613 520
Dotations aux provisions	467 593	372 212
Reprises de provisions	-211 997	-473 333
Autres mouvements	-41 705	-53 461
TOTAL DES PROVISIONS CONSTITUÉES EN FIN DE PÉRIODE	1 672 828	1 458 938

(en milliers de DH)	Risques légaux et fiscaux	Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	Engagements de prêts et garanties (Les EPS)	Contrats déficitaires	Autres provisions	Valeur comptable totale
Solde d'ouverture	104 711	476 643	400 480		477 105	1 458 939
Dotations	79 992	11 098	44 601		331 902	467 592
Montants utilisés	-18 000		-15 814		-178 184	-211 997
Autres mouvements	-619		-11 287		-29 799	-41 705
Solde de clôture	166 084	487 741	417 980		601 023	1 672 828



4.14. JUSTE VALEUR

4.14.1. Valeur de marché des actifs et passifs comptabilisés au coût amorti

	31-Déc-23		31-Déc-22	
	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
ACTIFS				
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	25 409 242	25 331 044	26 324 021	26 335 017
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	212 196 303	212 668 078	209 469 232	210 616 376
Titres au coût amorti	50 152 565	48 686 565	51 299 202	50 527 202
Immeubles de placement	3 381 408	3 451 048	3 434 112	3 503 752
PASSIFS				
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	73 195 714	73 195 714	65 731 476	65 731 476
Dettes envers la clientèle	238 681 080	238 681 080	246 179 646	246 179 646
Titres de créance émis	10 050 436	10 050 436	9 167 945	9 167 945
Dettes subordonnées	12 137 981	12 137 981	12 100 668	12 100 668

4.14.2. Répartition par méthode de valorisation des instruments financiers comptabilisés en valeur de marché présentés conformément aux prescriptions de la norme IFRS 7

	31-Déc-23			Total
	niveau 1	niveau 2	niveau 3	
ACTIFS FINANCIERS				
Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	48 529 305	-	-	48 529 305
- Actifs financiers détenus à des fins de transactions	46 812 574			46 812 574
- Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 716 731			1 716 731
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	808 379	-	5 737 771	6 546 150
- Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	477 287			477 287
- Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	331 092		5 737 771	6 068 863
PASSIFS FINANCIERS				
Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction				
Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option				
Instruments financiers dérivés de couverture				

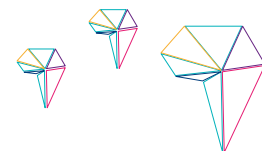
	31-Déc-22			Total
	niveau 1	niveau 2	niveau 3	
ACTIFS FINANCIERS				
Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	43 861 132	-	-	43 861 132
- Actifs financiers détenus à des fins de transactions	42 305 151			42 305 151
- Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 555 980			1 555 980
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	884 366	-	5 244 154	6 128 520
- Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	553 274			553 274
- Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	331 092		5 244 154	5 575 246
PASSIFS FINANCIERS				
Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction				
Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option				
Instruments financiers dérivés de couverture				

4.14.3. Hiérarchie de la Juste des actifs et des passifs comptabilisés au coût amorti

(en milliers de DH)	31-Déc-23			Total
	niveau 1	niveau 2	niveau 3	
ACTIFS				
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti			25 331 044	25 331 044
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti			212 668 078	212 668 078
Titres au coût amorti			48 686 565	48 686 565
PASSIFS				
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés			73 195 714	73 195 714
Dettes envers la clientèle			238 681 080	238 681 080
Titres de créance émis			10 050 436	10 050 436
Dettes subordonnées			12 137 981	12 137 981

(en milliers de DH)	31-Déc-22			Total
	niveau 1	niveau 2	niveau 3	
ACTIFS				
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti			26 335 017	26 335 017
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti			210 616 376	210 616 376
Titres au coût amorti			50 527 202	50 527 202
PASSIFS				
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés			65 731 476	65 731 476
Dettes envers la clientèle			246 179 646	246 179 646
Titres de créance émis			9 167 945	9 167 945
Dettes subordonnées			12 100 668	12 100 668

	31/12/2023						31/12/2022							
	A Vue	de J/J à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Echéance non déterminée	Total	A Vue	de J/J à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Echéance non déterminée	Total
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	18 475						18 475	18 426						18 426
Actifs financiers à la juste valeur par résultat							0							0
- Actifs financiers détenus à des fins de transactions						46 813	46 813						42 305	42 305
- Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat						1 717	1 717						1 556	1 556
Instruments dérivés de couverture						0	0						0	0
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres							0							0
- Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables						477	477		51	109	393			553
- Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables						6 069	6 069						5 575	5 575
Titres au coût amorti		2 276	6 432	21 545	19 900		50 153		3 473	6 714	23 469	17 644		51 299
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	10 764	2 302	2 158	7 171	2 538	476	25 409	13 846	930	602	6 959	2 839	1 149	26 324
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	20 951	33 267	29 001	55 480	58 135	15 363	212 196	20 212	37 788	29 281	53 728	53 604	14 856	209 469
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux							0							0
Placements des activités d'assurance							0							0
Actif d'impôt exigible						1 099	1 099						1 290	1 290
Actif d'impôt différé						2 537	2 537						2 443	2 443
Comptes de régularisation et autres actifs						7 822	7 822						8 377	8 377
Participations dans les entreprises mises en équivalence						967	967						1 216	1 216
Immeubles de placement						3 381	3 381						3 434	3 434
Immobilisations corporelles						8 642	8 642						8 561	8 561
Immobilisations incorporelles						1 409	1 409						1 293	1 293
Ecart d'acquisition						1 018	1 018						1 032	1 032
TOTAL ACTIFS	50 190	37 845	37 591	84 196	80 573	97 790	388 184	52 484	42 242	36 706	84 550	74 086	93 087	383 154
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux							0							0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat							0							0
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	10 069	48 791	5 203	8 564	569	0	73 196	10 040	41 854	5 296	8 445	96		65 731
Dettes envers la clientèle	206 499	11 275	19 574	1 330	0	2	238 681	204 631	18 081	22 743	715		10	246 179
Titres de créance émis		1 386	5 940	2 724	0	0	10 050		1 467	2 434	5 267			9 168
Passif d'impôt exigible						1 440	1 440						1 552	1 552
Passif d'impôt différé						1 167	1 167						1 179	1 179
Comptes de régularisation et autres passifs						15 945	15 945						13 943	13 943
Provisions						1 673	1 673						1 459	1 459
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie		238	1 000	4 400	6 500		12 138		1 201		5 400	5 500		12 101
Capitaux Propres						33 894	33 894						31 841	31 841
TOTAL PASSIFS	216 568	61 691	31 717	17 018	7 069	54 121	388 184	214 671	62 603	30 472	19 827	5 596	49 984	383 154
GAPS DE LIQUIDITE	-166 378	-23 846	5 875	67 177	73 503	43 669	0	-162 187	-20 362	6 234	64 723	68 490	43 103	0



V. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

5.1. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

	Déc-23	Déc-22
Engagements de financements donnés	18 416 674	20 503 847
Aux établissements de crédit	900 643	1 466 539
A la clientèle	17 516 031	19 037 308
Ouverture de crédit		
Autre engagements en faveur de la clientèle		
Engagements de financement reçus	1 372 902	1 416 417
des établissements de crédit	1 372 902	1 416 417
de la clientèle	-	-

» Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés.

Cette rubrique enregistre les engagements de mettre à la disposition d'un autre établissement de crédit des concours de trésorerie, tels les accords de refinancement et les engagements de substitution sur émission de titres.

» Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle.

Cette rubrique enregistre les engagements de mettre à la disposition de la clientèle des concours de trésorerie, tels les ouvertures de crédits confirmés et les engagements de substitution sur émission de titres.

» Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés.

Cette rubrique enregistre les engagements de financement reçus des autres établissements de crédit, tels les accords de refinancement et les engagements de substitution sur émission de titres.

5.2. ENGAGEMENTS DE GARANTIE

	Déc-23	Déc-22
Engagements de garantie donnés	32 287 326	32 594 082
D'ordre des établissements de crédit	9 326 586	10 438 991
D'ordre de la clientèle	22 960 740	22 155 091
Cautions administratives et fiscales et autres cautions		
Autres garanties d'ordre à la clientèle		
Engagements de garantie reçus	111 703 378	107 493 452
des établissements de crédit	107 761 167	103 586 844
de l'état et d'autres organismes de garantie	3 942 211	3 906 608

» Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés.

Cette rubrique enregistre les engagements d'assurer la charge d'une obligation souscrite par un établissement de crédit si ce dernier n'y satisfait pas lui-même. Cette rubrique recouvre les cautions, avals et autres garanties d'ordre d'établissements de crédit et assimilés.

» Engagements de garantie d'ordre de la clientèle

Cette rubrique enregistre les engagements d'assurer la charge d'une obligation souscrite par un client, si ce dernier n'y satisfait pas lui-même. Cette rubrique recouvre les cautions en faveur de l'administration publique, les cautions immobilières, etc.

» Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés

Cette rubrique recense les cautions, avals et autres garanties reçues d'établissements de crédit.

» Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers

Cette rubrique enregistre les garanties reçues de l'Etat et d'organismes de garantie divers.

VI. REMUNERATIONS ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL

6.1. Descriptif de la méthode d'évaluation

Les avantages aux personnels comptabilisés correspondent à la médaille de travail et à l'indemnité de fin de carrière.

L'évaluation de l'engagement relatif à ces deux avantages précités a été réalisée en suivant la méthode des unités de crédit projetées, préconisée par IAS 19.

- Régime de la caisse mutualiste interprofessionnelle marocaine

La Caisse Mutualiste Interprofessionnelle Marocaine (CMIM) est une mutuelle privée. Cette mutuelle assure aux salariés un certain niveau de remboursement des frais médicaux, pharmaceutiques, d'hospitalisation ou chirurgicaux. Il s'agit d'un régime de couverture médicale postérieur à l'emploi car ouvert aux retraités.

La CMIM est un régime multi employeur. Ne pouvant pas déterminer la quote-part d'engagement revenant à BMCE Bank (au même titre que l'ensemble des autres adhérents à la CMIM), en IFRS, les charges sont enregistrées sur l'exercice. Aucune provision n'est à constater au titre de ce régime.

6.2. SYNTHÈSE DES PROVISIONS ET DESCRIPTION DES RÉGIMES EXISTANTS

6.2.1. Provisions au titre des avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages à long terme accordés aux salariés

	Déc-23	Déc-22
Provision pour indemnités de retraite et assimilées	487 740	476 642
Provision pour prime spéciale d'ancienneté		
Autres provisions		
TOTAL	487 740	476 642

NB : la provision sur les avantages aux personnels évalués conformément à IAS 19 est comptabilisée dans le poste « Provisions pour risques et charges » du Passif.

6.2.2. Hypothèses de base des calculs

L'analyse de sensibilité appliquée sur les deux principales hypothèses actuarielles retenues pour les régimes de prestations (indemnités de fin de carrière, Médailles du travail) au 31 Décembre 2023 ressort comme suit :

Indemnité de fin de carrière	Variation Taux	Variation Taux
	-50 pb	+50 pb
Taux d'actualisation	11 265	-10 339
taux de croissance des salaires	-11 060	11 973
Médaille du travail	Variation Taux	Variation Taux
	50- pb	50+ pb
Taux d'actualisation	14 190	-13 244
taux de croissance des salaires	-15 526	16 601

Hypothèses économiques	déc-23
Taux d'actualisation	2,43%
Taux de croissance des salaires long terme (inflation Incluse)	2%
Taux de charges sociales patronales	10,96%
Hypothèses démographiques	
Modalités de départ en retraite	Départ Volontaire
Age de Départ en retraite	60 ans
Table de mortalité	PM 60/64 - PF 60/64

Le taux d'actualisation se base sur le taux de référence du marché secondaire des Bons du trésor (courbe des taux) – Duration : 22 ans environ.

6.2.3. Coût des régimes postérieurs à l'emploi

	Déc-23	Déc-22
Charge normal de l'exercice	-44	-37 663
Charge d'intérêt	-11 054	-11 550
Rendements attendus des fonds		
Indemnités supplémentaires		
Autre		53 547
Coût net de la période	-11 098	4 334
Dont coût relatif aux indemnités de retraite et assimilées		
Dont autres...		

6.2.4. Evolution de la provision inscrite au bilan

	Déc-23	Déc-23
Dette actuarielle d'ouverture	476 643	526 965
Charge normale de l'exercice	31 829	32 499
Charge d'intérêt	11 054	11 550
Pertes / Gains actuariels	-	-53 547
Autres écarts actuariels	-	-45 988
Amortissement des gains et pertes nettes		
Prestations versées	-31 785	-20 077
Indemnités supplémentaires		
Autre	-	25 241
Dette actuarielle de clôture	487 741	476 643
Dont coût relatif aux indemnités de retraite et assimilées		
Dont autres...		

VII. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

7.1. ÉVOLUTION DU CAPITAL ET RESULTAT PAR ACTION

7.1.1. Résultat par action

	Déc-23	Déc-22
CAPITAL (EN MAD)	2 125 656 420	2 087 698 270
Nombre d'actions ordinaires en circulation au cours de l'année	212 565 642	208 769 827
Résultat Part groupe (EN MAD)	2 662 159 550	2 304 612 879
Résultat par Action (EN MAD)	12,52	11,04
Résultat dilué par Action (EN MAD)	12,52	11,04

7.1.2. Opérations réalisées sur le capital

Le résultat de base par action ordinaire correspond au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires divisé par le nombre d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Opérations sur le capital	En nombre	Valeur unitaire	En MAD
Nombres d'actions au 31 décembre 2018	179.463.390	10	1.794.633.900
Nombres d'actions au 31 décembre 2019	199.820.500	10	1.998.205.000
Nombres d'actions au 31 décembre 2020	205.606.648	10	2.056.066.480
Nombres d'actions au 31 décembre 2021	205.606.648	10	2.056.066.480
Nombres d'actions au 31 décembre 2022	208.769.827	10	2.087.698.270
Nombres d'actions au 31 décembre 2023	212.565.642	10	2.125.656.420

La banque n'a pas d'instruments dilutifs en actions ordinaires. Par conséquent, le résultat dilué par action est égal au résultat de base par action ;

7.2. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Dénomination	Secteur d'activité	% du contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation
BANK OF AFRICA	Banque			Mère
BMCE CAPITAL	Banque d'Affaires	100,00%	100,00%	I.G.
BMCE CAPITAL GESTION	Gestion d'actifs	100,00%	100,00%	I.G.
BMCE CAPITAL BOURSE	Intermédiation boursière	100,00%	100,00%	I.G.
MAROC FACTORING	Factoring	100,00%	100,00%	I.G.
MAGHREBAIL	Crédit-Bail	52,47%	52,47%	I.G.
SALAFIN	Crédit à la consommation	61,96%	61,96%	I.G.
BMCE EUROSERVICES	Ets financier	100,00%	100,00%	I.G.
LCB Bank	Banque	39,42%	39,42%	I.G.
BMCE BANK INTERNATIONAL HOLDING	Banque	100,00%	100,00%	I.G.
BANK OF AFRICA EUROPE	Banque	100,00%	100,00%	I.G.
BOA GROUP	Holding Bancaire	72,41%	72,41%	I.G.
LOCASOM	Location de voiture	100,00%	97,39%	I.G.
RM EXPERTS	Recouvrement	100,00%	100,00%	I.G.
OPERATION GLOBAL SERVICE	Services Back-Office Bancaire	100,00%	100,00%	I.G.
FCP OBLIGATIONS PLUS	OPCVM	100,00%	100,00%	I.G.
BOA UGANDA	Banque	92,24%	78,63%	I.G.
BANK AL KARAM	Banque Participative	100,00%	100,00%	I.G.
BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU MALI	Banque	32,38%	32,38%	M E E
EULER HERMES	Assurance	20,00%	20,00%	M E E
EURAFRIC INFORMATION	Informatique	41,00%	41,00%	M E E
AFRICA MOROCCO LINKS	Transport Maritime	51,00%	51,00%	M E E

BANK OF AFRICA détient 39,42% des droits de vote de la LCB Bank, et exerce un contrôle sur cette filiale répondant aux critères énoncés dans la norme IFRS 10.

Le pouvoir : BANK OF AFRICA puise ses droits effectifs à partir du mandat de gestion qui lui a été confié par les autres actionnaires. Elle dispose de la majorité au sein du conseil d'administration avec 3 administrateurs, suivie de l'Etat congolais qui dispose de deux administrateurs.

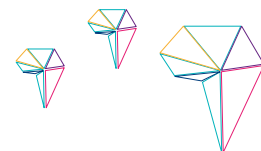
Les rendements : BANK OF AFRICA est exposé ou a droit aux bénéfices générés par la LCB Bank à hauteur des actions dont elle dispose.

Lien entre pouvoir et rendements : BANK OF AFRICA a la charge de nommer le sénior management de la LCB Bank, ainsi elle a la capacité d'influer sur les rendements de cette entité.

7.2.1. Relation entre les sociétés consolidées du Groupe

Relation entre BANK OF AFRICA et les Sociétés faisant Partie du Périmètre de Consolidation.

Bien entendu les opérations réalisées avec les sociétés consolidées par intégration globale sont totalement éliminées des encours de fin de période. Les encours de fin de période relevant des transactions avec les sociétés consolidées par mise en équivalence et la Société Mère sont maintenus au niveau des états consolidés.



7.3. Rémunération des principaux dirigeants

7.3.1. Eléments de Rémunération des Dirigeants

	31/12/2023	31/12/2022
Avantages à court terme	10 315	9 788
Avantages postérieurs à l'emploi	347	2 000
Autres avantages à long terme	2 892	2 712

A noter que les avantages du personnel à court terme représentent la Rémunération fixe charges patronales comprises des Dirigeants perçue au titre de l'année 2023.

Les avantages postérieurs à l'emploi représentent les reliquats de congés à rembourser en cas de départ, tandis que les Indemnités de fin de contrat de travail englobent les primes de fin de carrières et les médailles de travail à verser aux concernés à leur départ.

7.3.2. Eléments d'Endettement des Dirigeants

	31/12/2023	31/12/2022
A. Encours crédits à court terme	34 905	34 467
B. Encours crédits immobiliers	3 334	4 487
TOTAL DES ENCOURS	38 239	38 954

7.3.3 Jetons de présence versés aux membres du conseil d'administration

	31/12/2023		
	Montant BRUT	Impôt Retenue à la source	Montant net versé
Personnes physiques et morales Résidentes au Maroc	11 297	3 197	8 100
Personnes physiques et morales non Résidentes au Maroc	1 412	212	1 200
TOTAL	12 709	3 409	9 300

	31/12/2022		
	Montant BRUT	Impôt Retenue à la source	Montant net versé
Personnes physiques et morales Résidentes au Maroc	9 613	2 563	7 050
Personnes physiques et morales non Résidentes au Maroc	3 823	573	3 250
TOTAL	13 436	3 136	10 300

7.4. Parties liées

7.2.2. Eléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées

	Société Mère	Sociétés Soeurs	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration globale
Actif				
Prêts, avances et titres	3 190 925	2 532 849	116 593	12 301 687
Comptes ordinaires	390 925	534 075	104 171	1 824 697
Prêts	2 800 000	298 745	12 422	9 775 724
Titres		1 700 029		701 266
Opération de location financement				
Actif divers				25 308
Total	3 190 925	2 532 849	116 593	12 326 995
Passif				
Dépôts	-	129 709	62 783	11 600 220
Comptes ordinaires		129 709	62 783	1 824 687
Autres emprunts				9 775 532
Dettes représentées par un titre				701 266
Passif divers				25 509
Total	-	129 709	62 783	12 326 995
Engagements de financement et de garantie				
Engagements donnés			2 031	662 901
Engagements reçus				662 901

7.4.2. Eléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées

	Société Mère	Sociétés Soeurs	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration globale
Intérêts et produits assimilés	-85 167	-63 599		-453 371
Intérêts et charges assimilées				515 506
Com-missions (produits)		-53 737		-299 856
Com-missions (charges)				75 865
Prestations de services données				
Prestations de services reçues	50 263			
Loyers reçus		-24 370	-7 092	-214 465
Autres		80 476		376 328



COMPTES

Sociaux



7 Boulevard Driss Slaoui, 20160
Casablanca
Maroc



119, Bd Abdelmoumen, 5^{ème} étage, N°39
20360 – Casablanca
Maroc

BANK OF AFRICA S.A
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023

Aux Actionnaires de
BANK OF AFRICA S.A
140 Avenue Hassan II
Casablanca

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023

Audit des états de synthèse

Opinion avec réserve

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 20 juin 2023, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de BANK OF AFRICA S.A qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'hors bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 34.364.505 dont un bénéfice net de KMAD 1.564.873.

Sous réserve de l'incidence de la situation décrite dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de BANK OF AFRICA S.A. au 31 décembre 2023 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion avec réserve

BANK OF AFRICA S.A dispose d'un stock d'actifs immobiliers hors exploitation, acquis par voie de donations, pour un montant total de 5 milliards de dirhams au 31 décembre 2023. En application des dispositions réglementaires en vigueur, il ressort des actifs pour un montant de 1 milliard de dirhams présentant des incertitudes liées à leurs valeurs de réalisation.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de

l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Outre le point décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve », nous avons déterminé que le point décrit ci-après constitue un point clé de l'audit qui doit être communiqué dans notre rapport :

Risque identifié	Notre réponse d'audit
<p>Evaluation du risque de crédit sur les crédits à la clientèle</p> <p>Les crédits à la clientèle exposent BANK OF AFRICA S.A à un risque de pertes potentielles si les clients ou les contreparties s'avèrent dans l'incapacité d'honorer leurs engagements financiers vis-à-vis de la banque.</p> <p>Des provisions destinées à couvrir ce risque sont constitués par la banque. Ces dernières sont calculées en application des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, des règles de la banque centrale relatives au provisionnement des créances sensibles ainsi que des politiques internes fixées par le Management de la banque.</p> <p>L'évaluation des provisions en couverture des créances requiert de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Classer les encours de créances en créances saines, créances sensibles et créances en souffrance ; - Evaluer le montant des provisions en 	<p>Notre approche d'audit a consisté à prendre connaissance du processus mis en place par la banque dans le cadre de l'appréciation et l'estimation du risque de crédit en termes de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dispositif mis en place pour la classification des créances et l'évaluation des provisions y afférentes compte tenu des garanties détenues ; • Dispositif de gouvernance mis en place en termes d'organes de gestion, comités de suivi et des contrôles clés. <p>Nous avons, par ailleurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Effectué un rapprochement entre la situation des engagements en souffrance et les provisions y afférentes avec les données comptables ; • Testé la correcte classification des créances par catégorie ; • Testé les provisions sur les créances déclassées (CES) sur la base d'un échantillon compte tenu des garanties détenues par la banque ;

<p>fonction des différentes catégories de classification des créances.</p> <p>Au 31 décembre 2023, l'encours total brut des créances à la clientèle s'élève à MMAD 145.048 (y compris les créances acquises par affacturage) ; le montant total des provisions afférentes aux créances en souffrance s'élève à MMAD 8.383.</p> <p>Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations et provisions constituaient un point clé de l'audit, compte tenu (i) de l'importance du montant de ces actifs dans les comptes de la banque (ii) et du fait que ces éléments font appel au jugement et aux estimations de la direction, en particulier pour les financements accordés aux entreprises dans les secteurs économiques les plus sensibles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Testé les provisions sur les créances sensibles (WL) sur la base d'un échantillon ; • Pris en compte les conclusions des comités de suivi spécialisés dans l'estimation des provisions ; • Apprécié la prise en compte de certains critères qualitatifs dans la détermination du risque de crédit.
---	--

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport

de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la banque ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque.

Conformément aux dispositions de l'article 172 de la loi 17-95 sur les sociétés anonymes, tel que modifiée et complétée, nous portons à votre connaissance que BANK OF AFRICA S.A. a procédé, au cours de l'exercice 2023, à :

- L'acquisition de 44% du capital social de BANK AL KARAM permettant ainsi de porter la participation de BANK OF AFRICA à 100% ;
- La prise de participation dans le fonds d'investissement "CAPITAL CROISSANCE" pour une valeur inscrite au bilan de la banque au 31 décembre 2023 pour 1.485.000 dirhams.

Casablanca, le 29 avril 2024

Les commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON
FIDAROC GRANT THORNTON
Membre Réseau Grant Thornton
International
7 Bd. Drist/Sleou, Casablanca
Tél : 05 22 54 48 00 - Fax : 05 22 29 66 70

Faiçal MEKOUAR
Associé

BDO SARL

B.D.O S.a.r.l
119, Bd Abdelmoumen
Casablanca
Tél: 0522 22 19 24

Amine BAAKILI
Associé

1 - PRINCIPES COMPTABLES FONDAMENTAUX

- 1.1 - Les établissements de crédit sont tenus d'établir à la fin de chaque exercice comptable des états de synthèse aptes à donner une image fidèle de leur patrimoine, de leur situation financière, des risques assumés et de leurs résultats.
- 1.2 - La représentation d'une image fidèle, repose nécessairement sur le respect des sept principes comptables fondamentaux préconisés par la norme Comptable Générale.
- 1.3 - Lorsque les opérations, événements et situations sont traduits en comptabilité dans le respect des principes comptables fondamentaux et des prescriptions du PCEC, les états de synthèse sont présumés donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, des risques assumés et des résultats de l'établissement de crédit.
- 1.4 - Dans le cas où l'application de ces principes et de ces prescriptions ne suffit pas à obtenir des états de synthèse une image fidèle, l'établissement de crédit doit obligatoirement fournir dans l'état des informations complémentaires (ETIC) toutes indications permettant d'atteindre l'objectif de l'image fidèle.
- 1.5 - Dans le cas exceptionnel où l'application stricte d'un principe ou d'une prescription se révèle contraire à l'objectif de l'image fidèle, l'établissement de crédit doit y déroger.

Cette dérogation doit être mentionnée dans l'ETIC et être dûment motivée avec indication de son influence sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'établissement de crédit.

- 1.6 - Les principes comptables fondamentaux retenus se présentent comme ci-après :

- Principe de continuité d'exploitation.
- Principe de permanence des méthodes.
- Principe du coût historique.
- Principe de spécialisation des exercices.
- Principe de prudence.
- Principe de clarté.
- Principe d'importance significative.

2.1. Présentation

Les états de synthèse comprennent :

- les comptes du Siège central
- les comptes des agences établies au Maroc
- les comptes des succursales et agences établies à l'étranger

(succursale de Paris, Shanghai, et l'agence de Tanger off Shore).

Les opérations et soldes significatifs internes entre les différentes entités sont éliminés.

2.2 Principes généraux

Les états de synthèse sont établis dans le respect des principes comptables généraux applicables aux établissements de crédit.

La présentation des états de synthèse de BANK OF AFRICA est conforme aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

2.3 Créances sur les établissements de crédit et la clientèle et engagements par signature

Présentation générale des créances

- Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont ventilées selon leur durée initiale ou l'objet économique des concours :

- créances à vue et à terme, pour les établissements de crédit,

- crédits de trésorerie, crédits à l'équipement, crédits à la consommation, crédits immobiliers et autres crédits pour la clientèle.

- Les engagements par signature comptabilisés en hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de financement et à des engagements de garantie.

- Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, sont enregistrées sous les différentes rubriques de créances concernées (établissements de crédit, clientèle)

- Les valeurs reçues à l'encaissement qui ne sont portées au crédit du remettant qu'après leur encaissement effectif ou après un délai contractuel ne sont pas comptabilisées dans le bilan, mais font l'objet d'une comptabilité matière.

- Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Créances en souffrance sur la clientèle

- Les créances en souffrance sur la clientèle sont comptabilisées et évaluées conformément à la réglementation bancaire en vigueur.

- Les principales dispositions appliquées se résument comme suit :

- Les créances en souffrance sont, selon le degré de risque, classées en créances pré-douteuses douteuses ou compromises,

- Après déduction des quotités de garantie prévues par la réglementation en vigueur, les créances en souffrance sont provisionnées à hauteur de :

- 20% pour les créances pré-douteuses,

- 50% pour les créances douteuses,

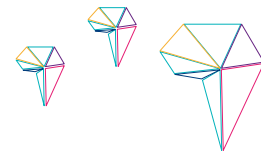
- 100% pour les créances compromises.

Les provisions relatives aux risques crédits sont déduites des postes d'actif concernés.

- Dès le déclassement des créances saines en créances compromises, les intérêts ne sont plus décomptés et comptabilisés. ils ne sont constatés en produits qu'à leur encaissement.

- Les pertes sur créances irrécouvrables sont constatées lorsque les chances de récupérations des créances en souffrance sont jugées nulles.

- Les reprises de provisions pour créances en souffrance sont constatées lorsque celles-ci deviennent sans objet. (évolution favorable, remboursements effectifs ou restructuration de la créance avec un remboursement partiel ou total).



2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états de synthèse selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- comptes à vue créditeurs, comptes d'épargne, dépôts à terme et autres comptes créditeurs pour la clientèle.

Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs mobilières.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.5 Portefeuilles de titres

2.5.1 Présentation générale

Les opérations sur titres sont comptabilisées et évaluées conformément aux dispositions du Plan Comptable des établissements de Crédit.

Les titres sont classés d'une part, en fonction de la nature juridique du titre (titre de créance ou titre de propriété), d'autre part, en fonction de l'intention (titre de transaction, titre de placement, titre d'investissement, titre de participation).

2.5.2 Titres de transaction

Sont considérés comme des titres de transaction, les titres qui à l'origine sont :

- acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme dans le but d'en tirer un profit.

- détenus par l'établissement de crédit dans le cadre de son activité de mainteneur de marché, le classement en titres de transaction étant subordonné à la condition que le stock des titres fasse l'objet d'un volume d'opérations significatif compte tenu des opportunités du marché.

- acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille comprenant des instruments dérivés, des titres ou d'autres instruments gérés ensemble, et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme.

- ou qui font l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage.

Les titres de transaction sont comptabilisés à leur prix d'acquisition, frais de transaction exclus et, le cas échéant, coupon couru inclus. Les frais de transaction sont directement constatés en résultat. Les titres cédés sont évalués suivant ces mêmes règles.

2.5.3 Titres de placement.

Sont considérés comme des titres de placement, les titres à revenu fixe ou à revenu variable détenus dans une optique de placement pour une période indéterminée et que l'établissement peut être amené à céder à tout moment.

Par défaut, il s'agit de titres qui ne sont pas classés dans une autre catégorie.

Les titres de placement sont enregistrés à leur prix d'acquisition, frais inclus, coupon couru inclus.

Les titres en provenance des catégories " Titres de l'activité de portefeuille " et " Titres de participation et parts dans les entreprises liées " font l'objet, à la date du transfert et

préalablement à celui-ci, d'une évaluation selon les règles de la catégorie d'origine. Ils sont transférés dans la catégorie " titres de placement " à cette valeur comptable.

Dans le cas où le titre proviendrait de la catégorie " Titres d'investissement ", il sera évalué à sa valeur nette comptable déterminée à la date du reclassement.

2.5.4 Titres d'investissement

Les titres d'investissement sont des titres de créance qui sont acquis ou qui proviennent d'une autre catégorie de titres, avec l'intention de les détenir jusqu'à l'échéance, pour en procurer, sur une assez longue période, des revenus réguliers.

A leur date d'acquisition, ces titres sont enregistrés coupon exclu.

A chaque arrêté comptable, les titres sont maintenus pour leur valeur d'acquisition quelque soit la valeur de marché du titre. En conséquence, la perte ou le profit latent ne sont pas enregistrés.

2.5.5 Titres de participation

Sont inscrits dans cette catégorie, les titres dont la possession durable est estimée utile à la Banque. Ces titres sont ventilés selon les dispositions préconisées par le Plan Comptable des établissements de Crédit en :

- Titres de participation
- Participations dans les entreprises liées
- Titres de l'activité du portefeuille et
- Autres emplois assimilés

A chaque arrêté comptable, leur valeur est estimée sur la base des éléments généralement admis; valeur d'usage, quote-part dans la situation nette, perspectives de résultats et cours de bourse. Seules, les moins-values latentes donnent lieu, au cas par cas, à la constitution de provisions pour dépréciation.

2.5.6 Pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus au bilan et le montant encaissé représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan, mais le montant décaissé représentatif de la créance sur le cédant est enregistré à l'actif du bilan.

2.6. Les opérations libellées en devises

Les créances et les dettes ainsi que les engagements par signature libellés en devises étrangères sont convertis en dirhams au cours de change moyen en vigueur à la date de clôture.

La différence de change constatée sur les dotations des succursales à l'étranger et sur les emprunts en devises couverts contre le risque de change est inscrite au bilan dans la rubrique autres actifs ou autres passifs selon le sens. La différence de change résultant de la conversion des titres immobilisés acquis en devises est inscrite en écart de conversion dans les postes de titres concernés.

La différence de change sur les autres comptes tenus en devises est enregistrée en compte de résultat.

Les produits et charges en devises étrangères sont convertis au cours du jour de leur comptabilisation.

2.7. La conversion des états financiers libellés en monnaie étrangère

La méthode utilisée pour convertir les états financiers libellés en monnaie étrangère est celle dite du "taux de clôture".

Conversion des éléments du bilan et hors bilan

Tous les éléments d'actif, de passif et de hors bilan de l'entité étrangère (Agence de Paris) sont convertis sur la base du cours de la devise à la date de clôture.

Les capitaux propres (hors résultat de l'exercice) sont évalués aux différents cours historique (dotations) et de constitution des réserves. L'écart résultant de cette correction (cours de clôture - cours historique) est constaté parmi les capitaux propres au poste «écart de conversion».

Conversion des éléments du compte de résultat à l'exception des dotations aux amortissements et provisions convertis au cours de clôture, l'ensemble des éléments du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la devise constatée sur l'exercice. Toutefois, les éléments de compte de résultat ont été convertis au cours de clôture car cette méthode ne fait pas apparaître de différence significative par rapport à la méthode du taux moyen.

2.8. Les provisions pour risques généraux

Ces provisions sont constituées, à l'appréciation des dirigeants, en vue de faire face à des risques futurs relevant de l'activité bancaire, non identifiés et non mesurables avec précision.

Les provisions ainsi constituées font l'objet d'une réintégration fiscale.

2.9. Les immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan à la valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées.

Les immobilisations incorporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont amorties sur les durées suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
Droit au bail	non amortissable
Brevets et marques	Durée de protection des brevets
immobilisations en recherche et développement	1 an
Logiciels informatiques	5 ans
Autres éléments du fonds de commerce	non amortissable

Les immobilisations corporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont composées et sont amorties sur les durées suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
Terrain	non amortissable
immeubles d'exploitation :	1 an
Construits avant 1986	20 ans
Construits après 1986	40 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel informatique	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Agencements, aménagements et installations	10 ans
Parts des sociétés civiles	non amortissables

2.10. Charges à répartir

Les charges à répartir enregistrent des dépenses qui, eu égard à leur importance et leur nature, sont susceptibles d'être rattachées à plus d'un exercice.

2.11. Provisions réglementées

Les provisions réglementées sont constituées en application de dispositions législatives ou réglementaires, notamment fiscales. Leur constitution facultative relève d'une décision de gestion motivée notamment par le souci de bénéficier d'un avantage fiscal.

Dès lors que les conditions de constitution et d'utilisation sont réunies et ayant été constituées pour bénéficier d'un avantage fiscal certain, les provisions réglementées, à l'exception des amortissements dérogatoires, ont un caractère de réserves libérées d'impôt.

2.12. Prise en compte des intérêts et commissions dans le compte de produits et charges Intérêts

Sont considérés comme intérêts, les produits et charges calculés sur des capitaux effectivement prêtés ou empruntés.

Sont considérés comme intérêts assimilés les produits et charges calculés sur une base prorata temporis et qui rémunèrent un risque. Entrent notamment dans cette catégorie, les commissions sur engagements de garantie et de financement (cautions, avals et autres ...).

Les intérêts courus sur les capitaux effectivement prêtés ou empruntés sont constatés dans les comptes de créances et dettes rattachés les ayant générés par la contrepartie du compte de résultat.

Les intérêts assimilés sont constatés en produits ou en charge dès leur facturation.

Commissions

Les produits et charges, déterminés sur une base « flat » et qui rémunèrent une prestation de service, sont constatés en tant que commissions dès leur facturation.

2.13. Charges et produits non courants

ils représentent exclusivement les charges et produits à caractère extraordinaire et sont par principe rares puisque de nature inhabituelle et de survenance exceptionnelle.

2.14. Engagements de retraite

Les engagements de retraites (wissam Al Choghli, indemnités de départ à la retraite) qui ne sont pas couverts par des régimes de retraite gérés par des organismes indépendants externes (à caractère non obligatoire) ne font pas l'objet d'une provision pour risques et charges.



BILAN ACTIF

(en milliers MAD)

ACTIF	31/12/2023	31/12/2022
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	7 135 953	5 872 022
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	24 856 893	26 718 136
A vue	6 328 603	5 579 695
A terme	18 528 289	21 138 441
Créances sur la clientèle	134 037 841	129 962 437
Crédits et financements participatifs de trésorerie et à la consommation	42 648 040	42 284 899
Crédits et financements participatifs à l'équipement	27 891 972	21 174 518
Crédits et financements participatifs immobiliers	41 112 287	41 291 221
Autres crédits et financements participatifs	22 385 542	25 211 799
Créances acquises par affacturage	2 626 910	2 745 439
Titres de transaction et de placement	47 494 643	44 009 829
Bons du Trésor et valeurs assimilées	31 261 852	27 732 651
Autres titres de créance	956 095	188 547
Titres de propriété	15 276 696	16 068 557
Certificats de Sukuks	-	20 074
Autres actifs	7 800 580	8 073 212
Titres d'investissement	14 149 413	12 644 762
Bons du Trésor et valeurs assimilées	10 353 025	8 630 225
Autres titres de créance	3 796 389	4 014 537
Certificats de Sukuks	-	-
Titres de participation et emplois assimilés	13 438 975	12 942 537
Participation dans les entreprises liées	10 438 856	9 585 309
Autres titres de participation et emplois assimilés	3 000 119	3 357 228
Titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Créances subordonnées	196 021	199 866
Dépôts d'investissement placés	-	-
Immobilisations données en crédit-bail et en location	379 063	369 854
Immobilisations données en Ijara	-	-
Immobilisations incorporelles	668 438	439 757
Immobilisations corporelles	2 789 086	2 749 665
Total de l'Actif	255 573 815	246 727 516

BILAN PASSIF

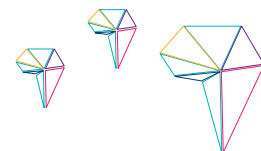
(en milliers MAD)

PASSIF	31/12/2023	31/12/2022
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	51 343 462	41 534 120
A vue	5 707 047	4 094 472
A terme	45 636 415	37 439 648
Dépôts de la clientèle	152 215 214	155 887 985
Comptes à vue créditeurs	106 562 330	101 020 870
Comptes d'épargne	27 950 224	27 127 818
Dépôts à terme	13 382 945	23 421 263
Autres comptes créditeurs	4 319 715	4 318 034
Dettes envers la clientèle sur produits participatifs	-	-
Titres de créance émis	6 892 391	6 473 177
Titres de créance négociables émis	6 892 391	6 473 177
Emprunts obligataires émis	-	-
Autres titres de créance émis	-	-
Autres passifs	9 008 129	7 513 296
Provisions pour risques et charges	1 504 967	1 447 348
Provisions réglementées	245 147	270 073
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	-
Dettes subordonnées	12 137 981	12 100 668
Dépôts d'investissement reçus	-	-
Ecart de réévaluation	-	-
Réserves et primes liées au capital	18 535 916	17 887 993
Capital	2 125 656	2 087 698
Actionnaires Capital non versé (-)	-	-
Report à nouveau (+/-)	79	65
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-
Résultat net de l'exercice (+/-)	1 564 873	1 525 093
Total du Passif	255 573 815	246 727 516

HORS BILAN

(en milliers MAD)

HORS BILAN	31/12/2023	31/12/2022
Engagements donnés	25 247 468	31 016 880
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	359 896	200 370
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	7 755 136	8 921 779
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	5 553 098	5 370 037
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	11 563 606	11 176 454
Titres achetés à réméré	-	-
Autres titres à livrer	15 732	5 348 239
Engagements reçus	22 825 468	23 304 312
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	18 696 233	19 518 360
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	3 848 485	3 785 953
Titres vendus à réméré	-	-
Autres titres à recevoir	280 749	-
Titres de Moucharaka et Moudaraba à recevoir	-	-



COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

(en milliers MAD)

	31/12/2023	31/12/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	13 905 314	12 058 179
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	788 443	754 638
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	6 316 403	5 390 943
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	1 441 945	716 932
Produits sur titres de propriété (1) et certificats de Sukuks	729 883	706 987
Produits sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	45 115	32 102
Produits sur immobilisations données en Ijara	-	-
Commissions sur prestations de services	1 381 192	1 302 447
Autres produits bancaires	3 202 332	3 154 130
Transfert de charges sur dépôts d'investissement reçus	-	-
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	6 717 156	5 427 813
Intérêts et charges sur opérations avec les établissements de crédit et assimilés	1 980 611	909 412
Intérêts et charges sur opérations avec la clientèle	1 277 510	882 199
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	709 672	554 762
Charges sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	38 919	23 553
Charges sur immobilisations données en Ijara	-	-
Autres charges bancaires	2 710 445	3 057 887
Transfert de produits sur dépôts d'investissement reçus	-	-
PRODUIT NET BANCAIRE	7 188 158	6 630 366
Produits d'exploitation non bancaires	83 407	357 589
Charges d'exploitation non bancaires	80 779	31 896
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	3 664 921	3 700 071
Charges de personnel	1 680 278	1 736 291
Impôts et taxes	78 327	77 991
Charges externes	1 670 825	1 646 434
Autres charges générales d'exploitation	8 065	8 000
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	227 425	231 355
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES	1 579 503	1 743 887
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	1 305 309	1 203 887
Pertes sur créances irrécouvrables	170 840	325 674
Autres dotations aux provisions	103 353	214 326
REPRISES DE PROVISIONS ET RÉCUPÉRATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES	531 575	561 270
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	394 687	456 252
Récupérations sur créances amorties	31 282	17 665
Autres reprises de provisions	105 606	87 353
RÉSULTAT COURANT	2 477 938	2 073 371
Produits non courants	132 526	131 353
Charges non courantes	415 659	272 729
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	2 194 804	1 931 995
Impôts sur les résultats	629 932	406 902
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	1 564 873	1 525 093

(-) signifie moins

(+) signifie plus

ÉTAT DES SOLDES DE GESTION

(en milliers MAD)

	31/12/2023	31/12/2022
(+) Intérêts et produits assimilés	8 546 791	6 862 513
(-) Intérêts et charges assimilées	3 967 792	2 346 373
MARGE D'INTÉRÊTS	4 578 999	4 516 140
(+) Produits sur financements participatifs	-	-
(-) Charges sur financements participatifs	-	-
MARGE SUR FINANCEMENTS PARTICIPATIFS	-	-
(+) Produits sur immobilisations en crédit-bail et location	45 115	32 102
(-) Charges sur immobilisations en crédit-bail et location	38 919	23 554
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL ET LOCATION	6 196	8 548
(+) Produits sur immobilisations données en Ijara	-	-
(-) Charges sur immobilisations données en Ijara	-	-
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS D'IJARA	-	-
(+) Commissions perçues	1 941 749	1 939 622
(-) Commissions servies	726 595	778 180
MARGE SUR COMMISSIONS	1 215 154	1 161 442
(+) Résultat des opérations sur titres de transaction	182 301	-165 608
(+) Résultat des opérations sur titres de placement	31 590	74 530
(+) Résultat des opérations de change	521 005	575 397
(+) Résultat des opérations sur produits dérivés	243 566	50 470
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE MARCHÉ	978 463	534 789
(+/-) Résultat des opérations sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
(+) Divers autres produits bancaires	729 917	707 038
(-) Diverses autres charges bancaires	320 571	297 591
(+/-) PART DES TITULAIRES DE COMPTES DE DEPÔTS D'INVESTISSEMENT	-	-
PRODUIT NET BANCAIRE	7 188 158	6 630 366
(+) Résultat des opérations sur immobilisations financières	-32 653	8 872
(+) Autres produits d'exploitation non bancaire	82 737	347 378
(-) Autres charges d'exploitation non bancaire	20 760	29 406
(-) Charges générales d'exploitation	3 664 921	3 700 071
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	3 552 560	3 257 139
(+) Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagement par signatures en souf-france	-1 050 180	-1 055 644
(+) autres dotations nettes de reprises aux provisions	-24 443	-128 123
RÉSULTAT COURANT	2 477 938	2 073 372
RÉSULTAT NON COURANT	-283 134	-141 377
(-) Impôts sur les résultats	629 932	406 902
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	1 564 873	1 525 093

ÉTAT DES SOLDES DE GESTION

(en milliers MAD)

	31/12/2023	31/12/2022
(+) RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	1 564 873	1 525 093
(+) Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	227 425	231 355
(+) Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières (1)	26 119	-
(+) Dotations aux provisions pour risques généraux	1 614	153 074
(+) Dotations aux provisions réglementées	-	-
(+) Dotations non courantes	107 599	4 691
(-) Reprises de provisions	185 339	195 502
(-) Plus-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	13 681	287 516
(+) Moins-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	-	552
(-) Plus-values de cession des immobilisations financières	670	10 211
(+) Moins-values de cession des immobilisations financières	60 018	2 488
(-) Reprises de subventions d'investissement reçues	-	-
(+) CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	1 787 958	1 424 024
(-) Bénéfices distribués	835 079	822 427
(+) AUTOFINANCEMENT	952 879	601 597

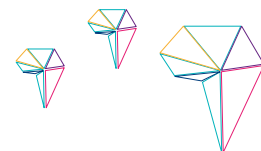


TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers MAD)

	31/12/2023	31/12/2022
(+) Produits d'exploitation bancaires perçus	13 162 823	11 255 316
(+) Récupérations sur créances amorties	31 282	17 665
(+) Produits d'exploitation non bancaires perçus	62 474	52 484
(-) Charges d'exploitation bancaires versées	8 090 056	7 201 958
(-) Charges d'exploitation non bancaires versées	80 779	31 896
(-) Charges générales d'exploitation versées	3 437 495	3 468 715
(-) Impôts sur les résultats versés	629 932	406 902
I FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES	1 018 316	215 994
Variation des :		
(+) Créances sur les établissements de crédit et assimilés	1 861 243	-6 550 777
(+) Créances sur la clientèle	-3 956 875	-2 908 077
(+) Titres de transaction et de placement	-3 484 814	-6 322 235
(+) Autres actifs	336 070	-456 303
(-) Titres Moudaraba et Moucharaka	-	-
(+) Immobilisations données en crédit-bail et en location	-9 209	-202 121
(+) Immobilisations données en Ijara	-	-
(+) Dépôts d'investissement placés auprès des établissements de crédit et assimilés	-	-
(+) Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	9 809 341	952 929
(+) Dépôts de la clientèle	-3 672 772	14 333 779
(+) Dettes envers la clientèle sur financements participatifs	-	-
(+) Titres de créance émis	419 214	-1 644 286
(+) Autres passifs	1 508 833	3 353 031
II SOLDE DES VARIATIONS DES ACTIFS ET PASSIFS D'EXPLOITATION	2 811 032	555 940
III FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION (I + II)	3 829 348	771 933

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers MAD)

	31/12/2023	31/12/2022
(+) Produit des cessions d'immobilisations financières (1) (4)	20 167	271 989
(+) Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles (4)	32 125	800 989
(-) Acquisition d'immobilisations financières (1)	1 245 626	3 743 482
(-) Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	776 789	658 837
(+) Intérêts perçus	91 411	108 119
(+) Dividendes perçus	652 656	595 287
IV FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	-1 226 055	-2 625 935
(+) Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	-	-
(+) Emission de dettes subordonnées	1 050 000	1 500 000
(+) Dépôts d'investissement reçus	-	-
(+) Emission d'actions	-	-
(-) Remboursement des capitaux propres et assimilés	1 050 000	-
(-) Dépôts d'investissement remboursés (2)	-	-
(-) Intérêts versés	504 283	275 141
(-) Rémunérations versées sur dépôts d'investissement (3) (4)	-	-
(-) Dividendes versés	835 079	822 427
V FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	-1 339 362	402 433
VI VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE (III+ IV +V)	1 263 931	-1 451 569
VII TRÉSORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	5 872 022	7 323 591
VIII TRÉSORERIE A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	7 135 953	5 872 022

(1) Autres que les titres de Moucharaka et Moudaraba

(2) Y compris IRR utilisées

(3) Y compris PER utilisées

(4) Autres que ceux découlant des flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges

PRINCIPALES MÉTHODES D'ÉVALUATION APPLIQUÉES

INDICATION DES MÉTHODES D'ÉVALUATION APPLIQUÉES PAR L'ÉTABLISSEMENT

Néant

ÉTAT DES DÉROGATIONS

INDICATIONS DES DÉROGATIONS	JUSTIFICATIONS DES DÉROGATIONS	INFLUENCE DES DÉROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RESULTATS
I Dérogations aux principes comptables fondamentaux		
II Dérogations aux méthodes d'évaluation		Néant
III Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse		

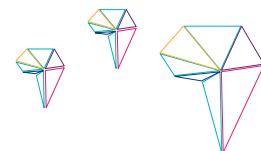
ÉTAT DES CHANGEMENTS DE MÉTHODES

INDICATIONS DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATIONS DES CHANGEMENTS	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RESULTATS
I Changements affectant les méthodes d'évaluation		Néant
II Changements affectant les règles de présentation		

CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS

(en milliers MAD)

CRÉANCES	Bank Al Maghrib, Trésor public et Services des chèques postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Établissements de crédit à l'étranger	TOTAL 31/12/2023	TOTAL 31/12/2022
Comptes ordinaires débiteurs	5 155 932	1 706 904	733 172	3 354 766	10 950 774	9 141 232
Valeurs reçues en pension	-	626 998	-	-	626 998	127 524
Au jour le jour	-	-	-	-	-	-
A terme	-	626 998	-	-	626 998	127 524
Prêts de trésorerie	-	2 020 728	933 707	1 907 480	4 861 915	7 515 280
Au jour le jour	-	-	513 091	-	513 091	300 000
A terme	-	2 020 728	420 616	1 907 480	4 348 824	7 215 280
Prêts financiers	-	5 294 186	7 456 392	355 673	13 106 251	13 329 452
Autres créances	-	387 130	-	-	387 130	458 766
Intérêts courus à recevoir	-	79 758	-	-	79 758	54 854
Créances en souffrance	-	-	-	-	-	-
TOTAL	5 155 932	10 115 705	9 123 270	5 617 919	30 012 826	30 627 108



CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

(en milliers MAD)

CREANCES	Secteur Public	Secteur Privé			TOTAL 31/ 12/2023	TOTAL 31/ 12/2022
		Entreprises Financières	Entreprises non Financières	Autres clientèle		
Crédits de trésorerie	2 582 256	1 311 194	27 760 773	2 619 549	34 273 772	34 117 414
Comptes à vue débiteurs	247 022	1 311 194	11 615 378	1 585 305	14 758 899	14 504 668
Créances commerciales sur le Maroc	45 365	-	4 344 835	627	4 390 827	4 012 957
Crédits à l'exportation	-	-	433 957	868 302	1 302 259	712 262
Autres crédits de trésorerie	2 289 869	-	11 366 603	165 315	13 821 787	14 887 526
Crédits à la consommation	-	-	28 800	8 008 227	8 037 027	7 869 820
Crédits à l'équipement	6 130 914	6 772 025	13 179 960	1 264 176	27 347 075	20 898 159
Crédits Immobiliers	447 576	-	8 325 846	32 265 972	41 039 394	41 210 452
Autres crédits	1 400 000	14 847 211	851 745	188 391	17 287 347	20 237 648
Créances acquises par affacturage	2 306 315	-	320 595	-	2 626 910	2 745 439
Intérêts courus à recevoir	97 480	71 292	584 923	206 125	959 820	659 443
Créances en souffrance	946	-	2 947 165	2 145 294	5 093 405	4 969 501
Créances pré-douteuses	-	-	1 112	416 978	418 089	579 272
Créances douteuses	-	-	622 456	404 960	1 027 416	1 381 350
Créances compromises	946	-	2 323 597	1 323 357	3 647 900	3 008 879
TOTAL	12 965 487	23 001 722	53 999 807	46 697 735	136 664 751	132 707 876

VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT PAR CATEGORIE D'EMETTEUR

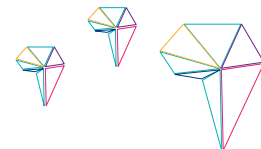
(en milliers MAD)

TITRES	Etablissements de crédit et assimilés	Emetteurs publics	Emetteurs privés		TOTAL 31/ 12/2023	TOTAL 31/ 12/2022
			Financiers	Non financiers		
Titres cotés	-	6 556 165	-	1 475 165	8 031 330	5 949 968
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	5 915 973	-	-	5 915 973	3 731 976
Obligations	-	640 192	-	1 475 165	2 115 357	2 217 991
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-
Titres de propriété	-	-	-	-	-	-
Certificats de Sukuks	-	-	-	-	-	-
Titres non cotés	94 457	35 698 904	14 436 973	3 382 393	53 612 726	50 704 624
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	35 464 208	-	-	35 464 208	32 314 627
Obligations	-	-	998 818	1 236 194	2 235 012	1 755 770
Autres titres de créance	94 457	-	4 504	144 365	243 326	125 576
Titres de propriété	-	-	13 208 155	1 843 046	15 051 201	15 997 624
Certificats de Sukuks	-	-	-	-	-	20 073
Intérêts courus	-	234 696	225 496	158 788	618 979	490 954
TOTAL	94 457	42 255 069	14 436 973	4 857 558	61 644 056	56 654 592

VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT

(en milliers MAD)

TITRES	Valeur comptable brute	Valeur actuelle	Valeur de remboursement	Plus-value latentes	Moins-values latentes	Provisions
Titres de transaction	45 457 344	45 457 344	-	-	-	-
Bons du Trésor et valeurs assimilées	29 509 732	29 509 732	-	-	-	-
Obligations	712 768	712 768	-	-	-	-
Autres titres de créance	35 096	35 096	-	-	-	-
Titres de propriété	15 199 748	15 199 748	-	-	-	-
Certificats de Sukuks	-	-	-	-	-	-
Titres de placement	2 072 468	2 037 299	2 037 299	-	-	35 170
Bons du Trésor et valeurs assimilées	1 787 289	1 752 119	1 752 119	-	-	35 170
Obligations	-	-	-	-	-	-
Autres titres de créance	208 231	208 231	208 231	-	-	-
Titres de propriété	76 948	76 948	76 948	-	-	-
Titres d'investissement	14 149 414	14 149 414	14 538 106	475 324	86 631	-
Bons du Trésor et valeurs assimilées	10 353 025	10 353 025	10 550 479	197 455	-	-
Obligations	3 796 389	3 796 389	3 987 627	277 869	86 631	-
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-
TOTAL	61 679 226	61 644 057	16 575 405	475 324	86 631	35 170



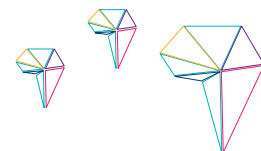
DETAIL DES AUTRES ACTIFS

(en milliers MAD)

ACTIF	31/12/2023	31/12/2022
Instruments optionnels achetés	-7 005	-29 347
Opérations diverses sur titres	176 345	113 154
Débiteurs divers	1 453 815	1 542 557
Sommes dues par l'Etat	1 277 818	1 352 634
Sommes dues par les organismes de prévoyance	-	-
Sommes diverses dues par le personnel	140 747	138 682
Comptes clients de prestations non bancaires	-	-
Divers autres débiteurs	35 249	51 241
Valeurs et emplois divers	3 215 057	3 231 775
Comptes de régularisation	2 962 368	3 215 072
Comptes d'ajustement des opérations de hors bilan	104 661	242 683
Contrepartie du résultat de change de hors bilan	104 661	242 683
Contrepartie du résultat sur produits dérivés de hors bilan	-	-
Contrepartie du résultat sur titres de hors bilan	-	-
Comptes d'écart sur devises et titres	-	419
Résultats sur produits dérivés de couverture	-	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices	61 395	90 390
Comptes de liaison entre sièges, succursales et agences au Maroc	18 230	253 280
Produits à recevoir et charges constatées d'avance	857 175	898 920
Produits à recevoir	439 527	461 431
Charges constatées d'avance	417 648	437 489
Comptes transitoires ou d'attente débiteurs	1 920 907	1 729 380
Autres comptes de régularisation	-	-
Créances en souffrance sur opérations diverses	-	-
TOTAL	7 800 580	8 073 211

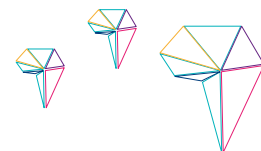
TITRES DE PARTICIPATION AU 31/12/2023

Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité
TITRES DE PARTICIPATION	
TANGER MED ZONES	Sté d'aménagement
RADIO MEDITERRANEE	Audiovisuel
CASABLANCA FINANCE CITY AUTHORITY	Gestion, de la place financière de Casablanca
ECOPARC DE BERRECHID	Sté d'aménagement
CENTRE MONETIQUE INTERBANCAIRE	Gestion Monétique
Fonds de garantie de la commande publique	Fonds d'investissement
MOROCCAN INFORMATION TECHNO PARC CIE	Gestion Im techno parc
BAB CONSORTIUM	Sté pharmaceutique
BMCE Capital Real Estate	Gestion d'actifs immobiliers
MARTKO (MAGHREB ARAB TRADING C°)	Ets financier
MITC CAPITAL	Gest, fonds MNF
STE RECOURS	Sté de recouvrement
Titres de participation	
TITRES DES ENTREPRISES LIEES	
BOA Group	Ets de crédit/étranger
BIH	Ets de crédit/étranger
O TOWER	Sté d'aménagement
BANK OF AFRICA EUROPE	Ets de crédit/étranger
STE SALAFIN	Crédit à la consommation
LITTORAL INVEST	Société immobilière
MAGHREBAIL	Crédit bail
LOCASOM	Location Longue durée
BANK AL KARAM	Banque participative
AFRICA MOROCCO LINKS	Transport Maritime
BOA UGANDA	Ets de crédit/étranger
BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU MALI	Ets de crédit étranger
SOCIETE D'AMENAGEMENT TANGER TECH - SA-TT	Sté d'aménagement
HANOUBY	Distribution
BMCE CAPITAL	Banque d'affaires
RIYAD ALNOUR	Hôtellerie
LCB BANK	Ets de crédit étranger
DAMANE CASH	Ets financier
MAROC FACTORING	Factoring
GLOBAL NETWORK SYSTEMS HOLDING	Traitement de l'information
EUROSERVICES	Ets financier
BMCE IMMOBILIER	SCI
RM EXPERT	Recouvrement créances
DOCUPRINT (STA)	Sté de service
ACMAR	Assurances et services
BMCE CAPITAL BOURSE (maroc inter titres)	Sté de bourse
BMCE CAPITAL GESTION (marfin)	Gestion OPCVM
STE FINANCIERE Italie	Société financière
OPERATION GLOBAL SERVICES SA OGS	Sces Back-office
Eurafric Information	Service Informatique
BMCE ASSURANCES	Assurances
AKENZA IMMO	Promotion immobilière
SAISS IMMO NEJMA	Promotion immobilière
SUX HILL PRIMERO	Promotion immobilière
SUX HILL SECONDO	Promotion immobilière
SUX HILL TERCIO	Promotion immobilière
NOUACER CITY IMMO	Promotion immobilière



Nombre de titres	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Provisions	PRG	Valeur comptable nette
821 877	906 650 000	9,06	82 187 739,00			82 187 739,00
708 260	196 650 000	36,02	70 827 100,00	-		70 827 100,00
500 000	500 000 000	10,00	50 000 000,00			50 000 000,00
120 000	55 000 000	21,82	12 000 000,00			12 000 000,00
109 990	98 200 000	11,20	11 000 000,00			11 000 000,00
100 000	115 000 000	8,70	10 000 000,00			10 000 000,00
56 500	46 000 000	12,28	5 650 000,00	-		5 650 000,00
33 332	10 000 000	33,33	3 333 200,00			3 333 200,00
12 495	5 000 000	24,99	1 249 500,00			1 249 500,00
12 000	600 000 USD	20,00	970 638,00	970 638,00		0,00
4 000	2 000 000	20,00	400 000,00	400 000,00		0,00
3 750	2 500 000	15,00	375 000,00	375 000,00		0,00
			247 993 177,00	1 745 638,00	0,00	246 247 539,00
435 192	93 154 535 €		2 963 704 291,32			2 963 704 291,32
102 173 261	102 173 261 €	100,00	1 286 259 176,43	-		1 286 259 176,43
19 310 681	4 023 058 600	48,00	1 931 068 101,00	-		1 931 068 101,00
666 149	40 635 089,00	100,00	875 560 000,00			875 560 000,00
1 935 692	312 411 900	61,96	707 410 483,78			707 410 483,78
26 000	2 600 000	100,00	450 000 000,00			450 000 000,00
726 220	138 418 200	52,47	370 770 143,63			370 770 143,63
784 768		94,50	336 882 375,39			336 882 375,39
5 200 000	520 000 000	100,00	324 000 000,00	-		324 000 000,00
2 346 000	460 000 000	51,00	234 600 000,00	30 000 000,00		204 600 000,00
71 116 055	150 000 000 000 UGX	47	136 883 506	-		136 883 505,93
121 726	50 000 268 220 FCFA	32,38	138 043 204,61			138 043 204,61
1 249 996	500 000 000	25,00	125 000 000,00	-		125 000 000,00
93 624	20 399 000	45,90	123 528 968,18	123 528 968,18		0,00
100 000	100 000 000	100,00	100 000 000,00			100 000 000,00
3 000	300 000	100,00	78 357 435,98			78 357 435,98
565 300	14 340 000 000 FCFA	39,42	109 470 500,69			109 470 500,69
369 996	37 000 000	99,999	57 000 000,00			57 000 000,00
450 000	45 000 000	100,00	51 817 450,00			51 817 450,00
116 000	11 600 000	100,00	46 591 421,00			46 591 421,00
3 768	4 831 000 €	78	41 238 876	-		41 238 876,00
200 000	20 000 000	100,00	29 700 000,00	-		29 700 000,00
200 000	20 000 000	100,00	20 000 000,00			20 000 000,00
50 000	5 000 000	100,00	19 000 000,00			19 000 000,00
100 000	50 000 000	20,00	10 001 000,00			10 001 000,00
67 500	10 000 000	67,50	6 750 000,00			6 750 000,00
250 000	25 000 000	100,00	6 442 928,01			6 442 928,01
600 000	600 000 EURO	100	6 566 700	6 566 700		0,00
50 000	5 000 000	100,00	5 000 000,00			5 000 000,00
41 000	10 000 000	41,00	4 100 000,00			4 100 000,00
15 000	1 500 000	100,00	3 025 000,00			3 025 000,00
100	10 000	100,00	10 000,00			10 000,00
100	10 000	100,00	10 000,00			10 000,00
100	10 000	100,00	10 000,00			10 000,00
100	10 000	100,00	10 000,00			10 000,00
100	10 000	100,00	10 000,00			10 000,00
100	10 000	100,00	10 000,00			10 000,00

Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité
MOHIT IMMO	Promotion immobilière
FARACHA IMMO	Promotion immobilière
KRAKER IMMO	Promotion immobilière
BERLY IMMO	Promotion immobilière
ERRAHA NAKHIL	Promotion immobilière
GOLEMPRIME IMMO	Promotion immobilière
JASPE IMMO	Promotion immobilière
MAADEN SECONDO	Promotion immobilière
MONET IMMO	Promotion immobilière
SALAM PRIMERO	Promotion immobilière
VILLASBUGAN IMMO	Promotion immobilière
DENIM PRIMERO 1	Promotion immobilière
IKAMAT TILILA	Promotion immobilière
Titres de participation dans les entreprises liées	
TITRES DE L'ACTIVITE DU PORTEFEUILLE	
PROPARCO	Ets crédit multi-national
E S F G	Ets crédit /étranger
E S I	Ets crédit /étranger
UBAE ARAB ITALIAN BANK	Ets crédit/étranger
AMETHIS FINANCE Luxembourg	Sté d'invest en capital à risque
BOURSE DE CASABLANCA	Bourse des valeurs
BANQUE MAGHREBINE D'INVEST ET DU COMMERCE EXT	Ets crédit
AMETHIS II	Sté d'invest en capital à risque
MAROC NUMERIC FUND	Fonds d'investissement
FONDS D'INVESTISSEMENT DE L'ORIENTAL	Fonds d'investissement
MAROC NUMERIC FUND II	Fonds d'investissement
EMERGINTech VENTURES FUND I	Fonds d'investissement
INMAA SA	Société de services
AFREXIM BANK (African Import Export)	Ets crédit /étranger
FONDS MONETAIRE ARABE(ARAB TRADE FINANCING PROGRAM)	Ets financier
AZUR FUND	Fonds d'investissement
FIROGEST	Fonds d'investissement
SOCIETE MAROCAINE DE GESTION DES FONDS DE GARANTIE BANCAIRE	Gestion des fonds de garantie
CAPITAL CROISSANCE	Fonds d'investissement
Titres de l'activité de portefeuille	
AUTRES TITRES DE PARTICIPATION	
CFG GROUP	Banque d'investissement
Mutandis SCA	Fonds d'investissement
Mutandis AUTOMOBILE SCA	Distribution Automobile
ROYAL RANCHES MARRAKECH	Promotion Immobilière et touristique
SOGEPOS	Sté d'aménagement
LA CELLULOSE DU MAROC	Pâte à papier
SMAEX	Assurances et services
FRUMAT	Agro-alimentaire
STE IMMOBILIERE SIEGE GPBM	Immobilier
STE D'AMENAGEMENT DU PARC INDUSTRIE	Sté d'aménagement
MAROCLEAR	Dépositaire central
STE IPE	Edition et impression
CASABLANCA PATRIMOINE S A	Développement local
GECOTEX	Industrie
SOCIETE ALLICOM MAROC	Industrie
PORTNET	Service informatique



Nombre de titres	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Provisions	PRG	Valeur comptable nette
100	10 000	100,00	10 000,00			10 000,00
100	10 000	100,00	10 000,00			10 000,00
100	10 000	100,00	10 000,00			10 000,00
100	10 000	100,00	10 000,00			10 000,00
100	10 000	100,00	10 000,00			10 000,00
100	10 000	100,00	10 000,00			10 000,00
100	10 000	100,00	10 000,00			10 000,00
100	10 000	100,00	10 000,00			10 000,00
100	10 000	100,00	10 000,00			10 000,00
100	10 000	100,00	10 000,00			10 000,00
100	10 000	100,00	10 000,00			10 000,00
100	10 000	100,00	10 000,00			10 000,00
1 000	100 000	100,00	1,00			1,00
			10 598 951 562,96	160 095 668,18	0,00	10 438 855 894,78
1 263 425	1 008 104 000 EUR	2,05	175 599 282,85			175 599 282,85
923 105	207 075 338 EUR	0,45	174 503 083,15	174 503 083,15		0,00
467 250	500 400 000 EUR	0,93	150 218 528,12	150 218 528,12		0,00
63 032	261 185 870 EUR	2,65	72 500 141,12	18 808 210,81		53 691 930,31
2 564	122 302 K EUR	2,10	28 050 259,79	-		28 050 259,79
310 014	387 517 900	8,00	31 373 416,80			31 373 416,80
6 000	150 000 000 USD	4,00	59 357 400,00			59 357 400,00
3 831	279 915 K EUR	1,33	42 090 642,66			42 090 642,66
63 785	25 514 000	20,00	12 000 000,00	6 897 394,58		5 102 605,42
107 500	150 000 000	7,17	13 437 500,00	5 395 207,12		8 042 292,88
156 862	80 000 000	19,61	15 686 200,00	-		15 686 200,00
114 623	180 000 000	6,37	11 462 300,00	-		11 462 300,00
53 333	20 000 000	26,67	5 333 300,00	2 322 981,74		3 010 318,26
30	902 120 000 USD	0,020	3 051 239,45			3 051 239,45
50	986 635 000 USD	0,03	2 967 870,00			2 967 870,00
96 279	226 000 000	4,26	5 270 900,00			5 270 900,00
2 500	2 000 000	12,50	250 000,00			250 000,00
1 987	3 380 000	5,88	58 800,00	-		58 800,00
			1 485 000,00			1 485 000,00
			804 695 863,93	358 145 405,52	0,00	446 550 458,42
285 065	591 068 300	4,98%	103 997 380,00			103 997 380,00
832 458	924 673 700	9%	96 807 463,69			96 807 463,69
846 892	630 000 000	13,44	91 359 341,97	74 237 783,90		17 121 558,07
106 667	800 000 000	13,33	60 000 000,00			60 000 000,00
46 216	35 000 000	13,20	4 621 600,00	-		4 621 600,00
52 864	700 484 000	0,75	3 393 433,00	3 393 433,00		0,00
22 563	50 000 000	4,51	1 690 000,00			1 690 000,00
4 000	13 000 000	3,08	1 450 000,00	1 450 000,00		0,00
12 670	19 005 000	6,67	1 267 000,00			1 267 000,00
10 000	60 429 000	1,65	1 000 000,00			1 000 000,00
803	100 000 000	4,02	803 000,00			803 000,00
8 013	10 000 000	8,01	801 300,00			801 300,00
5 000	31 000 000	1,61	500 000,00			500 000,00
5 000	10 000 000	5,00	500 000,00	500 000,00		0,00
5 000	20 000 000	2,50	500 000,00	500 000,00		0,00
1 800	11 326 800	1,59	180 000,00			180 000,00

Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité
SINCOMAR	Agro-alimentaire
SWIFT	Sté de service
DYAR AL MADINA	Cie immobilière
RMA WATANYA	Assurances
RISMA	Tourisme
Autres titres de participation	
Comptes courants d'associés	
BAB CONSORTIUM	
RYAD ENNOUR	
FARACHA IMMO	
KRAKER IMMO	
SAISS IMMO NEJMA	
SUX HILL SECONDO	
AKENZA IMMO	
JASPE IMMO	
SUX HILL PRIMERO	
SUX HILL TERCIO	
CASABLANCA FINANCE CITY AUTHORITY	
GOLEMPRIME IMMO	
MOHIT IMMO	
ECOPARC DE BERRECHID	
DAMANE CASH	
MARTCO	
Siège G P B M	
ALLICOM MAROC	
NOUACER CITY IMMO	
MONET IMMO	
SALAM PRIMERO	
DENIM PRIMERO 1	
ERRAHA NAKHIL	
VILLASBUGAN IMMO	
BERLY IMMO	
MAADEN SECONDO	
O TOWER	
514 Autres emplois assimilés	
Total Général	

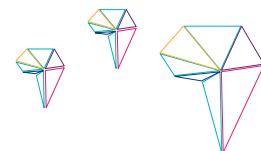
CREANCES SUBORDONNEES

CREANCES SUBORDONNEES

Créances subordonnées aux établissements de crédit et assimilés

Créances subordonnées à la clientèle

TOTAL



Nombre de titres	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Provisions	PRG	Valeur comptable nette
494	37 440 000	0,13	49 400,00	49 400,00		0,00
23	434 020 000 EUR	0,01	23 603,67			23 603,67
640	20 000 000	0,32	8 500,00			8 500,00
5	1 796 170 800	0,00	1 972,84			1 972,84
10	1 432 694 700	0,00010	1 924,85	-		1 924,85
			368 955 920,02	80 130 616,90	0,00	288 825 303,12
			778 940 692,08			778 940 692,08
			501 300 808,02			501 300 808,02
			306 733 891,00	26 118 883,61		280 615 007,39
			117 928 144,00			117 928 144,00
			116 413 386,77	-		116 413 386,77
			51 735 503,90	-		51 735 503,90
			47 156 776,59	-		47 156 776,59
			37 902 998,00			37 902 998,00
			26 262 322,02	-		26 262 322,02
			17 784 058,76	-		17 784 058,76
			17 500 000,00			17 500 000,00
			10 867 708,00			10 867 708,00
			5 751 601,27	-		5 751 601,27
			4 736 070,00			4 736 070,00
			2 500 000,00			2 500 000,00
			1 500 000,00	1 500 000,00		0,00
			723 209,80	-		723 209,80
			552 000,00	552 000,00		0,00
			78 535,00	-		78 535,00
			42 858,00			42 858,00
			42 770,00			42 770,00
			42 746,00			42 746,00
			42 738,00			42 738,00
			42 658,00			42 658,00
			42 618,00			42 618,00
			42 538,00			42 538,00
			84,00			84,00
			2 046 666 715,21	28 170 883,61	0,00	2 018 495 831,60
			14 067 263 239,13	628 288 212,21	0,00	13 438 975 026,92

(en milliers MAD)

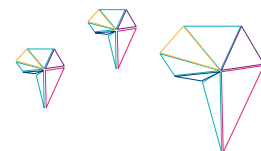
Montant				Dont entreprises liées et apparentées	
31/12/2023		31/12/2022		31/12/2023	31/12/2022
Brut	Provisions	Net	Net	Net	Net
196 021		196 021	199 866	196 021	199 866
-		-	-		
196 021		196 021	199 866	196 021	199 866

IMMOBILISATIONS DONNEES EN CREDIT-BAIL, EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT ET EN LOCATION SIMPLE

NATURE	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice
Immobilisations données en crédit-bail et en location avec option d'achat	453 409	15 434	6 997
Crédit-bail sur immobilisations incorporelles	6 696	-	-
Crédit-bail mobilier	289 537	5 937	5 937
Crédit-bail mobilier en cours	5 937	-	5 937
Crédit-bail mobilier loué	283 600	5 937	-
Crédit-bail mobilier non loué après résiliation	-	-	-
Crédit-bail immobilier	156 117	-	-
Crédit-bail immobilier en cours	-	-	-
Crédit-bail immobilier loué	156 117	-	-
Crédit-bail immobilier non loué après résiliation	-	-	-
Loyers courus à recevoir	1 060	9 497	1 060
Loyers restructurés	-	-	-
Loyers impayés	-	-	-
Créances en souffrance	-	-	-
Immobilisations données en location simple	-	-	-
Biens mobiliers en location simple	-	-	-
Biens immobiliers en location simple	-	-	-
Loyers courus à recevoir	-	-	-
Loyers restructurés	-	-	-
Loyers impayés	-	-	-
Créances en souffrance	-	-	-
TOTAL	453 409	9 497	1 060

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

NATURE	Montant brut au début de l'exercice	Reclassement Brut au cours de l'exercice / Autres variations	Montant des acquisitions au cours de l'exercice
Immobilisations incorporelles	952 810	362	515 809
Droit au bail	96 460	-20	-
Immobilisations en recherche et développement	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	856 349	382	515 809
Immobilisations incorporelles hors exploitation	-	-	-
Immobilisations corporelles	7 122 482	-284	260 980
Immeubles d'exploitation	2 273 697	-	82 442
Terrain d'exploitation	229 878	-	4 036
Immeubles d'exploitation - Bureaux	2 043 819	-	78 406
Immeubles d'exploitation - Logements de fonction	-	-	-
Mobilier et matériel d'exploitation	2 132 005	-152	111 631
Mobilier de bureau d'exploitation	575 404	-110	53 621
Matériel de bureau d'exploitation	230 676	-20	1 745
Matériel informatique	1 138 756	-23	55 219
Matériel roulant rattaché à l'exploitation	79 472	-	125
Autres matériels d'exploitation	107 698	-	921
Autres immobilisations corporelles d'exploitation	2 159 775	-132	55 247
Immobilisations corporelles hors exploitation	557 004	-	11 660
Terrain hors exploitation	71 129	-	-
Immeubles hors exploitation	325 501	-	-
Mobilier et matériel hors exploitation	69 968	-	2 942
Autres immobilisations corporelles hors exploitation	90 407	-	8 718
TOTAL	8 075 292	78	776 789



(en milliers MAD)

PLE

Réajustement	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements		Provisions			Montant net à la fin de l'exercice
		Dotations au titre de l'exercice	Cumul des amortissements	Dotations au titre de l'exercice	Reprises de provisions	Cumul des provisions	
50 729	512 576	38 919	133 512	-	-	-	379 064
-129	6 567	5 184	3 900	-	-	-	2 665
52 386	341 922	29 439	95 727	-	-	-	246 196
-	-	-	-	-	-	-	-
52 386	341 922	29 439	95 727	-	-	-	246 196
-	-	-	-	-	-	-	-
-1 528	154 589	4 296	33 885	-	-	-	120 704
-	-	-	-	-	-	-	-
-1 528	154 589	4 296	33 885	-	-	-	120 704
-	-	-	-	-	-	-	-
-	9 497	-	-	-	-	-	9 497
-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-
50 729	512 576	38 919	133 512	-	-	-	379 063

(en milliers MAD)

Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements et/ou provisions					Montant net à la fin de l'exercice
		Montant amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Reclassement amortissements au cours de l'exercice / Autres variations	Dotations au titre de l'exercice	Montant amortissements sur immobilisations sorties	Cumul	
231 718	1 237 262	513 052	-84	55 855	-	568 824	668 438
250	96 190	-	-	-	-	-	96 190
-	-	-	-	-	-	-	-
231 468	1 141 072	513 052	-84	55 855	-	568 824	572 248
-	-	-	-	-	-	-	-
87 084	7 296 094	4 372 817	61	170 974	36 843	4 507 008	2 789 086
5 706	2 350 432	358 348	-	28 947	439	386 856	1 963 576
1 131	232 783	-	-	-	-	-	232 783
4 576	2 117 650	358 348	-	28 947	439	386 856	1 730 794
-	-	-	-	-	-	-	-
37 559	2 205 925	1 852 765	87	60 664	5 423	1 908 093	297 833
37 457	591 458	435 500	-1 975	12 495	5 410	440 609	150 849
-	232 401	219 219	-20	4 208	-	223 408	8 994
-	1 193 953	1 030 648	2 082	36 956	-	1 069 686	124 267
102	79 494	69 901	-	5 016	13	74 903	4 591
-	108 619	97 497	-	1 990	-	99 487	9 132
22 282	2 192 608	1 880 535	-26	62 499	22 282	1 920 726	271 882
21 537	547 128	281 169	-	18 864	8 699	291 333	255 795
3 930	67 199	-	-	-	-	-	67 199
16 761	308 740	151 488	-	13 003	7 853	156 637	152 102
846	72 064	57 943	-	2 332	846	59 429	12 635
-	99 124	71 738	0	3 529	-	75 267	23 858
318 802	8 533 356	4 885 869	-23	226 830	36 843	5 075 832	3 457 524

PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS

(en milliers MAD)

Date de cession ou de retrait	Nature	Montant Brut	Amortissements cumulés	Valeur nette comptable	Produit de cession	Plus-values de cession	Moins-values de cession
16/02/2023	IMMEUBLES HORS EXPLOITATION	3 481	858	2 624	3 400	776	-
16/02/2023	IMMEUBLES HORS EXPLOITATION	4 282	1 055	3 227	4 250	1 023	-
27/02/2023	IMMEUBLES HORS EXPLOITATION	4 939	1 223	3 716	4 250	534	-
02/01/2023	MATERIEL ROULANT	6	5	1	3	3	-
02/01/2023	MATERIEL ROULANT	4	3	1	5	4	-
02/01/2023	MATERIEL ROULANT	5	2	3	4	1	-
26/04/2023	IMMEUBLES HORS EXPLOITATION	3 445	875	2 570	3 400	830	-
02/01/2023	MATERIEL ROULANT	5	1	3	5	1	-
02/01/2023	MATERIEL ROULANT	5	1	5	4	-	-
02/01/2023	MOBILIER HORS EXPLOITATION	260	260	-	26	26	-
02/01/2023	MOBILIER HORS EXPLOITATION	586	586	-	59	59	-
04/04/2023	IMMEUBLES HORS EXPLOITATION	4 543	3 843	700	7 000	6 300	-
02/01/2023	LOCAL COMMERCIAL	307	40	267	2 500	2 233	-
02/01/2023	MOBILIER DE BUREAU	3 200	3 200	-	320	320	-
14/09/2023	LOCAL COMMERCIAL	3 784	362	3 422	4 200	778	-
02/01/2023	MOBILIER D'EXPLOITATION	1 500	1 500	-	150	150	-
03/08/2023	MOBILIER D'EXPLOITATION	710	710	-	71	71	-
02/01/2023	MATERIEL ROULANT	11	1	10	11	1	-
24/05/2023	MATERIEL ROULANT	11	-	11	11	-0	-
18/07/2023	MATERIEL ROULANT	7	-	7	7	-	-
27/07/2023	MATERIEL ROULANT	12	-	12	12	-0	-
27/07/2023	MATERIEL ROULANT	9	-	9	9	-0	-
27/07/2023	MATERIEL ROULANT	10	-	10	10	-	-
27/07/2023	MATERIEL ROULANT	7	-	7	7	-	-
22/09/2023	MATERIEL ROULANT	7	-	7	7	-	-
27/09/2023	MATERIEL ROULANT	4	-	4	4	0	-
28/12/2023	LOCAL COMMERCIAL	1 866	37	1 829	2 400	571	-
TOTAL		33 005	14 561	18 444	32 125	13 681	-

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES

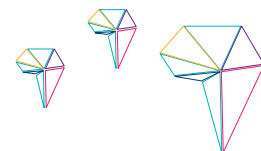
(en milliers MAD)

DETTES	Bank Al Maghrib, Trésor public et Services des chèques postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	TOTAL 31/12/2023	TOTAL 31/12/2022
Comptes ordinaires créditeurs	-	101 738	452 494	1 933 207	2 487 439	2 870 614
Valeurs données en pension	27 961 861	5 102 466	-	-	33 064 327	27 368 907
Au jour le jour	-	-	-	-	-	144 902
A terme	27 961 861	5 102 466	-	-	33 064 327	27 224 005
Emprunts de trésorerie	4 517 000	6 533 324	987 444	2 140 425	14 178 193	9 650 856
Au jour le jour	1 000 000	1 144 596	987 444	87 556	3 219 596	1 078 955
A terme	3 517 000	5 388 728	-	2 052 869	10 958 597	8 571 901
Emprunts financiers	-	1 369	1 450	1 342 987	1 345 806	1 420 723
Autres dettes	132 486	-	398	-	132 884	148 835
Intérêts courus à payer	83 444	29 026	10 718	11 624	134 812	74 186
TOTAL	32 694 791	11 767 924	1 452 504	5 428 242	51 343 462	41 534 120

DEPOTS DE LA CLIENTELE

(en milliers MAD)

DEPOTS	Secteur Public	Secteur Privé			TOTAL 31/12/2023	TOTAL 31/12/2022
		Entreprises Financières	Entreprises non Financières	Autres clientèles		
Comptes à vue créditeurs	2 871 435	1 378 234	26 676 303	75 623 274	106 549 246	101 005 394
Comptes d'épargne	-	-	-	27 814 160	27 814 160	27 072 118
Dépôts à terme	87 717	1 338 977	1 074 536	10 731 410	13 232 640	23 233 938
Autres comptes créditeurs	162 533	190 986	2 475 910	1 490 286	4 319 715	4 318 034
Intérêts courus à payer	30 101	34 963	25 738	208 650	299 452	258 501
TOTAL	3 151 786	2 943 160	30 252 487	115 867 780	152 215 214	155 887 985



TITRES DE CREANCES EMIS

En milliers de DH

	Date début	Échéance	Taux	Volume
CD BOA	26/04/2021	26/04/2024	2,13%	1 050 000,00
CD BOA	06/05/2021	06/05/2024	2,13%	420 000,00
CD BOA	07/03/2023	05/03/2024	3,66%	650 000,00
CD BOA	19/04/2023	17/04/2024	3,79%	855 000,00
CD BOA	17/04/2023	15/04/2024	3,79%	1 195 000,00
CD BOA	18/10/2021	18/10/2024	2,18%	107 500,00
CD BOA	18/10/2021	18/10/2026	2,48%	613 700,00
CD BOA	14/07/2023	12/01/2024	3,27%	330 000,00
CD BOA	14/07/2023	12/01/2024	3,55%	1 540 000,00
			TOTAL	6 761 200

DETAIL DES AUTRES PASSIFS

(en milliers MAD)

PASSIF	31/12/2023	31/12/2022
Instruments optionnels vendus	-11 129	-26 653
Opérations diverses sur titres	3 365 015	2 881 203
Créditeurs divers	2 172 679	1 736 268
Sommes dues à l'Etat	1 511 141	1 407 887
Sommes dues aux organismes de prévoyance	46 740	56 031
Sommes diverses dues au personnel	289 024	211 216
Sommes diverses dues aux actionnaires et associés	69	44
Fournisseurs de biens et services	52 912	-69 534
Divers autres créditeurs	272 793	130 625
Comptes de régularisation	3 481 566	2 922 478
Comptes d'ajustement des opérations de hors bilan	54 246	216 467
Comptes d'écart sur devises et titres	-	-
Résultats sur produits dérivés de couverture	-	-
Comptes de liaison entre sièges, succursales et agences au Maroc	658 005	289 847
Charges à payer et produits constatés d'avance	607 119	530 575
Autres comptes de régularisation	2 162 196	1 885 588
TOTAL	9 008 131	7 513 296

PROVISIONS

(en milliers MAD)

DETTES	Encours 31/12/2022	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31/12/2023
Provisions déduites de l'Actif	8 140 857	1 366 387	453 682	-7 300	9 046 263
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	7 468 983	1 265 037	394 687	-265	8 339 066
Agios réservés	3 676	40 062	-	-	43 739
Titres de placements	5 251	35 170	5 084	-167	35 170
Titres de participation et emplois assimilés	662 947	26 119	53 910	-6 868	628 288
Immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	-	-	-
Titres d'investissement	-	-	-	-	-
Provisions inscrites au Passif	1 717 421	218 060	185 317	-51	1 750 113
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	26 811	40 273	-	-	67 084
Provisions pour risques de change	-	-	-	-	-
Provisions pour risques généraux	1 260 478	1 614	-	-	1 262 091
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	-	-	-	-	-
Provisions pour autres risques et charges	160 060	68 575	52 792	-51	175 792
Provisions réglementées	270 073	107 599	132 526	-	245 147
TOTAL GENERAL	9 858 278	1 584 448	638 999	-7 351	10 796 376

SUBVENTIONS, FONDS PUBLICS AFFECTES ET FONDS SPECIAUX DE GARANTIE

	Objet économique	Montant global	Montant 31/12/N-1	Utilisation 31/12/N	Montant 31/12/N
Subventions :					
Fonds publics affectés					
Fonds spéciaux de garantie			Néant		
TOTAL					

DETTES SUBORDONNEES

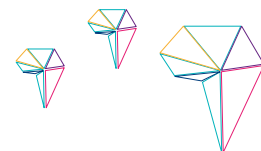
(en milliers MAD)

Monnaie de l'emprunt	Montant en monnaie de l'emprunt	Cours	Taux	Durée	Conditions de remboursement anticipé, subordonnée et convertibilité	Montant de l'emprunt en monnaie nationale (contre-valeur KMAD)
DH	150 000	1	6,95%	Perpétuel		150 000
DH	850 000	1	5,17%	Perpétuel		850 000
DH	950 000	1	5,34%	Perpétuel		950 000
DH	50 000	1	6,30%	Perpétuel		50 000
DH	200 000	1	7,05%	Perpétuel		200 000
DH	800 000	1	6,66%	Perpétuel		800 000
DH	910 000	1	5,65%	Perpétuel		910 000
DH	90 000	1	4,63%	Perpétuel		90 000
DH	500 000	1	5,27%	Perpétuel		500 000
DH	500 000	1	5,54%	Perpétuel		500 000
DH	400 000	1	5,29%	Perpétuel		400 000
DH	100 000	1	5,90%	Perpétuel		100 000
DH	154 500	1	5,64%	10 ANS		154 500
DH	845 500	1	4,35%	10 ANS		845 500
DH	626 000	1	4,74%	10 ANS		626 000
DH	1 374 000	1	4,47%	10 ANS		1 374 000
DH	447 200	1	3,74%	10 ANS		447 200
DH	78 900	1	3,74%	10 ANS		78 900
DH	1 473 900	1	4,24%	10 ANS		1 473 900
DH	400 000	1	3,95%	10 ANS		400 000
DH	1 000 000	1	4,08%	10 ANS		1 000 000
						11 900 000

CAPITAUX PROPRES

(en milliers MAD)

CAPITAUX PROPRES	Encours 31/12/2022	Affectation du résultat	Autres variations	Encours 31/12/2023
Ecarts de réévaluation	-	-	-	-
Réserves et primes liées au capital	17 887 993	690 000	-42 076	18 535 916
Réserve légale	460 306	-	-	460 306
Autres réserves	7 724 716	690 000	-630 427	7 784 289
Primes d'émission, de fusion et d'apport	9 702 970	-	588 351	10 291 322
Capital	2 087 698	-	37 958	2 125 656
Capital appelé	2 087 698	-	37 958	2 125 656
Capital non appelé	-	-	-	-
Certificats d'investissement	-	-	-	-
Fonds de dotations	-	-	-	-
Actionnaires - Capital non versé	-	-	-	-
Report à nouveau (+/-)	65	14	-	79
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-	-	-
Résultat net de l'exercice (+/-)	1 525 093	-1 525 093	-	1 564 873
TOTAL	21 500 849	835 079	4 118	22 226 525



ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

(en milliers MAD)

ENGAGEMENTS	31/12/2023	31/12/2022
Engagements de financement et de garantie donnés	25 231 736	25 668 611
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit et assimilés	359 896	200 370
Crédits documentaires import	-	-
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Ouvertures de crédit confirmés	359 896	200 370
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
Autres engagements de financement donnés	-	-
Engagements de financement en faveur de la clientèle	7 755 136	8 921 779
Crédits documentaires import	3 060 957	3 694 350
Acceptations ou engagements de payer	1 417 545	1 432 161
Ouvertures de crédit confirmés	2 582 045	2 909 233
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
Autres engagements de financement donnés	694 589	886 035
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	5 553 098	5 370 037
Crédits documentaires export confirmés	-105 780	431 554
Acceptations ou engagements de payer	70 624	74 323
Garanties de crédits données	-	-
Autres cautions, avals et garanties donnés	574 176	501 682
Engagements en souffrance	5 014 078	4 362 477
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	11 563 606	11 176 425
Garanties de crédits données	-	-
Cautions et garanties en faveur de l'administration publique	7 511 175	7 255 691
Autres cautions et garanties données	4 052 431	3 920 734
Engagements en souffrance	-	-
Engagements de financement et de garantie reçus	22 544 719	23 304 312
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Ouvertures de crédit confirmés	-	-
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Autres engagements de financement reçus	-	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	18 696 233	19 518 360
Garanties de crédits	8 835 403	9 303 915
Autres garanties reçues	9 860 830	10 214 444
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	3 848 485	3 785 953
Garanties de crédits	3 848 485	3 785 953
Autres garanties reçues	-	-

ENGAGEMENTS SUR TITRES

(en milliers MAD)

ENGAGEMENTS	Montant
Engagements donnés	15 732
Titres achetés à réméré	-
Autres titres à livrer	15 732
Engagements reçus	280 749
Titres vendus à réméré	-
Autres titres à recevoir	280 749

OPERATIONS DE CHANGE A TERME ET ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DERIVES

(en milliers MAD)

	Opérations de couverture		Autres opérations	
	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
Opérations de change à terme	34 853 350	44 002 596	-	-
Devises à recevoir	5 003 872	11 398 738	-	-
Dirhams à livrer	1 037 528	3 646 291	-	-
Devises à livrer	16 425 590	18 380 892	-	-
Dirhams à recevoir	12 386 360	10 576 675	-	-
Dont swaps financiers de devises	-	-	-	-
Engagements sur produits dérivés	4 976 726	2 831 586	-	-
Engagements sur marchés réglementés de taux d'intérêt	-	-	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré de taux d'intérêt	4 654 965	2 272 035	-	-
Engagements sur marchés réglementés de cours de change	-	-	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré de cours de change	8 122	6 757	-	-
Engagements sur marchés réglementés d'autres instruments	480 083	97 669	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré d'autres instruments	-166 444	455 125	-	-

VALEURS ET SURETES RECUES ET DONNEES EN GARANTIE

(en milliers MAD)

VALEURS ET SURETES RECUES EN GARANTIE	Valeur comptable nette	Rubrique de l'Actif ou du Hors Bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances ou des engagements par signature donnés couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	24 635 714		-
Autres titres	10 753 489		-
Hypothèques	120 741 089		-
Autres valeurs et sûretés réelles	316 570 794		-
TOTAL	472 701 086		-

(en milliers MAD)

VALEURS ET SURETES DONNEES EN GARANTIE	Valeur comptable nette	Rubrique du passif ou du Hors Bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	30 478 774		-
Autres titres	-		-
Hypothèques	-		-
Autres valeurs et sûretés réelles	776 934		-
TOTAL	31 255 708		-

VENTILATION DES EMPLOIS ET RESSOURCES SUIVANT LA DUREE RESIDUELLE

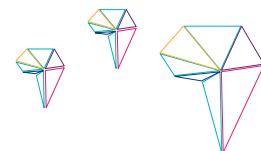
(en milliers MAD)

Actif	D < 1 mois	1 mois < D < 3 mois	3 mois < D < 1 an	1 an < D < 5 ans	D > 5 ans	TOTAL
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	7 009 321	3 961 343	4 312 708	9 685 659	4 249 178	29 218 208
Créances sur la clientèle	20 066 423	10 236 327	8 292 171	25 203 712	37 453 228	101 251 861
Titres de créance	24 528 574	3 537 536	5 157 516	11 595 270	124 245	44 943 140
Créances subordonnées	-	-	-	-	-	-
Crédit-bail et assimilé	7 045	2 366	21 697	96 361	208 629	336 099
TOTAL	51 611 363	17 737 571	17 784 092	46 581 002	42 035 280	175 749 308
Passif						
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	38 113 086	1 507 985	3 146 763	1 535 089	328 276	44 631 198
Dettes envers la clientèle	3 628 776	2 733 366	5 718 654	762 019	1 317	12 844 132
Titres de créance émis	330 000	650 000	5 167 500	613 700	-	6 761 200
Emprunts subordonnés	-	-	1 000 000	4 400 000	6 500 000	11 900 000
TOTAL	42 071 862	4 891 351	15 032 917	7 310 808	6 829 593	76 136 530

CONCENTRATION DES RISQUES SUR UN MEME BENEFICIAIRE

(en milliers MAD)

Nombre	Montant global des risques	Montant des risques dépassant 5% des fonds propres		
		Crédits par décaissement	Crédit par signature	Montant des titres détenus dans le capital du bénéficiaire
16	51 083 524	37 468 404	5 001 714	607 074



VENTILATION DU TOTAL DE L'ACTIF, DU PASSIF ET DE L'HORS BILAN EN MONNAIE ETRANGERE

(en milliers MAD)

BILAN	Montant
Actif	30 762 528
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	124 697
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	7 750 247
Créances sur la clientèle	10 295 582
Titres de transaction et de placement et d'investissement	6 339 770
Autres actifs	208 578
Titres de participation et emplois assimilés	5 779 109
Créances subordonnées	193 718
Immobilisations données en crédit-bail et location	68 906
Immobilisations incorporelles et corporelles	1 920
Passif	16 204 789
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	7 923 940
Dépôts de la clientèle	8 003 277
Titres de créance émis	-
Autres passifs	277 572
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-
Dettes subordonnées	-
hors bilan	12 009 353
Engagements donnés	7 373 389
Engagements reçus	4 635 964

MARGE D'INTERET

(en milliers MAD)

	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts perçus	8 546 791	6 862 513
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	788 443	754 638
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	6 316 403	5 390 943
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	1 441 945	716 932
Intérêts servis	3 967 792	2 346 373
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	1 980 611	909 412
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle	1 277 510	882 199
Intérêts et charges assimilés sur titres de créance émis	709 672	554 762

CREANCES EN SOUFFRANCE SUR LA CLIENTELE SOCIALE

(en milliers MAD)

	31/12/2023		31/12/2022	
	Créances	Provisions	Créances	Provisions
Créances pré-douteuses	478 149	60 060	632 503	53 231
Créances douteuses	2 098 271	1 070 855	2 452 011	1 070 662
Créances compromises	10 899 791	7 251 891	9 353 969	6 345 090
TOTAL	13 476 210	8 382 805	12 438 483	7 468 982

PRODUITS SUR TITRES DE PROPRIETE

(en milliers MAD)

CATEGORIE DE TITRES	31/12/2023	31/12/2022
Titres de participation	11 518	8 219
Participations dans les entreprises liées	639 273	596 715
Titres de l'activité de portefeuille	403	6 720
Emplois assimilés	78 688	95 333
TOTAL	729 883	706 987

COMMISSIONS

(en milliers MAD)

COMMISSIONS	31/12/2023	31/12/2022
Commissions perçues	1 941 749	1 939 622
Sur opérations avec les établissements de crédit	-	-
Sur opérations avec la clientèle	450 238	449 884
Sur opérations de change	560 557	637 175
Relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres	43 735	46 213
Sur produits dérivés	-	-
Sur opérations sur titres en gestion et en dépôt	26 008	25 760
Sur moyens de paiement	561 125	497 490
Sur activités de conseil et d'assistance	-	-
Sur ventes de produits d'assurances	53 523	50 537
Sur autres prestations de services	246 563	232 562
Commissions versées	726 595	778 180
Sur opérations avec les établissements de crédit	-	-
Sur opérations avec la clientèle	-	-
Sur opérations de change	250 448	278 865
Relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres	-	-
Sur produits dérivés	193	218
Sur opérations sur titres en gestion et en dépôt	329 896	370 653
Sur moyens de paiement	146 059	128 444
Sur activités de conseil et d'assistance	-	-
Sur ventes de produits d'assurances	-	-
Sur autres prestations de services	-	-

RESULTAT DES OPERATIONS DE MARCHÉ

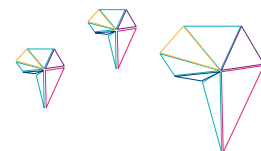
(en milliers MAD)

PRODUITS ET CHARGES	31/12/2023	31/12/2022
Produits	2 641 742	2 516 903
Gains sur les titres de transaction	1 173 523	1 020 527
Plus-value de cession sur titres de placement	65 783	28 946
Reprise de provision sur dépréciation des titres de placement	5 084	77 589
Gains sur les produits dérivés	395 895	258 903
Gains sur les opérations de change	1 001 456	1 130 939
Charges	1 663 279	1 982 114
Pertes sur les titres de transaction	991 221	1 186 135
Moins value de cession sur titres de placement	4 107	26 755
Dotations aux provisions sur dépréciation des titres de placement	35 170	5 251
Pertes sur les produits dérivés	152 329	208 433
Pertes sur opérations de change	480 451	555 541
RESULTAT	978 463	534 789

CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

(en milliers MAD)

CHARGES	31/12/2023	31/12/2022
Charges de personnel	1 680 278	1 736 291
Impôts et taxes	78 327	77 991
Charges extérieures	1 678 890	1 654 434
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations corporelles et incorporelles	227 425	231 355



AUTRES PRODUITS ET CHARGES

(en milliers MAD)

	31/12/2023	31/12/2022
Produits et charges		
Autres produits et charges bancaires	491 887	96 245
Autres produits bancaires	3 202 332	3 154 130
Autres charges bancaires	2 710 445	3 057 885
Produits et charges d'exploitation non bancaires	2 628	325 693
Produits d'exploitation non bancaires	83 407	357 589
Charges d'exploitation non bancaires	80 779	31 896
Autres charges		
Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables	1 579 503	1 743 887
Autres produits		
Reprises de provisions et récupérations sur créances amorties	531 575	561 270

PASSAGE DU RESULTAT NET COMPTABLE AU RESULTAT NET FISCAL

(en milliers MAD)

INTITULES	Montant
I- Résultat Net Comptable	1 564 872
Bénéfice net	
Perte nette	
II- Réintégrations fiscales	816 154
1- Courantes	186 222
Charges non déductibles	186 222
2- Non courantes	629 932
Impôts sur les sociétés	629 932
III- Déductions fiscales	845 361
1- Courantes	
Dividendes	660 156
2- Non courantes	
Reprises / Amortissements et provisions	185 205
VI- Résultat net fiscal	1 535 665
Impôts sur les sociétés	629 932
dont IS OPCI	
VI- Résultat net fiscal	

DETERMINATION DU RESULTAT COURANT APRES IMPOTS

(en milliers MAD)

I- DETERMINATION DU RESULTAT	Montant
Résultat courant d'après le compte de produits et charges	2 477 938
(+) Réintégrations fiscales sur opérations courantes	186 222
(-) Déductions fiscales sur opérations courantes	660 156
(=) Résultat courant théoriquement imposable	2 004 004
(-) Impôt théorique sur résultat courant	756 511
(=) Résultat courant après impôts	1 721 427
II INDICATIONS DU REGIME FISCAL ET DES AVANTAGES OCTROYES PAR LES CODES DES INVESTISSEMENTS OU PAR DES DISPOSITIONS LEGALES SPECIFIQUES	

DETAIL DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE

(en milliers MAD)

NATURE	Solde au début de l'exercice (1)	Opérations comptables de l'exercice (2)	Déclarations de TVA de l'exercice (3)	Solde Fin d'exercice (4=1+2-3)
A- TVA collectée	88 790	316 546	313 597	91 739
B- TVA à récupérer	14 805	234 266	220 797	28 274
Sur charges	14 287	200 538	194 896	19 929
Sur immobilisations	518	33 729	25 902	8 345
C- TVA due ou crédit de TVA (A-B)	73 985	82 280	92 800	63 465

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Montant du capital : 2 125 656 420 DIRHAMS
 Montant du capital social souscrit non appelé : -
 Valeur nominale des titres : 10,00 DIRHAMS

Nom des principaux actionnaires ou associés	Adresse
A- ACTIONNAIRES MAROCAINS (*)	
ROYALE MAROCAINE D'ASSURANCES (**)	83, avenue des FAR 20000 - Casablanca
O CAPITAL GROUP	81, Avenue de l'Armée Royale, 14ème étage, Casablanca
SOCIETE FINANCIERE DU CREDIT DU MAGHREB	67, avenue de l'Armée Royale 20000 - Casablanca
CAISSE DE DEPOT ET DE GESTION	Place Moulay El Hassan - ex Piétri - BP 408 - Rabat
Groupe MAMDA/MCMA (***)	Angle Avenue Mohammed VI et rue Houmane El Fatouaki - Rabat
PERSONNEL BOA	
SBVC ET DIVERS	
TOTAL (1)	
B-ACTIONNAIRES ETRANGERS (*)	
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL	4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen, 67000 Strasbourg - France
BRITISH INTERNATIONAL INVESTMENT	123, Victoria Street, Londres SW1E 6DE, Royaume-Uni
TOTAL (2)	
TOTAL	

(*) L'établissement de cette répartition du capital est basé sur :

- La situation du dépositaire BOA pour les actionnaires dont les titres sont déposés chez BOA
- Les déclarations reçus pour le COMPTE des actionnaires dont les titres ne sont pas déposés chez BOA

(**) : Y compris les actions détenues par les fonds OPCVM dédiés au groupe RMA (3 029 186 actions)

AFFECTATION DES RESULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE

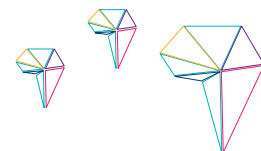
(en milliers MAD)

A- Origine des résultats affectés	Montant	B- Affectation des résultats	Montant
Décision du : 20 Juin 2023			
Report à nouveau	65	Réserves légales	-
Résultats nets en instance d'affectation	-	Dividendes	835 079
Résultat net de l'exercice	1 525 093	Autres affectations	690 079
Prélèvement sur les bénéfices	-		
Autres prélèvements	-		
TOTAL A	1 525 158	TOTAL B	1 525 158

RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

(en milliers MAD)

	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
Capitaux propres et assimilés	34 364 505	33 601 517	31 390 520
Opérations et résultats de l'exercice	-	-	-
Produit net bancaire	7 188 158	6 630 368	6 907 404
Résultat avant impôts	2 194 804	1 931 997	2 010 343
Impôts sur les résultats	629 932	406 902	509 470
Bénéfices distribués	835 079	822 427	1 028 033
Résultats non distribués (mis en réserves ou en instance d'affectation)	690 079	678 465	-
Résultat par titre (en MAD)	-	-	-
Résultat net par action ou part sociale	7	7	7
Bénéfice distribué par action ou part sociale	4	4	5
Personnel	-	-	-
Montants des rémunérations brutes de l'exercice	1 680 278	1 736 291	1 673 566
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	4 650	4 671	4 985



(en milliers MAD)

	Nombre de titres détenus		Part du capital détenue (%)
	Exercice précédent	Exercice actuel	
	57 214 824	58 255 089	27,41%
	14 955 000	15 226 909	7,16%
	1 953 191	1 988 704	0,94%
	17 351 202	17 272 828	8,13%
	10 469 117	10 659 480	5,01%
	2 231 883	2 269 879	1,07%
	42 099 470	45 173 524	21,25%
	146 274 687	150 846 413	70,96%
	51 268 825	52 200 985	24,56%
	11 226 315	9 518 244	4,48%
	62 495 140	61 719 229	29,04%
	208 769 827	212 565 642	100%

DATATION ET EVENEMENTS POSTERIEURS

(en milliers MAD)

I- DATATION

Date de clôture (1)	31/12/2023
Date d'établissement des états de synthèse (2)	22/03/2024

(1) justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice

(2) justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse

II- EVENEMENTS NES POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1^{ERE} COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE

Dates	Indications des événements
	Favorables
	Néant
	Défavorables
	Néant

EFFECTIFS

(En nombre)

EFFECTIFS	31/12/2023	31/12/2022
Effectifs rémunérés	4 650	4 671
Effectifs utilisés	4 650	4 671
Effectifs équivalent plein temps	4 650	4 671
Effectifs administratifs et techniques (équivalent plein temps)	-	-
Effectifs affectés à des tâches bancaires (équivalent plein temps)	-	-
Cadres (équivalent plein temps)	4 493	4 614
Employés (équivalent plein temps)	157	57
Dont effectifs employés à l'étranger	50	55

TITRES ET AUTRES ACTIFS GERES OU EN DEPOTS

(en milliers MAD)

TITRES	Nombre de comptes		Montants	
	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
Titres dont l'établissement est dépositaire	43 067	41 601	247 139 187	232 769 376
Titres gérés en vertu d'un mandat de gestion	-	-	-	-
Titres d'OPCVM dont l'établissement est dépositaire	92	92	119 121 688	106 634 093
Titres d'OPCVM gérés en vertu d'un mandat de gestion	-	-	-	-
Autres actifs dont l'établissement est dépositaire	-	-	-	-
Autres actifs gérés en vertu d'un mandat de gestion	-	-	-	-

RESEAU

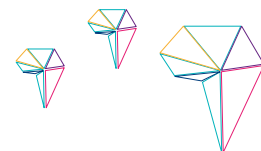
(En nombre)

RESEAU	31/12/2023	31/12/2022
Guichets permanents	656	681
Guichets périodiques	-	-
Distributeurs automatiques de banque et guichets automatiques de banque	816	835
Succursales et agences à l'étranger	24	27
Bureaux de représentation à l'étranger	6	5

COMPTES DE LA CLIENTELE

(En nombre)

COMPTES DE LA CLIENTELE	31/12/2023	31/12/2022
Comptes courants	148 106	138 325
Comptes chèques des marocains résidant à l'étranger	185 933	185 682
Autres comptes chèques	1 344 470	1 301 673
Comptes d'affacturage	-	-
Comptes d'épargne	762 743	756 104
Comptes à terme	5 790	5 910
Bons de caisse	95	174
Autres comptes de dépôts	-	-



COMPTES TANGER OFFSHORE - BILAN

(en milliers
MAD)

ACTIF	31/12/2023	31/12/2022
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	1 329	1 944
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	6 735 793	9 750 606
. A vue	1 611 245	1 188 991
. A terme	5 124 548	8 561 615
Créances sur la clientèle	6 297 494	5 326 539
. Crédits et financements participatifs de trésorerie et à la consommation	1 088 824	349 189
. Crédits et financements participatifs à l'équipement	5 204 905	4 977 350
. Crédits et financements participatifs immobiliers	-	-
. Autres crédits et financements participatifs	3 765	-
Créances acquises par affacturage	-	-
Titres de transaction et de placement	1 631 108	807 312
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	1 579 260	659 765
. Autres titres de créance	-	-
. Titres de propriété	51 848	147 547
. Certificats de Sukuks	-	-
Autres actifs	894 797	709 561
Titres d'investissement	2 115 358	2 237 535
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-
. Autres titres de créance	2 115 358	2 237 535
. Certificats de Sukuks	-	-
Titres de participation et emplois assimilés	-	-
. Participation dans les entreprises liées	-	-
. Autres titres de participation et emplois assimilés	-	-
. Titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Créances subordonnées	-	-
Dépôts d'investissement placés	-	-
Immobilisations données en crédit-bail et en location	68 906	76 207
Immobilisations données en Ijara	-	-
Immobilisations incorporelles	1 863	1 566
Immobilisations corporelles	57	36
Total de l'Actif	17 746 706	18 911 306

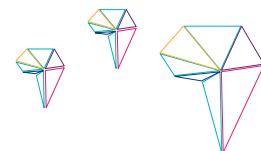
COMPTES TANGER OFFSHORE - BILAN

(en milliers MAD)

PASSIF	31/12/2023	31/12/2022
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	14 546 553	15 395 651
. A vue	1 143 185	932 000
. A terme	13 403 367	14 463 651
Dépôts de la clientèle	2 206 048	2 316 795
. Comptes à vue créditeurs	1 797 675	1 866 310
. Comptes d'épargne	-	-
. Dépôts à terme	389 219	420 996
. Autres comptes créditeurs	19 154	29 489
Dettes envers la clientèle sur produits participatifs	-	-
Titres de créance émis	-	-
. Titres de créance négociables émis	-	-
. Emprunts obligataires émis	-	-
. Autres titres de créance émis	-	-
Autres passifs	800 031	816 035
Provisions pour risques et charges	2 994	3 045
Provisions réglementées	-	-
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	-
Dettes subordonnées	-	-
Dépôts d'investissement reçus	-	-
Ecart de réévaluation	-	-
Réserves et primes liées au capital	114 983	119 101
Capital	4 946	5 224
Actionnaires.Capital non versé (-)	-	-
Report à nouveau (+/-)	-	-
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-
Résultat net de l'exercice (+/-)	71 150	255 455
Total du Passif	17 746 706	18 911 306

COMPTES TANGER OFFSHORE - HORS BILAN

HORS BILAN	31/12/2023	31/12/2022
ENGAGEMENTS DONNES	722 843	1 061 051
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	708	2 028
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	581 555	990 976
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	140 580	68 047
Titres achetés à réméré	-	-
Autres titres à livrer	-	-
ENGAGEMENTS RECUS	4 636 113	5 073 993
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	2 284 110	2 722 298
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	2 352 003	2 351 695
Titres vendus à réméré	-	-
Autres titres à recevoir	-	-
Titres de Moucharaka et Moudaraba à recevoir	-	-



COMPTES TANGER OFFSHORE - COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

(en milliers MAD)

	31/12/2023	31/12/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	1 247 254	1 272 186
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	401 250	345 077
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	215 512	179 547
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	125 670	102 690
Produits sur titres de propriété (1) et certificats de Sukuks	197	3 468
Produits sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	8 782	6 909
Produits sur immobilisations données en Ijara	-	-
Commissions sur prestations de service	13 234	14 611
Autres produits bancaires	482 609	619 884
Transfert de charges sur dépôts d'investissement reçus	-	-
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	1 087 572	846 592
Intérêts et charges sur opérations avec les établissements de crédit et assimilés	608 047	282 998
Intérêts et charges sur opérations avec la clientèle	24 964	25 629
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	-	-
Charges sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	5 834	5 948
Charges sur immobilisations données en Ijara	-	-
Autres charges bancaires	448 726	532 017
Transfert de produits sur dépôts d'investissement reçus	-	-
PRODUIT NET BANCAIRE	159 682	425 594
Produits d'exploitation non bancaire	-	-
Charges d'exploitation non bancaire	-	1 664
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	8 523	7 736
Charges de personnel	4 774	4 325
Impôts et taxes	39	-
Charges externes	3 259	2 833
Autres charges générales d'exploitation	-	-
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	452	578
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES	3 814	2
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	3 802	-
Pertes sur créances irrécouvrables	12	2
Autres dotations aux provisions	-	-
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	-	-
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-	-
Récupérations sur créances amorties	-	-
Autres reprises de provisions	-	-
RESULTAT COURANT	147 344	416 192
Produits non courants	-	-
Charges non courantes	20 572	8 841
RESULTAT AVANT IMPOTS	126 773	407 351
Impôts sur les résultats	55 622	151 896
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	71 150	255 455

(-) signifie moins

(+) signifie plus

COMPTES TANGER OFFSHORE - ÉTAT DES SOLDES DE GESTION

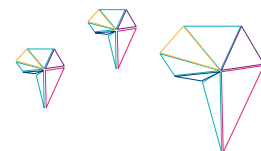
(en milliers MAD)

	31/12/2023	31/12/2022
(+) Intérêts et produits assimilés	742 432	627 315
(-) Intérêts et charges assimilées	633 012	308 627
MARGE D'INTERET	109 421	318 688
(+) Produits sur financements participatifs	-	-
(-) Charges sur financements participatifs	-	-
MARGE SUR FINANCEMENTS PARTICIPATIFS	-	-
(+) Produits sur immobilisations en crédit-bail et location	8 782	6 909
(-) Charges sur immobilisations en crédit-bail et location	5 834	5 948
Résultat des opérations de crédit-bail et location	2 948	961
(+) Produits sur immobilisations données en Ijara	-	-
(-) Charges sur immobilisations données en Ijara	-	-
Résultat des opérations d'Ijara	-	-
(+) Commissions perçues	13 969	15 165
(-) Commissions servies	366	237
Marge sur commissions	13 603	14 928
(+) résultat des opérations sur titres de transaction	-	-60
(+) résultat des opérations sur titres de placement	31 590	74 530
(+) résultat des opérations de change	1 150	-5 842
(+) Résultat des opérations sur produits dérivés	1 433	19 642
Résultat des opérations de marché	34 173	88 270
(+/-) Résultat des opérations sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
(+) Divers autres produits bancaires	197	3 468
(-) Diverses autres charges bancaires	659	720
(+/-) PART DES TITULAIRES DE COMPTES DE DEPÔTS D'INVESTISSEMENT	-	-
PRODUIT NET BANCAIRE	159 682	425 595
(+) résultat des opérations sur Immobilisations financières	-	-
(+) Autres produits d'exploitation non bancaire	-	-
(-) Autres charges d'exploitation non bancaire	-	1 665
(-) Charges générales d'exploitation	8 523	7 736
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	151 158	416 194
(+) Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagement par signatures en souf-france	-3 814	-2
(+) autres dotations nettes de reprises aux provisions	-	-
RESULTAT COURANT	147 344	416 192
RESULTAT NON COURANT	-20 572	-8 841
(-) Impôts sur les résultats	55 622	151 896
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	71 150	255 455

COMPTES TANGER OFFSHORE - ETAT DES SOLDES DE GESTION

(en milliers MAD)

	31/12/2023	31/12/2022
(+) RESULTAT NET DE L'EXERCICE	71 150	255 455
(+) Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	452	578
(+) Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières (1)	-	-
(+) Dotations aux provisions pour risques généraux	-	-
(+) Dotations aux provisions réglementées	-	-
(+) Dotations non courantes	-	-
(-) Reprises de provisions	-	-
(-) Plus-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
(+) Moins-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
(-) Plus-values de cession des immobilisations financières	-	-
(+) Moins-values de cession des immobilisations financières	-	-
(-) Reprises de subventions d'investissement reçues	-	-
(+) CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	71 602	256 033
(-) Bénéfices distribués	-	-
(+) AUTOFINANCEMENT	71 602	256 033



COMPTES AGREGEE- BILAN

(en milliers
MAD)

ACTIF	31/12/2023	31/12/2022
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	7 135 953	5 872 022
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	24 856 893	26 718 136
. A vue	6 328 603	5 579 695
. A terme	18 528 289	21 138 441
Créances sur la clientèle	134 037 841	129 962 437
. Crédits et financements participatifs de trésorerie et à la consommation	42 648 040	42 284 899
. Crédits et financements participatifs à l'équipement	27 891 972	21 174 518
. Crédits et financements participatifs immobiliers	41 112 287	41 291 221
. Autres crédits et financements participatifs	22 385 542	25 211 799
Créances acquises par affacturage	2 626 910	2 745 439
Titres de transaction et de placement	47 494 643	44 009 829
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	31 261 852	27 732 651
. Autres titres de créance	956 095	188 547
. Titres de propriété	15 276 696	16 068 557
. Certificats de Sukuks	-	20 074
Autres actifs	7 800 580	8 073 212
Titres d'investissement	14 149 413	12 644 762
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	10 353 025	8 630 225
. Autres titres de créance	3 796 389	4 014 537
. Certificats de Sukuks	-	-
Titres de participation et emplois assimilés	13 438 975	12 942 537
. Participation dans les entreprises liées	10 438 856	9 585 309
. Autres titres de participation et emplois assimilés	3 000 119	3 357 228
. Titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Créances subordonnées	196 021	199 866
Dépôts d'investissement placés	-	-
Immobilisations données en crédit-bail et en location	379 063	369 854
Immobilisations données en Ijara	-	-
Immobilisations incorporelles	668 438	439 757
Immobilisations corporelles	2 789 086	2 749 665
Total de l'Actif	255 573 815	246 727 516

COMPTES AGREGEE - BILAN

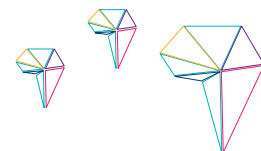
(en milliers MAD)

PASSIF	31/12/2023	31/12/2022
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	51 343 462	41 534 120
. A vue	5 707 047	4 094 472
. A terme	45 636 415	37 439 648
Dépôts de la clientèle	152 215 214	155 887 985
. Comptes à vue créditeurs	106 562 330	101 020 870
. Comptes d'épargne	27 950 224	27 127 818
. Dépôts à terme	13 382 945	23 421 263
. Autres comptes créditeurs	4 319 715	4 318 034
Dettes envers la clientèle sur produits participatifs	-	-
Titres de créance émis	6 892 391	6 473 177
. Titres de créance négociables émis	6 892 391	6 473 177
. Emprunts obligataires émis	-	-
. Autres titres de créance émis	-	-
Autres passifs	9 008 129	7 513 296
Provisions pour risques et charges	1 504 967	1 447 348
Provisions réglementées	245 147	270 073
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	-
Dettes subordonnées	12 137 981	12 100 668
Dépôts d'investissement reçus	-	-
Ecart de réévaluation	-	-
Réserves et primes liées au capital	18 535 916	17 887 993
Capital	2 125 656	2 087 698
Actionnaires.Capital non versé (-)	-	-
Report à nouveau (+/-)	79	65
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-
Résultat net de l'exercice (+/-)	1 564 873	1 525 093
Total du Passif	255 573 815	246 727 516

COMPTES AGREGEE -HORS BILAN

(en milliers MAD)

HORS BILAN	31/12/2023	31/12/2022
ENGAGEMENTS DONNES	25 247 468	31 016 880
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	359 896	200 370
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	7 755 136	8 921 779
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	5 553 098	5 370 037
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	11 563 606	11 176 454
Titres achetés à réméré	-	-
Autres titres à livrer	15 732	5 348 239
ENGAGEMENTS RECUS	22 825 468	23 304 312
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	18 696 233	19 518 360
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	3 848 485	3 785 953
Titres vendus à réméré	-	-
Autres titres à recevoir	280 749	-
Titres de Moucharaka et Moudaraba à recevoir	-	-
(+) AUTOFINANCEMENT		



COMPTES AGREGEE - PRODUITS ET CHARGES

(en milliers MAD)

	31/12/2023	31/12/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	13 905 314	12 058 179
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	788 443	754 638
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	6 316 403	5 390 943
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	1 441 945	716 932
Produits sur titres de propriété (1) et certificats de Sukuks	729 883	706 987
Produits sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	45 115	32 102
Produits sur immobilisations données en Ijara	-	-
Commissions sur prestations de service	1 381 192	1 302 447
Autres produits bancaires	3 202 332	3 154 130
Transfert de charges sur dépôts d'investissement reçus	-	-
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	6 717 156	5 427 813
Intérêts et charges sur opérations avec les établissements de crédit et assimilés	1 980 611	909 412
Intérêts et charges sur opérations avec la clientèle	1 277 510	882 199
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	709 672	554 762
Charges sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	38 919	23 553
Charges sur immobilisations données en Ijara	-	-
Autres charges bancaires	2 710 445	3 057 887
Transfert de produits sur dépôts d'investissement reçus	-	-
PRODUIT NET BANCAIRE	7 188 158	6 630 366
Produits d'exploitation non bancaire	83 407	357 589
Charges d'exploitation non bancaire	80 779	31 896
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	3 664 921	3 700 071
Charges de personnel	1 680 278	1 736 291
Impôts et taxes	78 327	77 991
Charges externes	1 670 825	1 646 434
Autres charges générales d'exploitation	8 065	8 000
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	227 425	231 355
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES	1 579 503	1 743 887
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	1 305 309	1 203 887
Pertes sur créances irrécouvrables	170 840	325 674
Autres dotations aux provisions	103 353	214 326
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	531 575	561 270
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	394 687	456 252
Récupérations sur créances amorties	31 282	17 665
Autres reprises de provisions	105 606	87 353
RESULTAT COURANT	2 477 938	2 073 371
Produits non courants	132 526	131 353
Charges non courantes	415 659	272 729
RESULTAT AVANT IMPOTS	2 194 804	1 931 995
Impôts sur les résultats	629 932	406 902
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	1 564 873	1 525 093

(-) signifie moins

(+) signifie plus

COMPTES AGRÉGÉS - ÉTAT DES SOLDES DE GESTION

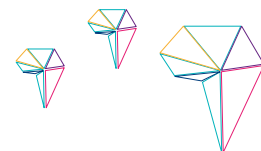
(en milliers MAD)

	31/12/2023	31/12/2022
(+) Intérêts et produits assimilés	8 546 791	6 862 513
(-) Intérêts et charges assimilées	3 967 792	2 346 373
MARGE D'INTERET	4 578 999	4 516 140
(+) Produits sur financements participatifs	-	-
(-) Charges sur financements participatifs	-	-
MARGE SUR FINANCEMENTS PARTICIPATIFS	-	-
(+) Produits sur immobilisations en crédit-bail et location	45 115	32 102
(-) Charges sur immobilisations en crédit-bail et location	38 919	23 554
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL ET LOCATION	6 196	8 548
(+) Produits sur immobilisations données en Ijara	-	-
(-) Charges sur immobilisations données en Ijara	-	-
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS D'IJARA	-	-
(+) Commissions perçues	1 941 749	1 939 622
(-) Commissions servies	726 595	778 180
MARGE SUR COMMISSIONS	1 215 154	1 161 442
(+) résultat des opérations sur titres de transaction	182 301	-165 608
(+) résultat des opérations sur titres de placement	31 590	74 530
(+) résultat des opérations de change	521 005	575 397
(+) Résultat des opérations sur produits dérivés	243 566	50 470
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE MARCHÉ	978 463	534 789
(+/-) Résultat des opérations sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
(+) Divers autres produits bancaires	729 917	707 038
(-) Diverses autres charges bancaires	320 571	297 591
(+/-) PART DES TITULAIRES DE COMPTES DE DEPÔTS D'INVESTISSEMENT	-	-
PRODUIT NET BANCAIRE	7 188 158	6 630 366
(+) résultat des opérations sur Immobilisations financières	-32 653	8 872
(+) Autres produits d'exploitation non bancaire	82 737	347 378
(-) Autres charges d'exploitation non bancaire	20 760	29 406
(-) Charges générales d'exploitation	3 664 921	3 700 071
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	3 552 560	3 257 139
(+) Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagement par signatures en souf-france	-1 050 180	-1 055 644
(+) autres dotations nettes de reprises aux provisions	-24 443	-128 123
RESULTAT COURANT	2 477 938	2 073 372
RESULTAT NON COURANT	-283 134	-141 377
(-) Impôts sur les résultats	629 932	406 902
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	1 564 873	1 525 093

COMPTES AGRÉGÉS - ÉTAT DES SOLDES DE GESTION

(en milliers MAD)

	31/12/2023	31/12/2022
(+) RESULTAT NET DE L'EXERCICE	1 564 873	1 525 093
(+) Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	227 425	231 355
(+) Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières (1)	26 119	-
(+) Dotations aux provisions pour risques généraux	1 614	153 074
(+) Dotations aux provisions réglementées	-	-
(+) Dotations non courantes	107 599	4 691
(-) Reprises de provisions	185 339	195 502
(-) Plus-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	13 681	287 516
(+) Moins-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	-	552
(-) Plus-values de cession des immobilisations financières	670	10 211
(+) Moins-values de cession des immobilisations financières	60 018	2 488
(-) Reprises de subventions d'investissement reçues	-	-
(+) CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	1 787 958	1 424 024
(-) Bénéfices distribués	835 079	822 427
(+) AUTOFINANCEMENT	952 879	601 597



COMPTES AGRÉGÉS - TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers MAD)

	31/12/2023	31/12/2022
(+) Produits d'exploitation bancaire perçus	13 162 823	11 255 316
(+) Récupérations sur créances amorties	31 282	17 665
(+) Produits d'exploitation non bancaire perçus	62 474	52 484
(-) Charges d'exploitation bancaire versées	8 090 056	7 201 958
(-) Charges d'exploitation non bancaire versées	80 779	31 896
(-) Charges générales d'exploitation versées	3 437 495	3 468 715
(-) Impôts sur les résultats versés	629 932	406 902
I.FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES	1 018 316	215 994
Variation des :		
(+) Créances sur les établissements de crédit et assimilés	1 861 243	-6 550 777
(+) Créances sur la clientèle	-3 956 875	-2 908 077
(+) Titres de transaction et de placement	-3 484 814	-6 322 235
(+) Autres actifs	336 070	-456 303
(-) Titres Moudaraba et Moucharaka	-	-
(+) Immobilisations données en crédit-bail et en location	-9 209	-202 121
(+) Immobilisations données en Ijara	-	-
(+) Dépôts d'investissement placés auprès des établissements de crédit et assimilés	-	-
(+) Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	9 809 341	952 929
(+) Dépôts de la clientèle	-3 672 772	14 333 779
(+) Dettes envers la clientèle sur financements participatifs	-	-
(+) Titres de créance émis	419 214	-1 644 286
(+) Autres passifs	1 508 833	3 353 031
II.SOLDE DES VARIATIONS DES ACTIFS ET PASSIFS D'EXPLOITATION	2 811 032	555 940
III.FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION (I + II)	3 829 348	771 933

COMPTES AGRÉGÉS - TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers MAD)

	31/12/2023	31/12/2022
(+) Produit des cessions d'immobilisations financières (1) (4)	20 167	271 989
(+) Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles (4)	32 125	800 989
(-) Acquisition d'immobilisations financières (1)	1 245 626	3 743 482
(-) Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	776 789	658 837
(+) Intérêts perçus	91 411	108 119
(+) Dividendes perçus	652 656	595 287
IV.FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	-1 226 055	-2 625 935
(+) Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	-	-
(+) Emission de dettes subordonnées	1 050 000	1 500 000
(+) Dépôts d'investissement reçus	-	-
(+) Emission d'actions	-	-
(-) Remboursement des capitaux propres et assimilés	1 050 000	-
(-) Dépôts d'investissement remboursés (2)	-	-
(-) Intérêts versés	504 283	275 141
(-) Rémunérations versées sur dépôts d'investissement (3) (4)	-	-
(-) Dividendes versés	835 079	822 427
V.FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	-1 339 362	402 433
VI.VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE (III+ IV +V)	1 263 931	-1 451 569
VII.TRÉSORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	5 872 022	7 323 591
VIII.TRÉSORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	7 135 953	5 872 022

(1) Autres que les titres de Moucharaka et Moudaraba

(2) Y compris IRR utilisées

(3) Y compris PER utilisées

(4) Autres que ceux découlant des flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges

Aux Actionnaires de
BANK OF AFRICA S.A.
140, Avenue Hassan II
Casablanca

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 56 à 59 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par les lois 20-05 et 78-12 et leurs décrets d'application.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés par le président du Conseil d'Administration ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon la loi ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE 2023

1.1. Convention cadre entre BANK OF AFRICA et RMA

Personnes concernées :

- M. Othman Benjelloun, Président du Conseil d'Administration de RMA et Président Directeur Général de BANK OF AFRICA
- M. Brahim Benjelloun, Administrateur de RMA et Administrateur Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA
- M. Azeddine Guessous, Vice-Président du Conseil d'Administration de RMA, Administrateur intuitu personae de BANK OF AFRICA et représentant permanent de RMA au Conseil d'Administration de BANK OF AFRICA
- M. Hicham El Amrani, Administrateur de RMA et de BANK OF AFRICA
- M. Mounir Chraïbi, Administrateur de RMA et Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA

Modalités essentielles :

Le Conseil d'Administration du 8 décembre 2022 avait autorisé le renouvellement de la convention entre RMA et BANK OF AFRICA en mettant à jour ses modalités, notamment en l'inscrivant dans la durée, avec une période d'exclusivité de dix ans. Cette convention vise à renforcer le partenariat industriel et s'articulant autour de la conception de l'offre de produits et services, l'animation commerciale et la formation, la souscription et la production et la gestion et traitement des prestations outre le pilotage des activités.

Cette convention a été complétée par l'annexe relative aux conditions financières, dont le Conseil d'Administration du 22 mars 2024 fut informé, et qui détaille, pour chaque produit ou gamme de produits, le commissionnement en termes de frais d'ouverture, frais d'acquisition et frais de gestion ainsi que la répartition des frais entre BANK OF AFRICA et RMA.

Hormis la clause d'exclusivité, cette convention est conclue aux conditions financières normales du marché.

Montants comptabilisés : Cette convention n'a produit aucun impact sur les comptes de BANK OF AFRICA.

2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

2.1. Convention de coopération entre BANK OF AFRICA et Maghrebail

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 24 septembre 2021.

Personnes concernées :

- Le Président Directeur Général de Maghrebail Monsieur Azeddine GUESSOUS est Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Les Administrateurs de Maghrebail, Messieurs Khalid NASR et Omar Tazi, sont Directeur Généraux Délégués de BANK OF AFRICA (à la date de la signature).

Modalités essentielles

Cette convention a pour objet de définir les modalités de cofinancement avec partage du risque des droits et garanties proportionnellement à la participation de chacune des parties dans le financement d'un projet d'investissement sans que ce cofinancement se confonde avec la notion de consortium ou de financement conjoint, chacune des Parties conservant son indépendance au titre du financement à mettre en place sans solidarité aucune.

BANK OF AFRICA et Maghrebail s'engagent mutuellement à faire bénéficier l'autre partie par priorité, à due concurrence du produit de cession, des garanties dont elle dispose, au titre du dossier cofinancé, dans le cadre de cette convention, selon les modalités acceptées par les Parties et ce, à hauteur de la participation de chacune des Parties dans le cofinancement, le tout sous réserve des subrogations consenties, conformément aux conventions en vigueur, aux organismes garants tels que la Caisse Centrale de Garantie ou tout organisme qui s'y substituerait.

La convention couvre une durée de 1 an à compter de sa signature et est renouvelable tacitement.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2023.

2.2. Mandat de conseil entre BANK OF AFRICA, Banque Centrale Populaire, BMCE Capital Conseil, Upline Corporate Finance

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 24 mars 2023.

Personne concernée :

- Monsieur Khalid Nasr, Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA, est Administrateur de BMCE Capital Conseil.

Modalités essentielles

La convention porte sur un mandat de conseil entre BANK OF AFRICA et Banque Centrale Populaire, d'une part, et BMCE Capital Conseil et Upline Corporate Conseil, d'autre part, pour la restructuration du projet touristique du Ritz Carlton à Rabat à travers la mise en place d'une nouvelle société de projet venant en remplacement de la précédente.

Cette nouvelle société de projet sera capitalisée par BANK OF AFRICA et BCP, bailleurs de fonds, qui deviendront ses actionnaires de référence.

La rémunération est de 1,5 MDH par mois facturée par BMCE Capital Conseil et Upline Corporate Finance à BANK OF AFRICA et Banque Centrale Populaire à 50% pour chaque conseiller financier.

La convention prendra fin 24 mois après la date de signature. Elle est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes de 12 mois.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré une charge de 3.150 KMAD.

2.3. Contrat de service entre BANK OF AFRICA et BMCE Euroservices pour la mutualisation de la plateforme de l'agence directe

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 23 septembre 2022.

Personnes concernées :

- M. Omar Tazi, Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA est Administrateur de BMCE EuroServices

Modalités essentielles

Dans le cadre de la transformation digitale de BMCE EuroServices, une convention entre BANK OF AFRICA et BMCE EuroServices a été conclue afin de définir le périmètre, les conditions ainsi que les modalités selon lesquelles se fera la mutualisation de la Plateforme avec BMCE EuroServices en marque blanche. Cette Plateforme permettra à la clientèle de BES d'effectuer sur l'Application des opérations de paiement à distance ainsi que de souscrire aux services proposés.

La mutualisation de la plateforme se fera à titre gracieux pour une période d'un an à compter de la signature de la convention. Au-delà de cette période, le prix de la prestation, dont devra s'acquitter BMCE EuroServices, est fixé à un Coût mensuel de 41 644,52 DH HT.

La Convention entrera en vigueur à compter de la date de sa signature par les deux Parties et demeurera en vigueur pour une durée de 3 ans. À l'issue de cette période, elle pourra faire l'objet d'un renouvellement par tacite reconduction.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2023.

2.4. Avenant n°3 relatif à la modification des conditions financières du contrat de services conclu entre BANK OF AFRICA et BMCE Euroservices

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 23 septembre 2022.

Personnes concernées :

Monsieur Mounir Chraïbi, Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA, est Administrateur de BMCE Euroservices

Modalités essentielles

Compte tenu des impacts de la crise sanitaire en matière de baisse des coûts des ressources de la Banque, un avenant a été conclu afin de convenir de la rémunération due par BANK OF AFRICA à BMCE Euroservices au titre des dépôts non rémunérés et des transferts de fonds.

La Banque restera propriétaire exclusive des droits de propriété sur sa clientèle ayant fait l'objet de traitement dans le cadre de l'exécution du Contrat, BMCE EuroServices ne disposant que d'un droit d'utilisation limité.

Montants comptabilisés :

Il s'agit d'un avenant aux conventions citées aux paragraphes 2.20 et 2.56.

2.5. Contrat de partenariat entre BMCE Capital Gestion et BANK OF AFRICA

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 24 mars 2023.

Personnes concernées :

- Madame Myriem Bouazzaoui est Administratrice Directrice Générale de BMCE Capital Gestion et Administratrice de BANK OF AFRICA.

• Modalités essentielles

La convention a pour objet la fixation par BMCE Capital Gestion et BANK OF AFRICA des modalités de l'organisation au cours du 4ème trimestre de l'année 2022, de l'action commerciale dénommée « Temps Fort OPCVM » et des objectifs commerciaux. La durée de l'opération commerciale est de 2 mois.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2023.

2.6. Avenant à la convention de promotion et de commercialisation d'OPCVM au sein du réseau

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 24 mars 2023

Personnes concernées :

- Madame Myriem Bouazzaoui est Administratrice Directrice Générale de BMCE Capital Gestion et Administratrice de BANK OF AFRICA.

• Modalités essentielles

L'avenant de cette convention commerciale a pour objet de fixer les conditions de rétribution des agences du réseau de BANK OF AFRICA, au titre de la promotion et de la commercialisation des OPCVM, courant l'exercice 2022.

La durée de la convention est déterminée à l'exercice 2022.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2023.

2.7. Convention de recouvrement des créances de BANK OF AFRICA par Salafin

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 26 mars 2021.

Personnes concernées

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est Président du Conseil de Surveillance de Salafin et Administrateur Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA ;
- Messieurs Driss BENJELLOUN, M'fadel EL HALAISSI, Omar TAZI et Khalid LAABI sont membres du
- Conseil de Surveillance de Salafin et également Directeurs Généraux Délégués de BANK OF AFRICA.

Modalités essentielles

Cette convention a pour objet de définir les modalités ainsi que les conditions selon lesquelles BANK OF AFRICA donne mandat à Salafin pour gérer en son nom et pour son compte l'activité de recouvrement d'une partie de ses créances telle que définie dans le contrat et dans le respect de la réglementation en vigueur.

Les périmètres et modalités d'affectation du recouvrement des créances précontentieuses sont décrites dans la convention et les dossiers identifiés comme sensibles seront gérés par la Banque.

La rémunération de Salafin sera indexée sur les montants recouverts et sur l'ancienneté de la créance.

La convention, conclue le 1^{er} janvier 2021, couvre une durée déterminée du 1^{er} janvier au 30 juin 2021. A l'issue de cette période, cette durée pourrait être prorogée pour des périodes de 3 mois.

Montants comptabilisés :

Avenant à la convention n° 2.45, le point 3.

2.8. Convention cadre avec BTI BANK

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 24 septembre 2021.

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA, est également Vice-Président du Conseil d'Administration de BTI Bank ;
- Messieurs Driss BENJELLOUN, Mounir CHRAIBI et Khalid LAABI, Directeurs Généraux Délégués de BANK OF AFRICA, sont également Administrateurs du Conseil d'Administration de BTI Bank.

Modalités essentielles :

Dans le cadre de la politique de synergie intragroupe, un projet de convention a été élaboré ayant pour objet de déterminer les modalités et les conditions d'une coopération entre BANK OF AFRICA et BTI Bank pour permettre à la Maison-mère d'assurer un rôle de prescripteur auprès de ses clients et prospects à la recherche de produits et services participatifs offerts par la filiale participative BTI Bank.

À travers cette convention, BTI Bank s'engage à partager ses principales orientations de politique commerciale, de former les collaborateurs du réseau BANK OF AFRICA, de verser des commissions d'apporteurs.

En contrepartie BANK OF AFRICA s'engage à favoriser au mieux le relais commercial par la prescription de la clientèle identifiée pour les produits participatifs sans interférences dans le processus de contractualisation.

La Banque percevra une rémunération en contre partie de ses réalisations commerciales sur la base d'une grille tarifaire établie selon le marché (entreprises ou part-pro), la catégorie (financement ou dépôt) et le bénéficiaire (chargé d'affaires, directeur de CAF, Directeur de Groupe...).

La convention porte sur une durée d'un an renouvelable tacitement.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2023.

2.9. Conventions avec BMCE Cash

Ces conventions ont été autorisées par le Conseil d'Administration du 24 septembre 2021.

Personnes concernées :

- Monsieur Mounir CHRAIBI, Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA, est également
- Président du Conseil de Surveillance de Damane Cash ; Monsieur Omar TAZI, Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA, est également Membre du
- Conseil de Surveillance de Damane Cash.

(i) Cession de bail Agence Mohamed Sedki BANK OF AFRICA

BANK OF AFRICA cède à BMCE Cash le bail d'un local commercial, précisément l'agence Mohamed Sedki, pour un prix forfaitaire de 2 500 KDH TTC intégrant toutes les charges.

La cession prend effet à la date de la signature du contrat, le 22 février 2021.

(ii) Sous-location Agence Hay Masjid BANK OF AFRICA

Modalités essentielles :

BANK OF AFRICA cède en sous-location à BMCE Cash un local commercial sis à Casablanca, avenue 2 mars, d'une superficie de 125 m² constitué d'un rez-de-chaussée et d'une mezzanine.

La convention est alignée sur la durée du Contrat de bail, à compter du 24 Novembre 2020, moyennant un loyer mensuel forfaitaire de 1 550 DH TTC comprenant toutes les charges.

La convention a été signée le 15 septembre 2021.

Le loyer sera payable trimestriellement et d'avance, à compter du 1^{er} et au plus tard le 10 du premier mois du trimestre en cours.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2023.

2.10. Mandat spécial et temporaire

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 19 novembre 2021.

Personnes concernées :

- Monsieur Othman BENJELLOUN est Président Directeur Générale de BANK OF AFRICA ;
- Monsieur Mohamed KABBAJ est Administrateur Indépendant de BANK OF AFRICA.

Modalités essentielles :

Conformément à la Loi sur la Société Anonyme dans son article 55, une mission spéciale et temporaire a été confié à M. Mohamed Kabbaj, en sa qualité d'Administrateur Indépendant, dans le cadre du Comité *Strategy Task Force* –STF- chargé de superviser la mise en œuvre de la stratégie 2030 du Groupe BANK OF AFRICA.

Aux termes du mandat qui lui est confié, M. Mohamed Kabbaj s'assurera que le Comité STF puisse remplir, dans les meilleures conditions, les missions qui lui sont assignées de même qu'il supervisera les travaux de l'équipe dédiée mise en place pour apporter son appui à ce Comité. Il sera alloué une rémunération annuelle de 1 million de DH.

Cette convention a été signée le 20 novembre 2021.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré une charge de 1.168 KMAD

2.11. Conventions relatives à la Titrisation des créances hypothécaires

Ces conventions ont été autorisées par le Conseil d'Administration du 22 novembre 2019.

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI est Président du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur Directeur Général de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Zouheir BENSALID est Membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Driss BENJELLOUN est Membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI est Membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Ces conventions portent sur la titrisation d'un portefeuille de créances hypothécaires de BANK OF AFRICA par BMCE Capital Titrisation.

Pour ce faire, BMCE Capital Titrisation a constitué un fonds de titrisation destiné à acquérir des créances hypothécaires auprès de BANK OF AFRICA.

Dans ce cadre, les conventions, listées ci-après, définissent les termes et les conditions de la cession des créances hypothécaires :

- Convention de cession de créances, signée le 6 août 2021
- Convention de compte de recouvrement, signée le 6 août 2021
- Convention de comptes du fonds, signée le 6 août 2021
- Convention de dépositaire, signée le 12 juillet 2021
- Convention de placement, signée le 14 juillet 2021
- Convention de recouvrement, signée le 6 août 2021
- Convention de souscription de parts résiduelles, signée le 12 juillet 2021
- Convention de ligne de liquidité, signée le 6 août 2021

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2023.

2.12. Convention de prestations de recouvrement ENTRE BANK OF AFRICA ET RM EXPERTS

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 25 mars 2022.

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A., est Administrateur de RM EXPERTS ;
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI, Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A., est Président Directeur Général de RM EXPERTS ;
- Monsieur Khalid LAABI, Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A., est Administrateur de RM Experts.

Modalités essentielles :

Dans le cadre du changement de Gouvernance survenu en juin 2019 au sein de RM Experts, une convention a été conclue afin de définir les conditions et modalités selon lesquelles : (i) BANK OF AFRICA confie à RM EXPERTS un mandat de gestion de recouvrement de ses créances en souffrance auprès de sa clientèle aussi bien par voie amiable, judiciaire ou toutes autres procédures utiles des créances confiées et (ii) RM EXPERTS assiste BANK OF AFRICA en vue de la mise en place d'une structure efficiente chargée du recouvrement de ses créances en souffrance détenues sur sa clientèle.

Cette convention, signée le 30 avril 2021, couvre les coûts constatés par RM Experts sur la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2021 dans le cadre de ses activités de recouvrement pour le compte de BANK OF AFRICA.

Ladite convention expire le 31 décembre 2021 et reconduite en 2022.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2023, une charge de **35 962 K.MAD**.

2.13. Contrat d'acquisition de plateaux de bureaux et du local d'une agence auprès de O'Tower

Personnes concernées :

- Monsieur Othman BENJELLOUN, Président du Conseil d'Administration de BANK OF AFRICA S.A. et Président du Conseil d'Administrateur de « O'TOWER » ;
- Monsieur Zouheir BENSALID, Administrateur de BANK OF AFRICA S.A. et également Administrateur à « O'TOWER » ;
- Monsieur Hicham EL AMRANI, Administrateur de BANK OF AFRICA S.A. et également Administrateur à « O'TOWER » ;

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur Directeur Général Exécutif Groupe de BANK OF AFRICA S.A. et Administrateur de O'TOWER ;
- Monsieur Mounir CHRAIBI, Directeur Général Délégué à BANK OF AFRICA S.A. et également Administrateur à « O'TOWER ».

Modalités essentielles :

Par cette convention, BANK OF AFRICA S.A. compte acquérir auprès de O'Tower, au sein de la Tour Mohammed VI, des plateaux bureaux sur 13 étages et une agence bancaire au rez-de-chaussée et ce, pour un montant global estimé de 1.444 MMAD TTC.

Cette acquisition se fera selon les modalités VEFA avec l'émission par une banque consœur d'une caution.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2023, des avances d'un montant **62 298 KMAD**.

2.14. Avenant au mandat de gestion conclu avec Maroc Factoring

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA, est également Président du Conseil de Surveillance de Maroc Factoring ;
- Monsieur Driss BENJELLOUN, Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA, est également Membre du Conseil de Surveillance de Maroc Factoring ;
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI, Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA, est également Membre du Conseil de Surveillance de Maroc Factoring.
- Monsieur Omar TAZI, Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA, est également Membre du Conseil de Surveillance de Maroc Factoring ;
- Monsieur Khalid LAABI, Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA, est également Membre du Conseil de Surveillance de Maroc Factoring.

Modalités essentielles :

Conclu en mars 2020, cet avenant a pour objet, d'étendre le périmètre des prestations fournies par Maroc Factoring dans le cadre de la gestion de l'activité d'affacturage pour le compte de la Banque.

Ainsi, BMCE Bank s'engage à (i) donner accès à Maroc Factoring à tous les outils de gestion qui lui seront nécessaires à l'étude et à la contre-étude des dossiers de factoring qui lui sont confiés, (ii) lui communiquer tous les modèles de contrats et actes de garantie utilisés par BMCE Bank dans le cadre des lignes de factoring, (iii) répondre à Maroc Factoring, dans des délais raisonnables, à toutes les consultations intervenant dans le cadre des dossiers de factoring notamment juridiques.

Montants comptabilisés :

L'impact de cette convention est inclus dans la rémunération versée par Bank of Africa S.A. à Maroc Factoring (Cf. 2.21).

2.15. Convention de dépôt en compte à vue auprès de BTI BANK

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa, est également Vice-Président du Conseil d'Administration de Bti Bank ;
- Messieurs Driss BENJELLOUN, Mounir CHRAIBI et Khalid LAABI, Directeurs Généraux Délégués de Bank of Africa, sont également Administrateurs de Bti Bank.

Modalités essentielles :

Afin de remédier aux problématiques de liquidité que connaît Bti Bank, au même titre que les autres banques consœurs, en raison (i) de l'absence d'un marché interbancaire pour cette catégorie d'établissement bancaire et (ii) d'un contexte de marché marqué davantage par une appétence de la clientèle au financement qu'à la collecte de dépôts, une convention a été conclue afin de procéder à l'ouverture d'un compte courant – non rémunéré – auprès de BTI Bank utilisé comme source de financement, d'un montant de 50 Millions de Dh, en contribution à parité avec le partenaire Al Baraka Group - ABG.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2023.

2.16. Pacte d'actionnaires conclu entre CDC, FinanceCom, RMA, Bank of Africa S.A. et BOA Group

Personnes concernées :

- Monsieur Othman BENJELLOUN est Président du Conseil de Surveillance de RMA, Président Directeur Général de FinanceCom et également Président Directeur Général de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Zouheir BENSALD est Administrateur Directeur Général de RMA, Administrateur de FinanceCom et Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- M. Hicham EL AMRANI, Directeur Général Délégué de FinanceCom, Administrateur de RMA et Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est Administrateur de RMA et Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Dans le cadre de l'entrée de CDC Group dans le capital de Bank of Africa S.A., un pacte d'actionnaires a été signé avec CDC Group.

Le Pacte d'Actionnaires vise essentiellement à renforcer et/ou élargir les pratiques existantes en matière de responsabilité sociale et environnementale (RSE) et de *Business Integrity* conformes aux standards internationaux, tout en préservant l'équité entre actionnaires.

Les droits limités que détient CDC en sa qualité d'investisseur représentent des droits défensifs usuels permettant d'assurer un suivi et une protection minimale des éléments structurants de son investissement sans aucune intervention dans les décisions stratégiques, opérationnelles ou de gestion au quotidien de Bank of Africa S.A.

Ainsi, le Pacte d'Actionnaires ne contient pas (i) de convention de vote entre FinanceCom/RMA et CDC pour influencer les décisions de Bank of Africa S.A., (ii) de droit de veto au profit de CDC, (iii) de règles de quorum ou de majorité renforcé au profit de CDC, ou (iv) d'obligation de coopération sur le marché pour l'acquisition ou la vente de droits de vote attachés aux actions Bank of Africa S.A. De même, aucune obligation de résultat ne pèse sur FinanceCom/RMA pour l'achat des actions Bank of Africa S.A. que CDC détiendra. Enfin, aucune garantie de liquidité ou de rentabilité n'a été octroyée à CDC.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2023.

2.17. Contrat d'ouverture de crédit entre Bank of Africa S.A., O'Tower et Société générale Marocaine de Banque

Personnes concernées :

- Monsieur Othman BENJELLOUN, Président Directeur Général de Bank of Africa S.A., est également Président du Conseil d'Administration de O'Tower ;
- Monsieur Zouheir BENSALD, Administrateur de Bank of Africa S.A., est également Administrateur de O'Tower ;
- Monsieur Hicham EL AMRANI, Administrateur de Bank of Africa S.A., est également Administrateur de O'Tower ;

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A., est également Administrateur de O'Tower ;
- Monsieur Mounir CHRAIBI, Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A., est également Administrateur de O'Tower.

Modalités essentielles :

Conclu le 21 janvier 2019, ce contrat a pour objet de définir les conditions et modalités d'ouverture par la SGMB au profit d'O'Tower, sous la caution de Bank of Africa S.A., d'une ligne de caution de garantie à première demande d'un montant de 830 MDH dotée d'une commission de 0,25% et 2% d'intérêts à échéance 30/09/2022.

Les commissions sont annuelles et sont à la charge d'O'Tower. Elles sont prélevées mensuellement sur le compte d'O'Tower qui s'engage expressément à constituer la provision y relative et ce, à compter de la date de prise d'effet de la garantie concernée.

Le montant du gage en numéraire constitué par la Caution au profit de la SGMB doit à tout moment couvrir l'encours de la garantie émise par cette dernière.

O'Tower s'engage à rembourser les montants appelés au titre des garanties au plus tard à la date d'échéance de la lettre de garantie au titre de laquelle le paiement a été effectué, et ce en principal, commissions, frais et accessoires.

Le Contrat est conclu pour une durée ferme de 4 ans à compter de la date de sa signature par les Parties.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2023 un produit de 5 964 KMAD.

2.18. Prêt subordonné entre Bank of Africa S.A. et BMCE BANK INTERNATIONAL

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur de BMCE BANK INTERNATIONAL Plc, est également Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Mohammed AGOUMI, Administrateur de BMCE BANK INTERNATIONAL Plc, est également Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.
- **Contrat de prêt subordonné entre BANK OF AFRICA S.A. et BMCE BANK INTERNATIONAL (BBI)**

Conclue le 30 mai 2010, cette convention prévoit la mise à disposition par BANK OF AFRICA S.A. au profit de BBI, d'un prêt subordonné d'un montant de l'équivalent en euros de 15,000,000 pounds sterling rémunéré au taux fixe annuel de 4 % au titre de fonds propres complémentaires de second niveau.

La date de remboursement du prêt intervient au terme d'une durée de dix ans aux termes d'un avenant conclu le 25 juillet 2012 à compter de l'entrée en vigueur de la convention.

- **Avenant au contrat de prêt subordonné entre BANK OF AFRICA S.A. et BMCE BANK INTERNATIONAL (BBI)**

À travers cet avenant conclu en mai 2019, il a été convenu une prolongation de l'échéance du prêt subordonné d'un montant de 17 700 000 euros, accordé en 2010, consenti par Bank of Africa S.A. à BBI.

Par ailleurs, le taux d'intérêt passe de 4% à 2% et le remboursement interviendra au seizième anniversaire au lieu du treizième.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2023 un produit de 3 278 KMAD.

2.19. Convention de financement entre BANK OF AFRICA S.A. et BMCE Bank International

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur de BMCE BANK INTERNATIONAL Plc, est également Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Mohammed AGOUMI, Administrateur de BMCE BANK INTERNATIONAL Plc, est également Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Aux termes de cette convention, signée en mai 2019, Bank of Africa S.A. accorde à BBI une ligne de financement d'un montant maximum de 315 Millions de \$, à tirer en un ou plusieurs prêts. Ce financement permettra de répondre aux besoins internes ainsi qu'aux exigences de financement conformément à la réglementation en vigueur.

En termes de rémunération, les prêts seront consentis aux taux convenus par les parties selon les conditions du marché.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2023 un produit de 104.902 KMAD.

2.20. Avenant au contrat de services conclu entre Bank of Africa S.A. et BMCE Euroservices (2018)

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI Président du Conseil d'Administration de BMCE EuroServices est également Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Omar TAZI Administrateur Délégué de BMCE EuroServices est également Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Messieurs Driss BENJELLOUN, Mohamed AGOUMI et Mounir CHRAIBI Administrateurs de BMCE EuroServices sont également Directeurs Généraux délégués de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Conclu le 15 juin 2018, cet avenant à la convention entre Bank of Africa S.A. et BMCE Euroservices porte sur la possibilité de proposer à certains clients un taux de rémunération de leurs dépôts plus élevé que le taux normalement proposé par Bank of Africa S.A. Ainsi, le surcoût financier annuel engendré sera supporté par BMCE Euroservices en réduction de sa rémunération.

Montants comptabilisés :

Il s'agit d'un avenant à la convention citée aux paragraphes 2.58 et complété par l'avenant cité au paragraphe 1.4.

2.21. Mandat de gestion entre Bank of Africa S.A. et Maroc Factoring

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A., est également Président du Conseil de Surveillance de Maroc Factoring ;
- Monsieur Driss BENJELLOUN, Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A., est également Membre du Conseil de Surveillance de Maroc Factoring ;
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI, Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A., est également Membre du Conseil de Surveillance de Maroc Factoring.

Modalités essentielles :

Dans la continuité de la convention conclue avec Maroc Factoring en 2016, un mandat de gestion a été signé en mars 2018 à travers lequel Bank of Africa S.A. donne mandat global et exclusif à Maroc Factoring pour gérer en son nom et pour son compte l'activité d'affacturage.

En termes de rémunération, Maroc Factoring perçoit un honoraire de gestion selon une formule prédéfinie (encours gérés, charges générales d'exploitation globale...). Il est convenu un plancher minimum d'honoraire de gestion correspondant à la commission facturée en 2017 soit 14,7 MDH HT.

Ce mandat est valable pour une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction pour la même durée d'un an reconductible.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2023 une charge 23.067 KMAD.

2.22. Contrat de sous-représentation entre Bank of Africa S.A. et Damane Cash

Personnes concernées :

- Mounir CHRAIBI, Président du Conseil d'Administration de Damane Cash, est Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Messieurs M'Fadel EL HALAISSI et Omar Tazi, Directeurs Généraux Délégués de Bank of Africa S.A. sont également Administrateurs de Damane Cash.

Modalités essentielles :

A travers le contrat de représentation conclu avec Western Union Network afin de proposer les services de transfert d'argent de marque Western Union sur le territoire du Maroc, Damane Cash a le droit de faire assurer les Services de Transfert d'Argent par Bank of Africa S.A.

Ainsi, Bank of Africa S.A. s'engage à proposer le Service de transfert d'argent sur tout le réseau dans le respect des lois applicables et conformément aux dispositions figurant dans les grilles tarifaires, dans le Manuel de Service International, dans les politiques et dans les règlements de Western Union.

S'agissant des conditions de paiement, Bank of Africa S.A. remet à Damane Cash le montant principal de chaque opération du Service de Transfert d'Argent effectuée par le biais de la Banque, ainsi que tous les frais et autres coûts facturés en liaison avec ladite opération.

La convention est conclue pour une durée de 5 ans à compter de la date de signature reconduite tacitement pour des périodes successives d'un an.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2023.

2.23. Convention d'avance en compte courant d'associés entre BANK OF AFRICA S.A. et FARACHA IMMO

Personne concernée :

- Monsieur Mounir CHRAIBI, Co-Gérant de FARACHA IMMO est également Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

L'objet de cette convention est d'établir les modalités et conditions de l'Apport en Comptes Courants d'Associés par Bank of Africa S.A. en faveur de FARACHA IMMO pour un montant global net de 299.142 KMAD au taux d'intérêt réglementaire en vigueur maximum des intérêts déductibles des comptes courants créditeurs d'associés au titre de l'année 2018, tel que fixé par l'arrêté du ministre de l'Économie et des finances n°589-18 du 27 février 2018, de 2,22%.

La présente convention prend effet à compter de la date de sa signature par les Parties.

Elle expirera, hors causes de résiliation anticipée, au terme du remboursement intégral de l'avance par FARACHA IMMO en faveur de Bank of Africa S.A.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2023.

2.24. Convention d'avance en compte courant d'associés entre BANK OF AFRICA S.A. et KRAKER IMMO

Personne concernée :

- Monsieur Mounir CHRAIBI, Co-Gérant de KRAKER IMMO est également Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

L'objet de cette convention est d'établir les modalités et conditions de l'Apport en Comptes Courants d'Associés par Bank of Africa S.A. en faveur de KRAKER IMMO, pour un montant global net de 53.432 KMAD au taux d'intérêt réglementaire en vigueur maximum des intérêts déductibles des comptes courants créditeurs d'associés au titre de l'année 2018, tel que fixé par l'arrêté du ministre de l'Économie et des finances n°589-18 du 27 février 2018, de 2,22%.

La présente Convention prend effet à compter de la date de sa signature par les Parties.

Elle expirera, hors causes de résiliation anticipée, au terme du remboursement intégral de l'avance par KRAKER IMMO en faveur de Bank of Africa S.A.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2023.

2.25. Avenant à la convention entre Bank of Africa S.A. et RM Experts

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A., est Administrateur de RM Experts ;
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI, Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A., est Administrateur de RM Experts.

Modalités essentielles :

Conclue le 24 décembre 2010, la convention avait mandaté RM EXPERTS à titre exclusif en vue de procéder au recouvrement des créances en souffrance que Bank of Africa S.A. lui confiera.

A travers cet avenant, Bank of Africa S.A. mandate RM Experts pour procéder à toutes les enquêtes qui lui seront réclamées, portant sur la situation financière, patrimoniale ou autres informations, concernant aussi bien des personnes physiques que des personnes morales exerçant une activité professionnelle ou toutes entreprises. RM Experts doit ainsi remettre à Bank of Africa S.A. toutes les informations possibles, quelle que soit leur nature, permettant à la Bank of Africa S.A. d'avoir une idée sur la situation desdites personnes avant l'octroi du crédit.

RM Experts est autorisé par Bank of Africa S.A. à procéder à toutes les investigations nécessaires pour mener à bien la mission qui lui sera confiée, soit directement par ses propres moyens, soit en faisant appel à d'autres prestataires en cas de nécessité.

La tarification des prestations est fonction de la région et de la nature du bien.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2023.

2.26. Convention de prestation de services entre Bank of Africa S.A. et GNS Technologies

Personnes concernées :

- Monsieur Mounir CHRAIBI est Président du Conseil d'Administration de GNS Technologies et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur M'fadel EL HALAISSI est Administrateur de GNS Technologies et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Omar TAZI est Administrateur de GNS Technologies et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Conclue en août 2017, cette convention de prestation de services a pour objet de définir le cadre contractuel des relations entre Bank of Africa S.A. et GNS Technologies précisant notamment le périmètre et conditions d'exécution des prestations fournies ainsi que les engagements de chaque partie.

A travers cette convention, GNS Technologies s'engage à fournir l'ensemble des services détaillés en annexe de ladite convention.

En termes de rémunération, il est convenu, pour le compte de GNS Technologies, un forfait annuel de 100 000 DH/HT, des frais de mise à disposition du service Rapido de 6 DH/HT par opération aboutie ainsi que des frais relatifs à l'activité carte & paiement. S'agissant de Bank of Africa S.A., la Banque procède à la restitution à GNS Technologies des commissions relatives aux opérations locales et internationales liées aux opérations de cartes prépayées.

La convention est conclue pour une durée de 3 ans. A l'issue de la période initiale, la convention est renouvelable par tacite reconduction d'année en année.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa, a enregistré une charge de cf. 2.52.

2.27. Mandat d'intermédiation en opérations effectuées par les établissements de crédit entre Bank of Africa S.A. et la Société de transferts de fonds Damane Cash

Personnes concernées :

- Monsieur Mounir CHRAIBI est Président du Conseil d'Administration de Damane Cash et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI est Administrateur de Damane Cash et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Omar TAZI est Administrateur de Damane Cash et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Bank of Africa S.A. confie à Daman Cash, détenue indirectement à hauteur de 100% par la Banque, un mandat d'Intermédiaire en opérations effectuées par les Établissements de Crédit dans le cadre de la commercialisation des cartes prépayées nationales et internationales en faveur des clients de Bank of Africa S.A. et des partenaires agréés au sein du Réseau Daman Cash, qui s'engage à observer les diligences de vigilance et de conformité.

Cette convention demeure valable pour une durée de 5 ans renouvelable par tacite reconduction.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2023.

2.28. Convention entre Bank of Africa S.A. et BMCE Capital Bourse

Personne concernée :

- Monsieur Zouheir BENSAID est Administrateur de Bank of Africa S.A. et membre du Conseil d'Administration de BMCE Capital Bourse.

Modalités essentielles :

A travers cette convention conclue en février 2016, BMCE Capital Bourse délègue à Bank of Africa S.A. le traitement opérationnel et technique de l'activité dépositaire de ses avoirs.

En contrepartie, BMCE Capital Bourse devra régler 50 000 DH/HT annuellement. Par ailleurs, elle demeure redevable envers Maroclear de l'ensemble des frais et taxes inhérents à son affiliation.

Cette convention est conclue pour une année avec tacite reconduction pour des périodes successives d'une année.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2023.

2.29. Mandat de conseil dans le cadre de la titrisation de créances hypothécaires entre Bank of Africa S.A. et BMCE Capital Titrisation

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI est Président du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur Directeur Général de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Zouheir BENSAID est Membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Driss BENJELLOUN est Membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI est Membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Cette convention a pour objet de confier à BMCE Capital Titrisation la titrisation de créances hypothécaires du Groupe.

Cette convention est d'une durée de 12 mois à compter de la date de sa signature, renouvelable si nécessaire par tacite reconduction pour des périodes successives de 3 mois.

En termes de rémunération, un montant forfaitaire de 1 MDH HT est dû à compter de la date de signature et prend fin à la réalisation de l'opération.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2023.

2.30. Mandat d'arrangement d'une opération de titrisation d'actifs immobiliers entre Bank of Africa S.A. et BMCE Capital Titrisation

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI est Président du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur Directeur Général de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Zouheir BENSAID est Membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Driss BENJELLOUN est Membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI est Membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Dans un contexte d'optimisation des ressources rares, Bank of Africa S.A. souhaite optimiser la gestion de son bilan au regard de son important patrimoine foncier.

Ainsi en transférant des actifs fonciers, Bank of Africa S.A. pourra (i) libérer une part des fonds propres mobilisés au passif de son bilan au titre de ces biens et (ii) disposer d'une nouvelle réserve de cash grâce à la cession de ce patrimoine.

Cette convention désigne BMCE Capital Titrisation comme arrangeur sur la première opération de titrisation d'actifs immobiliers du Groupe. Cette première opération portera sur un montant compris entre 500 MDH et 1 Milliard de dirhams HT.

Cette convention est d'une durée de 12 mois à compter de la date de sa signature, renouvelable si nécessaire par tacite reconduction pour des périodes successives de 3 mois et prend fin à la réalisation de l'opération.

En termes de commission de structuration, une commission de retenue d'un montant forfaitaire de 1 MDH HT est due à la date de signature du Mandat. Une commission de succès de 0,4% HT du montant de l'opération sera réglée qu'en cas de réalisation effective de l'opération.

S'agissant de la commission de placement, une rémunération de 0,2% HT du montant de l'opération sera versée à la date du Règlement/Livraison.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2023.

2.31. Avenant à la convention de gestion des activités de marché et de dépositaire

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est Président du Conseil de Surveillance de BMCE Capital ainsi qu'Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Amine BOUABID est Membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Zouheir BENS Aid est Membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Driss BENJELLOUN est Membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI est Membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Cet avenant, conclu le 29 avril 2016, a pour objet de modifier le périmètre des activités déléguées en vue d'y inclure la fourniture, par Capital à Bank of Africa S.A., de tout type de services et prestations spécialisés de recherche, d'analyse et d'évaluations financières.

Cette convention est de durée indéterminée.

La rémunération annuelle demeure fixée à 15% de l'excédent, par rapport à 100 MDH, du résultat brut d'exploitation généré par les activités de marché de Bank of Africa S.A., et sera comprise entre MMAD 20 et MMAD 30.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2023, **34.650 KMAD** au titre de la gestion déléguée et **60.375 KMAD** au titre de la rémunération variable.

Avenant à la convention citée au niveau du paragraphe 2.37.

2.32. Convention d'assistance et de prestations de services

Personnes concernées :

- Monsieur Othman BENJELLOUN, Président de FinanceCom est également Président Directeur Général de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Zouheir BENSALID est Administrateur des deux sociétés ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. est également Administrateur de FinanceCom.

Modalités essentielles :

Bank of Africa S.A. et FinanceCom ont conclu une convention aux termes de laquelle FinanceCom s'engage à fournir à Bank of Africa S.A. des prestations d'assistance dans la préparation des Plans Stratégiques, la recherche et la mise en œuvre de partenariat au Maroc et à l'International et la mise en place de synergies commerciales et support.

Cette convention est renouvelable par reconduction tacite.

La rémunération est basée sur le PNB de Bank of Africa S.A. à hauteur de 0,3% et toute refacturation liée à la mise à disposition éventuelle de salariés de FinanceCom sur une période déterminée et frais de débours raisonnablement occasionnés.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2023 une charge de **52.777 KMAD**.

2.33. Convention de gestion d'une plate-forme de recouvrement des dossiers entre BANK OF AFRICA S.A. et SALAFIN (Avenant)

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est Président du Conseil de Surveillance de Salafin et Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Messieurs Mamoun BELGHITI et Amine BOUABID, membres du Conseil de Surveillance de Salafin, sont également Administrateurs de Bank of Africa S.A. ;
- Messieurs Driss BENJELLOUN et Omar TAZI, membres du Conseil de Surveillance de Salafin, sont également Directeurs Généraux Délégués de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Dans le cadre du projet de mutualisation des activités de recouvrement, BANK OF AFRICA S.A. et SALAFIN ont conclu une convention cadre le 15 septembre 2008, modifiée le 5 juin 2009, déterminant les modalités de mise en place d'une plate-forme de recouvrement dédiée.

La révision du dispositif de recouvrement commercial préconise d'impliquer le réseau de la banque à travers la prise en charge du 1^{er} et 2^{ème} impayé tous produits confondus.

Cet avenant a pour objet de définir les nouvelles modalités et le périmètre d'intervention des parties.

En termes de rémunération, depuis le 1^{er} juillet 2015, SALAFIN intervient à partir du 3^{ème} impayé et facture 13% du montant recouvré avec un minimum de 60 DH HT/ dossier.

Par ailleurs, un dossier confié à la plate-forme SALAFIN est géré jusqu'à la récupération de l'intégralité des impayés ou à la transmission vers les entités définies par la stratégie de recouvrement.

Dans le cas où le nombre d'impayés diminue de 2 à 1 impayé, la rémunération est de 5% HT du montant recouvré avec un minimum de 60 DH HT/dossier.

Les frais des SMS sont facturés à l'identique pour les dossiers non gérés par SALAFIN.

Montants comptabilisés :

L'impact de cette convention est inclus dans la rémunération versée par Bank of Africa S.A. à SALAFIN (Cf. 2.45).

2.34. Acte de cession de compte courant conclu entre ALLIANCES DARNA et BANK OF AFRICA S.A.

Personne concernée :

M. M'Fadel ELHALAISSI, Directeur Général Délégué à Bank of Africa S.A. et Administrateur à RIYAD ALNOUR.

Modalités essentielles :

Préalablement, la société ALLIANCES DARNA détenait à l'encontre de l'Immobilière RIYAD ALNOUR (Participation de Bank of Africa S.A. dans le cadre d'une vente à réméré) un compte courant d'associés d'un montant de 250.143 KMAD.

En date du 21 juillet 2015, un acte de cession du compte courant a été signé entre ALLIANCES DARNA et Bank of Africa S.A., suite auquel, Bank of Africa S.A. devient propriétaire dudit compte courant d'associés.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2023.

2.35. Convention de prestations de services conclue entre BANK OF AFRICA S.A. et BMCE CAPITAL

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est Président du Conseil de Surveillance de BMCE Capital ainsi qu'Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Amine BOUABID est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Zouheir BENSALID est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Driss BENJELLOUN est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Bank of Africa S.A. et BMCE CAPITAL ont conclu le 27 novembre 2015, avec effet le 1er janvier 2015, une convention de prestations de services.

Cette convention prévoit l'assistance juridique et réglementaire au titre de l'accomplissement d'opérations spécifiques au sein du Groupe Bank of Africa S.A. et la rédaction d'actes au nom et pour le compte de Bank of Africa S.A.

Cette convention a une durée d'une année et est reconductible tacitement.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2023.

2.36. Convention de compte courant d'associé entre RIYAD ALNOUR et BANK OF AFRICA S.A.

Personne concernée :

M'Fadel EL HALAISSI, Directeur Général Délégué à Bank of Africa S.A. et Administrateur à RIYAD ALNOUR.

Modalités essentielles :

Par cette convention conclue le 22 décembre 2015, Bank of Africa S.A. accepte de mettre à la disposition de RIYAD ALNOUR une avance en compte courants d'associés d'un montant global de KMAD 221 500 au taux de 2,21%. Cette avance a pour objet l'apurement total des encours des engagements de RIYAD ALNOUR auprès de Bank of Africa S.A. au titre des crédits CMT et découvert. Le montant de l'apport en compte courant d'associé sera intégralement remboursé in fine au moment de l'exercice de l'option de réméré.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2023.

2.37. Avenant à la convention de gestion des activités de marché et de dépositaire entre BANK OF AFRICA S.A. et BMCE CAPITAL

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI, Président du Conseil de Surveillance de BMCE Capital est également Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Amine BOUABID, Administrateur de Bank of Africa S.A. est également membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital ;
- Monsieur Zouheir BENSALID, Administrateur de Bank of Africa S.A. est également membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital ;
- Messieurs Driss BENJELLOUN et M'Fadel EL HALAISSI, Directeurs Généraux Délégués de Bank of Africa S.A. sont également membres du Conseil de Surveillance de BMCE Capital.

Modalités essentielles :

Cet avenant conclu en date du 18 décembre 2014 modifie les modalités de rémunération de BMCE CAPITAL au titre de la gestion des activités de marché et de dépositaire de BANK OF AFRICA S.A., telles que stipulées dans le contrat initial de 1999 et dans ses avenants subséquents.

Cet avenant est prévu pour une année avec tacite reconduction.

Montants comptabilisés :

L'impact de cette convention est inclus dans la rémunération versée par Bank of Africa S.A. au titre de la convention de gestion des activités de marché et de dépositaire (Cf 2.31).

2.38. Convention de collaboration entre BANK OF AFRICA S.A. et BMCE IMMOBILIER

Personnes concernées :

- Monsieur Mounir CHRAIBI, Président du Conseil d'Administration de BMCE IMMOBILIER (ex MABANICOM), est également Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI, Administrateur de BMCE IMMOBILIER (ex MABANICOM) est également Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Omar TAZI, Administrateur de BMCE IMMOBILIER (ex MABANICOM) est également Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Conclue le 3 février 2014, cette convention a pour objet la réalisation des missions suivantes moyennant une rémunération afférente à chacune d'elles :

- Intermédiation immobilière à la demande et au besoin de Bank of Africa S.A. en vue de la location, de l'achat et de la vente d'actifs immobiliers au nom et pour le compte de Bank of Africa S.A. et du groupe BMCE ;
- Recouvrement des loyers et des créances locatives Bank of Africa S.A. et du Groupe BMCE ;
- Expertises Immobilières, études de projets immobiliers, de notification des conditions spéciales à la demande et au besoin du client en vue de l'évaluation des actifs immobiliers pour le compte de Bank of Africa S.A. et du Groupe BMCE ;

Cette convention est conclue pour une durée de 3 ans.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2023 une charge de **6.326 KMAD**.

2.39. Protocole d'Accord relatif à la mise en place d'un partenariat opérationnel portant sur le service Mobile Money conclu entre BANK OF AFRICA S.A. et MEDI TELECOM SA

Personnes concernées :

- Monsieur Othman BENJELLOUN est Président Directeur Général de Bank of Africa S.A. et également Administrateur de MEDI TELECOM ;
- Monsieur Zouheir BENSALD Administrateur de MEDI TELECOM est également Administrateur de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Conclu le 26 juin 2012, ce partenariat - préalable à la conclusion d'un contrat final - détermine les axes stratégiques ainsi que les principes du business model du projet, objet de la convention.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2023.

2.40. Convention de responsabilité déléguée relative à la gestion de BMCE EUROSERVICES conclue entre BANK OF AFRICA S.A. et BMCE INTERNATIONAL S.A.U

Personnes concernées :

- Monsieur Mohamed AGOUMI, Président du Conseil d'Administration de BMCE International S.A.U. est Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. et Administrateur de BMCE EuroServices ;
- Messieurs Azeddine GUESSOUS et Mohammed BENNANI sont Administrateurs de Bank of Africa S.A. et de BMCE International S.A.U ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A., est Administrateur de BMCE International SAU et Président du Conseil d'Administration de BMCE EuroServices.

Modalités essentielles :

Conclu le 10 avril 2012, ce contrat a pour objet de formaliser la relation intra-groupe des parties au regard de la responsabilité encourue par BMCE INTERNATIONAL SAU du fait de l'exécution par sa filiale à 100 % - BMCE EUROSERVICES - des prestations accomplies sous les instructions de BANK OF AFRICA S.A. actionnaire indirect à 100 % de la précédente.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2023.

2.41. Mandat de Gestion conclu entre BANK OF AFRICA S.A. et BOA – France

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est président du Conseil d'Administration de BOA Group et Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Azeddine GUESSOUS est Administrateur de BOA Group et de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Amine BOUABID est Administrateur Directeur Général de BOA Group et Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Driss BENJELLOUN est Administrateur de BOA Group et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Mohamed AGOUMI est Administrateur de BOA Group et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Conclue le 6 juin 2012 entre BANK OF AFRICA S.A. et BOA – France, filiale de BOA Group détenu majoritairement par BANK OF AFRICA S.A., cette convention détermine les termes et conditions sous lesquels BANK OF AFRICA S.A. donne mandat à BOA France, en contrepartie du règlement de commissions, pour traiter en son nom et pour son compte des opérations financières au bénéfice d'une population MRE. Le contrat définit également les modalités de fonctionnement du compte de BANK OF AFRICA S.A. ouvert sur les livres de BOA France.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2023.

2.42. Convention de gestion des appels de marge inhérente aux produits structurés conclue entre BANK OF AFRICA S.A. et BMCE CAPITAL GESTION PRIVÉE

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est Président du Conseil de Surveillance de BMCE Capital ainsi qu'Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Amine BOUABID est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Zouheir BENSALID est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Driss BENJELLOUN est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Par cette convention, conclue le 29 juin 2012, BMCE CAPITAL GESTION PRIVÉE entreprend de suivre les risques de fluctuation des produits structurés - objets de transactions entre les Parties - à travers l'adoption d'un mécanisme d'appel de marge inhérent au produit structuré contracté entre les Parties.

La rémunération des appels de marge en faveur de BANK OF AFRICA S.A. est fondée sur la base du taux monétaire en dirhams.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré, en 2023, une charge de 997 KMAD et un produit de 157 KMAD.

2.43. Convention cadre d'assistance technique entre BANK OF AFRICA S.A. et AFH SERVICES

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Président du Groupe BOA est également Administrateur Directeur Général Délégué de la Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Driss Benjelloun, Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. est également Administrateur d'AFH Services.

Modalités essentielles :

Aux termes de cette convention conclue en 2012 pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction, Bank of Africa S.A. fournit dans le cadre de relations intra groupe une assistance technique en faveur d'AFH aux fins de lui permettre de conférer au Groupe BOA une expertise métier.

En contrepartie, ces prestations sont facturées à AFH en nombre de jours hommes intervenus sur la base d'un tarif de 1.200 euros HT par jour homme.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2023.

2.44. Convention de prestations de services conclue entre BANK OF AFRICA S.A. et BMCE CAPITAL

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est Président du Conseil de Surveillance de BMCE Capital ainsi qu'Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Amine BOUABID est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Zouheir BENSAID est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Driss BENJELLOUN est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Conclue le 20 novembre 2012 mais prenant effet au 1er janvier 2012, cette convention d'une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction détermine les modalités de rémunération de BMCE CAPITAL par Bank of Africa S.A. au titre de l'assistance technique conférée à BOA Group via sa direction juridique.

La rémunération facturée annuellement est basée sur le calcul par jours hommes alloués au titre desdites prestations au tarif de 100 Euros par jour homme.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2023.

2.45. Conventions entre BANK OF AFRICA S.A. et SALAFIN

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI est Président du Conseil de Surveillance de Salafin et Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Messieurs Mamoun BELGHITI et Amine BOUABID sont membres du Conseil de Surveillance de Salafin et Administrateurs de Bank of Africa S.A. ;
- Messieurs Omar TAZI et Driss BENJELLOUN sont membres du Conseil de Surveillance de Salafin et Directeurs Généraux Délégués de Bank of Africa S.A.

- **Contrat de prestations de services entre BANK OF AFRICA S.A. et SALAFIN**

Conclu en 2009 pour une durée de trois années renouvelables par tacite reconduction, ce contrat a pour objet de définir les modalités suivant lesquelles seront mis à disposition par BANK OF AFRICA S.A. au profit de SALAFIN un certain nombre de services et moyens matériels ainsi que leurs conditions d'utilisation.

La redevance est fixée entre les parties au prix forfaitaire de mille dirhams TTC par desk. Une telle redevance est payable trimestriellement et d'avance.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2023 un produit de 84 KMAD.

- **Convention de mise en place d'une plate-forme de contrôle de conformité des dossiers crédit immédiat BANK OF AFRICA S.A. et d'hébergement en mode ASP d'un système de gestion par SALAFIN (Via sa filiale ORUS)**

Conclue en 2011 entre BANK OF AFRICA S.A. et SALAFIN, cette convention a pour objet la mise en place d'une plate-forme back office pour assurer le contrôle de conformité des dossiers, la relance du réseau pour la correction des dossiers non conformes et le reporting risque opérationnel. La plateforme assure en outre la centralisation et la déclaration de souscription de l'assurance décès invalidité ainsi que la remise des dossiers à l'entité désignée par la banque pour la numérisation et archivage des dossiers de crédit.

Par ailleurs, elle prévoit l'hébergement du système de gestion de l'instruction des dossiers basés sur la plateforme Immédiat interfacé avec les systèmes d'information de la banque, sa maintenance et son exploitation quotidienne outre la mise à la disposition de BANK OF AFRICA S.A. d'un centre de maintenance.

La rémunération due par Bank of Africa S.A. est calculée sur la base des dossiers effectivement traités au niveau de la plate-forme selon une grille tarifaire.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré, en 2023, une charge de 214 KMAD.

- **Convention de prestation de services, d'assistance technique et d'hébergement d'applications entre BANK OF AFRICA S.A. et SALAFIN**

Conclue le 15 janvier 2009, cette convention a pour principal objet l'implémentation d'un service de recouvrement par lequel SALAFIN s'engage à réaliser les missions que BANK OF AFRICA S.A. lui confie (assistance à l'outil de recouvrement et son paramétrage, fourniture d'une licence d'utilisation du module de gestion d'affectation des portefeuilles aux gestionnaires et le module de gestion des télécommunications ; développement des interfaces avec le SI BMCE, hébergement dédié du logiciel de recouvrement et exploitation quotidienne, mise à disposition d'un centre de maintenance...).

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré une charge de 491 KMAD. Cette convention est complétée par l'avenant cité au niveau du paragraphe 2.1.

- **Avenant à la convention de mise en place d'une plate-forme de contrôle de conformité des dossiers crédit immédiat de BANK OF AFRICA S.A. par SALAFIN**

Conclue le 1er juillet 2011 entre Bank of Africa S.A. et SALAFIN, cet avenant modifie les conditions de rémunération, prévues dans la convention de distribution conclue en 2006, en assurant une cogestion entre les Parties concernant les nouveaux crédits à la consommation distribuée aux clients particuliers : les revenus d'intérêts seront répartis selon la règle de 80% à l'entité qui porte le risque et 20% à l'autre entité. Cet avenant précise enfin les prestations assurées par SALAFIN pour l'ensemble des encours gérés par l'une ou l'autre des Parties.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention et de son avenant, Bank of Africa S.A. a enregistré au cours de l'exercice 2023, une charge globale de 73 678 KMAD et un produit global de 11 470 KMAD.

2.46. Conventions entre BANK OF AFRICA S.A. et EURAFRIC INFORMATION (EAI)

- **Protocole d'accord relatif à la facturation des licences logiciels et prestations y afférentes entre BANK OF AFRICA S.A. et EURAFRIC INFORMATION (EAI)**

Conclue le 2 décembre 2011, cette convention a pour objet la mise à disposition par EAI au profit de BANK OF AFRICA S.A. d'un certain nombre de licences décrites au sein du contrat (Briques GRC, E- Banking Cyber Mut, Poste Agence Lot 1) en vue de leur utilisation par le personnel de cette dernière.

En contrepartie, BANK OF AFRICA S.A. devra s'acquitter auprès de EAI de l'équivalent en dirhams de la somme de 4.800.370,4 euros au titre des prestations GRC, 3.303.063,2 euros au titre des licences GRC, 201.976,6 euros au titre de la licence post agence lot 1, 729.504 euros au titre des prestations Poste Agence lot 1, 500.000 euros au titre des licences E – Banking, 768.672 euros aux titres des prestations E Banking. Ces prix s'entendent HT et doivent être majorés de l'incidence de la retenue à la source s'élevant à 10 %.

Il en est de même du coût de la maintenance des licences se chiffrant à 545.004,8 euros concernant la maintenance GRC, 105.694 euros concernant le contrat Poste Agence Lot 1, 162.801 euros concernant la maintenance E- banking Cyber Mut.

- Avenant n° 2 ANNEXE III au contrat de prestations de services conclu entre BANK OF AFRICA S.A. et EAI

Personnes concernées :

- Le Président du Conseil de Surveillance d'EAI, Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI est également Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Zouheir BENSaid est Administrateur de Bank of Africa S.A. et membre du Conseil de Surveillance d'EAI ;
- Messieurs Driss BENJELLOUN et Mounir CHRAIBI Membres du Conseil de Surveillance d'EAI, sont Directeurs Généraux Délégués de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Conclu le 10 mars 2011 et entrant en vigueur le 1er janvier, cet avenant modifie les prestations facturées par EAI à Bank of Africa S.A., la grille tarifaire ainsi que les modalités de paiement et ce en vertu de la possibilité de révision annuelle du prix jour/ homme applicable aux prestations visées au contrat initial.

Montants comptabilisés :

Au titre de ces deux conventions conclues avec EAI en 2011, Bank of Africa S.A. a enregistré au cours de l'exercice 2023 au titre de :

- Prestations récurrentes (charges) : 83 980 KMAD
- Maintenance (charges) : 49 309 K.MAD
- Prestations non récurrentes : 130 913 K.MAD

2.47. Convention Carte MPOST – PASSPORT entre BANK OF AFRICA S.A. et la société GNS TECHNOLOGIES SA

Personnes concernées :

- Monsieur Mounir CHRAIBI, Président du Conseil d'Administration de GNS Technologies est également Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Messieurs M'Fadel EL HALAISSI et Driss BENJELLOUN sont Directeurs Généraux Délégués de Bank of Africa S.A. et Administrateurs de GNS Technologies.

Modalités essentielles :

Conclue le 1er février 2011, cette convention a pour objet la mise à la disposition par BANK OF AFRICA S.A. en faveur de GNS de cartes prépayées ainsi que la détermination des modalités de recharge, personnalisation et fonctionnement desdites cartes.

La carte délivrée donne lieu au prélèvement en faveur de la Banque d'un montant préalablement fixé entre les Parties.

Les frais correspondants aux recharges émanant du souscripteur sont portés au débit du compte de ce dernier ouvert sur les livres de Bank of Africa S.A. au fur et à mesure de leur déroulement. Tous les autres frais sont portés au débit du solde de la carte.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2023.

2.48. Contrat de prestations de services entre BANK OF AFRICA S.A. et EURAFRIC GED SERVICES

Personne concernée :

Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Président du Conseil de Surveillance d'EAI, est Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Conclu en 2011 pour une durée initiale de trois mois renouvelables par tacite reconduction jusqu'à la conclusion du contrat définitif dès obtention de l'autorisation de BANK AL MAGHRIB, ce contrat a pour objet de définir les conditions et modalités selon lesquelles Bank of Africa S.A. confie à EURAFRIC GED SERVICES des prestations de numérisation de documents.

La facturation est mensuelle et en fonction du volume : le prix de facturation est de 0.86 DH HT par page numérisée, 0.68 DH HT par document vidéo-codé, 5 DH HT par document pour la restitution de tout document remis au prestataire et n'ayant pas encore fait l'objet d'une restitution globale, 3 DH HT par document pour la communication de l'Index lorsque le document a déjà fait l'objet d'une restitution auprès de Bank of Africa S.A.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré, en 2023, une charge de **1.876 KMAD**.

2.49. Convention de Partenariat – Traitement de sous – compensation entre BANK OF AFRICA S.A. et BMCE BANK INTERNATIONAL Plc (BBI)

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI, Administrateur de BMCE BANK INTERNATIONAL Plc, est Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Mohammed AGOUMI, Administrateur de BMCE BANK INTERNATIONAL Plc, est également Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Aux termes de cette convention conclue le 4 octobre 2011, BMCE BANK INTERNATIONAL assure certaines opérations de services bancaires au profit de Bank of Africa S.A., et notamment :

- Chèques tirés sur des banques domiciliées en France ou à l'étranger
- Virements interbancaires en faveur de BANK OF AFRICA S.A. ou de sa clientèle
- Virements par SWIFT émis et reçus de l'étranger ou vers l'étranger
- Effets de commerce domiciliés aux caisses de Bank of Africa S.A., payables en France
- Confirmations de crédits documentaires

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2023.

2.50. Convention de promotion et de commercialisation d'OPCVM au sein du réseau de BANK OF AFRICA S.A. conclue entre BANK OF AFRICA S.A. et BMCE CAPITAL GESTION

Personnes concernées :

- Monsieur Amine BOUABID Administrateur de BMCE Capital Gestion, est également Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Driss BENJELLOUN, Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. est également Administrateur de BMCE Capital Gestion.

Modalités essentielles :

Conclue le 1er mars 2011 pour une durée de douze mois renouvelables par tacite reconduction, cette convention a pour objet de déterminer les modalités de la collaboration entre les Parties en vue de promouvoir la commercialisation par Bank of Africa S.A. d'un nombre défini de produits relevant de l'activité de BMCE CAPITAL GESTION via diverses entités du Réseau de BANK OF AFRICA S.A. A cet égard, les Parties s'engagent mutuellement à se doter des moyens humains, matériels, techniques et logistiques nécessaires au développement et à la promotion des OPCVM objet de cette convention.

La rémunération de Bank of Africa S.A. est déterminée au terme des opérations de souscriptions/ rachats réalisées au sein du Réseau, BMCE CAPITAL GESTION rétrocédant une quote-part des droits d'entrée / sortie prélevés sur lesdites opérations au sein du Réseau suivant des taux fixés en annexe de la convention.

Montants comptabilisés :

Impact inclus dans la convention citée au niveau du paragraphe 2.6.

2.51. Conventions de location de locaux

Ces conventions prévoient la location de locaux et/ou bureaux aux sociétés suivantes :

Société	Date	Nature	Localisation	Montant 2023 (KMAD)
BMCE Capital	01/10/2009	Plateaux de bureaux à usage commercial	Casablanca 142, avenue Hassan II aux 4ème, 7ème et 8ème	3.578 KMAD
MEDITELECOM	01/08/2012	Terrasse d'immeuble	Essaouira	123 KMAD
BMCE Capital	01/07/2002	Espaces de bureaux	Agence BANK OF AFRICA S.A. Agadir Ville	42 KMAD
EURAFRIC INFORMATION	15/10/2009	Appartement de 279 m². TF n°36929/C, propriété dite « GAMECOUR ».	Casablanca 243 Bd Mohamed V	Néant Contrat résilié le 30/09/16
EURAFRIC INFORMATION	01/10/2016	Plateau de bureaux Imm. A2 de 3624M2	Bouskoura green City TF N°18827/47	4.574 KMAD
EURAFRIC INFORMATION	01/10/2016	Plateau de bureaux Imm. B2 de 3822M2	Bouskoura green City, TF N°18827/47	4.811 KMAD
EURAFRIC INFORMATION	01/01/2017	DATA CENTER 1735M2	Bouskoura green City, TF N°18827/47	2.184 KMAD Local occupé partiellement
O.G.S.	01/01/2019	Espaces de bureaux	GREEN CITY BOUSKOURA	5.840 KMAD

Les baux se renouvellent par tacite reconduction.

2.52. Avenant à la Convention BMCE EDIFIN conclu entre BANK OF AFRICA S.A. et la société GLOBAL NETWORK SYSTEMS GNS) désormais GNS TECHNOLOGIES SA

Personnes concernées :

- Monsieur Mounir CHRAIBI est Président du Conseil d'Administration de GNS Technologies et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Messieurs M'Fadel EL HALAISSI et Driss BENJELLOUN, Directeurs Généraux Délégués de Bank of Africa S.A. sont également Administrateurs de GNS Technologies.

Modalités essentielles :

Conclu le 2 avril 2010 et entrant en vigueur en janvier 2010, cet avenant a pour objet dans le cadre de la généralisation des services BMCE EDIFIN à toutes ses relations commerciales et pour des raisons de rentabilité de modifier la redevance mensuelle des services de Réseau à Valeur Ajoutée de GNS, Bank of Africa S.A. devenant à cet égard grossiste et en charge de la commercialisation du volume de prestations qu'elle acquiert auprès de GNS.

Un deuxième avenant conclu le 30 décembre 2011 et entrant en vigueur en janvier 2012 portant la redevance annuelle réglée par Bank of Africa S.A. au prestataire à 2.750.000 dirhams HT correspondant au volume minimum qu'elle s'engage à acquérir de 2.000.000 de lignes d'opérations.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2023 une charge globale de 5.089 KMAD.

2.53. Contrat de prestations de services de recouvrement entre BANK OF AFRICA S.A. et RM EXPERTS

Personnes concernées :

- Le Président du Conseil d'Administration de RM EXPERTS, Monsieur Mamoun BELGHITI est également Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. est Administrateur de RM EXPERTS ;
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. est Administrateur de RM EXPERTS.

Modalités essentielles :

Conclue le 24 décembre 2010 entre la société RECOVERY INTERNATIONAL MANAGEMENT AND EXPERTISE – RM EXPERTS et Bank of Africa S.A., la convention mandate RM EXPERTS à titre exclusif en vue de procéder au recouvrement des créances en souffrance que BANK OF AFRICA S.A. lui confiera.

Le contrat est conclu pour une durée de cinq ans renouvelables par tacite reconduction par périodes de deux années.

A ce titre, Bank of Africa S.A. s'engage à mettre à la disposition du Prestataire en la forme d'un détachement l'ensemble des ressources humaines qui sont, à la date de la signature de la convention rattachées au Pôle Remedial Management. Ces ressources recevront leur rémunération directement de Bank of Africa S.A.

Bank of Africa S.A. facturera au Prestataire les salaires et autres éléments de la rémunération de ses collaborateurs, augmentés d'une marge de 20%.

RM EXPERTS facturera, par ailleurs, à Bank of Africa S.A. une prestation de « Gestion de ses Ressources Humaines ».

Dans le cadre de cette convention, chaque dossier dont le montant à recouvrer est inférieur à la somme de deux cent mille dirhams est facturé à Bank of Africa S.A. pour un montant de cinq cents dirhams HT au titre des frais de prise en charge. RM EXPERTS reçoit en outre de Bank of Africa S.A. sur les sommes encaissées ou recouvrées des honoraires de résultat payables trimestriellement.

En cas de non-recouvrement, Bank of Africa S.A. s'engage à rembourser à RM EXPERTS sur justificatifs les frais réels engagés par ce dernier.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2023.

2.54. Convention entre BANK OF AFRICA S.A. et MAGHREBAIL

Personnes concernées :

- Le Président de Maghrebail Monsieur Azeddine GUESSOUS est Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Les Administrateurs de Maghrebail, Messieurs Othman BENJELLOUN, Zouheir BENSAID et Brahim BENJELLOUN TOUIMI sont respectivement Président Directeur Général, Administrateur et Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI, Administrateur de Maghrebail, est Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Conclue le 8 mai 2009, cette convention a pour objet de déterminer les modalités et les conditions de la coopération entre les parties en vue du placement par Bank of Africa S.A. pour le compte de MAGHREBAIL des produits formatés de crédit-bail, du produit BMCE BAIL ainsi que du produit BMCE IMMOBAIL Entreprise, des produits classiques de crédit-bail assortis ou non de la caution solidaire de Bank of Africa S.A.

Les conditions de cette convention sont les suivantes :

- MAGHREBAIL verse à Bank of Africa S.A. des commissions d'apport définies au sein d'une grille tarifaire.
- MAGHREBAIL s'engage par ailleurs à verser des commissions d'apport trimestrielles au titre de la rémunération de Bank of Africa S.A.
- MAGHREBAIL s'engage à verser des commissions d'apport annuelles calculées sur la base des objectifs commerciaux annuels dont la réalisation est confirmée par un comité de pilotage.
- MAGHREBAIL s'engage enfin pour les produits formatés et le BMCE Bail à rémunérer la caution de Bank of Africa S.A. au taux annuel. Le taux des commissions d'aval est déterminé au cas par cas concernant les dossiers classiques assortis ou non d'une caution solidaire ; il est calculé annuellement sur l'encours financier de MAGHREBAIL garanti par Bank of Africa S.A. (Encours Financier X quotité de l'aval bancaire).

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2023 un produit global 8 964 KMAD.

2.55. Convention de partenariat entre BANK OF AFRICA S.A. et BUDGET LOCASOM

Personnes concernées :

- Messieurs Driss BENJELLOUN, M'Fadel EL HALAISSI, Directeurs Généraux Délégués de Bank of Africa S.A. et Monsieur Azzedine GUESSOUS, Administrateur de Bank of Africa S.A. sont également Administrateurs de Budget Locasom.

Modalités essentielles :

Conclue le 29 mai 2009, cette convention a pour objet la coopération des parties en vue du placement par Bank of Africa S.A. du produit BMCE LLD (à savoir : pack LLD consistant en l'acquisition et la gestion de la flotte de véhicules) pour le compte de LOCASOM. BANK OF AFRICA S.A. oriente sa clientèle vers ledit produit. LOCASOM prend en charge la clientèle Bank of Africa S.A. en lui fournissant l'assistance nécessaire. Ce produit sera commercialisé au niveau du réseau Bank of Africa S.A.

Les termes de cette convention se présentent comme suit :

- Bank of Africa S.A. s'engage uniquement à favoriser le règlement des loyers relatifs à BMCE LLD par ses clients. (Prélèvements sur le compte du client etc...)
- Bank of Africa S.A. perçoit une commission calculée sur la base du budget du véhicule et de la période de location allant de 0,15 % à 0,40 % du tarif.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2023.

2.56. Contrat de services conclu entre BANK OF AFRICA S.A. et BMCE EUROSERVICES

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI Président du Conseil d'Administration de BMCE EuroServices est également Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Omar TAZI Administrateur Délégué de BMCE EuroServices est également Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Messieurs Driss BENJELLOUN, Mohamed AGOUMI et Mounir CHRAIBI Administrateurs de BMCE EuroServices sont également Directeurs Généraux délégués de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Conclu au cours de l'exercice 2013, l'objectif de ce contrat est de préciser les modalités sur la base desquelles Bank of Africa S.A. versera une rémunération trimestrielle au Prestataire en contrepartie du développement de la croissance de la clientèle MRE au Maroc.

Le Siège Central et les Succursales seront rémunérés sur la base d'une part d'un pourcentage du produit net bancaire réalisé par Bank of Africa S.A. sur les clients MRE et d'autre part sur la base d'un pourcentage des fonds transférés vers des comptes bancaires de Bank of Africa S.A. au Maroc.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2023 une charge de 145.892 KMAD

2.57. Contrat de bail commercial entre BANK OF AFRICA S.A. et GNS TECHNOLOGIES

Personnes concernées :

- Monsieur Mounir CHRAIBI, Président du Conseil d'Administration de GNS Technologies est également Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Messieurs M'Fadel EL HALAISSI et Driss BENJELLOUN Directeurs Généraux Délégués de Bank of Africa S.A. sont également Administrateurs de GNS Technologies.

Modalités essentielles :

Prenant effet le 1er janvier 2013, pour des périodes renouvelables de trois ans par tacite reconduction, cette convention prévoit la mise à bail par BANK OF AFRICA S.A. au profit de GNS TECHNOLOGIES d'un plateau de bureaux situé au 2ème étage d'un immeuble situé à Casablanca 239 bd Mohammed V faisant l'objet du titre foncier n° 36.829/C d'une superficie globale de 276 m² faisant lui-même l'objet du titre foncier parcellaire n° 75.965/C propriété dite GAMECOUR 4.

Le loyer mensuel forfaitaire Hors taxe d'édilité relatif au plateau de bureaux est fixé au total à la somme de KMAD 16,6 pour la première année, KMAD 19,3 pour la deuxième année et 22 KMAD pour la troisième année. A cela s'ajoute la taxe d'édilité de 10,5% par mois ainsi que les charges locatives réelles d'entretien et de gestion des parties communes de l'immeuble qui seront facturées au prorata de la superficie louée.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2023 un produit de 354 KMAD.

Fait à Casablanca, le 29 avril 2024

Les commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON
FIDAROC GRANT THORNTON
Membre Réseau Grant Thornton
International
7 Bd. Driss El Glaoui Casablanca
Tél : 05 22 64 48 00 - Fax : 05 22 29 66 70

Faïçal MEKOUAR
Associé

BDO SARL

BDO S.a.r.l
119, Bd. Abdoumoumen
Casablanca
Tél: 0522 22 19 24

Amine BAAKILI
Associé

Déclaration des honoraires des contrôleurs de comptes

BDO AUDIT, TAX & ADVISORY S.A. (EX KPMG)

Commissariat aux comptes, certification, examens des comptes individuels et consolidés

"Autres diligences et prestations directement liées à la mission du CAC"

Sous total

Autres prestations rendues (Visa délais de paiement en 2023)

Total

FIDAROC GRANT THORNTON

Commissariat aux comptes, certification, examens des comptes individuels et consolidés

"Autres diligences et prestations directement liées à la mission du CAC"

Sous total

Autres prestations rendues (Visa délais de paiement en 2023)

Total

Montant par année			% par année (par rapport au total)		
2023	2022	2021	2023	2022	2021
1 460 000	1 400 000	1 400 000	90%	98%	100%
30 000	30 000		2%	2%	
1 490 000	1 430 000		92%	100%	100%
130 000			8%		
1 620 000	1 430 000	1 400 000	100%	100%	100%

Montant par année			% par année (par rapport au total)		
2023	2022	2021	2023	2022	2021
1 460 000	1 400 000	1 400 000	90%	77%	68%
30 000	45 000	45 000	2%	3%	2%
1 490 000	1 445 000	1 445 000	92%	80%	70%
130 000	368 000	622 000	8%	20%	30%
1 620 000	1 813 000	2 067 000	100%	100%	100%

